

T 180

université de paris vii  
u.e.r de géographie humaine



025000055449



# LES HAUTES STEPPES TUNISIENNES

## ..de la société pastorale à la société paysanne..

thèse de doctorat d'état ès lettres  
par **habib attia**  
directeur de recherche: J DRESCH  
mai 1977



université de tunis c n r s

	<u>pages</u>
<u>3<sup>e</sup> PARTIE</u> : MUTATIONS DE LA SOCIETE ET DE L'ESPACE DANS LES HAUTES STEPPES	354 -
 Chapitre I - LA CRISE DE LA SOCIETE PASTORALE A LA FIN DU XIX <sup>e</sup> SIECLE	 357 - 397
1.1. UNE CRISE GLOBALE	357 - 360
1.2. LA DESAGREGATION DE LA SOCIETE PASTORALE	360 - 383
1.21. Une crise conjoncturelle : disettes et famines	360
1.22. Une crise structurelle : la domination	365
= violence du pouvoir et de ses agents : les problèmes fiscaux	365
= violence des hommes entre eux : les razzias	373
= ruine et dépeuplement des hautes steppes	379
 1.3. POPULATIONS PASTORALES ET OCCUPATION COLO- NIALE	 384 - 397
1.31. Réactions des population à l'occupa- tion	384
1.32. Contrôle des Hommes et de l'Espace	388
1.33. Des conséquences immédiates à effets différés : réduction de la précarité des Kbir et remise en cause des struc- tures de base de la société pastorale	392
 Chapitre 2 - EMERGENCE DES PROBLEMES DE LA TERRE	 397 - 466
2.1. CONFLITS SUR LES PRODUITS DE LA TERRE PLUS QUE SUR LA TERRE ELLE-MEME:AVANT 1882	397 - 400
2.2. AMBIVALENCE ET DIVERSITE DES RAPPORTS EN - TRE L'HOMME ET LA TERRE DANS LA SOCIETE PASTORALE	400 - 407

6.13 - <i>Oliveraies et vergers familiaux : l'affirmation de la propriété indi- viduelle</i>	534		
 6.2. <i>L'OLEICULTURE EN TUNISIE CENTRALE</i>	544	-	559
6.21 - <i>L'écologie et ses exigences</i>	544		
6.22 - <i>Les techniques culturales</i>	546		
6.23 - <i>La récolte : du travail pendant la saison morte</i>	549		
6.24 - <i>Des rendements trop hétérogènes</i>	552		
6.25 - <i>L'oléiculture : dépenser plus que l'on gagne ?</i>	554		
=les grandes plantations gérées par l'Office des terres domaniales	556		
=les conditions de l'oléiculture dans les ex- ploitations privées	557		
 6.3. <i>LE SOUCI DE DIVERSIFICATION</i>	559	-	566
6.31 - <i>L'amandier : des revenus rapides</i>	559		
6.32 - <i>Le pistachier : arbre prometteur</i>	565		
 6.4. <i>CONSEQUENCES DE L'EXPANSION DES PLANTA- TIONS ARBUSTIVES : MUTATIONS DE L'ESPACE ET DE LA SOCIETE</i>	567	-	578
6.41 - <i>La steppe a perdu son paysage...</i>	567		
6.42 - <i>Arboriculture et régularisation des revenus et du travail</i>	569		
6.43 - <i>Arboriculture et structure fami- liale : affirmation de la famille individuelle</i>	572		
6.44 - <i>Arboriculture et polarisation sociale</i>	574		
 6.5. <i>L'OLEICULTURE : L'HUILE, UN PRODUIT DOMINE.</i>	578	-	583

Chapitre 7 - DU PASTORALISME A L'ELEVAGE	584	-	644
7.1. L'ELEVAGE EXTENSIF : UNE SURVIVANCE	587	-	595
7.11 - Rupture des complémentarités de parcours à tous les niveaux	587		
7.12 - Régression des meilleurs parcours	589		
7.2. PLETHORE OU PENURIE ?	595	-	601
7.21 - Connaissance quantitative difficile	595		
7.22 - Alternance de décennies d'abondance et de décennies de sécheresse	598		
7.23 - Evolution du cheptel : caprice de la nature ou volonté des hommes ?	600		
7.3. LE SURPEULEMENT DES PARCOURS	601	-	603
7.4. LES CONDITIONS NOUVELLES DE L'ELEVAGE	603	-	625
7.41 - L'Achaba : symbole de l'intégration de la société de tradition pastorale dans l'économie de marché	603		
7.42 - Des bergers qualifiés : rares et exigeants	607		
7.43 - Propriété du cheptel et rapports de production : évolution récente	608		
7.44 - L'Elevage : activité onéreuse ou lucrative ?	617		
=les années de faste	619		
=si par malheur, la pluie d'automne vient à manquer	621		
=si la situation est pire quand la sécheresse se prolonge	622		
7.5. LA POLITIQUE DE SAUVEGARDE DU CHEPTEL	625	-	644
7.51 - Aménagement collectif des parcours : une vision mythique...	626		

- 7.52 - Les plantations de cactus inermes :  
nouvelles richesses fourragères ou retour  
à la tradition ? 630
- 7.53 - L'apport d'aliments en concentré : une  
solution inéluctable mais encore bien  
partielle 635
- 7.54 - Reconversion de l'élevage et structure  
d'accueil 638
- 7.55 - De la nécessité d'une politique de l'é-  
levage cohérente 640

8 - L'IRRIGATION : MYTHES ET REALITES	645 - 677
8.1. LA MAITRISE DE L'EAU : DU POUVOIR LOCAL AU POUVOIR CENTRAL	646
8.11. Le mythe de l'hydraulique coloniale	648
8.12. L'état national et la politique de l'eau : beaucoup de forages... peu de terre irriguée	651
8.2. SOUS-UTILISATION DES PERIMETRES IRRIGUES	653
8.21. Les Responsabilités : une technocratie bureaucratique : l'obsession de la "modernisation" à l'occidentale.	654
8.22. Structures foncières contraignantes et pouvoir politique	657
8.23. Systèmes de cultures : des choix discutables	664
8.3. L'INTENSIFICATION DES PERIMETRES IRRIGUES : PLUS QU'UN PROBLEME DE MOYENS ... DES STRUCTURES A ASSAINIR	669
8.31. Hétérogénéité des rendements et inégalité des moyens de production	669
8.32. Des structures de commercialisation déficientes : champ libre aux spéculateurs	672
8.33. Du rôle des structures familiales	673
⑨ 9 - MUTATION DES STRUCTURES SOCIALES	677 - 693
⑨ 9.1. DU TRAVAIL FAMILIAL AU TRAVAIL SALARIE	677
⑩ 9.2. LE PARTAGE DES RICHESSES	680
⑪ 9.3. STRUCTURES D'EXPLOITATION ET REVENUS AGRICOLES	683

9.4. DE LA POPULATION PAYSANNE A LA POPULATION RURALE	686	
9.41. De l'importance du travail extra-agricole	686	
9.42. Sous-emploi : pénurie de main d'oeuvre agricole et émigration	688	
9.5. DE L'AUSTERITE A LA CONSOMMATION	692	*
10 - SOCIETE ET AMORCE D'URBANISATION	693	
11 - LE SOUK, TEMOIN FIDELE DES MUTATIONS DE L'ESPACE ET DE LA SOCIETE PASTORALE	698	- 706 *
12 - EN GUISE DE CONCLUSION : UNE RELECTURE ...	707	- 722
. espace pastoral : espace anarchique ?	708	
. espace pastoral : espace polycentré	709	
. espace ouvert	710	
= MODE DE PRODUCTION CAPITALISTE COLONIAL ET DESTRUCTURATION DE LA SOCIETE ET DE L'ESPACE PASTORAL	711	
= L'ETAT NATIONAL A LA RECHERCHE D'UNE RESTRUCTURATION DANS LES HAUTES STEPPES : SOCIALISME OU CAPITALISME PERIPHERIQUE. . .	715	

### III - MUTATIONS DE LA SOCIÉTÉ ET DE L'ESPACE DANS LES HAUTES STEPPEES.

*... de la Société Pastorale à la Société Paysanne.*

L'intégration de la Tunisie dans le système colonial a provoqué des mutations spectaculaires dans la société et l'espace tunisiens.

- Au nord, la paysannerie de l'Ifrikya est pulvérisée par l'irruption massive de la colonisation. La généralisation de la monoculture céréalière spéculative hypermécanisée provoque la désintégration de la base économique d'une grande partie de la paysannerie. Les fermes de colonisation perchées le plus souvent sur une éminence, cossues et imposantes, écrasent de leur superbe les nouveaux douars resserrés sur un éperon rocheux ou en bordure d'une ravine où sont regroupés les anciens paysans chanceux d'avoir pu devenir ouvriers agricoles ; d'autres plus nombreux, déracinés et sans travail, iront gonfler la population des gorbivilles naissantes autour de la capitale.

- La Tunisie littorale, de Bizerte à Gabès, connaît les bouleversements les plus spectaculaires : urbanisation, industrialisation relative, introduction et développement de cultures spéculatives (vignes, oliviers, agrumes, cultures maraîchères) témoignent de la forte intégration de cette région dans l'économie coloniale.

- Le sud-est saharien ne révèle pas de changements perceptibles. Cependant l'émigration spécialisée des villageois du sud vers la capitale s'insère dans le circuit de l'économie coloniale : les activités traditionnelles (boulangers, marchands de beignets, de pois chiches grillés, etc...) sont éclipsées par des spécialités nouvelles : dockers, marchands de journaux, garçons d'hôtel, etc...

- Dans la région de Gafsa, l'exploitation des richesses phosphatières, la création des villes minières modifient les conditions de vie dans cette région pré-saharienne. Même la vieille société oasienne du Jerid apparemment figée connaît une désagrégation accélérée : elle survit en partie grâce aux revenus des anciens propriétaires paupérisés devenus mineurs (1).

- Seule la Steppe pastorale semble échapper à ces bouleversements : ici les changements de l'espace et de la société amorcés récemment sont en plein déroulement. Paysages steppiques et vie pastorale sont encore dominants jusqu'à l'Indépendance du pays ; l'oléiculture introduite par la colonisation connaît une certaine extension seulement depuis les années 50 (2). L'urbanisation dans ce pays des *Arouch* reste insignifiante : seules Feriana et Thala dans le pays des *Frechich* et l'oasis de Gafsa

[1] H. ATTIA, Modernisation agricole et structures sociales - Exemple des oasis du Jerid, RTSS - Fév. 1965 (p. 59 - 93). Cette crise de la société traditionnelle est due en particulier à :

1/ la main-mise de la colonisation sur la commercialisation de la production oasienne, ce qui a provoqué la dévalorisation de toutes les variétés traditionnelles et la promotion d'une seule variété "la Deglet Nour", appréciée sur le marché européen.

2/ La disparition de l'artisanat textile dont le rôle était aussi important que celui de la palmeraie.

[2] D'après le recensement agricole de 1962, 80% des plantations oléicoles ont été réalisés depuis 1950 et 53% depuis 57/

chez les *Hamma* ont une certaine importance (1). Les nouveaux centres, Kasserine, Sbeitla, Sidi Bou Zid et Maknassy, créés par la colonisation, végètent.

Depuis l'Indépendance, l'urbanisation des hautes steppes est amorcée, en particulier avec le développement spectaculaire de Kasserine (23 000 habitants en 1975) et plus récemment de Sidi Bou Zid dont la population a quadruplé depuis 1966 (13 000 habitants) ; cependant le taux d'urbanisation de ce gouvernorat qui est de 6% reste de loin le plus faible de la Tunisie. Facteur de changement, la scolarisation dans cette région rurale est restée jusqu'en 1956 extrêmement réduite (moins de 10%). Bien que ce taux atteigne actuellement 44%, il est ici le plus faible de la Tunisie (64%).

Cette faible intégration des hautes steppes dans l'économie coloniale maintient cette région dans une apparente marginalité. Les contraintes écologiques et les aléas qu'elles font peser sur l'agriculture dans cette région ont limité la pénétration coloniale aux zones privilégiées. L'élevage extensif ne pouvait être envisagé que dans le cadre des rapports de production traditionnels. Ce n'est point au niveau de la production mais seulement au niveau de la commercialisation que le secteur capitaliste s'y est intéressé. Autre source de profit, l'exploitation de la nappe d'alfa est familiale, les sociétés n'interviennent qu'au niveau de la collecte et de l'achat.

(1) Gafsa	24 900	habitants
Sidi Bou Zid	2 000	"
Maknassy	300	"
Feriana	4 900	"
Thala	4 300	"
Sbeitla	3 400	"
Kasserine	2 700	"

Cette faible intervention directe du système colonial dans la région explique la résistance apparente de la société pastorale. En fait, pendant presque trois quarts de siècle de colonisation, elle subit des mutations internes profondes qui insidieusement ont miné toutes les structures de base de cette société. L'indépendance fut le révélateur quant à l'ampleur de la destruction de cette société.

## 1 - LA CRISE DE LA SOCIÉTÉ PASTORALE A LA FIN DU XIXÈ SIÈCLE

### 1.1. UNE CRISE GLOBALE

La désagrégation de la société pastorale a commencé ici comme ailleurs en Tunisie avant même l'occupation du pays: elle s'inscrit dans la crise structurelle qu'a connue la Tunisie au cours du XIXÈ siècle. Cette crise correspond à la domination de la société et de l'espace tunisiens par le capitalisme colonial, elle a donné une dimension autrement dramatique à la crise conjoncturelle provoquée par une série d'années de sécheresse.

Alors que le XVIIIÈ siècle a été le siècle de l'expansion démographique et économique, dès la fin de ce siècle la conjoncture favorable se détériore. La Tunisie connaît, depuis, de longues périodes de sécheresse répétées, suivies par leurs cortèges de disettes et d'épidémies meurtrières. D'après le chroniqueur Ben Dhiab (1), la moitié de la population aurait péri à la suite de l'épidémie du choléra des années 68-69. Plus proches de la réalité sont les témoignages convergents du Consul de France et du Vice-Consul d'Autriche-Hongrie qui évaluent le nombre de morts à plusieurs centaines de milliers à la suite

(1) Histoire de la dynastie husseinite - Tunis - (Livre V).

des disettes et des épidémies entre les années 1861 et 1869 (1).

*Ces catastrophes démographiques en chaîne (2) frappent le pays dans ses forces vives, la Tunisie manque de bras. La ruine des campagnes tunisiennes se traduit par une chute brutale des superficies cultivées : "... la situation de l'agriculture tunisienne est inquiétante : alors qu'au début du siècle, 90 à 100 000 charrues étaient imposées, représentant environ un million d'hectares cultivés, on ne compte plus au milieu du siècle que 500 000 ha cultivés..." (3).*

Jadis grand exportateur, le pays devient importateur de céréales. Les principales ressources de l'état disparaissent, il en est ainsi des profits tirés de la course maritime et des tributs versés par certains pays européens (4). L'exportation de l'huile, une des principales sources de richesse du pays, connaît une crise profonde (5).

L'exportation des *Chechia*, deuxième source de richesse du pays, périclité à la suite de la concurrence des pays industriels (6). Les capitulations imposées par les puissances européennes au Bey ouvrent le marché tunisien aux produits manufacturés euro-

(1) J. PONCET - Paris 1961 - (p. 42)

(2) L. VALENSI - Lille 1975 - (p. 401 - 549)

(3) B. SLAMA - Tunis 1967 - (p. 10)

(4) L. VALENSI - Lille 1975 - (p. 548)

(5) Les exportations qui évoluaient entre 4 000 et 9 000 tonnes entre 1860 et 1865 dépassent rarement les 2 000 tonnes à partir de la crise de 1867.

F. ARNOULET - Lille 1968 - (p. 154)

(6) F. ARNOULET - Lille 1968 - (p. 149).

péens et provoquent l'acronie de l'artisanat urbain puis rural...  
"Cette crise structurelle de l'économie tunisienne correspond  
à une offensive vigoureuse et traumatisante des forces mili-  
taires et économiques européennes" (1).

La balance commerciale, jadis excédentaire, devient déficitaire, la piastre tunisienne est dévaluée. Le pays systématiquement pillé par les agents de l'Etat et les hommes d'affaires européens. Les tentatives de modernisation, dans une fièvre de spéculation généralisée, gonflent démesurément l'endettement de l'Etat tunisien qui se trouve au bord de la banqueroute (2). De plus en plus endetté, le Bey multiplie les abus et les exactions ; en 1857, il institue la *Mejba* (3) et les anciens impôts en principe supprimés continuent d'être exigés. Malgré tous ces prélèvements, la situation est de plus en plus catastrophique. En 1863, la *Mejba* est doublée contre l'avis de plusieurs membres du Conseil privé du bey : "Le pays est pressuré comme une vache dont on presse jusqu'à la dernière goutte la mamelle, au point de la faire saigner, exposant ainsi son petit au péril. La situation du pays ne lui permet plus de supporter aucune autre charge, le pays est en danger..." s'écrie à une réunion du Conseil privé, le Général Hussein, président de la Municipalité de Tunis(4). Malgré les mises en garde, le bey maintient sa politique catastrophique pour le pays.

(1) H. CHERIF, "Expansion européenne et difficultés tunisiennes 1815 à 1830" - Annales, Mai-Juin 1970 - (p. 714-744)

(2) J. GANIAGE- P.U.F. - Paris 1953 - (p. 776 in 8).

(3) Impôt personnel dont la valeur de 36 piastres équivaut à 21 F 60 ; ce type d'impôt ne dépasse pas à l'époque 4 F 50 en France.

(4) B. DHIAF, livre V (p. 113-114)

Les *kbir* des tribus convoqués en consultation par le souverain n'osent pas lui tenir tête mais ne cachent pas par ailleurs leurs appréhensions (1). Dès avril 1864, la révolte éclate dans le pays ; elle a pour chef, *Ali Ben Ghdahem* de la tribu des *Majeur*. L'unanimité des tribus du centre et de l'ouest de la Tunisie autour de cet homme qui "... était parvenu à faire perdre aux bédouins leur goût habituel pour les rapines et le pillage..." (2) traduit le mécontentement et la détresse des *Arouch* de la Tunisie Centrale. Plus particulièrement, la révolte de 1864 est la réaction d'une société qui se sent menacée dans son existence et son identité par les étrangers et leurs intermédiaires. L'analyse des principaux aspects de cette crise de la société pastorale pendant cette période pré-coloniale est fondamentale à l'intelligence de la société et de l'espace des hautes steppes actuelles ; c'est un moment privilégié : c'est le début de l'articulation du mode de production capitaliste dans la région.

## 1.2. LA DESEGRATION DE LA SOCIETE PASTORALE

La grande insurrection de 1864 révèle la misère extrême et le mécontentement profond des populations tribales. Celles-ci subissent une double agression : celle de la précarité du milieu et celle du parasitisme forcené du pouvoir central et de ses agents.

### 1.21. Une crise conjoncturelle : disettes et famines

Les hautes steppes tunisiennes connaissent au cours de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle et même avant une suite de mauvaiscs années agricoles et de disettes. L'analyse de la corres-

(1) B. DHIAF. Livre V (p. 116)

(2) B. DHIAF. Livre V (p. 122).

pondance des *caïd*, de 1860 (1) à 1882, permet de constater que tout au long de cette longue période la sécheresse et les calamités climatiques affectent la région d'une façon quasi permanente. Déjà affaiblies par la répression qui suivit la révolte de 1864, les populations pastorales sont confrontées avec la sécheresse qui s'installe dans la région.

C'est ainsi qu'en 1865, le *Amel* des *Frechich* écrit : " l'année est très mauvaise, la famine sévit, le troupeau est décimé" (2).

En janvier 1866, la sécheresse se prolonge, l'épidémie du choléra menace la région (3). Les *ouled Najî* et *Ouezzez* fuient vers l'*Ifrikya* à la recherche de pâturages pour ... "leurs troupeaux menacés d'une mort certaine...". Les habitants de l'*Ifrikya* leur sont hostiles, ils ... " les empêchent de venir faire pâturer leurs bêtes ou glaner sur leurs champs" (4).

La situation devient dramatique au cours de l'année suivante : sécheresse, famine, épidémie de choléra s'étendent à l'ensem -

(1) A.G.G.T. - C.18, Dos.205 - Lettre 70 : "l'année est très sèche et les différentes fractions sont obligées d'aller du Jerid vers le nord pour chercher du grain et acheter du Hendi chez les Zlass de la steppe". Par ailleurs, un sondage effectué dans la correspondance antérieure à cette date montre que sécheresse et disette sévissent déjà bien avant les années 60. C'est ainsi que dans une lettre datée de 1845/46, le *Myaâd* des *Frechich* se plaint ... "de la disette qui règne cette année-là et qui a poussé les *Frechich* à se disperser". Voir C.18, Dos.198 - Lettre S.

(2) A.G.G.T. - C.18, Dos.199 - Lettre 51.

(3) " " " - Lettre 59, (Janvier 1866); le *caïd* des *Frechich* informe le premier ministre qu'il a fait le nécessaire et a pris ses précautions avec les cheikh pour éviter la contagion et l'extension de la maladie des gens de passage aux habitants.

(4) A.G.G.T. - C.18, Dos.199 - Lettre 183.

ble du pays et même à l'ensemble du Maghreb (1). A la fin du mois de juin 1867, le *caïd* des *Frechich* écrit au Premier Ministre : "... la disette dans la steppe ne fait qu'empirer. Les populations ne trouvent rien à manger, les *Frechich* se dispersent dans la montagne à la recherche de pommes de pin pour s'en nourrir". L'hiver 1868 : situation tragique. Un nouveau *Caïd*, nommé à la tête des *Frechich*, écrit au Premier Ministre . . . "quand nous sommes arrivés ici, nous n'avons trouvé que très peu de monde..., les *razzia* sont fréquentes..., le pays est resté vide à cause de l'intensité de la disette, les gens ont mangé tout ce qu'ils avaient aussi bien des choses permises qu'interdites (par la religion), même les chevaux et les ânes. LA MAJORITE DE LA POPULATION EST MORTE ET LES SURVIVANTS DEVORAIENT LEURS PROPRES MORTS DE SORTE QUE CHAQUE CADAVRE EST DEBITE, CUIT ET MANGE COMME S'IL S'AGISSAIT D'UN MOUTON..." (2).

La situation est aussi dramatique chez les *Hamma*. Le *caïd* des *ouled Aziz* signale "... la disette sévit à cause d'une sécheresse continue... la majorité des *Hamma* est fixée entre Sousse et le territoire des *Zlass*" (3). Au bey qui veut acheter de la laine, le *caïd* des *ouled Radhouane* lui répond "... les moutons des *ouled Radhouane* ont été décimés par la famine..., la disette sévit toujours et on craint qu'il n'y ait des actes de pillage et même des actes d'anthropophagie" (4).

(1) Y.LACOSTE - A.NOUSCHI - A. PRENANT - Paris 1960 - (p.372/74)  
X. YACOND - Tome II (p. 120-122). - Alger 1960 -

(2) A.G.G.T. - C. 18, Dos. 200 - Lettre 60 (Janvier 1868)

(3) " " Dos. 207 - Lettre 66 (1867)

(4) " " " - Lettre 101(1866/67).

Pendant la décennie suivante 1870/80, les années de sècheresse et de disette se succèdent :

En 1870, les *Majeur* et les *Frechich* ne peuvent pas payer les impôts parce que l'année est très mauvaise et la récolte insuffisante ; d'ailleurs les signes de rébellion dus à la misère commencent à apparaître (1).

En 1871, l'année s'annonce mauvaise, l'herbe n'a pas encore poussé ; les *Hamma* ont dû donc acheter du *Hendi* aux *Zlass* pour se nourrir et nourrir leurs animaux (2).

En 1872 : "l'année 1288 a été très mauvaise". La faim guette les tribus : hommes et animaux. L'insécurité règne dans la steppe, le Jerid et déborde sur le Sahel. "Les *ouled Aziz*, *ouled M' Barek*, *Abdelkrim*, *Slama*, etc... essayent de soulever *Hamma* et *Zlass* contre le gouvernement. Les plantations de cactus et d'oliviers sont saccagées et pillées, les *razzia* se multiplient..." (3).

Jusqu'à l'automne 1875, disettes et famines se prolongent. Enfin le *caïd* des *Frechich* annonce que "... la région de la steppe est de nouveau tranquille...; l'année s'annonce bonne puisque la pluie est tombée de Kairouan jusqu'au Jerid..." (4). Mais la grêle et les sauterelles anéantissent la récolte cependant prometteuse. C'est ainsi que "... la *Zmala* des *ouled Aziz* dans le pays de *Gamouda* a été ravagée par la grêle puis par les sauterelles. Il ne reste plus rien à la surface du sol et les a -

(1) A.G.G.T. - C. 17, Dos. 194 - Lettre 43 (1870)

(2) " - C. 19, Dos. 209 - Lettre 14 (1871)

(3) " " " - Lettre 56 (1872). Voir aussi la même année, le rapport du *Caïd* des *Frechich* au Premier Ministre : "depuis cinq ans, la vie devient difficile à tous les points de vue du fait particulièrement de l'absence de récolte et de semence et de l'insécurité des routes. La famine sévit à tel point qu'il y a eu des cas d'anthropophagie".

(4) " " Dos. 210 - Lettre 45 (Fév. 1875).

## 1.22. Une crise structurelle : la domination

La mauvaise conjoncture climatique, particulièrement persistante pendant la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, a profondément désorganisé la société pastorale, mais ce sont les prélèvements fiscaux du pouvoir central et le parasitisme de ses agents, tous deux intermédiaires du capitalisme colonial, qui vont induire progressivement la désintégration de cette société.

= *Violence du Pouvoir et de ses Agents : les prélèvements fiscaux*

En effet, dans cette ambiance apocalyptique de disettes chroniques, d'épidémies, de famines et même d'anthropophagie, le principal souci du pouvoir beylical était la collecte des impôts. La lecture de milliers de lettres que constitue la correspondance des caïds nous montre que l'essentiel des relations entre le pouvoir central et les populations pastorales et, à la limite son unique préoccupation, se réduit aux prélèvements fiscaux. Pour ce, chaque année les recensements des hommes adultes, du cheptel et des terres emblavées sont effectués quelles que soient par ailleurs les difficultés. C'est ainsi qu'au lendemain de la révolte de 1864, alors que les populations étaient menacées par la disette, le bey demande au Amel : "... de recenser le bétail et de compter la production des paysans Hmamma en blé et en orge, et ceci afin d'en prélever le dixième en impôts. Il y a d'autre part les impôts sur les personnes : la Mejba ; la collecte est faite par la Mhalla beylicale" (1). Au printemps 1867, l'année de la famine la plus meurtrière du siècle, le Ministre de la Plume, Bouattour "... ordonne au Amel des ouled Ali des Frechich de recenser le nombre des notables". Le Amel répond que la tribu est en Ifrikya et que l'année est très mauvaise ; les bêtes ne se vendent pas sur les marchés de la région... il y a

(1) A.G.G.T. - C. 18, Dos. 206 - Lettre 51 (1864/65).

Outre la collecte des impôts, le Premier Ministre *Khaznadar* ne cesse de harceler les *caïd* pour satisfaire à certains de ses caprices. Alors que la population se débat dans la disette, il demande au *caïd* de lui envoyer des animaux sauvages (1) "... tels que mouflons, lionceaux qu'ils auraient chassés dans les forêts de la région" (2). Il lui ordonne aussi de lui fournir "... quinze chevaux de course, quinze brebis et quatre béliers de race supérieure" (3) et même ... de lui fournir une quantité de noix décortiquées de la région" (4).

= L'accroissement du parasitisme fiscal se traduit par la multiplication des agents de l'état et de leurs *intermédiaires* (5). La multiplication des *Cheikh* est déjà signalée au XVIII<sup>e</sup> siècle par Peyssonnel ; elle répondait alors à des manipulations politiques (6). Dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, les préoccupations fiscales dominent. Les *Caïd* qui

(1) A.G.G.T. - C. 18, Dos. 198 - Lettre 85 (Janvier 1862) - Dans cette lettre, "le Amel des Frechich envoie à Khaznadar une part du montant des impôts soit 23 000 reals ; il lui envoie en outre trente chameaux, deux lionceaux et des plumes d'autruche".

(2) A.G.G.T. - C. 18, Dos. 201 - Lettre 155 (1871/72)

(3) " " Dos. 200 - Lettre 2 (Mai 1867)

" " Dos. 201 - Lettre 127 (1871/72)

(4) " " Dos. 202 - Lettre 19 (Oct. 72).

(5) H. TIMOUMI - Tunis 1975 - (p. 165) : "Les 'frig' se plaignent du nombre très élevé d'administrateurs qu'on leur imposait...".

(6) PEYSSONNEL - 1725 - : "Le bey de Tunis actuellement régnant s'apercevant que l'autorité du Cheikh dans une nation était trop grande et qu'un seul Cheikh portait toute une tribu à la révolte, a augmenté le nombre de ces dignitaires et donné à chacun d'eux une autorité égale à celle du Cheikh principal. Ainsi, plus de têtes, plus d'opinions et conséquemment plus de divisions dans les conseils".

payaient chèrement leur charge, étaient souvent obligés de s'endetter. Aussi, leur principal souci était de récupérer le maximum d'argent et le plus rapidement possible car ils risquaient à tout moment d'être destitués. Aussi, les intérêts à court terme du pouvoir, *Caïd*, *Khlifa* et *Cheikh* convergeaient-ils vers le même objectif : pressurer autant que possible les contribuables (1).

Cette lettre adressée déjà en 1855 par l'ensemble du *Myad* des *ouled Aziz* au souverain pour protester contre les abus de leur *super-caïd*, *Ahmed Zarrouk*, est extrêmement suggestive quant à la nature des rapports entre le pouvoir central, ses agents et les populations pastorales : "... depuis que vous avez chargé *Ahmed Zarrouk* de notre *caïdat*, nous lui avons remis annuellement 1 800 chamelles. Malgré cela, il nous a emprisonnés en prétendant que nous étions redevables d'autres amendes. Il a confisqué nos biens dans nos oasis du *Jerid*, il nous a chassés de notre pays sans aucune provision, il a mis la main sur tous les biens que nous avions en dépôts chez des gens. Depuis deux ans, il nous prend notre récolte de 200 *mechia* (1 *mechia* = 12 ha...)... Avant, nous étions administrés par un seul *Caïd* et six *Cheikh* ; actuellement, il a nommé quatre *Caïd* et dix-huit *Cheikh*..." (2). Douze ans plus tard, les *ouled Aziz* se plaignent encore de cette pléthore de *caïd* et de *cheikh*... "ils demandent leur destitution et l'élection d'un nouveau et unique *caïd*" (3).

(1) L. VALENSI - 1974 - (p. 548)

"... la vénalité de la charge *caïdale*, systématisée sous *Hammuda Pacha*, qui laisse aux *caïd* la liberté de pressurer sans mesure le paysan. Tenu de fermer les yeux sur les exactions de ses *caïd*, le *bey* se dessaisissait à leur profit du gouvernement des provinces et d'une partie du produit des contributions".

(2) A.G.G.T. - C. 18, Dos. 205 - Lettre 13 (1854)

(3) " " Dos. 207 - Lettre 24 (1867)

= La fiscalité du pouvoir beylical, déjà bien lourde, est encore aggravée par les Abus de ses agents : "...l'impôt qui est fixé légalement à 36 reals par personne a été porté par les Cheikh à 70 reals. De plus, les Cheikh demandent l'impôt trois fois par an..." (1) ; les ouled *Thlijane*, un des arch des *Hamma* de la région de Gafsa, fixés à Zaghouan pour la saison estivale, se voient réclamer par le *Cheikh* de cette localité des impôts exorbitants, soit le quart du produit de la vente du troupeau et de tout le produit des ventes en général (2). A la veille du protectorat, les *Hamma* dispersés entre le Sahel, le Kairouannais et le Jerid "... se plaignent de ce que leurs *Amel* leur aient imposé un impôt de 40 reals par personne, en plus du dixième sur les animaux et la récolte " (3). Dans cette ambiance de désorganisation de la société pastorale, on est surpris de constater que les *Caïd* et leurs agents réussissent souvent et malgré tout à faire rentrer les impôts. On peut toujours se demander comment en janvier 1868, l'année la plus tragique qu'ait connue la haute steppe, les *Frechich* aient pu payer les 4/5 de leurs impôts, soit "... 45 000 reals en espèces, le reste étant payé en toisons de laine" (4).

= La lecture de la correspondance des *Caïd* nous informe sur les Méthodes utilisées par les *Caïd* et leurs agents. Le plus souvent, ils recourent à la confiscation et à la vente du cheptel. C'est ainsi qu'en 1870, par exemple, les ouled *Ouezzez* des *Frechich* ne peuvent pas payer l'impôt : "... le caïd

(1) A.G.G.T. - C. 18, Dos. 204 - Lettre 4-5 (1864/65)

(2) " " Dos. 207 - Lettre 122 (1867/68)

(3) " C. 19, Dos. 215 - Lettre 36 (Avril 1881)

(4) " C. 18, Dos. 200 - Lettre 65-66 (Janvier 1868) - La toison de laine valait à l'époque 2,5 reals.

confisque leur troupeau de chameaux et même les jeunes bêtes encore improductives" (1) . Les mêmes méthodes sont utilisées chez les *Hamma* où "... la disette étant de plus en plus aigüe, les gens ne peuvent payer l'impôt. Les Cheikh sont obligés de faire vendre le bétail sur les marchés du Jerid, et surtout sur les marchés du Sahel, à Sfax et à Mahdia " (2). Lors de ces ventes forcées, les prix retenus sont souvent inférieurs aux prix pratiqués dans les souks (3). Dans cette quête des impôts, certains *caïd* terrorisaient les populations réticentes ou trop démunies et se livraient parfois à des *razzia* punitives : "... le village de Beni Hakim a été *razzié* par leur Amel. La totalité des trente maisons ou 'kibs' que compte le village a été *razziée* et réduite à la misère " (4).

Malgré les moyens de coercition et de répression employés par les *caïd*, parfois ils ne réussissent pas à récupérer la totalité des sommes dues à l'administration beylicale et doivent alors s'endetter. L'exemple du *caïd* des *Frechich* qui a dû, pendant l'année de disette de 1865, au lendemain de la révolte de 1864 "... emprunter le montant des impôts à envoyer au Ministre " n'est guère exceptionnel (5). Faute de pouvoir réunir les impôts, ou de trouver des créanciers, certains *caïd* sont obligés de vendre leurs biens pour payer les sommes dues à l'Admi-

(1) A.G.G.T. - C.18, Dos. 201 - Lettre 11 (1870)

(2) " C.19, Dos. 209 - Lettre 23 (1872)

(3) " " Dos. 210 - Lettre 7 (1873) dans laquelle il est relaté que "... le chameau est évalué par la Commission à 200 reals tandis que les ouled Maamer veulent le faire payer 250 reals".

En comparaison, la 'wiba' de blé coûtait 25 reals et celle d'orge entre 12 et 15 reals.

(4) " C.17, Dos. 193 - Lettre 171 (sans date)

(5) " C.18, Dos. 199 - Lettre 173 (1866).

nistration beylicale. C'est le cas du *caïd* des *ouled Ouezzez* auquel le Premier Ministre demandait la somme de 42 000 reals montant des *mahssoulette* ou impôt sur les transactions du souk de Thala. Le *caïd* proteste de ne pouvoir payer cette somme car le pays est en pleine crise : "... il n'y a ni ventes, ni achats dans le souk ". Le *caïd* a été alors informé qu'il était relevé de ses fonctions, mais tenu de payer la somme de 15 000 reals : "...me voilà entraîné de vendre mes biens puisque Dieu m'a condamné à les perdre..." écrit-il au bey (1). On n'est guère surpris de retrouver cet ancien *caïd* ruiné inspirant et dirigeant les *razzia* des *ouled Ouezzez* (2) puis ralliant les troupes françaises en 1881.

= Le paiement des impôts en espèces a favorisé sinon l'apparition du moins l'extension de l'usure dans la société pastorale. Celle-ci était pratiquée notamment par des Juifs ou par des *Nsara*, c'est-à-dire des chrétiens. C'est ainsi que dans l'un de ses rapports des années 1866/67 adressé au Premier Ministre, le *caïd* des *Frechich* déclare : "... la famine sévit et le troupeau est décimé. Les gens sont obligés de se faire prêter de l'argent par les juifs usuriers contre leurs bijoux et leurs ustensiles..." (3). On a déjà vu certains membres de la *zaouia* de *Sidi Ahmed Tlil* "... se mettre à vendre ou à hypothéquer leurs actes de propriété à des étrangers et ceci malgré l'inaliénabilité de ces terres de *zaouia*" (4). On retrouve les mêmes pratiques chez les *Hamma* où l'on signale la présence de nombreux *mercanti* qui "... pratiquent l'usure à outrance" (5). C'est le cas de ce commerçant italien Salva-

(1) A.G.G.T. - C. 18, Dos. 200 - Lettre 56 (1868)

(2) " " Dos. 200 - Lettre 104 (Novembre 1869)

(3) " " Dos. 199 - Lettre 51 (1865/66)

(4) " " Dos. 204 - Lettre 51 (1867)

(5) " " Dos. 207 - Lettre 273 (1870)

Le *mercanti* = l'homme d'affaires européen.

vatori di Vitian qui possède un commerce dans la steppe et fait des affaires avec les *Hamma* : "ceux-ci ont de nombreuses dettes envers lui" (1). En fait dans cette région de précarité et de violence, seuls les quelques riches qui présentent assez de garanties peuvent bénéficier de l'usure. C'est ainsi que le *caïd* des *ouled Maamar* de la région de Gafsa fait savoir au Premier Ministre que "... l'année étant à la disette, les Cheikh ont dû s'endetter chez les européens fixés dans la région" (2). La présence de ces mercanti et usuriers provoque parfois des réactions violentes. C'est le cas du représentant du Consul d'Espagne à Sfax qui possède une boutique pleine de marchandises dans la région de Thala. "Il a été battu, sa boutique a été pillée..." Consul d'Espagne porte plainte au bey (3).

= Excédées par la rapacité et la violence des agents du pouvoir beylical, les populations tribales ne cessaient de protester auprès du souverain, exigeaient la destitution des *caïd* abusifs et menaçaient de fuir le pays et parfois même le faisaient. "Les *ouled Naji* partent et les *ouled Ali* menacent de les suivre. Le *Amel des Frechich* demande l'intervention de l'armée" (4). Certains s'enfuyaient en Algérie et se plaçaient sous la protection française. Manipulés par les autorités coloniales "... ils reviennent dans la tribu, se vantent de leurs avantages sociaux et économiques, et poussent les gens à la révolte et à quitter leurs foyers pour l'Algérie..." (5). De tels appels à la révolte n'avaient guère de chance d'être entendus. En effet, depuis l'échec de

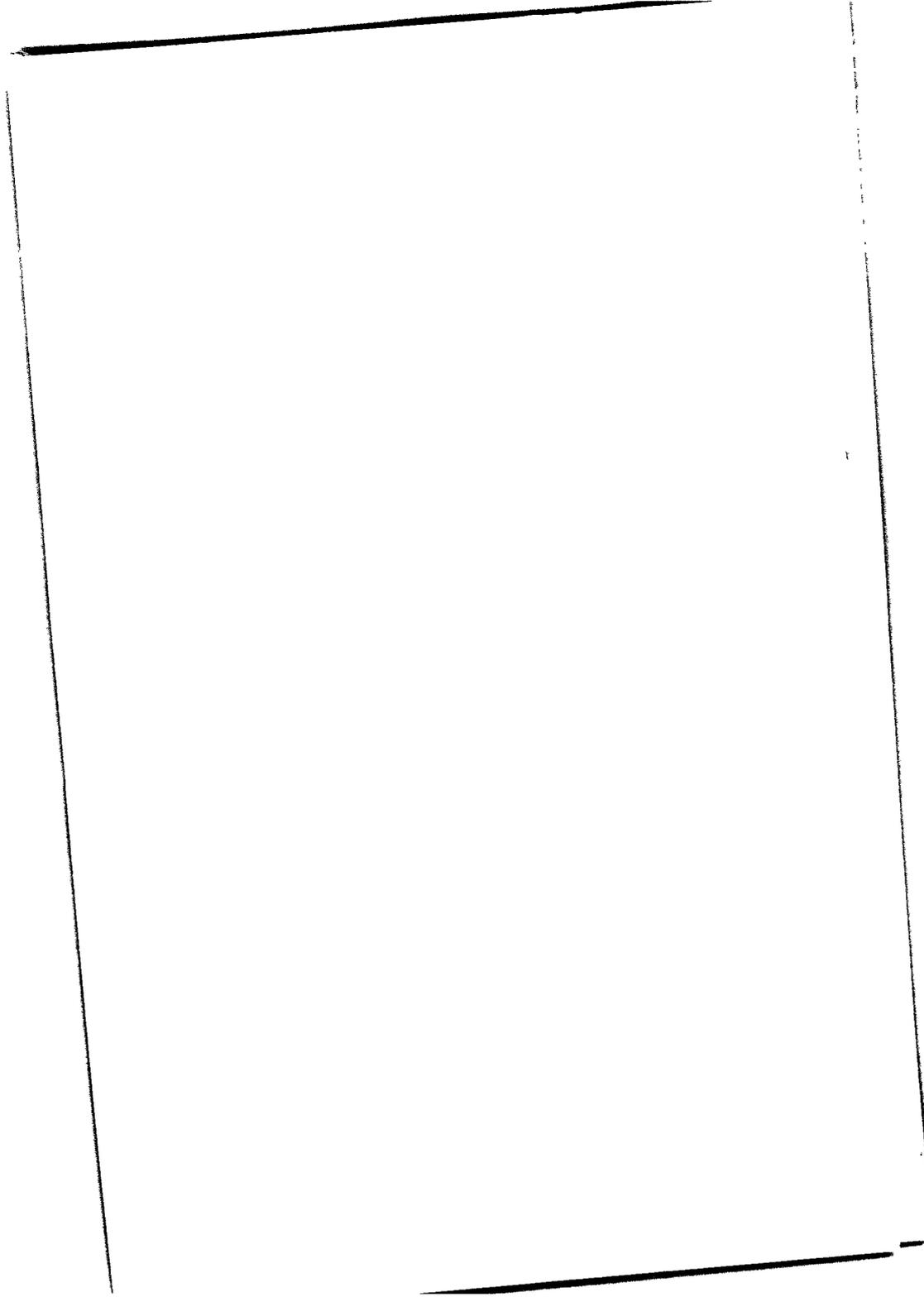
(1) A.G.G.T. - C. 19, Dos. 212 - Lettre 64

(2) " C. 18, Dos. 207 - Lettre 249 (1870)

(3) " " Dos. 199 - Lettre 41 (1865/66)

(4) " " Dos. 198 - Lettre 149 (1863)

(5) " " Dos. 203 - Lettre 49 (1880)



la révolution de 1864, les populations tribales vaincues et appauvries n'étaient plus capables de révoltes aussi spectaculaires. Cependant les séditions localisées sont extrêmement fréquentes ; elles expriment les réactions brutales des populations dont la survie même est remise en cause et se traduisent par des agressions fréquentes contre *Cheikh, Caïd* et *Zaouïa* : "... la récolte est insuffisante ... d'ailleurs des signes de rébellion dus à la misère commencent à apparaître" écrit le *Caïd* des *Hamma* au *Bey* en 1870 (1). La fréquence de ces mises en garde de la part des autorités locales au pouvoir central montre qu'il règne dans la région une ambiance de rébellions endémiques.

= Violence des Hommes entre eux : les *Razzia*

La tradition orale ainsi que la correspondance des *caïd* révèlent une société pastorale dominée par les *razzia* et la violence. Cette ambiance larvée de violences et d'agressions est l'expression de la désagrégation de la société pastorale. Loin de refléter un quelconque atavisme bédouin (2), les *razzia* apparaissent et s'amplifient pendant les années de disette et de famine ; elles s'atténuent et disparaissent pendant les années de prospérité et d'abondance ; elles sont donc une des formes de réponses à l'agression du milieu. Elles sont encore plus la réponse à la violence du pouvoir beylical et de ses

(1) A.G.G.T. - C. 17, Dos. 194 - Lettre 43

(2) H. TIMOUMI - Tunis 1974/75 (p. 81) "l'explication des *razzia* par une quelconque tradition guerrière ou une turbulence congénitale est à récuser".

agents (1).

L'exaspération des *razzia* au cours de cette seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle se traduit par un état de sédition continue, entraînant dans des conflits violents les membres de différents *arouch* et *firgua* les uns contre les autres en dehors de tout système d'alliances (2). C'est ainsi que les *Frechich* s'allient avec les *Hmamma* contre les *Majeur* et les *Nememcha* "... auxquels ils parviennent à subtiliser un troupeau de chameaux" (3). De même, les *ouled Yahia Ben Taleb* des *Frechich* attaquent une famille des *Majeur* et emportent quelques moutons. "... Celle-ci fait appel à des *Hmamma* pour razzier, à son tour, les *ouled Yahia* (4) les *Hmamma* attaquent leurs alliés traditionnels, les *Zlass* et leur volent un grand nombre de chameaux" tandis que les *ouled Maamar* razzient d'autres alliés

(1) H. CHERIF: Les Mouvements paysans dans la Tunisie du XIX<sup>e</sup> siècle.

Communication présentée au Colloque organisé par l'Institut d'Histoire de Naples (novembre 1969), texte rénéotypé (45 pages).

(2) Selon les alliances traditionnelles, *Majeur* et *Frechich* appartiennent au même *çoff* et s'opposent aux *Hmamma* alliés aux *Zlass* et aux *ouled Ayar*.

Faute de préciser les noms des *firgua* ou même des familles en conflit, en les identifiant par le nom de leur *Arch* ou même de leur tribu, les rapports administratifs donnent l'illusion que les conflits opposent *Arch* contre *Arch* alors qu'en réalité ces conflits opposent au plus *firgua* contre *firgua* et souvent seulement quelques familles.

(3) A.G.G.T. - C. 18, Dos. 199 - Lettre 35 (1865)

(4) " " Dos. 201 - Lettre 6 (1870/71).

*les ouled Ayar* et leur enlèvent leur troupeau de moutons (1).

L'enjeu de ces *razzia* est en général constitué par les biens meubles, en particulier les troupeaux, principale richesse : voici des *ouled Naji* venant d'Algérie qui attaquent la tribu des *ouled bou Ghanem* et : "... leur emportent 1 300 têtes de bétail et 4 burnous en laine" alors que les *Beni Zid* razzient les *ouled Maamar* et "leur enlèvent plus de 800 chamelles", les *Frechich* razzient les *ouled Aziz* et "emportent 6 000 moutons et chèvres" ; les *Frechich* razzient les *ouled Radhouane* et "leur enlèvent des milliers de moutons et chèvres" (2). Les fourrés de figues de barbarie, seule alimentation estivale pendant ces années de disette, sont souvent saccagés par des bandes affamées. La violence et l'âpreté des luttes se traduisent souvent par mort d'hommes et parfois même, semble-t-il, viols de femmes (3). Durant les années de grande disette, la violence est quasi générale et c'est la lutte pour la survie. Les gens du même *Arch* s'entre-tuent... "1284 est une année de disette. Les *Frechich* s'étaient entre-tués ; une mutinerie atroce a opposé les *ouled Ouezzez* et les *ouled Ali* en 1285. Les pertes ont été énormes de chaque côté" (4). En cette année de

(1) A.G.G.T. - C. 18, Dos. 207 - Lettre 10 (1867)

(2) " " Dos. 198 - Lettre 92 (23 mars 1862)  
" " Dos. 207 - Lettre 140.

(3) " " Dos. 198 - Lettre 73 (24 novembre 1861)  
dans laquelle : "... six douar des *ouled Ouezzez* établis sur les pentes du *Jebel Fekka* sont attaqués par les *ouled Aziz* et raziés. Tout le troupeau est enlevé et les habitants sont dépouillés de tous leurs biens. Des femmes sont violées et des hommes tués".

(4) " " Dos. 202 - Lettre 89 (1867).

Les grandes routes caravanières vers l'Ifrikya et surtout vers le Jerid attirent des bandes de pillards malgré l'organisation de gardes routières (1). C'est ainsi que les *ouled Radhouane*, de retour du Jerid, sont attaqués par des habitants des villages perchés de *Ayacha* et de *Sakket* qui leur "... emportent 510 chameaux, 5 300 moutons et chèvres 46 chameaux et des provisions de bouché grains, dattes et huile) ; ils leur volent aussi des tapis, de l'or et de l'argent en espèces..., des tissus de Tozeur, des produits de l'artisanat, etc..." (2).

L'insécurité permanente a perturbé sérieusement la vie de relations avec la province du Jerid, alors importante. Ce fut le Ministre de la Guerre, le Général Rostom, qui fut nommé *Caïd* des *Hamma* et fut chargé, à ce titre, de rétablir l'ordre chez ces derniers. La répression fut très dure ; les *ouled Abdelkrim* des *ouled Aziz* furent exilés et cantonnés dans la région du Kairouannais avec interdiction de transhumer vers la région du Jerid. Un décret ministériel pris par le Ministre de la Guerre, ordonne à toutes les tribus et fractions *Hamma* de se regrouper entre *Riah* et Kairouan, et leur interdit d'aller au Jerid pour quelque raison que ce soit. "Le *Amel* du Jerid et le *Oujak* de *Gafsa* se chargent de reconduire les *Hamma* vers le nord et de punir les récalcitrants" (3).

L'ordre provisoirement rétabli, le Général s'empresse de demander son retour à Tunis et l'informe que : "... les

(1) A.G.G.T. - C. 18, Dos. 207 - Lettre 64 (1867)

(2) " " " - Lettre 176 (1868)

(3) " " Dos. 201 - Lettre 95 (1870)

*Hamma sont tranquilles, leur situation économique s'est améliorée bien qu'il s'agisse de bédouins frustes et grossiers..." (1).*

Dans cette région qui semble à priori vouée à une agitation et à une violence permanente la tranquillité revient avec une extraordinaire rapidité dès que l'année s'annonce bonne. Ainsi, en août 62, le *Caïd des Frechich* écrit : "... les Frechich connaissent des années de tranquillité et d'abondance; la vie agricole et pastorale ainsi que le commerce intertribal et avec l'Algérie vont très bien" (2). De même, le calme règne dans l'ensemble des Hautes Steppes, en 1875, année exceptionnellement bonne : "... la région de la steppe est tranquille. Les différentes tribus Zlass, Hamma et Frechich se trouvent toutes dans la région de Gafsa, sur la route du Jerid redevenue sûre, on n'a plus besoin de garde routière ou d'escorte armée. L'année s'annonce bonne puisque la pluie est tombée de Kairouan jusqu'au Jerid" (3). Même les *ouled Aziz*, réputés particulièrement turbulents, deviennent miraculeusement pacifiques. "Le *Amel de Gafsa et du Jerid* fait savoir que les *ouled Abdelkrim*, les *Bdour* et les *ouled M'Barek* sont établis à Gafsa et qu'ils sont TRANQUILLES. Le Jerid connaît une année de bonne récolte : les palmiers et les oliviers ont bien donné et les gens du Jerid sont occupés à des transactions profitables avec les caravanes de commerçants" (4).

(1) A.G.G.T. - C. 19, Dos. 211 - Lettre 54 (1876/77)

(2) " C. 18, Dos. 202 - Lettres 40-44 (août 1862)

(3) " C. 19, Dos. 210 - Lettre 45 (1875)

(4) " " Dos. 214 - Lettre 15 (1880).

Le *Caïd* annonce au Ministre que les pluies de mars ont été très abondantes et que la récolte s'annonce très bonne: "... l'herbe est déjà très haute, les Hmamma n'auront pas besoin de se déplacer cette année pour chercher des pâturages" (1)

= Ruine et Dépeuplement des Hautes Steppes

Mais les bonnes années apparaissent exceptionnelles au cours de ce XIX<sup>e</sup> siècle. Au contraire, la fréquence des disettes et des *razzia* ainsi que le parasitisme forcené du Pouvoir Central et de ses agents ont profondément ruiné le pays ...

. La conséquence la plus grave de cette double crise est le DEPEUPLEMENT de la région. Les nombreuses lettres adressées à cet égard par les *Caïd* au Premier Ministre constituent autant de cris d'alarme : "... la région de Foussana et de Kasserine se dépeuple de plus en plus de ses habitants" (2). Ce dépeuplement est provoqué aussi bien par la surmortalité consécutive aux disettes et aux épidémies que par la fuite des pasteurs de la steppe et leur installation définitive en Ifrikya, dans des contrées plus accueillantes.

Le *Caïd* des Majeur signale aussi "... qu'un grand nombre des ouled Mhenna s'est établi à Mateur et dans ses environs". Le *Amel* est obligé de nommer un nouveau *Cheikh* dans cette zone pour les administrer (3). Même ceux qui s'avisent de retourner sur leur territoire, une fois le calme revenu, sont obligés de fuir de nouveau. En effet, "... les plaintes se sont accumulées contre les pillards, les agents du pouvoir cen-

(1) A.G.G.T. - C. 19, Dos. 215 - Lettre 145 (1875)

(2) " C. 18, Dos. 201 - Lettre 90 (1868)

(3) " C. 17, Dos. 196 - Lettre 67 (1880).

tral vinrent nombreux pour lever des amendes sur ceux qu' ils trouvèrent, de sorte que ceux qui avaient émigré lors de la crise, renoncèrent à toute idée de revenir chez eux, et ceux qui étaient restés ou revenus se mirent à fuir la région. Celle ci est condamnée au dépeuplement à moins que le gouvernement ne s'avise d'arrêter les poursuites judiciaires entamées contre les pillards de l'année de crise" (1).

L'ampleur du dépeuplement qui a affecté la population des Hautes Steppes est telle qu'on peut parler d'un véritable effondrement démographique. En effet, les hommes adultes des *Arouch* des *Hamma* qui étaient au nombre de 12 500 vers les années 1860 (2) ne sont plus que 7 768 en 1876/77 (3).

L'ensemble de la population des Hautes Steppes qui est estimée à 150 000 habitants en 1862 (4) n'est plus que de 100 000 vers les années 1881 (5). Il faut attendre 1911 pour que la population retrouve son niveau de 1862.

. Cet effondrement démographique à une époque où l'homme était la principale force de travail se traduit par un RECUL NOTABLE DES TERRES EMBLAVEES. C'est ainsi que l'ensemble de *Majeur*, en décembre 1868, déclarent avoir emblavé 33 *mechia*, soit 330 hectares (6). De même, les *Frechich* et les *ouled Tlil*

(1) A.G.G.T. - Ç. 18, Dos. 200 - Lettre 114 (1870)

(2) " Mejsa-dossier 907/2526 - Année 1279 (1862/63).

(3) " C. 19, Dos. 211 - Lettre 3 (1293 = 1876/77).

(4) J. GANIAGE - Paris 1864 (p. 165 - 193).

(5) H. TIMOUMI - Tunis 74/75 (p. 83 - 95).

(6) A.G.G.T. - C. 18, Dos. 200 - Lettre 82 (décembre 1868).

n'ont presque rien labouré : "... les ouled Tlil sont revenus à la vie pastorale et n'ont pas labouré la terre cette année. Les ouled Ouezzez, ouled Naji et ouled Ali refusent de payer l'impôt sur la terre, ils n'ont labouré cette année que près de vingt mechia et s'occupent plutôt de l'élevage transhumant" (1).

. Beaucoup plus grave est LA REGRESSION DE L'ELEVAGE. On possède peu d'informations sur les fluctuations des troupeaux mais les disettes prolongées et généralisées ont dû décimer une bonne partie du cheptel.

D'après l'inventaire du cheptel des *Frechich*, au lendemain de la crise de 1867, on constate qu'il y a moins d'un millier d'éleveurs soit 10 % seulement des familles. Les effectifs déclarés sont ridiculement faibles, moins de 3 000 ovins et à peine 1 500 caprins. Le recensement effectué au cours de cette année dramatique de 1868 pendant laquelle la population était dispersée dans le nord du pays ne représente certainement pas l'ensemble du cheptel des *Frechich* mais reste cependant significatif quant à l'ampleur de la crise qui a frappé le cheptel (2).

. Le meilleur indicateur quant à l'EFFONDREMENT DE L'ECONOMIE REGIONALE à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle est la ruine du Souk

(1) A.G.G.T. - C. 18, Dos. 200 - Lettre 82 (décembre 1868).

(2) " - Registres Inventaire des biens :  
- ouled Ali - R. 993/2473 - Année 1285 = 1868/69.  
- ouled Naji - R. 2182/1602 " "  
- ouled Ouezzez - R. 995/2486 " "

de Thala ; jadis prospère (1), il a complètement disparu : ...  
"Le principal centre économique de la région, Thala, est peu actif et le souk ne marche plus. Le Amel lui-même a été obligé de quitter Thala et d'aller dans un endroit situé entre Majeur et Ouertatane " (2). On voit encore en 1873, le Premier Ministre Kherreddine donner des instructions au caïd en vue de le réanimer : "... Il ordonne au Amel des Frechich d'y faire venir des commerçants et des vendeurs de bétail et lui demande d'y assurer la sécurité pour que les gens viennent y habiter et lui ordonne d'y habiter lui-même afin qu'il ait toutes les transactions sous son regard" (3). Malgré les mesures prises, le souk continue à se dégrader. En 1887, le rapport des Officiers des Affaires Indigènes décrit ainsi la ville de Thala : "... les maisons abandonnées par les populations ... prirent l'aspect lamentable qu'elles présentent actuellement. De l'ancien village, il reste environ 45 maisons habitées par

(1) A.G.G.T. - C.18, Dos. 202 - Lettre 42 (1862)

Dans cette lettre, le Caïd écrit au Premier Ministre : " Thala connaît une certaine prospérité. Les ouled Quezzez et d'autres fractions des Frechich, du fait de la proximité de la frontière, s'adonnent à une grande activité commerciale. Ils achètent des moutons et des bovins en Ifrikya, des chameaux aux Hmamma et les vendent dans "les régions de l'ouest". Ils sont avec les ouled Dunifa, les intermédiaires entre l'Ifrikya et les régions de l'Algérie. L'activité est importante et les prix montent".

A l'époque, un chameau vaut 600 reals, un mouton 35 reals et un boeuf 500 reals environ. Les prix des chevaux varient.

(2) A.G.G.T. - C. 18, Dos. 201 - Lettre 29 (1870).

(3) " " Dos. 202 - Lettre 39 (1873) et voir aussi  
" " " - Lettre 37 (1873).

*une population très hétérogène de 300 habitants..." (1).*

L'occupation française, la fermeture de la frontière, l'établissement d'un droit de douane (2) et l'ouverture de la route de Tebessa ont réduit l'hinterland du souk de Thala et contribué à aggraver la décadence de ce souk : "... Thala très important avant la disette est en régression depuis l'ouverture de la route de Tebessa" (3). L'ampleur de la décadence économique et démographique est générale. C'est ainsi qu'un Officier des Affaires Indigènes décrit la région de Kasserine : "... plus qu'ailleurs, la famine laissa dans le hameau prospère des traces indélébiles de son passage. Il ne devait subsister que des ruines de ce que fut jadis le village des Ksarinya et le caractère de sa population, de sédentaire qu'il était, devient nomade.

De 250 indigènes, qu'on y comptait, il n'en reste plus que 45 sur le territoire, 25 ont émigré dans les provinces du nord où ils s'emploient en qualité de "Khamès"... Depuis la disette, les survivants ont complètement modifié leurs habitudes, abandonnant la vie sédentaire, ils ont suivi la fortune des ouled Ouezzez" (4).

(1) Archives France Outre-Mer - Château de Vincennes - Tunisie C.30, Dos. 19 (29 juin 1887).

(2) A.G.G.T. - C. 18, Dos. 203 - Lettre 123 (1882) dans laquelle on signale : "... il apparaît qu'une taxe de douane et des droits de douane ont été institués sous l'impulsion des français. Ainsi le trafic inter-frontalier va être régi par des lois et un régime strict".

(3) Archives France Outre-Mer - Château de Vincennes - Tunisie C.30, Dos. 19 (29 juin 1887). page 81.

(4) Archives France Outre-Mer - Château de Vincennes - Tunisie C.29, Dos. 2 (5 mai 1885) "Tribu des Frechich".

Population et cheptel - Pasteurs des Ihâma en 1887 (sauf Ouled Aziz en 84)

	Hommes	Femmes	Enfants	TOTAL	Chevaux	Mulets	Cha - meaux	Bovins	Anes	Ovins	Caprins	Tentes
Ouled REDHOUAR (en 1887)	1 800	1 750	2 000	5550	400	6	2 700	250	1 300	45 000	17 000	1 100
Ouled M'BAREK (en 1887)	787	657	380	1824	138	2	1 735	38	571	16 305	10 367	549
Ouled DOUALI (en 1887)	250	200	250	700	20	1	150	30	150	2 000	700	150
Ouled SLAMA (en 1887)	663	576	776	2015	126	1	825	19	422	24 936	15 470	-
Ouled AZIZ (en 1884)	1 041	852	705	2598	94	-	1 012	43	348	4 725	2 101	-
Ouled MAMER (en 1887)	1 522	1 346	1 341	4209	92	-	1 831	-	918	5 621	2 917	870
TOTAL GENERAL	6 063	5 381	5 452	16896	870	10	8 253	380	3 709	98 587	48 561	2 670

### 1.3. POPULATIONS PASTORALES ET OCCUPATION COLONIALE -

#### 1.31. Réactions des populations à l'Occupation

Cette population ruinée et affaiblie, que le Général *Mameluk Rostom* qualifiait avec dédain de "bédouins frustes et grossiers" est celle qui s'est opposée avec le plus de détermination à l'invasion du pays, alors que le pouvoir beylical appelait à la soumission.

L'occupation militaire de la Tunisie Centrale a été précédée par une série d'empiètements et d'agressions entretenant une tension continue le long de la frontière. Déjà en 1872, le *Caïd des Frechich* signale au Premier Ministre "...que le Gouverneur de Tebessa encourage les hors-la-loi à faire régner l'insécurité en Tunisie. Ainsi, un Amel dissident déclare au Amel des Frechich que le Gouverneur de Tebessa lui a donné carte blanche pour l'attaque des caravanes et des individus tunisiens qui sont sur les routes de l'Algérie" (1) A la veille de la pénétration française, il apparaît que le même gouverneur de Tebessa veut encore "...faire déloger des Frechich de leurs territoires frontaliers en prétendant de leur appartenance à l'Algérie" (2). Mais, alors que les *Caïd* peu informés essaient de défendre ce qu'ils considèrent être les prérogatives du pays, ils reçoivent des instructions contraires de la part du Bey "...qui ordonne à la population de se comporter

(1) A.G.G.T. - C. 18, Dos. 202 - Lettre 2 (1872), voir aussi  
" - C. 18, Dos. 202 - Lettre 120 (1877): "... 70  
chameaux et 36 ânes chargés de produits ont été confisqués  
par le Amel de Tebessa".

(2) " " Dos. 203 - Lettre 90 (juin 1881).

ter n amie envers le pouvoï français" (1), et de son Premier Ministre qui informe les Amel des Hmamma de l'établissement d' "... accords amicaux et cordiaux avec le gouvernement français" (2). Il leur demande de "... bien accueillir ces Français qui sont venus pour arbitrer les différents entre Tunisiens et Algériens et de ne pas laisser les mauvaises langues propager de fausses nouvelles" (3). Certains Cafâ "... se félicitent de l'intervention française pour faire régner la paix" (4), et informent le Premier Ministre qu'ils essaient d'espionner les tribus en révolte (5). D'autres cafâ refusent de suivre les directives du Grand Ministre. Celui-ci ayant convoqué tous les Amel des Hmamma et du pays de la steppe et du Jerid, leur ordonne de veiller à la sécurité des routes et d'organiser une garde routière et des milices pour combattre les "pillards" ; "... mais les Amel, de retour chez eux, ne veulent pas suivre ses directives"(6). La révolte finit par s'organiser dans les tribus. Celles de l'Aradh, Beni Zid, Naffat, M'Thalith, les Souassi et les Jelass envoient une lettre aux Hmamma les informant "...d' une réunion au 'sommet' pour discuter des affaires politiques et surtout de l'affaire de la Kroumirie" (7).

(1) Archives du Château de Vincennes - Tunisie - C. 18, Dos. 203 - p. 92. (1881).

(2) A.G.G.T. - C. 19, Dos. 215 - Lettre 35 (avril 1881)

(3) " " " - Lettre 43 (mai 1881)

(4) " " Dos. 230 - Lettre 109(1881)

(5) " " Dos. 215 - Lettre 55 (juin 1881)

(6) " " " - Lettre 5 (1881)

(7) " " " - Lettre 63 (juin 1881) et  
" " " - Lettre 54 (juin 1881) : "des groupes d'individus des ouled Aziz, ouled Maamar, ouled Radhouane et autres, se sont révoltés contre leurs Amel et contre l'ingérence française en Tunisie. Déclarés hors-la-loi, ils veulent émigrer vers le Maroc".

Dans son rapport, l'Officier des Affaires Indigènes écrit :  
"Dès que la nouvelle de la formation de la colonne Forgemol fut répandue, l'agitation s'accroît beaucoup ; les instructions beylicales intimant aux sujets tunisiens de ne pas avoir à combattre les français qui venaient en alliés, furent vivement attaquées, le bruit rapidement propagé que Si Saddok VENDAIT LA TUNISIE ET TRAHISSAIT SON PAYS, amena par contre-coup, la résolution de passer outre ses ordres et de faire la guerre sainte" (1).

C'est au cours de l'Assemblée Générale de Sbeitla à laquelle participaient la plupart des tribus du centre et certaines d'Ifrikya que la résistance à l'occupation coloniale fut décidée ; ceux qui paraissent y avoir exercé une influence prépondérante sont Ahmed Ben YOUSSEF et Hadj Harrath, Caïd des Frechich : "... tous deux parlent de la résistance, ils ont, dans un langage violent, engagé les assistants à prendre les armes et marcher contre les français, menaçant de livrer au pillage ceux qui n'écouteront pas leur voix"(2). Des combats furent livrés en Ifrikya jusque dans la région de Zaghouan, mais après de nombreux et meurtriers combats(3) "... qui figurent parmi les plus violents que les habitants de la Régence de Tunis aient livrés au corps expéditionnaire

(1) Archives du Château de Vincennes - Tunisie - C. 29, Dos. 2 (5 mai 1885) : Tribu des Frechich.

(2) Archives du Château de Vincennes - Tunisie - C. 28, Dos. 52 (mars 1885) : Tribu des ouled Radhouane. A.B.YOUSSEF, caïd des hmamma inspire les plus belles chansons

(3) Archives du Château de Vincennes - Tunisie - de geste. C. 28, Dos. 52 (mars 1885) - Tribu des ouled Radhouane. Haïdra 17 octobre 1881, Rohia 23 octobre 1881, Koudiat el Halfa, au nord du Jebel Mghrilla 25 octobre 1881. Au cours de cet ultime combat : "les autochtones opposèrent une résistance très farouche à la colonne Forgemol. Le chiffre de 150 morts qu'ils laissèrent sur le terrain le prouve". H. TIMOUMI (p. 189).

L'occupation militaire et la répression qui s'ensuit aggravent la situation déjà précaire des populations pastorales. La colonne Forgemol vit sur le pays et se livre à de nombreuses *razzia*. Ainsi le 13 novembre 1881 : " ... la cavalerie de la colonne *razzia* dans le Gamsuda environ 20 000 moutons, des chameaux, des boeufs et des chèvres appartenant, en partie, au marabout Si Ali Sayeh, mais en grande majorité à des douar Irid des ouled Ayar des ouled Sidi Abid fuyant vers la Tripolitaine. Le 15 novembre, nouvelle *razzia* dans le bled Oglet O. el Adham... 4 000 moutons abandonnés par les douar précités furent *razziés*" (1). Les *razzia*, le versement d'une indemnité de guerre de 50 francs par tente, payable au bout de 10 jours et doublé au-delà de ce délai (2) et l'exode ont parachevé la ruine des populations pastorales (3).

### 1.32. Contrôle des Hommes et de l'Espace

La région fut soumise à l'administration militaire pendant une quinzaine d'années. C'est en 1895 que fut installé le premier Contrôle Civil à Gafsa et en 1897, celui de Kasserine, transféré par la suite à Thala. Pendant cette première période l'administration coloniale se préoccupe essentiellement de la fixation et du contrôle de la population, de l'organisation de

(1) Archives du Château de Vincennes - Tunisie - C. 28, Dos. 52 (mars 1885).

(2) Archives du Château de Vincennes - Tunisie - C. 29, Dos. 2 (mai 1885) : tribu des Frechich.

(3) "Le Caïdat qui était très riche en chameaux, chevaux, moutons, chèvres a été, en grande partie, ruiné par la dernière insurrection..." ; d'autre part : "... les ouled Aroua vendaient beaucoup d'animaux, cet évènement politique les a ruinés en grande partie". Voir : Archives du Château de Vincennes. C. 28, Dos. 52 : les Ouled Aroua.

leur administration et des prélèvements fiscaux. Les *Arouch* et les *firgua* furent l'objet d'une surveillance et d'un contrôle systématiques : "... le moindre mouvement du plus petit douar était signalé par les autorités supérieures par un rapport fleuve..." (1). Toute transhumance est dorénavant soumise à une autorisation préalable ; les contrevenants seront pourchassés, refoulés et astreints à payer des amendes ruineuses : "... les ouled Radhouane ayant été au Cap Bon, sont refoulés par les brigadiers français et obligés de payer une amende aux autorités françaises" (2).

Le contrôle des hommes est aussi assuré par le système de la conscription des hommes valides dans l'armée (3). C'est là une mesure dont les conséquences catastrophiques pour les populations tribales ont été peu soulignées. On a perçu jusque-là uniquement l'aspect politique ; en réalité, la mobilisation des hommes valides, dans une société où l'homme devenu rare constitue la seule force de travail, rend extrêmement difficile et aléatoire la reconstitution de l'économie régionale.

(1) H. TIMOUMI - Tunis 1975 - (p. 219).

(2) A.G.G.T. - C. 19, Dos. 215 - Lettre 78 (février 1882) -  
Autre exemple, celui des 'Chegtma' (Majeur) qui se trouvaient dans la région du Kef et "sont empêchés par les français de retourner près de leur tribu... les français veulent alors leur confisquer leurs chameaux, leurs mulets et veulent obliger leurs enfants à s'engager dans l'armée".  
A.G.G.T. - C. 17, Dos. 197 - Lettre 22 (sans date).

(3) " C. 18, Dos. 204 - Lettre 157 (1883) où il est signalé que "... le Général Forgemol et ses soldats exigent que certains individus des ouled Drid de Feriana, soient engagés dans l'armée. Le Amel envoie au bey un message pour lui dire que les ouled Drid sont des gens de la Zaouia à Feriana, et qu'ils ne se sont jamais engagés et qu'ils ont toujours payé leurs impôts en conséquence. L'engagement dans l'armée est considéré comme une déchéance".

Le contrôle des populations tribales nécessite un encadrement administratif renforcé ; aussi l'administration coloniale mobilise-t-elle la plupart des anciens intermédiaires du pouvoir beylical : *caïd*, *Khelifa*, *Cheikh*.

C'est dans cet esprit qu'elle récupère tous les anciens *Caïd* qui ont participé à la rébellion et dont le prestige et l'influence restaient très importants auprès des populations. La nomination de nombreux *Cheikh* pour mieux surveiller la population et assurer la rentrée des impôts, n'est plus soumise à l'agrément de la majorité des membres de leur *Arch*. Dorénavant, la garantie des *Kbir* les plus riches de leur *Arch* suffit (1).

Ces intermédiaires profitent de la puissance que leur confère la présence du pouvoir colonial pour se livrer de nouveau à l'exploitation systématique des populations pastorales. "... Depuis le début du Protectorat, ce sont les soldats français qui se chargent de collecter les impôts avec l'aide des *Cheikh* et des *Amel*" (2). L'*Achour*, impôt en principe proportionnel à la production céréalière, est dorénavant obligatoirement payé en espèces sur la base de la superficie emblavée (décret du 3 juillet 1895). Les *caïd* continuent à être payés sur les impôts perçus et à pressurer avec l'aide des *Khelifa* et des *Cheikh* les populations. Certains *caïd* sont si puissants que même les Contrôleurs Civils n'arrivent pas à obtenir leur destitution. C'est le cas du *Caïd des Majeur*, *Mustapha Ben Gadhoun*, dénoncé par le Contrôleur Civil de

(1) "... le nombre des garants n'aura qu'une importance très secondaire. Il suffira que leurs biens suffisent pour mettre le trésor à l'abri de tout risque, au cas où le *Cheikh* ne pourrait présenter les fonds provenant de ses encaissements".

Extrait d'une circulaire citée par H. TIMOUMI (p. 225).

(2) A.G.G.T. - C. 19, Dos. 215 - Lettre 82 (avril 1882).

Kairouan, dont la famille, déjà puissante au XVIII<sup>e</sup> siècle, "... considère le territoire des Majeur comme son fief dont les habitants sont taillables et corvéables à merci : cette famille inspire une terreur telle aux indigènes que, dans mes tournées, ceux-ci n'osent venir se plaindre des exacti o n s dont ils sont victimes" (1).

La puissance de tels *Caïd* est liée aux services politiques qu'ils rendent au pouvoir colonial. Ce dernier peut compter aussi sur la complicité des *Kbir* dont la plupart se sont adaptés au nouveau régime pour s'enrichir et renforcer leur emprise sur leur *firgua*. Ces notables "... faisaient et défaisaient les cheikh, suivant que ceux-ci s'entendaient avec eux pour mettre la tribu en coupe réglée..." (2). Un journal métropolitain dénonce avec véhémence la situation de la population de la région de Kasserine-Thala qui est "... journellement prèssurée par une armée de chefs (Cheikh, Khlifa, commissionnaires à l'Achour...etc) violents, menteurs, vindicatifs, malhonnêtes, vautours de la campagne tunisienne..." (3). Mais un danger nouveau autrement plus grave menace les populations : la colonisation et la dépossession de leurs terres.

(1) H. TIMOUMI (p. 229).

(2) Lettre du Contrôleur Civil de Gafsa au Résident Général du 10 septembre 1895 -(Ibid p. 231).

(3) Le Républicain du 16 juin 1906, cité par H. TIMOUMI, 1975 (p. 227).

1.33. Des conséquences immédiates à effets différés : Réduction de la précarité des Kbir et remise en cause des structures de base de la Société Pastorale

Le début de la colonisation ne modifie pas fondamentalement, du moins dans l'immédiat, les conditions d'existence des populations pastorales.

Sécheresses et autres calamités, telles que les invasions acridiennes, les vagues de froid (1905), continuent à sévir. Les épidémies de typhus, de variole et de paludisme sont encore fréquentes bien que l'on commence à vacciner. Les famines sont toujours présentes, les prélèvements fiscaux aussi lourds ; l'usure fleurit plus que jamais malgré la création de sociétés de prévoyance qui distribuent en principe des prêts de semence. Traumatisées par la conscription militaire qui leur enlève leurs hommes et les menaces de dépossession de leurs terres qui se précisent, les populations pastorales réagissent avec violence. L'assassinat de colons dans la région de Kasserine, l'insurrection de 1906, puis l'apparition d'un mouvement de *Fellagua* dès les années 1920, témoignent du malaise et de l'inquiétude d'une population qui se sent chaque jour remise en cause : "... les colons s'emparent de nos terres sans droits, ils ne respectent ni nos droits, ni nos croyances, ni nos filles vierges..." écrivent les insurgés de 1906 au bey (1).

L'essentiel de l'effort de la colonisation portait sur la fixation et l'encadrement des populations pastorales, sur l'organisation et la stabilisation du pouvoir colonial. Ainsi

(1) A propos de l'insurrection de 1906, voir H. TIMOUMI. (p. 325 - 361).

l'on peut considérer que 1881 n'est pas une date particulièrement significative par rapport à la région. Cependant la diminution des *razzia*, l'installation d'une paix et d'une sécurité relative grâce à la présence de l'administration militaire créent des conditions de changements importants dont les effets se développeront et se concrétiseront progressivement.

Le fait majeur, encore peu perceptible à l'époque, est la stabilité et la continuité pour les titulaires des fonctions administratives, sources de puissance et de richesse. En effet, dans l'état beylical, le personnel investi d'une charge publique, qu'il s'agisse de *caïd* ou d'autres intermédiaires, était instable et vulnérable. Coincé entre la violence du pouvoir central - destitutions et confiscations des biens étaient des pratiques courantes - et les révoltes des populations, ces puissants intermédiaires n'échappaient pas non plus à la précarité qui dominait l'ensemble de cette société. La sécurité, la continuité et la puissance que leur confère le pouvoir colonial constituent un environnement nouveau qui permet l'élargissement de leur base économique et une accumulation importante qui n'était guère possible auparavant.

D'autre part, le développement des échanges, des spéculations commerciales et immobilières créent de nouvelles possibilités d'investissement et d'enrichissement.

La diversification de ces investissements permet de réduire la précarité et renforce la stabilité des acteurs sociaux. C'est là un fait déterminant quant à la structuration de la société actuelle dans les hautes steppes. En effet, jusque-là la principale possibilité d'investissement, sinon la seule, était l'acquisition de cheptel ou la thésaurisation en espèces ou en

bijoux. Ces deux formes d'investissements sont toutes les deux sujettes à la précarité qu'il s'agit de sécheresse et de sur-mortalité pour le troupeau, ou de *razzia* et de vol pour les autres biens. Les *kbir* et les pasteurs de la société bédouine passaient leur vie à reconstituer leur base économique perdue (1). L'impossible continuité de l'accumulation maintient les *Kbir* dans une dépendance permanente vis à vis des autres qu'il s'agit de membres de leurs familles, des *Rabaâ*, d'*Achir* ou d'associés, etc.; ces derniers créent par leur coagulation autour du *Kbir* les conditions de leur propre survie dans cet environnement de pénurie et de violence.

La diversification des possibilités d'investissement ajoutée à la sécurité publique la sécurité économique, ce qui rend possible l'accumulation, la reproduction et un certain élargissement des moyens de production jusqu'alors inconcevables. Ces *Kbir*, devenus moins dépendants vis-à-vis des autres quant à la sauvegarde de leur richesse, le restent cependant quant aux exigences de la conduite de leur exploitation : l'homme reste, pour longtemps encore, dans la haute steppe, l'unique et la principale force de travail. Par contre, membres de familles et clients regroupés autour du *Kbir* et jusque-là dépendants de lui, le sont de moins en moins, dans la mesure où la sécurité rend leur coagulation moins contraignante et leur dispersion possible.

Le dépeuplement de la région et la rareté des hommes aggravés par la conscription coïncident par ailleurs avec la diversification des possibilités de travail créées par la co-

(1) E.E. PRITCHARD - Paris 1968 - "L'homme lutte pour garder sa place, mais il n'avance pas". (p. 115).

l'arrièrepays sfaxien ou vinicoles dans le Cap Bon ; extension de s cultures céréalières dans l'Ifrikya, encore faiblement mécanisées jusqu'en 1925 ; ouverture de nombreux chantiers d'alifa pour l'exportation et surtout la mise en exploitation des mines de phosphates dans la région de Gafsa. Toutes ces nouvelles activités offrent aux hommes des steppes des possibilités d'emplois permanents ou saisonniers inexistantes jusqu'alors. Ces nouvelles possibilités réduisent dans une certaine mesure leur dépendance jusquelà exclusive visàvis des *Kbir*, favorisent le relâchement des relations personnelles qui se trouvent mises en concurrence - certes dans une toute petite mesure encore - avec le salariat.

Ces conditions nouvelles influent sur le comportement des différents acteurs sociaux et modifient progressivement le contenu des rapports de production, sans toutefois changer les rapports de production eux-mêmes.

La première conséquence de l'installation du pouvoir colonial dans la région est d'introduire *les germes de changement des structures de base de la société pastorale*. Cette longue mutation des rapports de production s'inscrit au fur et à mesure dans l'espace et se traduit entre autre par les changements du système de cultures, d'habitat, etc... A l'homogénéité de la société et de l'espace succède une extrême hétérogénéité, expression de cette longue et lente évolution : la rupture violente qui a provoqué l'effondrement brutal de la société paysanne dans l'Ifrikya n'a guère eu lieu ici. Le développement de ces premiers changements, à peine perceptible, se prolongera pendant un demi-siècle, période au cours de laquelle la société pastorale connaîtra une série de mu -

tations à effets cumulatifs qui modifient progressivement, puis à partir de l'indépendance, brutalement - société et paysage.

L'une des premières conséquences de la colonisation est de plonger toute la population des steppes dans un jeu ininterrompu de conflits pour la Terre alors que de tels conflits étaient plutôt relativement rares jusqu'alors.

## 2 - EMERGENCE DES PROBLEMES DE LA TERRE.

*"Par l'Individualisation de la propriété foncière, on atteint du même coup l'objectif politique : anéantir les bases même de cette société" (1).*

### 2.1. CONFLITS SUR LES PRODUITS DE LA TERRE PLUS QUE SUR LA TERRE ELLE-MEME : AVANT 1882

Un fait remarquable est la rareté des conflits relatifs à la possession de la *Terre* avant la colonisation. En effet, le dépouillement de la correspondance des *Caïd* montre que conflits et *razzia* portent plus sur le troupeau, les récoltes, les plantations de figues de barbarie et en général sur les produits de la terre que sur la terre elle-même.

Les conflits dus à des empiètements entre *Arouch*, exceptionnels pendant les bonnes années, se multiplient pendant les périodes d'agitation et de disettes. Dans ces cas, les

(1) Karl MARX - "Le système foncier en Algérie au moment de la conquête française", notes prises lors de l'étude du livre de M.M. KOVALEVSKI sur le système communautaire paru à Moscou en 1879, dans "Sur les Sociétés pré-capitalistes" - Textes choisis de Marx-Engels-Lénine avec Préface de Maurice Godelier, C.E.R.M - Editions Sociales - 1973 - Paris.

déplacements et les désordres introduisent des perturbations que les *caïd* tentent de résoudre en ramenant les différents *Arouch* sur "leurs territoires et parcours traditionnels" (1). C'est ainsi que les *Majeur* qui ont été délogés de leurs terres par les *Hamma* lors de la famine de 1867 "... reviennent à leurs terres et se fixent à Aïn-el-Ksiba" (2). Mais en 1873, années de sécheresse, de nouveau "... les *Hamma* razzient les champs des *Majeur*, les occupent et les labourent..." (2). Ils recidivent en 1875: cette fois-ci ils profitent d'une bonne pluie pour "... déloger les *Majeur* qui étaient habitués à cultiver la *Behirat* de *Gamouda*..." (3).

Ces différents témoignages montrent qu'il s'agit plus souvent de labours abusifs dans les zones privilégiées pendant les périodes de sécheresse que de conflits pour l'appropriation de la terre elle-même.

Cela s'explique par le fait que dans cette société en pleine dépression démographique, la terre n'a guère de valeur par elle-même et ne constitue pas alors le principal facteur de production. Dans ce contexte de pénurie d'hommes et de violence, c'est le groupement familial, force de travail, de défense et éventuellement d'agression, qui jouait jusque-là cette fonction déterminante (4). L'intégration de l'espace des hautes steppes dans les projets de colonisation et de

(1) A.G.G.T. - C. 18, Dos. 206 - Lettre 54 (1866)

(2) " C. 17, Dos. 194 - Lettre 84 (1868)

(3) " " Dos. 193 - Lettre 161 (1876)

(4) "La Terre ne vaut que par les hommes qui la cultivent mais aussi la défendent".

P. BOURDIEU - Genève 1972 - (p. 119 - 127).

ses longues, complexes et coûteuses procédures a été aussi le moyen légal et juridique utilisé pour la dépossession des populations tribales (1).

Cette irruption de l'appareil juridique français dans la société pastorale, société "... où la vie juridique des terres se développe en dehors des titres" (2) est le symbole de la domination d'une société pastorale par une société bourgeoise et capitaliste.

## 2.2. AMBIVALENCE ET DIVERSITE DES RAPPORTS ENTRE L'HOMME ET LA TERRE DANS LA SOCIETE PASTORALE.

L'étude des relations entre l'Homme et la Terre à travers le temps, dans la haute steppe, a permis de montrer que ces rapports sont déterminés en premier lieu par le mode de production dominant. Ainsi, dans les hautes steppes de l'Antiquité Romaine ou de l'Islam Médiéval, ces rapports n'étaient pas ce qu'ils sont devenus dans la haute steppe pastorale (3). Loin d'être uniformes, figés et ossifiés par

(1) Le témoignage du Président DUMAS qui a été longtemps président du Tribunal Mixte est assez éloquent à cet égard "La prise de possession de cette terre par l'Etat, commencée à Gamouda par voie de confiscation..., reprise à Maknassy par voie de cession plus ou moins amiable, s'est ensuite poursuivie et se poursuit encore à l'aide de l'immatriculation".

Paul DUMAS - Tunis 1912 - (p. 75).

(2) Extrait d'une déclaration du Caïd de Gafsa rapporté par P. DUMAS (p. 48).

(3) Voir 1ère Partie, chapitre 2 (p. 115-125).

un code quelconque, ces rapports sont aussi vivants et variés que la société elle-même. Ils se différencient en fonction :

- des systèmes de production, parcours, céréaliculture, et plantations,
- des conditions écologiques, appropriation permanente ou redistribution annuelle des terres dans les zones d'épandage sahariennes, là où les zones inondées varient considérablement selon les crues.
- les fluctuations démographiques se traduisent par l'ouverture et la tolérance ou la fermeture et la lutte selon que la population régresse ou augmente.

Avant l'intégration de la terre dans le marché capitaliste, les relations de l'homme et de la terre étaient déterminées par les besoins internes de la société pastorale.

#### 2.21. Terres de Parcours : terres ouvertes

Le pastoralisme extensif dominant se traduit dans le paysage par l'extension prépondérante des terres de parcours partagées entre les différents *Arouch*. Quelle que soit l'origine des partages entre les *Arouch*, les limites restent ouvertes ; ce sont des limites politiques plus qu'économiques (1). Les impératifs écologiques impliquent la mobilité des troupeaux à la recherche des complémentarités

(1) Voir supra, 2ème Partie, chapitre II (p. 262 - 278).

saisonnnières des pâturages, c'est aussi une réponse aux aléas climatiques : c'est un impératif de survie pour l'ensemble des *arouch*. Le pastoralisme qui implique l'échange et la solidarité entre les différents *arouch*, exclut à plus forte raison tout partage et tout cloisonnement de l'espace pastoral à l'intérieur des *arouch*. C'est là un fait caractéristique de toutes les sociétés où le pastoralisme reste extensif. L'utilisation des communaux et la tradition de la vaine pâture en Europe montre bien si besoin est, que l'absence d'appropriation individuelle répond à l'exigence du système de production lui-même (1). Ainsi apparaît la mauvaise foi évidente des arguties juridiques utilisées par les 'docteurs français' pour étayer la thèse selon laquelle les terres collectives, du fait qu'elles ne sont pas appropriées individuellement, seraient des terres mortes, donc propriétés domaniales et disponibles alors pour la colonisation.

## 2.22. Terres emblavées : terre 'melk' ?

Dans le cas des terres emblavées ainsi que des rares parcelles plantées, à la différence des terres de parcours, ces parcelles sont appropriées en permanence. Leur exploitation, souvent familiale, varie en fonction des conditions locales et de la conjoncture démographique. Ces terres, on l'a déjà vu, sont l'objet de transactions multiples : locations et ventes au même titre que les terres dites *melk*, c'est-à-dire les

(1) P. MARTHELOT disait : "quand il s'agit d'exploitation pastorale, le secteur collectif s'agrandit et pénètre l'ensemble du territoire. N'en était-il pas ainsi jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle dans l'Europe Occidentale ? Il a fallu la conversion de l'élevage en pratique intensive, les fourrages artificiels et la stabulation pour provoquer la liquidation partielle ou totale des communaux...".

Problèmes de la Steppe Tunisienne, in Cahiers de Tunisie, 1954 (p. 22).

terres privatives dans les terroirs villageois (1).

Dans quelle mesure les rapports entre les populations pastorales ou agro-pastorales et les terres régulièrement emblavées sont-ils identiques à ceux de la propriété *melk* des autres régions de la Tunisie ?

Les juristes de la colonisation ont valorisé systématiquement les différences entre ces deux types de propriété. Pour pouvoir nier tout enracinement de l'homme à la terre, on insiste sur le fait que les transactions, ici, doivent se faire parmi les membres de la même *firgua*, à l'exclusion de tout étranger. Cette restriction au droit de la propriété individuelle dans les terres des *arouch* introduit d'ailleurs plus une nuance qu'une différence par rapport aux terres *Melk* dans la mesure où de telles limitations s'observent dans le *melk* où il existe un droit de préemption '*châffaâ*' en faveur des parents ou des voisins immédiats.

La seconde différence qui est soulignée pour récuser le caractère *melk* de ces terres est l'exclusion de la femme de l'héritage.

L'argument n'est guère convaincant ; dans les sociétés sédentaires aussi, il est rare, parce que "très mal vu", qu'une femme mariée revendique sa part de l'héritage familial. De telles pratiques ne sont guère spécifiques des sociétés pas-

(1) Ce type de propriété familiale est parfaitement décrit dans le rapport rédigé en 1901 par la commission de délimitation des terres des Frechich : "... d'ailleurs ces appropriations familiales existent dans les territoires 'arch', par exemple, qui sont pourtant essentiellement collectifs. Chaque tente y occupe un endroit déterminé, toujours le même, elle en jouit à sa guise, le transmet par héritage, par mariage, par antichrèse, bref par toutes sortes de conventions entre musulmans...".

Archives des Affaires Foncières · Rapport manuscrit (p. 3).

torales ni des sociétés musulmanes (1), on les observe dans les sociétés où dominent des structures familiales élargies et patriarcales. De même que le paysan cévenol au XV<sup>e</sup> siècle, le pasteur des steppes déshéritait la fille qui se marie dans le but de "maintenir l'intégralité du patrimoine familial entre les mains des parents et des enfants mariés qui acceptent de résider avec eux" (2).

Ce n'est guère le statut de la terre qui détermine la déshérence de la femme, mais bien le contraire.

Enfin, l'argument qui se veut décisif, pour nier le caractère *melk* de ces terres occupées et cultivées en permanence à la différence des terres de parcours, est le maintien de ces terres dans l'indivision entre plusieurs copropriétaires. Or les terres *d'extrême indivision* forment un des caractères essentiels de la situation foncière d'une grande partie de la Tunisie (3). Les multiples études foncières lors de la période de coopérativisation ont révélé que l'indivision est plus inextricable dans les terroirs villageois que dans les hautes steppes.

Ainsi les rapports entre l'homme et les terres occupées et cultivées en permanence sont de même nature que ceux de la propriété *Melk* dans les autres régions du pays. Cependant,

(1) Selon la loi musulmane, la fille hérite de la moitié du frère et la veuve du huitième de l'héritage paternel.

(2) E. LE ROY LADURIE - Paris 1966 - (p. 165).

(3) H. SICCARD - Tunis 1960 - (p. 113).

ce type de propriété est resté réduit dans les hautes steppes méridionales alors que dominaient les terres de parcours pâturées en commun, jusqu'aux années 1930. Depuis, l'extension des emblavures et des plantations aux dépens des terres de parcours s'est accompagnée de la généralisation de ce type de propriété aux dépens des terres dites collectives.

### 2.23. Terres Habous ou la recherche d'une sécurité

Les terres *habous* qui s'étendent sur des centaines de milliers d'hectares dans les basses steppes (1) sont beaucoup plus réduites dans les hautes steppes. D'ailleurs, le régime des terres *habous* appliqué à des terres collectives ne change pas les conditions d'existence des populations dans la mesure où l'inaliénabilité, qui est la clause principale introduite par le régime *habous*, n'est pas aussi contraignante ici puisque les transactions sont de toute façon limitées aux membres de la même *firgua*. Cependant, le recours au régime *habous* dans cette région de violence est le fait de *firgua* généralement peu puissantes qui mettent leurs terres sous la sauvegarde d'une *zaouia* (2). C'est ce souci qui explique l'acharnement des *ouled Tlil* à vouloir créditer le statut *habous* de leurs terres qui s'étalent sur plusieurs centaines de milliers d'hectares. En fait, les conditions d'occupation et d'existence des *ouled Tlil* sont absolument comparables aux autres *firgua* de la *zemla* d'alfa, en particulier des *Afiel*. La commission de délimitation des terres collectives n'y a décelé aucune différence par rapport aux autres terres et les a classées parmi

(1) J. DESPOIS - Paris 1955 - (p. 74 - 78).

(2) J. PONCET : Un problème d'histoire rurale, Le Habous Aziza Othman, au Sahel - Cahiers de Tunisie, n° 31 - 1960 - (p. 137 - 156).

Quant à l'origine de ces *henchir beylik*, l'explication d'un ancien *caïd* des *Hamma* selon laquelle "... l'idée première du droit de l'Etat serait née simplement du fait que le territoire de Gamouda étant situé sur le passage des "Mehalla", des habitants s'étaient vus astreints par l'usage à lui payer tribut" (1).

Le fait que les terres domaniales qui se trouvent dans les steppes soient nettement inventoriées, montre bien que le pouvoir beylical ne considère guère que les terres tribales soient domaniales. Or, c'est en niant la diversité des rapports entre l'homme et la terre dans les hautes steppes et en prétendant que les terres des tribus sont des terres mortes donc domaniales que la colonisation s'est implantée dans ces régions.

### 2.3. CONTROVERSES JURIDIQUES ET MENACES DE DEPOSSESSION DES AROUCH

La colonisation foncière en Tunisie qui a précédé l'occupation du pays a été, dès le début, le fait d'un capitalisme financier : grandes sociétés et hommes d'affaires ont réussi dès 1892 à s'accaparer plus de 400 000 hectares situés surtout dans le nord du pays (2).

(1) P. DUMAS - Tunis 1912 - (p. 69)  
Voir aussi dans Annexe 4, la réponse de la Direction de l'Agriculture à la lettre du Président Dumas du 9 août 1911 - (p. 283-290).

(2) J. PONCET - Paris 1961 - (p. 139-168).  
J. Poncet est la principale référence pour tous les problèmes qui concernent la colonisation et l'agriculture européenne dans l'ensemble du pays.

Dès 1893, les terres disponibles pour la colonisation devenaient rares ; aussi les milieux de la colonisation allaient solliciter l'intervention de l'administration coloniale pour leur dégager de nouvelles terres. A la suite du rapport du Directeur de l'Agriculture, Paul Bourde, (1) qui ouvrait des perspectives mirifiques pour la colonisation oléicole dans les steppes, la colonisation s'intéressa aux vastes terres de parcours, apparemment vierges et disponibles, des populations pastorales de la Tunisie Centrale.

Grâce à la main mise de l'état sur les terres dites *Sialines* (2), 165 000 hectares prélevés sur les terres de parcours des populations pastorales de l'arrière-pays sfaxien furent domaniales et cédés à bon marché à la colonisation. Mais dès 1901, la colonisation pénètre à l'intérieur des steppes "... pour satisfaire à de nouvelles demandes françaises, on alla chercher des terres dans la région de Bou Thadi annexées pour la circonstance aux terres *Sialines*, ce

(1) P. BOURDE, "Rapport à Monsieur ROUVIER, Résident Général de France à Tunis, sur les Cultures fruitières, et en particulier sur la culture de l'olivier dans le centre de la Tunisie".

Tunis 1893 -

(2) Du nom de la famille SIALA qui aurait eu une concession pour la perception des impôts sur les populations pastorales de l'arrière pays sfaxien.

C'est en s'appuyant sur le décret beylical du 23 mars 1871, annulant la concession faite aux Siala que le pouvoir colonial a "décidé" que ces terres sont domaniales .

Voir aussi : J. DESPOIS - Paris 1955 - (p. 340-352)  
et J. PONCET - Paris 1961 - (p. 180-184).  
et G. RECTENWALD - Alger 1914 -

qui eût sans doute fort surpris les Siala" (1).

### 2.31. Terres tribales - terres mortes ? terres domaniales ?

Après avoir épuisé bien au-delà de ses possibilités la fiction juridique des terres sialines, la colonisation allait chercher et découvrir, dans le droit musulman même, une nouvelle "légitimité" à la dépossession des populations des hautes steppes. Ce fut le décret du 15 janvier 1896 qui stipulait que *TOUTES LES TERRES MORTES TUNISIENNES APPARTENAIENT A L'ETAT*. Les terres mortes, selon la tradition musulmane sont les terres non possédées et non vivifiées. Le décret beylical précise que sont considérées terres mortes: "... les immeubles reconnus vacants et sans maîtres... les terres vaines et vagues, les montagnes incultes, etc ..... sous réserve des droits de propriété et d'usage régulièrement acquis ou constatés avant la promulgation du décret". Ce décret prit toute sa signification dans la mesure où l'on voulut assimiler les terres des tribus aux terres mortes. "la terre de jouissance collective n'est qu'une variété juridique des terres mortes... l'état est le maître de ses terres" (2).

Ce décret sera immédiatement utilisé pour l'implantation de la colonisation dans la région de Sened-Maknassy ; de part et d'autre de la voie ferrée phosphatière Sfax-Gafsa, la co-

(1) J. PONCET - Paris 1961 - (p. 182)

Le lotissement de Bou Ihadi réalisé en 1901 concerne : 47 000 hectares qui furent allotés et immatriculés, 35 000 qui furent attribués aux colons et 12 000 réservés aux anciens possesseurs.

(2) HOUSSEIT - Paris 1939 - (p. 58)

lonisation domanialisera, par le décret du 5 août 99, "55 000 hectares de terres mortes des ouled Aziz des Hmamma". L'assimilation aux terres mortes a entraîné l'abolition même des droits d'usage ; c'est ce qui explique les réactions violentes des ouled Aziz : "... nous avons été spoliés publiquement nous avons été trahis ! nous avons été contraints !... et sur ces terres qui étaient à nous... dont nous avons été dépouillés sans aucune indemnité, il nous faut aujourd'hui payer l'Achaba" (1).

La colonisation dans la région fut poursuivie par la suite grâce au recours à l'Immatriculation : 1306 hectares aux dépens des ouled M'Barek et 2 000 aux dépens des Bdour furent immatriculés au nom de l'état le 23 janvier 1904.

C'est dans ce contexte de tension extrême que surgit le scandale de cette fameuse "Affaire Courtéas ... qui devait, durant une dizaine d'années, défrayer les chroniques judiciaire et administrative et pour ainsi dire 'cristalliser' et précipiter toute l'évolution des terres collectives" (2). Il s'agissait d'une Société Civile qui avait acquit entre les années 90-94 des droits douteux d'une fondation *habous*, sur un territoire qui s'étend sur 65 000 ha entre le Kairouanais et la région de Bou Thadi. La demande d'immatriculation provoqua une émotion et une agitation telles parmi les populations que la réquisition fut rejetée par le Tribunal Mixte par deux fois en 1901 et en 1909.

(1) P. DUMAS - Tunis 1912 - (p. 74)

(2) J. DESPOIS - Paris 1955 - (p. 271)  
J. PONCET - Paris 1961 - (p. 186).

2.32. Décret de 1901 : Propriété éminente de l'Etat et  
Réserves futures de la colonisation

C'est dans cette ambiance de spéculation foncière effrénée, de scandales et de révoltes que fut conçu et préparé le Décret du 14 janvier 1901, relatif à la délimitation des Terres Collectives de Tribus.

L'objectif officiel du décret de 1901 était de délimiter les terres de tribus et de protéger cette population " imprévoyante et frustre " contre les aliénations de leur patrimoine au profit des spéculateurs qui pullulaient dans la région. En fait, la publication d'une lettre datée du 27 janvier 1900, jusqu'alors inédite, adressée par le Résident Général à Tunis R. Millet, au Ministre des Affaires Etrangères, montre que le principal souci de l'administration coloniale était la recherche de nouvelles réserves de terres pour la colonisation " deux courants de colonisation se dessinent, l'un vers les contrôles de Gabès et de Gafsa, l'autre vers celui de Thala. Le premier se porte sur les terres à complanter en oliviers, les réserves de la région de Sfax étant épuisées. Le second d'ailleurs moins avancé, se porte sur les terres de culture des plateaux du centre où l'abondance relative des sources permet des irrigations... ce sont les réserves futures de la colonisation de même pour les terres à oliviers du sud." (1).

Par le décret de 1901, le pouvoir colonial nie le droit naturel de propriété aux populations pastorales, droit de propriété qui résulte comme partout ailleurs en pays d'Islam d'une occupation, d'une jouissance et d'une vivification ancestrale. A

(1) Lettre MILLET, Résident Général à Tunis.

la suite de ce décret, les populations pastorales n'ont plus qu'un simple droit de jouissance collective sur leurs terres.

L'affirmation du caractère collectif et inaliénable des terres semble confirmer une situation déjà existante, au moins depuis 1867/68. En effet, à la suite de la vente d'une parcelle de terre, par un paysan des *Houafedh* (1) au *caïd* qui voulait y construire une maison, le gouvernement considère que "...l'acte de vente est illégal parce que sans autorisation d'autant plus qu'aucun ne peut vendre de terre à statut collectif" (2).

La principale innovation, lourde de conséquences, introduite par le décret de 1901 est implicite ; elle consacre au profit de l'Etat un droit de propriété éminente sur les terres collectives (3).

(1) Fargua des ouled Ali vivant au sud de Kasserine.

(2) A.G.G.T. - C. 18, Dos. 199 - Lettre 140 (1867).

(3) P. DUMAS - Tunis 1912 - (p. 6 - 7).

"... L'idée d'une propriété en quelque sorte immatérielle, ne se révélant pas même par une redevance de l'occupant au propriétaire, et distincte de la jouissance, qui, elle, ne serait, malgré ses manifestations les plus vigoureuses, qu'un droit limité et précaire, cette idée paraît étrangère à l'indigène. ... Il ne veut voir là qu'une fiction inventée contre lui. Depuis le berger qu'il m'est arrivé souvent d'interroger au hasard de mes rencontres, dans la steppe jusqu'aux juristes consultés des villes ou aux chefs indigènes de tout rang, ç'a été toujours la même protestation et le même étonnement..."

### 2.33. Controverse -

#### *Propriété ou simple droit de Jouissance de la Terre*

La violence des réactions des populations tribales, l'ambiance de tension extrême, de résistance et souvent même de révoltes, décident les autorités coloniales à nommer une Commission Législative pour étudier et définir le statut des terres collectives de tribus. Cette commission suscite une controverse, longue et passionnée, sur la nature juridique et le devenir des terres collectives (1). Seul, le Président Dumas affirme le droit des populations à la propriété entière et pleine de leurs terres. Tous les autres juristes et hommes politiques défendent le principe de la domanialité de ces terres ; c'est en particulier la position du Chef de Service des Domaines, Desmé de Chavigny. Ce dernier considère qu'en pays d'Islam, le prince garde le droit de propriété éminente sur les terres de conquêtes '*Kharrag*' (2) ce qui serait selon lui le cas des terres de tribus ; les populations auraient seulement un droit de jouissance des terres qu'elles occupent. C'est aussi la position du Président du Tribunal Mixte Rectenwald qui, dans une étude sur "*Les terres mortes et la colonisation en Tunisie 1919*" (3) développe la thèse selon laquelle les terres de jouissance collective ne sont qu'une variété juridique des terres mortes. Cette étude "entreprise dans un but bien précis : chercher le moyen d'éten-

(1) R. SURIN - Bulletin Economique et Social de la Tunisie - (Mai 1949).

(2) Desmé de CHAVIGNY - Bulletin de la Direction de l'Agriculture, des Domaines et de la Colonisation. - 1910 -

Voir : Mohamed ENNIFER, Professeur à l'Université de la Grande Mosquée de la Zitouna : P. DUMAS - Annexe 6 (p. 327-376).

(3) Revue Algérienne, Tunisienne et Marocaine de Législation et de Jurisprudence - Mars-août 1921 -

dre les domaines de la colonisation" (1) prétend, elle aussi, s'appuyer sur les droits et traditions musulmanes ? "...C'est pour nous assurément un devoir sacré de respecter les règles et traditions de la loi musulmane, comme d'assurer la fidèle exécution des généreuses intentions de ceux qui ne sont plus: mais vous savez avec quelle prévoyante assistance le prophète commandait de vivifier les terres..." (2). L'interprétation que donne G. Rectenwald du décret de 1896 illustre d'une façon merveilleuse cette réflexion de Marx : " lorsqu' un droit étranger extra-européen, leur est PROFITABLE, les Européens - comme c'est le cas pour le droit musulman - non seulement le reconnaissent - immédiatement, mais SE TROMPENT DANS SON INTERPRETATION à leur seul bénéfice..." (3).

L'offensive contre les terres de tribus pour laquelle les juristes de l'administration coloniale ont été mis à contribution a mobilisé ainsi de nombreux hommes politiques intéressés à la perspective des spéculations lucratives que leur permettrait l'ouverture de ces terres à la colonisation. La sédentarisation des anciens nomades "... se livrant à une production familiale sur une surface restreinte ... les colons trouveront en eux une main d'oeuvre plus experte". C'est là déjà les bases mêmes de la politique de cantonnement et de lotissement (4) qui sera appliquée à une plus grande échelle

(1) L. HOUSSET - Paris 1939 - (p. 55).

(2) Cité par L. HOUSSET - Paris 1939 - (p. 55).

(3) K. MARX - Paris 1973 - (p. 392).

(4) Rapport sur l'Agriculture indigène en Tunisie, Derker-David - 1911 -.

dans les années 30.

Cette apologie politique du cantonnement déjà pratiquée en Algérie fut dénoncée par le Président Dumas comme une atteinte "... aux droits à la vie des populations tribales. Qu'est-ce à dire sinon que le domaine paraît ainsi reprendre à son compte, en 1906, en Tunisie, cette théorie du cantonnement équivalente à celle du refoulement qui, mise en pratique en 1858 dans la grande colonie voisine, se vit presque aussitôt condamnée par l'opinion publique et ne put affronter les haines et les révoltes qu'elle aurait soulevées !" (1).

#### 2.34. Réaction de la population : affirmation désespérée de leur droit

Cette remise en cause des rapports des populations tribales avec leurs terres, par le pouvoir colonial, a été perçue par l'ensemble de ces populations, comme une agression contre leur base territoriale, contre leur propre survie.

Dans ses multiples témoignages, le Président Dumas évoque une ambiance où domine "... d'abord la peur... où perce une véritable terreur". Dans tous les propos, perce la crainte d'une dépossession arbitraire, d'un refoulement... "c'est un bruit qui court" me répète-t-on le plus souvent. "Or, disent-ils, nous déposséder, nous refouler en quelque mesure que ce soit, ce serait pour nous la ruine et la mort. Autrefois, nous étions à l'aise dans de grands espaces, mais la délimitation des contrôles civils, nous a resserrés dans nos

(1) P. DUMAS - Tunis 1912 - (p 80 - 81).

limites actuelles, et cependant notre population a, depuis lors, augmenté d'un tiers. La terre est de plus en plus cultivée, de plus en plus recherchée ; les litiges se font nombreux, on voit aujourd'hui des frères se disputer la possession. Le jour est proche où nos terres seront absolument insuffisantes. Qu'advierait-il si, sous un prétexte ou un autre, on venait à les restreindre encore ? Nous n'aurions plus qu'à nous expatrier" (1).

Aux arguties juridiques et aux manipulations statistiques, les *Hamma* opposent leur réalité : "La Commission de la Délimitation a omis de tenir compte du régime des pluies; or dans cette question, il est tout. Si peu nombreuse, si pauvre en troupeaux que soit une fraction, jamais l'espace dont elle dispose ne sera trop grand : pour manger, le bétail franchit des mètres de sable aride entre chaque touffe et parcourt ainsi chaque jour des étendues immenses...il faut aller plus loin et encore plus loin. Et, pour semer, tant mieux si la terre est vaste, car si elle reste sèche au sud peut-être dans quelque cuvette au nord la providence sera-t-elle plus clémentine et pourra-t-on y porter la charrue! Se borner à établir sur le papier une relation arithmétique entre des statistiques, mettre en regard des chiffres de population, de têtes de bétail, de 'mechia' ensemencées et négliger de considérer les exigences inéluctables d'une vie pastorale et agricole qui est d'ailleurs la seule compatible avec l'état des mœurs et l'inflexible rigueur d'une nature marâtre, c'est folie, c'est inique" (2).

(1) P. DUMAS - Tunis 1912 - (p. 26)

(2) P. DUMAS - Tunis 1912 - (p. 73).

Mêmes réactions chez les *ouled Ouezzes* dans la *zemla* d'alfa: "... possédée, la *zemla* ? mais elle l'est d'autant plus aujourd'hui que son immense étendue est encore insuffisante. La preuve en est que près d'un tiers des *Frechich* est, en ce moment, hors du territoire à la recherche de pâturages, offrant partout de payer l'*achaba*. Notre population a augmenté considérablement depuis l'occupation..." (1). Leurs voisins, les *ouled Fil*, sont plus sûrs de leur légitimité: "... nous sommes propriétaires en vertu d'un titre régulier *habous*, la terre, toute la terre où nous vivons nous appartient exclusivement..." (2).

Le Président Dumas qui rapporte ces témoignages conclut: "... Impossible d'obtenir d'eux autre chose que ces cris de détresse et cette affirmation désespérée de leur droit et de leur misère" (3).

#### 2.35. Hommage au Président Dumas (4)

Dans cette agression unanime, les populations tribales ont trouvé en la personne du Président Dumas un défenseur exceptionnel par la hauteur humaine de sa façon de poser le problème des Terres Collectives, le courage et la détermination qu'il a mis à les défendre contre l'appareil colonial. S'il n'a pas toujours réussi à éviter les dépossessions, il a

(1) P. DUMAS - Tunisie 1912 - (p. 102)

(2) P. DUMAS (p. 102-104)

(3) P. DUMAS (p. 128)

(4) La relecture de l'Histoire de la Colonisation doit échapper à une vision manichéenne et révéler le rôle de tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, ont su échapper à l'idéologie dominante coloniale et émerger au niveau de la défense des hommes dans leurs différences et dans leurs richesses culturelles.

été ce "grain de sable" qui a pu gêner et parfois même arrêter la machine coloniale. En tant que Président du Tribunal Mixte, avec une intégrité et un courage exceptionnel à l'époque, il a toujours refusé d'être le complice du pouvoir colonial et a rejeté toute demande d'immatriculation dont les bases juridiques lui paraissaient douteuses qu'elle émane de l'Etat ou de spéculateurs notoires. C'est en particulier le Président Dumas qui rejeta le 6 mars 1909 l'ultime demande d'immatriculation de *Tabia el Houbira* dans l'Affaire *Couiteas* (1) ainsi que celle de *l'Omnium Immobilier* concernant le domaine *Gheradoc* dans la région de Sbeitla.

Dans les attendus de ses jugements, l'homme révèle sa maîtrise du droit et de la jurisprudence, mais il refuse de se laisser enfermer dans les arguties juridiques des "docteurs français" et pose le problème tout simplement dans sa dimension humaine : "Laissons les auteurs et les livres ; pensons HUMAINEMENT ; voyons la terre des Hmamma, la zemla des Frechich et la steppe des Beni Zid ; écoutons les êtres qui y vivent et qui en vivent" (2). "Vous vous trouvez en présence d'un formidable mouvement d'opinion - d'opinion populaire. Vous avez devant vous, des milliers d'habitants de cette Régence, embrassant d'une étreinte passionnée ce sol, ce sol tout entier, si démesuré qu'il puisse paraître pour cette étreinte, et ils vous supplient, au nom du droit, du droit tel qu'ils le conçoivent, simple, évident, sans argutie et sans sophisme, synonyme de bonne foi et d'honnêteté, de déconseiller aux pouvoirs publics toute entreprise qui,

(1) P. DUMAS - 1912 - Annexe 16 (p. 411).

(2) P. DUMAS - (p. 165-166).

sous les dehors d'une prétendue légalité, ne serait à leurs yeux qu'un abus de la force et une spoliation. Ce sol est à nous... il est notre bien familial, il était à nos aïeux... L'état qui ne le possède pas, qui ne l'a jamais possédé, n'a sur lui aucun droit, aucune faculté légitime de disposition. Voilà ce que dit cette foule anxieuse, ce qu'elle crie unanimement vers nous. Couvrir un patrimoine du nom d'un ancêtre, c'est en effet, Messieurs, l'abriter sous la plus instinctive et la plus puissante des religions - celle de la race et des morts. C'est donc lui conférer un caractère sacré et inviolable...; c'est constituer... pour les hommes qui la subiront, le plus odieux, le plus impardonnable des attentats" (1).

La vision du Président Dumas quant au devenir des terres de tribus, il l'a précisée dans un projet de décret où, dès le second article, il énonce que " Les Terres dites Collectives appartiennent en toute propriété à ceux qui les occupent" (2) Les collectivités tribales devront avoir la personnalité civile afin de protéger ou de gérer leurs territoires. De plus dans un souci de protéger la propriété tribale " de la spéculation qui les guette, de l'usure qui les dévore... d' en finir avec ces rapaces et de mettre tout en oeuvre pour que ce pays déjà pauvre, ne voit pas, par surcroît, son Avenir grevé d'un redoutable problème social" (3), le Président Dumas propose l'interdiction de toute vente de terres de tribus aux étrangers et l'autorisation préalable du Conseil de Tutelle à toute autre transaction. Il prévoit même la

(1) P. DUMAS - Tunis 1912 - (p. 158-159)

(2) id (p. 190, article 2)

(3) id (p. 213).

ou *Baucher*, hommes énergiques, entreprenant et peu scrupuleux qui ont réussi à s'installer dans la région de Sbeitla - Kasserine restent assez rares (1).

La Commission de Délimitation de Gafsa signale la présence d'une propriété dans le Segui, appartenant à un certain *Lumbrozo*, interprète à Gabès. Un autre cas est signalé chez les *ouled Chraïet* au nord de Gafsa qui écrivaient au Premier Ministre : "... au mois d'avril, nous avons eu la visite du contrôleur civil suppléant... et nous a appris que la terre nous serait arrachée pour être cédée à un *Maliar Cassar*, boucher à Gafsa-gare" (2). Parfois, des contrôleurs civils acquièrent des propriétés dans la région. C'est le cas du Contrôleur Civil de Gafsa qui, en s'associant avec *Guillon* et un autre colon *Lefrappieur* occupe des terres litigieuses dans la région de Sbeitla. Malgré le rejet d'immatriculation du Tribunal Mixte et les protestations des occupants : "... deux parcelles ont été en réalité attribuées à *Madame Ghastel*, épouse du Contrôleur Civil de Gafsa où pâture déjà un troupeau de moutons de

(1) Archives des Affaires Foncières -Gouvernorat de Kasserine Dossier 27.

Dans une lettre du 4 février 1907, le Contrôleur civil de Thala écrit : "il semble s'être fait une spécialité de louer ou d'acheter les fonds indigènes litigieux...". En juin 1869, M. *Guillon* veut parfaire l'achat d'une propriété dans l'indivision de 720 hectares ; il a déjà 600 ha dont 100 sont plantés et 100 emblavés et y a construit un immeuble de 90 000 Francs En juin 1929, *Guillon* se plaint au résident général du caïd qui ne l'aide pas avec assez d'énergie.

Le Contrôleur Civil répond au Résident Général : "M. *Guillon* est un homme au tempérament violent qui, en l'occurrence voudrait voir les autorités l'aider à parfaire sa propriété, un peu par la force...".

(2)Archives des Affaires Foncières, Lettre du 29 juin 1923 - dossier 543.

M. Ghastel... Ses moutons deviennent gras et gros à souhait, tandis que nos troupeaux sont décimés par la famine..." (1).

Des *Frechich* signalent aussi dans la région d'*Aïn Gamouda* la présence d'un certain *Brignoles* qui avait "... consenti à la restitution des terrains qui lui avaient été vendus moyennant le remboursement du prix de vente augmenté d'une indemnité assez importante. Les anciens possesseurs du sol se cotisent pour verser les sommes demandées" (2). Chez les *Majeur*, un certain *Rigligue* se présente devant la commission et propose de détruire le titre douteux qu'il a en sa possession moyennant la somme de 600 francs.

= puissantes sociétés financières et Arouch

Mais le véritable danger qui menace la région, ce sont les puissantes sociétés financières qui cherchent " à acheter le sol à vil prix pour revendre le plus cher possible" (3).

C'est le cas de la société financière *Van Gaver et Consorts*. Cette société (4) prétend avoir acquis des droits sur le *henchir Hamra* dans la région entre *Sbeitla* et la plaine *Gamouda*. Ce *henchir* qui est l'objet de contestations entre les *ouled Ghiath* des *Majeur* et les *ouled Asker* des *Frechich* a été at-

(1) Archives des Affaires Foncières : Lettre adressée au Ministre des Affaires Etrangères à Paris, le 2 mars 1939.

(2) Archives des Affaires Foncières.  
Commission de Délimitation des *Frechich*, secteur 13.

(3) Lettre du Résident Général à Tunis adressée au Ministre des Affaires Etrangères (p. 198 et 202).

(4) Cette société est constituée de 6 associés dont 2 juifs tunisiens, 1 anglais, 1 italien et 2 français.

tribué en 1892 par une Commission aux *ouled Asker*. Les *ouled Ghiath* cédèrent leurs 'droits litigieux' alors à la société. Cette société dépose une demande d'immatriculation en 1893 pour une superficie de 36 000 ha alors qu'elle n'a acheté que 8 000 ha au prix de 10 centimes l'hectare. Cette tentative de colonisation foncière par une société où dominaient des étrangers a finalement échoué ; elle a soulevé en son temps des réactions violentes aussi bien de la part de la direction de l'agriculture que du Secrétaire Général du Gouvernement Tunisien (1). C'est aussi à cette affaire que fait allusion le résident général Millet quand il écrit à propos des terres du centre : "... ce sont les réserves futures de la colonisation... il serait éminemment regrettable que faute de précautions prises en temps utile, elles viennent à tomber entre les mains de spéculateurs de toutes nationalités" (2).

Pourtant, l'*Omnium Immobilier*, puissant groupement de financiers français, réussit à s'implanter dans la région de Sbeitla en 1912 et à s'y maintenir dans l'illégalité jusqu'à l'indépendance du pays. En effet, le domaine *Ghera doc* (3), énorme exploitation de plusieurs milliers d'hectares créée aux dépens des terres des *Ouled l'Hamed*, n'a jamais été immatriculé. Quatre demandes d'immatriculation successives furent rejetées par le Tribunal Mixte qui estima que les titres présentés par l'*Omnium* étaient d'une valeur douteuse.

(1) Dans un rapport du Résident Général daté du 24 avril 94 Paul BOURDE alors Directeur de l'Agriculture dénonce ces acquéreurs qui cherchent à revendre à 50 F l'ha gagnant 500 fois le prix d'achat. Cité par H. TIMOUMI (p. 253 à 273).

(2) Lettre du Résident Général, page 202 (voir note page 411)

(3) Carte Utilisation du Sol, Sidj Bou Zid au 1/100 000è.

Le conflit avec les *ouled M'Hamed* prend une tournure dramatique à partir de 1925, date à laquelle l'Omnium décide l'exploitation directe du domaine."... C'est en 1925 que l'Omnium inaugure une politique d'affirmation de ses prétentions dans cette région... plantations de cactus... confiscations de troupeaux... amendes privées... Les autorités locales se prêtent à ce jeu... Les *ouled M'Hamed* en général se replient vers l'ouest. En dernier lieu, il leur a été interdit d'emprunter la piste qui conduit les troupeaux aux sources ; cette fois les indigènes ont sérieusement agi; ils se sont mis en travers des tracteurs, et l'Omnium a pris peur et a aussitôt crié 'à l'aide' car c'est lui, évidemment, qu'on étranglait !" (1).

A la veille de présenter une quatrième demande d'immatriculation qui sera, elle aussi, rejetée en septembre 1934,"... l'Omnium englobe d'importantes parcelles collectives délimitées et reconnues par le décret du 3 août 1905, et desquelles l'Omnium est parvenue à exclure les indigènes de l'*ouled M'Hamed* ; entre temps, les autorités veilleront au maintien de l'ordre dans la propriété" (2). L'Omnium, fort de l'appui de l'administration coloniale et des autorités locales, réussit à mettre la main sur la majorité des terres des *ouled M'Hamed* . L'un de leurs multiples avocats écrit dans une lettre adressée au Résident Général "... toujours est-il que sur le bloc de 3 400 hectares du henchir *Sfaïa*

(1) Archives des Affaires Foncières -  
Lettre de Ch. SAUMAGNE du 13 octobre 1932 adressée à la Direction Générale de l'Intérieur.

(2) Archives des Affaires Foncières -  
Lettre du Directeur Général de l'Intérieur au Résident Général le 18 mars 1933.

appartenant aux ouled M'Hamed, toute la tribu est refoulée sur 100 ha ; comme ils refusent, ils sont menacés d'incarcération" (1).

"Telle est la déclaration - énorme en soi - que sont venus me faire les deux délégués. Les ouled M'Hamed, spoliés de leur terre, ruinés par un procès interminable et coûteux, humiliés, s'accrochent désespérément à leurs terres : "nous n'abandonnerons pas un pan de notre terre quand même le sang coulerait, des guerres éclateraient..." (2).

Dans l'espoir d'obtenir une reconnaissance de la part des ouled M'Hamed des terres spoliées, l'Omnium pouvait compter sur le zèle excessif et certainement intéressé de ses différents collaborateurs du caïd qui n'hésitent devant aucun moyen susceptible de briser la résistance de la population. Celle-ci doit héberger et nourrir les Spahis, les mandataires sont souvent incarcérés, des amendes abusives leur sont imposées et l'on n'hésite pas à utiliser la torture : "... le caïd actuel... le plus zélé... il aurait fait venir des exposants plusieurs fois à son administration... chaque fois, paraît-il, il les soumettrait à la flagellation, ne s'arrêtant que pour souffler ou pour remplacer un bâton brisé ou encore pour verser de l'eau froide sur quiconque s'évanouirait..." (3). Malgré l'opposition de s

(1) Lettre du Maître Théo PRAT au Secrétaire Général du Gouvernement Tunisien, le 24 novembre 1940.

(2) Lettre des ouled M'Hamed au Secrétaire Général du Gouvernement Tunisien, le 2 décembre 1940.

(3) Archives des Affaires Foncières  
Lettre adressée par les mandataires des ouled M'Hamed au Secrétaire Général du Gouvernement Tunisien le 28 janvier 41.

populations "... le caïd accompagné d'une commission procéda à un partage provisoire, ajoutant que ce dernier aurait un caractère définitif" (1).

D'ailleurs, l'Omnium avait entrepris la mise en valeur d'une large partie de son domaine, en particulier la création d'une plantation de 10 000 oliviers. C'est l'un des rares exemples dans les Annales de la Colonisation d'une société capitaliste qui entreprend des investissements aussi importants sans avoir réussi à obtenir, au préalable, la sécurité de sa base foncière par l'immatriculation. Grâce à la connivence du pouvoir colonial, elle a pu imposer cette situation de fait pendant un demi-siècle; aussi fut-elle l'une des premières sociétés à disparaître avec l'indépendance.

= spéculateurs et entrepreneurs en procès : l'affaire du henchir Dehissa.

Les droits litigieux sur le domaine Gheradoc ont été en fait acquis par l'Omnium en 1912.

A l'origine, les prétendus droits sur Gheradoc faisaient partie d'un ensemble d'affaires de spéculations foncières entreprises dès 1896 par Poublon, Président de la Chambre de Commerce de Tunis. Homme d'affaires et industriel, il a hérité de toutes ces "affaires douteuses" d'un interprète judiciaire Gaguyer, qui, quittant définitivement Tunis, les lui avait cédées.

Poublon puis à sa mort son gendre et héritier Fortin, sont le type même de ces nouveaux venus dans la région : les en-

(1) Archives des Affaires Foncières -  
Lettre adressée à son Excellence, le Ministre de l'Agriculture, datée du 15 mai 1951.

trepreneurs en procès. "... il y a lieu aussi de tenir compte du caractère aléatoire de l'opération, SUR SEPT AFFAIRES ENTREPRISES PAR MON BEAU-PERE, deux seulement ont donné des résultats si toutefois, ce n'est pas trop préjuger que d'y comprendre Dehissa" (1). Le scénario, toujours le même, est bien mis au point, on se porte "acquéreur" d'une parcelle dans un *henchir* dans l'indivision, puis on se fait mettre par le juge de Thala en possession de l'ensemble du *henchir*. Fort de l'appui de certaines autorités politiques et de la complicité des autorités locales, on entretient une atmosphère de terreur et de psychose de dépossession parmi les occupants pour "... se faire payer son déguerpissement à un prix exorbitant" (2).

L'affaire du *henchir Dehissa* illustre parfaitement ce type particulier de "racket" auquel fut soumise la population des hautes steppes pendant des décennies (3).

. En 1895, l'un des descendants des *ouled Arif*, fraction des *Majeur* dont presque tous les membres ont quitté la région, exhibe un titre de propriété concernant le *henchir Dehissa* occupé par les *Rhama*. Il confie au Sieur Goguyer le soin d'obtenir la reconnaissance de ses prétendus droits, moyennant le partage du *henchir*, celui-ci quittait la Tunisie et passait la main à Poublon.

. En janvier 1897, Poublon prétend être devenu le seul propriétaire du *henchir* pour avoir acquis à titre d' *Enzeli ste*

(1) Archives des Affaires Foncières - Procès Verbal d'Arbitrage de l'Affaire Dehissa, document dactylographié du 26 février 1913, rédigé par FORTIN (p. 12).

(2) P. DUMAS - Tunis 1912 - (p. 227)

(3) Le *henchir Dehissa*, dont la superficie imprécise est de 2 à 3 000 ha, est situé sur le versant sud de la pointe septentrionale du Jebel Mghrilla - Voir carte au 1/50 000<sup>e</sup> du Jebel Mghrilla.

de la part de ces " associés " indigènes (1).

. Il se présente devant le juge de paix de Thala et obtient un jugement en possession à son profit en avril 1897 qui " condamne les opposants à déguerpir " (2). Fort de ce jugement (3), Poublon présente une demande d'immatriculation qui est rejetée dès le mois de décembre 1900 par le Tribunal Mixte. Ce dernier s'estime lésé et demande à abandonner ce qu'il appelle ses *droits* contre une "compensation" . . . Sollicité de donner son avis, le directeur de l'agriculture répond : "... on ne concevrait donc pas le rachat d'un mauvais procès contre des indigènes qui, en partie au moins, peuvent exciper d'une possession longue et paisible..."(4).

(1) Pourtant, le vendeur, dans une lettre se plaint de ce que M. FORTIN, héritier de POUBLON "... ne l'a jamais payé, ni restitué les actes de propriété".

D'ailleurs, ces mêmes droits douteux sur le même henchir furent vendus à un autre spéculateur Isaac BOUTHBOUL, interprète judiciaire, le 17 mars 1904. Fortin, héritier de Poublon se "rendit acquéreur des droits des requérants" concurrents.

Archives des Affaires Foncières -

Lettre du vendeur en date du 22 mai 1912 adressée au Résident Général, et lettre du 29 septembre 1911 adressée par le Directeur Général de l'Agriculture au Secrétaire Général du gouvernement tunisien.

(2) A.A.F. - Dans une lettre du 29 septembre 1911 adressée par le Directeur de l'Agriculture au Secrétaire Général de Tunis à propos de l'Affaire du henchir Dehissa, il écrit "... qu'il ne s'explique que par l'ignorance des indigènes le dernier jugement de paix de Thala".

(3) Ce jugement fut confirmé par le Tribunal de Sousse en décembre 1910 et en dernière instance par la Cour d'Appel d'Alger en avril 1912.

(4) A.A.F. - Lettre du Directeur de l'Agriculture et du Commerce au Résident Général, du 9 octobre 1903, à propos de la demande d'immatriculation de Dehissa.

. La nomination en 1901 d'une Commission de Délimitation l'inquiète, elle risque de perturber ses projets. Dans une lettre adressée au résident Général, Poublon réagit violemment "...il n'est pas admissible qu'une commission composée d'autorités tunisiennes puissent connaître d'une affaire intéressant un citoyen français... un décret beylical ne saurait m'obliger à déposer des titres, des jugements et des contrats sanctionnés par des Tribunaux Français" (1).

. Poublon meurt, aussitôt son gendre et digne héritier, Fortin, n'hésite devant aucun moyen pour arriver à une heureuse conclusion. Fort de l'appui du Directeur de la Section de l'Etat, il lui demande de l'aider à briser la résistance des occupants. "une répression s'impose avant que la presse ne s'empare de ces incidents" (2). Au même Reclus, il écrit pour récuser le juge nommé à la Commission d'Arbitrage. "En ce qui concerne M. Debois, c'est certainement un parfait honnête homme... mais le litige actuel ne doit pas, à mon avis, être réglé uniquement d'après la valeur des titres... il y a lieu de tenir compte de la situation générale... M. Debois a tout dernièrement deux jugements qui ne m'ont pas satisfait... cela me met dans une situation un peu délicate vis-à-vis de cette personne... en résumé, j'ai l'intention de demander à l'arbitre d'obtenir de mes adversaires le maximum possible" (3).

Pour obtenir la complaisance des autorités locales, Fortin tente la corruption du Contrôleur Civil de Thala ; à la suite du refus de ce dernier, il l'accuse de partialités auprès de son

(1) Archives des Affaires foncières - Lettre manuscrite datée du 2 juillet 1901, enregistrée à la section d'Etat sous le numéro 21/34.

(2) Lettre adressée par FORTIN le 10 juillet 1913 au Directeur de la Section d'Etat.

(3) Lettre de FORTIN du 1er août 1913 au Directeur de la Section d'Etat.

ami Reclus, qui intervient. Le contrôleur civil se trouve subitement en position presque d'accusé ; il est obligé de s'expliquer "... ce qu'il peut considérer comme un changement d'attitude à son égard, c'est que je l'ai évité tant que j'ai pu lorsqu'il voulait me faire accepter une rémunération pour l'arbitrage Dehissa, et tout à fait lorsqu'il m'a laissé entendre que 1 500 francs ne lui paraissaient pas exagérés pour les peines que j'avais eues... vous pourrez dire à M. Blanc qu'il peut rassurer M. Fortin sur mes intentions" (1).

Pour s'assurer la complicité du Caïd, Fortin loue le henchir au propre frère de ce dernier. La tentative d'occupation du henchir par le caïd provoque la révolte des occupants : "... le caïd est venu avec les deux cheikh et deux spahis ; il a trouvé 200 Nemelghas et 50 Rehamnas armés qui l'ont empêché de pénétrer dans la propriété... Il est retourné, il a encore envoyé aux occupants des notables. Ils ont répondu : "nous mourrons ici, mais nous ne partirons pas"... "je ferai cerner le henchir en attendant que vous m'ayez donné votre avis sur le point de requérir la troupe" (2).

Menacés de séquestre, terrorisés par le caïd et les menaces d'intervention de l'armée, ruinés à la suite d'une procédure qui n'en finissait pas : "... ils demandent que la

(1) Archives des Affaires Foncières -  
Lettre du Contrôleur Civil de Thala adressée à Monsieur le  
Conseiller d'Etat, le 8 juin 1914.

(2) A.A.F.  
Télégramme du Contrôleur Civil au Résident Général de Tunis  
en date du 13 mai 1913.

terre leur reste, ils ont dépensé beaucoup d'argent... ils ont été épuisés par la lutte, ils avaient emprunté pour faire les semailles soit au gouvernement, soit à des particuliers, à des conditions très dures. Ils sont dans une situation très mauvaise ..." (1). Ils ont fini par accepter en 1913 le compromis avec Fortin qui réussit à arracher aux *Rehanna* la fabuleuse somme de 80 000 francs en échange de l'abandon de ses prétendus droits de propriété sur le *henchir* de *Dehissa*.

Ce compromis a été imposé au *Rehanna* malgré le rejet par le Tribunal Mixte d'une deuxième demande d'immatriculation en décembre 1908, rejet motivé par le fait que "... les titres dont les requérants se prévalent apparaissent dénués de toute valeur probante" (2).

. Huit ans après, Fortin tente l'opération qui lui a si bien réussi en 1913.

S'étant assuré l'appui d'un Sénateur (3), le même Fortin essaye une nouvelle opération sur le même *Henchir Dehissa* en prêt octroyant que la transaction de 1913 portait seulement sur le tiers de l'immeuble (4).

(1) Archives des Affaires Foncières -  
Lettre du 18 juillet 1913, écrite par le Contrôleur Civil et adressée au Résident Général.

(2) A.A.F. - Affaire DEHISSA, dossiers 18 et 19. Le prix d'une brebis évoluait de 10 à 15 francs.

(3) A.A.F. -  
Lettre de mars 1928 adressée par le Directeur de l'Agriculture et du Commerce au Directeur Général de l'Intérieur où il est signalé : "Monsieur le Sénateur PUY est intervenu pour recommander l'examen de cette affaire à Monsieur le Résident Général.."

(4) Note sur la requête FORTIN concernant le *henchir* BECHTIA et SEGHIRA (Majeur) datée du 5 février 1923 - Section d'Etat.

Pour se donner plus de chance dans cette tentative, il présente son entreprise comme répondant aux préoccupations nouvelles du service de paysannat concernant l'assistance aux populations indigènes ; il propose d'offrir généreusement un contrat de métayage aux occupants : "... notre intention serait alors de les garder dans leurs procédés de cultures, récoltes et ventes, de telle sorte qu'ils ne perdraient rien et gagneraient la sécurité. D'autre part, une station de bains et soins pour les ovins va être incessamment créée dans notre propriété par l'Union Ovine confiée à mon fils. Nous offrons, en somme, aux indigènes une collaboration loyale qui doit leur être profitable " (1).

Mais les circonstances politiques vers les années 1930 ne sont pas celles du début du siècle : le développement du mouvement nationaliste favorise une prise de conscience politique dans les campagnes, les responsables qui en ont conscience découragent les tentatives de Fortin (2).

(1) Archives des Affaires Foncières -  
Lettre de FORTIN en date du 8 septembre 1932 adressée à M. de MONTETY, Sous-Secrétaire du Bureau Foncier à la Direction Générale de l'Intérieur.

(2) Dans une note adressée à la Direction Général de l'Intérieur, MONTETY écrit :  
"M. FORTIN tente et a toujours tenté une opération par la voie administrative dans le genre de celle qui a si bien réussi à Couitéas : achat de titres nus ou presque nus pour peu d'argent, tentatives de mise en possession, en excipant sa qualité de français, recours à l'arbitrage sur la bienveillante tutelle de l'administration, car il sait qu'un arbitrage tend toujours à accorder quelque chose aux deux parties. L'arbitrage Couitéas par M. PICHON n'a jamais eu bonne presse, il semble inutile de recommencer, du reste l'état d'esprit public actuel ne permettrait pas qu'on le recommence..."

A.A.F. - Lettre du 20 décembre 1932 - Dossier 18-19.

#### 2.42 Colonisation Officielle :

Alors que les controverses s'éternisent entre juristes sur la nature des terres collectives, et que les spéculateurs écument la région, le pouvoir colonial poursuit la dépossession sélective des *Arouch* installés dans des zones privilégiées. La colonisation recherchait les zones où l'eau est abondante, comme la plaine de Kasserine, ou bien les piémonts au sol profond à vocation arbustive et qui constituent les parcours les plus riches et les plus réguliers dans les hautes steppes.

. Dans la région de Sened-Maknassy, 55 000 hectares furent domaniaux en 1899 dont près de la moitié allotie dès 1902 et proposée à la vente dans les mêmes conditions que celles des terres sialines dans l'arrière-pays sfaxien, c'est-à-dire à un prix, disons symbolique, de 10 francs l'hectare en deux versements. Bien que ces conditions de vente soient éminemment favorables, les débuts de la colonisation furent très difficiles. Dès juillet 1902, 12 600 hectares seulement furent allotis dont le tiers était déjà planté (1). Cela correspond presque à la superficie des terres coloniales qui furent nationalisées au lendemain de l'indépendance, soit 12000 hectares répartis en cinq exploitations dont deux de près de 5 000 hectares chacune. Cette hyperconcentration des exploitations qu'on retrouve ailleurs est assez éloquente quant à l'échec d'une colonisation qui se voulait de peuplement français dans la région. De plus, les propriétaires souvent absentéistes confiaient la gérance de leur domaine à des " petits blancs maltais ou italiens ". Dans le petit centre urbain de Maknassy créé en 1902 vivaient déjà 240 personnes

(1) Bulletin de la Direction de l'Agriculture - 1902 -

dont une soixantaine d'italiens et trente français. La mise en valeur se faisait à l'exemple de l'expérience sfaxienne par le système de *Mgharsa* (1) auquel furent associés souvent des sfaxiens car parmi les populations tribales, rares étaient ceux qui pouvaient disposer de capitaux nécessaires à une telle entreprise.

Plus tard, après les années 30, une partie des terres domaniales fut allotie en 250 lots d'une vingtaine d'hectares chacun qui servirent au recasement des anciens propriétaires dépossédés parmi les *ouled Bou Aziz*, les *ouled Amor* et les *ouled M'Barek*. Ces lotissements tunisiens matérialisent ainsi dans l'espace le fameux projet de création d'une petite paysannerie sédentaire.

. Le *Henchir domanial de Gamouda* fut aussi le point de départ d'un lotissement important. Dès 1896, fut créé le lotissement urbain de Sidi Bou Zid où fut transféré en 1899 le *souk* le plus important des hautes steppes, celui de la *Zaouia de Ceddaguia*.

Les lotissements agricoles ne furent créés que beaucoup plus tard en 1931. Dès 1932, 21 000 hectares furent découpés en 25 lots d'une superficie de 5 à 1 300 ha sur les meilleurs sols de la région. C'est ainsi que furent créées les immenses plantations coloniales sur le piémont nord du *Jebel Kebbar*. Dans cette plaine densément peuplée, l'implantation co-

(1) Contrat de complant par lequel le "M'gharsa" aménage, plante et entretient la plantation jusqu'à ce qu'elle entre en production.

C'est alors que se fait le partage par moitié entre le propriétaire et le M'gharsa.

loniale provoqua des réactions extrêmement violentes ; 46 500 hectares furent allotés et servirent au "recasement" de la population.

. Un achat forcé est à l'origine du *henchir domanial de Sbeitla*. Ce n'est qu'après 10 ans de résistance et de pressions multiples que les populations finirent par signer, contraintes et forcées, l'acte de vente en 1906 : "... 20000 ha ont été expropriés moyennant la somme d'environ 60 000 francs pour être rétrocédés ultérieurement à la colonisation" (1).

Les terres furent louées en partie à deux colons et aux anciens propriétaires pour la somme de 18 F. la *mechia*.

Les débuts de l'installation de la colonisation dans la région furent très difficiles à cause de la tension entretenue par les ces deux colons. En 1926-27, 21 lots totalisant 13200 hectares étaient déjà attribués, le reste fut alloté entre les anciens occupants.

. Dans la plaine de Kasserine, à l'ouest de Sbeitla, le *henchir domanial de Kasserine* qui profite des eaux perennes de l'oued Derb (400 l/s), a été délimité en 1894 ; cinq colons y étaient déjà installés en 1906 et disposaient entre autre de 480 ha en irrigué, le reste du *henchir* étant alloté et loué au même prix que l'ensemble des terres domaniales à l'époque c'est-à-dire à 18 francs la *mechia*. C'est en 1922, que le *henchir* fut alloté; après avoir réservé 800 hectares pour les anciens occupants, 4 800 hectares furent mis à la disposition

(1) Note non datée du Secrétaire Général du Gouvernement Tunisien, citée par H. TIMOUMI (p. 277 à 283).

de la colonisation dont la moitié seulement était allotie en 1930, faute d'acquéreurs.

Confrontée à la résistance d'une population de plus en plus nombreuse et aux contraintes du milieu, la colonisation officielle n'a pu profiter que d'une partie des terres domaniales. En 1950, on recensait 27 exploitations coloniales dans la région de Kasserine-Sbeitla sur 24 400 ha et 35 200 chez les *Hamma* dans la région de Sidi bou Zid et de Maknassy (1). Ainsi, à la veille de l'indépendance, la colonisation disposait de 60 000 ha, soit moins de 7 % des terres exploitées dans la région. Il s'agit toutefois de zones éminemment privilégiées où grâce à l'appui de l'état, elle a pu créer des plantations et des exploitations qui reproduisent en pleine steppe le paysage de l'oliveraie sfaxienne.

Par contre, les terres de lotissements tunisiens qui s'étendent sur plus de 130 000 hectares présentent encore vers les années 1960 un aspect "... aussi désolant que celui des terres collectives qui les entourent..." (2).

(1) Enquête F.A.D. (1949-1950)

Les données concernant les superficies colonisées sont approximatives.

(2) H. SICARD - Textes législatifs et circulaires concernant les Services des Affaires Foncières - Tunis 1960 (p. 140).

## 2.5. INDIVIDUALISATION DE LA TERRE ET DISLOCATION DES STRUCTURES FAMILIALES ELARGIES

La valorisation et l'individualisation de la terre créées par l'intégration de la région dans le système capitaliste colonial introduisent, systématisent et rendent permanents pendant toute la durée de la colonisation et même encore actuellement, des conflits à tous les niveaux entre les *arouch* et les pouvoirs publics, à l'intérieur de s *arouch*, entre les *fingua*, entre les familles, et chose nouvelle, entre les membres d'une même famille.

Pendant un demi-siècle, ces bédouins ignorant tout des principes juridiques qui sont totalement étrangers à leurs coutumes et traditions , montrèrent un acharnement extraordinaire à utiliser, eux-aussi, l'appareil juridique mis en place au profit de la colonisation. Toute la population des steppes va s'épuiser dans d'éternels procès extrêmement coûteux et ruineux. Les prélèvements opérés par les hommes de lois du système colonial : avocats, juges, huissiers, avoués, interprètes, géomètres, topographes... doublés par les agents du pouvoir beylical : *caïd*, *cadhi* (juge religieux) , *amine* (experts), *cheikh*... sont certainement aussi importants sinon plus que ceux opérés directement par l'appareil fiscal. Leur importance et leur permanence sur une longue durée ont contribué à saigner plus peut-être que tout autre la société pastorale.

Chose unique et jamais soulignée à notre connaissance est l'appareil juridique et administratif que fut l'un des ins-

sée comme chez les *Hnamma* de la région de Maknassy et de Sidi Kou Zid, ou les *ouled Askar* dans la région de Sbeitla. Là le *haouz* amorcé dès les années 1900 était achevé bien avant 1920. Précoce dans ces régions, l'extension du *haouz* est beaucoup plus tardive dans les régions méridionales là où les terres céréalieres étaient plus réduites et où la colonisation était absente.

Ainsi, chez les *ouled Slama*, dont les terres s'étendent à l'ouest de Gafsa, le *haouz* est beaucoup plus tardif ; même dans les terres labourables, il est apparu seulement vers les années 30. Avant cette période, les *firgua* des autres *arouch* pouvaient venir labourer chez eux. C'est seulement vers 1960, au moment où les terres de parcours sont devenues rares ailleurs, que l'*achaba* ou location de parcours est apparu chez eux. C'est tout dernièrement que les *ouled Slama* ont repris le partage des terres de parcours entre leurs différentes *firgua*. Le *haouz* est aussi tardif dans la *zemla* d'alfa. Jusque-là, la *zemla* était "libre" à la cueillette ; c'est ainsi que chez les *ouled Tlil* et les *Afiel*, le *haouz* des terres labourables s'est développé surtout depuis les années 30. Le partage de la nappe d'alfa a débuté tout d'abord par le *haouz* des *Cheurb*, c'est-à-dire de parcelles de la *zemla* qui dominaient les parcelles emblavées et qui constituaient ainsi l'impluvium de ces terres.

Depuis la construction du chemin de fer Sousse-Feriana vers les années 1908 et surtout depuis les années 30, le *haouz* est apparu dans les zones alfatières, provoquant de nombreux con-

flits jusqu'alors inusités (1).

*En 1931, le Contrôleur Civil de Thala signale dans une lettre au Résident Général, la location au profit d'un algérien, d'un henchér mes. à Garaet en-Haam, au sud de Feriana, par l'un des membres des Afael. Cette location est en fait une concession au droit de cueillette de l'alfa sur le henchér en question, pour une période de 9 ans contre le versement d'un loyer annuel de 3 000F. Or, il s'avère que la parcelle privative a une superficie de moins de 200 ha alors que la terre louée est de 726, d'où les protestations de 14 autres chefs de famille qui revendiquent leurs droits sur la parcelle en question. (2)*

Mais c'est depuis la fin de la seconde Guerre Mondiale, à la suite de la hausse vertigineuse du prix de l'alfa que le haouz des régions de la nappe alfatière s'est généralisé et que procès et contestations jusque-là assez rares dans cette région sont devenus fréquents (3). Cette multiplication de litiges et de procès a été provoquée par la flambée de locations et de spéculations sur ces terres alfatières.

(1) Correspondance des caïd : une exception. C. 17, Dos. 196 - Lettre 45 (1286/1879), dans laquelle il est signalé : "des fractions de la tribu Majeur "les ouled Mhen-na" empêchent les autres tribus de cueillir l'alfa s a u f contre PAIEMENT EN ARGENT. D'autre part, ils brûlent de vastes étendues d'alfa.

Le bey ordonne au Amel d'arrêter ces exactions et de cla re la zemla d'alfa LIBRE A LA CUEILLETTE et interdit tout acte de destruction de la dite zemla".

(2) A.A.F. - Rapport sur Kasserine, Dos. 2 - Lettre du Contrôleur Civil de Thala au Résident Général, le 5 mai 1931.

(3) Exportations d'alfa : 1935-1939 = 102 000 T/an  
1940-1946 = 20 000 T/an  
1948-1950 = 150 T/an  
1951 = 171 T/an.

Ainsi, en janvier 1951, trois personnes de Zaâba (1) protestent contre la location par leur Comité de Gestion pour 15 000 F d'une terre alfatière qui serait privative et dont ils possèdent un titre n° 121 du 30 avril 1902. Déjà, en 1949, ils ont eux-mêmes loué à leur profit ce terrain qui s'étale sur un millier d'hectares, pour la somme de 6 000 F à un algérien.

Depuis 1950, l'expansion démographique et le rétrécissement de l'espace se traduisent par une nouvelle vague de défrichements et de *haouz* de la nappe alfatière (2). Ces défrichements, à l'origine limités au lit des oueds et aux dépressions limoneuses, essaient en une multitude de parcelles plus ou moins étendues selon les possibilités de mise en culture. Récemment, la généralisation du tracteur encouragée par les crédits étatiques, a accéléré la vague de défrichements et de *haouz* de la *zemla*.

L'on voit encore les tracteurs des *kbir* défricher d'immenses parcelles d'alfa là où le sol est profond et propice à sa mise en valeur. Ces *haouz* abusifs par les *kbir* provoquent des conflits violents parmi les autres membres pauvres de la famille qui vivent de la cueillette de l'alfa.

Cette progression des *haouz* dans le temps et dans l'espace des régions les plus privilégiées aux autres régions et sa

(1) Fingua des Fiechich installée dans la plaine d'Oum Ali au nord de Feriana.

(2) Voir Carte d'Occupation du Sol au 1/100 000 de Feriana. La superficie d'alfa au début du XX<sup>e</sup> siècle n'a pas subi de diminution sensible jusqu'à il y a 8 à 10 ans. Rapport sur les Nappes alfatières, d'après MONCHTCOURT, 1961 (p. II - 2).

généralisation actuelle à presque toutes les terres des hautes steppes a provoqué la réduction des terres de parcours et la généralisation de l'*achaba* ; elle concrétise dans l'espace le renforcement de l'esprit mercantile et spéculatif et l'affirmation du droit de propriété individuel aux dépens de celui du groupement familial.

= Haouz et milieux écologiques

Cette appropriation de l'espace par le *haouz*, apparemment anarchique, s'opèrait en fait, du moins au début du siècle, selon les exigences des contraintes des milieux écologiques et avec le souci des complémentarités nécessaires à la survie de la famille. Chaque famille capable d'occuper des parcelles à l'amont près des versants plus ou moins forestiers où l'on hiverne, au milieu des piémonts, là où le sol profond offre les meilleurs parcours à plantes perennes, où l'on s'égaye le printemps, et à l'aval dans les zones d'inondation où les fonds de *garaâ* pour les cultures céréalières, où l'on accourt dès le début de l'été pour la moisson, le fait...

La lecture des plans parcellaires révèle les différents étapes du partage de la terre (1).

. des minces parcelles apparaissent systématiquement le plus souvent aux débouchés des oueds dans le piémont, mais aussi le long des oueds ou par petites tâches clairsemées au milieu des piémonts. Le plus souvent, elles dessinent un damier extrêmement dense et correspondent à de vieux vergers où dominent de vénérables figuiers. Ces anciens noyaux témoignent

(1) Voir Plan parcellaire des Houajbia et des Aouafi, dans le Bled Hichria.

OULAD HAOUADJEBIA

CROQUIS D ENQUETE

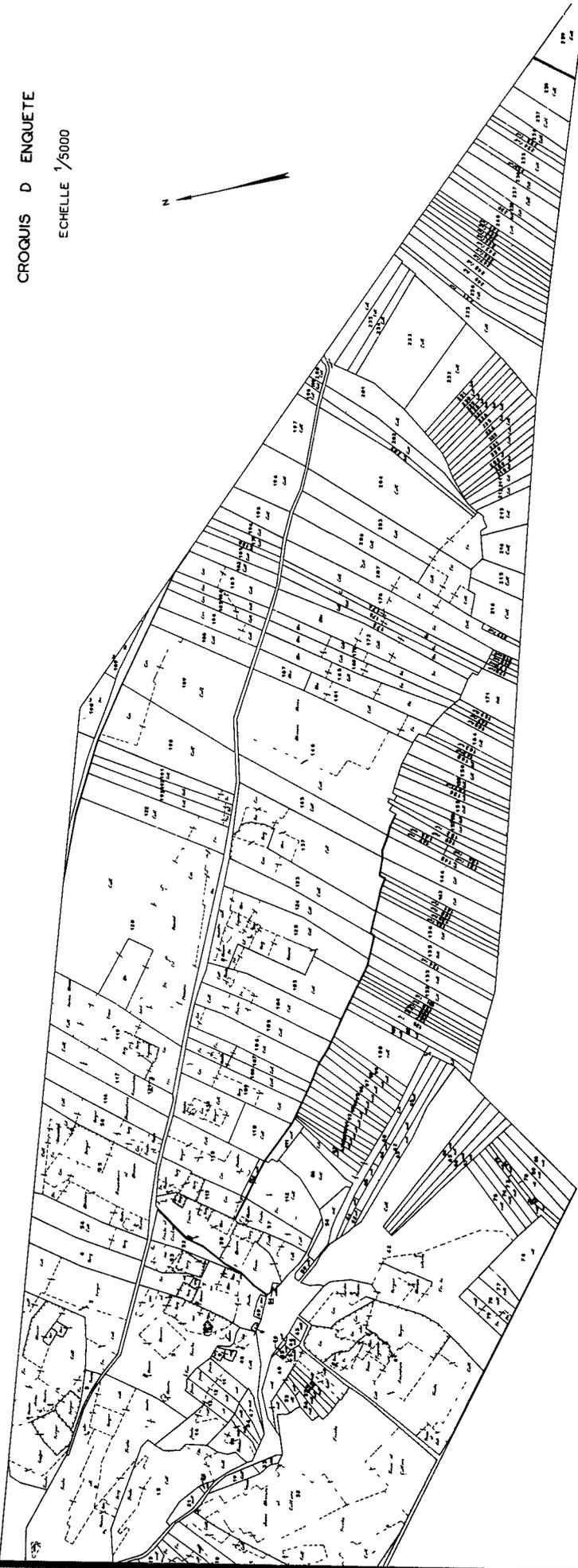
ECHELLE 1/5000

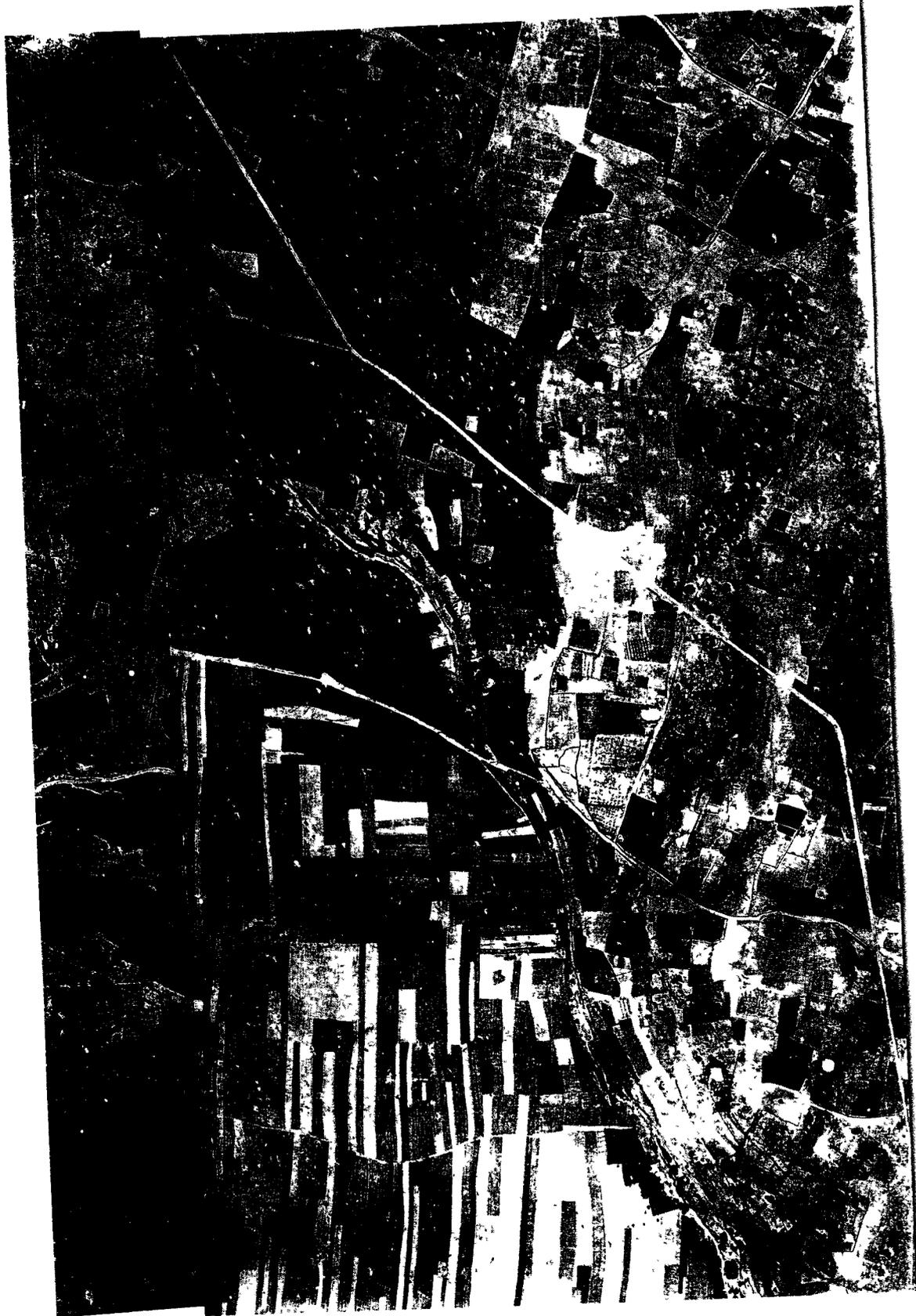


OULAD BOU AZIZ

OULAD BRAHIM

N° 54806





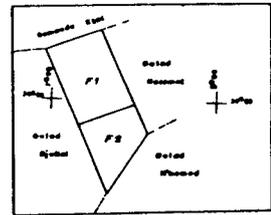
CHEZ LES HOUAJBIA: PIEMONT SUD du Jebel Kbar  
• contraste entre les vergers, cactus, champs emblavés  
aux formes anarchiques  
• morphologie agraire lanierée "calme et sereine" dans  
l'émardage de Falet Frayou.

# OULAD EL AOUAFI

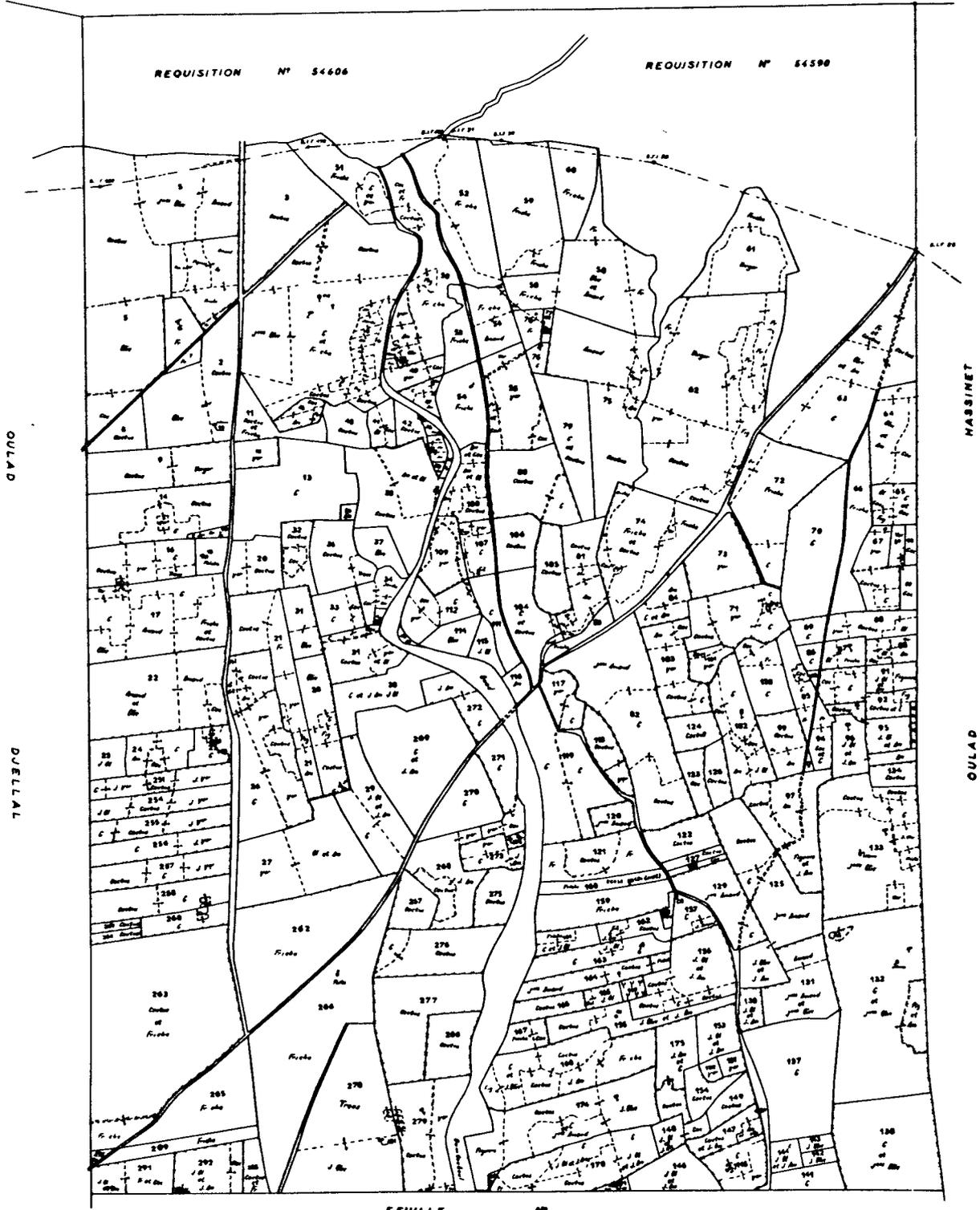
CROQUIS D'ENQUETE

ECHELLE 1/5000

FEUILLE 1



Inf Carte EN 1:100,000 Seré An des Ann



OULAD HASSINET

CROQUIS D'ENQUETE

ECHELLE 1/5000

FEUILLE UNIQUE

REQUISITION 54590

OULAD

EL

AOUAFI

AZARA

OULAD

OULAD

M'HAMED



des anciens emplacements préférentiels des *douar*, ceux de l'amont correspondent aux *Mechta* ou campement d'hiver, et ceux du milieu du piémont au campement de printemps.

. vers l'aval du finage dans les zones de *felta* (épandage) ou *garaâ* apparaît une morphologie finement laniérée, perpendiculaire au ruissellement dans les zones d'épandage ou s'enfonçant de la périphérie vers le centre des *Garaâ*. Cette morphologie laniérée apparaît parfois en amont, elle correspond alors à une *felta*, ou même au milieu d'une dépression marneuse dans le *jebel* : c'est la *dakhla* ou le *dagher*. Ces différents types de terre à céréales ont été partagés à l'intérieur de chaque *firgua* par famille élargie, puis à l'intérieur de chaque famille élargie par *bit* ou famille. Quand le partage intervient après un procès, la terre litigieuse est alors partagée entre ceux qui ont participé aux frais de procès à l'exclusion des autres, ce qui a permis aux riches éleveurs de perturber la relative égalité qui caractérisait le partage des terres de labour.

. entre les micro-parcelles de l'amont et le paysage laniéré de l'aval, les piémonts présentent une *morphologie agraire chaotique et désordonnée*, évoluant vers un véritable "puzzle" à la suite des multiples partages. C'est la zone des *haouz*, des anciennes terres de parcours jusqu'alors pâturées en commun (1).

Depuis les années 1950, *haouz* et défrichements se font aux dépens de la *zemla*, et fait plus grave, aux dépens aussi des reliques forestières dans la région de Kasserine. Les

(1) Voir Plans parcellaires.

défrichements et les labours des versants généralement marneux provoquent une érosion catastrophique en amont alors que les eaux de ruissellement sauvage vont accélérer l'érosion régressive dans les plaines (1).

= Les kbir : main basse sur la terre

En principe, la population étant encore peu nombreuse, chacun pouvait occuper la parcelle qu'il désirait. Il suffisait pour cela de délimiter la parcelle en question avec un sillon tracé à l'araire : tel est le discours auquel nous avons longtemps cru. En fait, cette période de *haouz* s'est accompagnée d'une véritable explosion de conflits et de luttes entre les différentes familles des *firgua*, soit que les mêmes familles convoitaient les mêmes parcelles qui se trouvaient dans des zones privilégiées, telles les zones de ruissellement, soit que tout simplement, une famille accaparait trop de terres aux regards des autres familles. Dans cette course au *haouz*, ce sont surtout les gros éleveurs et les *kbir*, les plus entrepreneurs, qui firent preuve de prévoyance et de lucidité ; ils occupèrent ainsi le maximum de terres à l'intérieur de leur *firgua* respective d'où la grande inégalité dans le partage des terres. Ces *kbir*, qu'ils soient *caïd*, *khlifa*, *cheikh*, notaires ou simplement gros éleveurs, profitent le plus souvent de l'état de tension pour manipuler la solidarité du groupement familial à leur profit, alors que souvent ils sont plus ou moins complices du pouvoir colonial. Ce sont ces *kbir* qui prétendent dans leurs discours que le *haouz* s'est déroulé dans un atmosphère de liberté

(1) Voir Première partie, (pages 96-103)  
Carte d'Occupation du Sol au 1/100 000 de Kasserine.

chacun occupant ce qu'il voulait, selon ses besoins. En fait, le témoignage d'un vieux pasteur démuné évoque d'une façon saisissante l'ambiance des *haouz* "... ils combattent avec lui ... ils témoignent en sa faveur... la terre que les puissants occupaient, les autres s'en écartaient..."

" Ils ", ce sont les membres de la famille des *kbir*, leurs bergers, leur *achir*, *rabaâ* et autres clients qui, en cas de conflits, constituent la force sur laquelle s'appuient les *kbir* pour imposer leurs spoliations et qui deviennent par la suite une armée de témoins en leur faveur, dans le cas où les pauvres oseraient porter plainte.

L'analyse de la morphologie agraire d'un finage d'une *firgua* quelconque est matérialisée dans l'espace par l'emprise foncière des familles dominantes. Ces énormes parcelles sont situées aux frontières des différentes *firgua*, c'est-à-dire là où les conflits leur permettaient, au nom de la solidarité du groupe, de mettre la main sur une grande partie des terres. Le *haouz* a inscrit dans l'espace l'inégalité sociale jusqu'alors limitée au partage du cheptel (1).

#### 2.52. Un mal nouveau : la terre, source de conflits et de procès ininterrompus.

Dépossession, délimitation, spéculation, *haouz* etc...  
Tout cela crée un atmosphère de tension permanente : on ne se bat plus pour les troupeaux, mais pour la terre.

(1) Voir plans parcellaires AZARA, et Ouled BOU AZIZ, dans le Bled Hichria, (page 343 bis).

= premiers affrontements : autour des garaâ

Ces conflits éclatèrent tout d'abord à propos des zones privilégiées: *garaâ*, *enfiâha* et *felta* ou zones d'épandage. Dans ces terres, *msaraâ* et *atila* (jachère), occupées et partagées depuis des périodes plus ou moins anciennes, une certaine tolérance favorisée par le dépeuplement a fini par provoquer un flou dans l'occupation du sol. Dans certains cas, comme dans la *garaâ Tafouaïa* ou celle de *Khechem-el-Kelb* (1), les *firgua* propriétaires " se partageaient chaque année la garaâ après constatation des parties cultivables, c'est-à-dire celles où l'eau a séjourné suffisamment " (2).

Ces différentes situations sont à l'origine de conflits extrêmement longs et parfois même sanglants entre les différents co-propriétaires.

L'un des nombreux exemples est celui de la *garaâ de Baten-el Aïch* près du *henchir* domanialisé de *Zarnouch*. (3) L'analyse des deux volumineux dossiers où sont conservés des centaines de lettres et différents documents révèle la longueur des procès et l'âpreté des luttes qui se sont déroulées à propos de cette *garaâ*.

*Pendant plusieurs décennies, des affrontements opposèrent successivement et alternativement les différents arouch, propriétaires dans la "garaâ", les uns aux autres:*

(1) Ces deux garaâ sont situées dans la zemla d'alfa des Afiel ; la première est au sud-est de Feriana (carte au 1/50 000è de Jebel Sidi Aïch). la seconde est située entre Kasserine et Feriana.

(2) CH. MONCHICOURT - Tunis 1906 - (p. 49/50).

(3) Voir Carte au 1/50 000è de Sened.

- les ouled Yacoub aux ouled Chraïet
- les ouled Thlijane aux ouled Abdelkrim
- les ouled M'Hamed aux ouled Yacoub.

En mars 1937, les ouled Thlijane s'opposent aux trois arouch réunis qui "ont envahi leurs terrains... mal - gré la décision de la commission du 16 novembre 34(1).

Simultanément, à l'intérieur de chacun de ces arch, des conflits dressaient les différentes firgua les unes aux autres. Ainsi, après de multiples heurts, en mai 1921, un accord est intervenu entre les trois firgua des ouled Abdelkrim à propos de leurs terres dans la garâa de Baten Aïch ; deux notaires ont déterminé la part de chacune d'elles : les ouled Ali, les ouled Mira et les ouled Oudhaïnya. A la suite de cette décision, les deux dernières firgua se sont désistées de leur part au profit des ouled Ali... "qui seuls en détiennent la possession par leurs labours et l'ensemencement. Cette renonciation est faite pour mettre un point final à toutes les contestations qui existaient à propos de ce terrain (2) ; pourtant les conflits ne tardèrent pas à reprendre entre les trois firgua.

Parallèlement aux luttes qui opposaient les arouch entre eux et les firgua entre elles, les firgua elles-mêmes étaient déchirées par des conflits qui dressaient certains groupements familiaux les uns contre les au-

(1) Archives des Affaires Foncières, Lettre du 10/3/1937.

(2) A.A.F. - Lettre du 3 mai 1921.

tres. C'est ainsi que, au sein de la fergua des ouled Ali, la famille des Guessasma était en conflit avec celle des ouled Dellaj.

- en janvier 1934, les ouled Guessasma écrivent au Premier Ministre : "Au nom de notre tribu, nous sommes propriétaires depuis toute notre existence et surtout depuis 1902 à la suite du partage par la Commission de Délimitation... ce n'est que cette année que les ouled Dellaj veulent s'emparer d'une grande parcelle" (1).

- en avril 1935, les ouled Dellaj affirment qu'ils possèdent de père en fils, depuis 60 ans environ, la terre sise à Amra, connue sous le nom de henchir Enfidhat qui leur est contestée par les ouled Guessasma.

- en février 1936 (2), les ouled Dellaj accusent de nouveau certaines familles des Guessasma de vouloir "s'emparer indûment" de la parcelle de terre connue sous le nom d'Enfidhat.

- en février 1937, deux familles des mêmes ouled Ali s'affrontent : les Dhouaher accusent les Melaïkya de ne pas respecter un accord intervenu entre eux en 1935 et de vouloir leur enlever une parcelle de terre de 212 mechia.

= conflits généralisés à l'ensemble des terres

La délimitation des terres et la vague de haouz qui a déferlé sur la haute steppe ont provoqué l'extension des con-

(1) A.A.F. - Lettre du 22 décembre 1934 enregistrée sous le numéro 10 467

(2) Lettre enregistrée sous le n° 497.

fluis jusqu'alors limités aux terres *Chrabet* à l'ensemble des terres. Ainsi, le *habous* de Sidi Aïch qui s'étale sur plus de 20 000 ha est le théâtre d'une série de conflits provoqués par les empiètements des uns aux dépens des autres.

Le partage des terres du *habous* de Sidi Aïch entre les différentes *firgua* des *hanna* occupants par voie d'*enzel* a été sanctionné par le *Mârouth* de 1913 ; or ce *Mârouth* ne fut guère respecté.

Au sud, les *ouled Slama* sont en litige avec les *ouled Tlil* qui les auraient dépossédés de 2 000 hectares environ, " alors qu'ils continuent à payer l'*enzel*". S'estimant lésés et à l'étroit, ils débordèrent à leur tour sur les terres des *ouled M'Barek* d'où des litiges entre eux. Au sud-est les *ouled Maâmar* occupent une bande d'un millier d'hectares aux *ouled M'Barek*.

Les *ouled Moussa*, autres occupants du *habous* sont en litige avec une autre *firgua* "... venue depuis de nombreuses années faire acte de possession sur le *habous*". Le contrôleur civil, subjugué par ces revendications en chaîne, recommande " l'envoi d'une nouvelle commission d'arbitrage pour éviter les troubles" (1).

Très nombreux sont les litiges nés de la remise en cause d'une occupation de fait par une *firgua*, et tolérée par la *firgua* d'accueil. Ces pratiques étaient fréquentes à un moment où la principale richesse était le troupeau et la terre surabondante par rapport à une population clairsemée ;

(1) A.A.F. - Lettre du contrôleur civil de Gafsa au Résident Général de France - 9 novembre 1935, enregistrée sous le n° 6539.

= des conflits qui durent encore depuis un demi-siècle

L'exemple des *Fordha* est représentatif parce que fréquent :

*A l'origine, la terre litigieuse a été occupée par des voisins des Fordha, les Bâassa "qui se sont installés sur cette terre qui était à l'abandon et l'ont labourée durant des années"(1). Cette tolérance leur fut contestée par l'une des firgua des Fordha, les ouled Ali Ben Belgacem, au profit desquels les Bâassa abandonnèrent cette terre contestée.*

*. Aussitôt, leurs cousins les Thlithet, autre firgua des Fordha, réclamèrent une part du terrain, d'où l'intervention du Conseil de Tutelle Régional le 2 décembre 1960 qui aboutit à un accord sur la fixation des limites entre les deux firgua.*

*. En novembre 1964, les ouled Ali Ben Belgacem, qui comprenaient sept groupements familiaux, procédèrent à un partage entre eux des terres récupérées par l'entremise d'un amine (expert) en agriculture.*

*. Un an plus tard, l'un des sept groupements familiaux, les Selatnia, contesta la validité de ce partage et revendique la propriété exclusive de la parcelle en vertu d'une Outhica. Le Conseil de Tutelle Régional annule le partage de 1964 et reconnaît la jouissance exclusive des Selatnia qui se partagèrent aussitôt la terre récupérée entre eux.*

(1) Les *fordha* se rattachent aux ouled Quezzez et occupent la plaine de Gum-Ali au nord de Feriana .

. Cette décision est, à son tour, contestée par les autres familles des ouled Ali Ben Belgacem ; le 16 novembre 1972 , le Conseil de Tutelle Régional du gouvernorat de Kasserine "se réunit de nouveau à l'effet d'examiner et de statuer sur le litige..." (1).

Ainsi, aux conflits nombreux et interminables à " dimensions horizontales " qui opposent les *arouch* les uns aux autres à propos de limites de terrain, s'ajoutent des conflits " à dimensions verticales " dans la mesure où l'on s'affronte pour le partage des terres entre les groupements familiaux. On voit ainsi d'une façon schématique, la démultiplication des conflits et des procès qui opposent successivement dans une première phase deux *arouch*, puis une fois le litige tranché à ce niveau, le conflit éclate à l'intérieur des *firgua* du même *arch*, puis à l'intérieur des mêmes *firgua* entre les familles.

Ces litiges multiples s'éternisent dans la mesure où depuis le décret de 1901, les conflits concernant les Terres dites Collectives ne relèvent plus des tribunaux mais directement du Premier Ministère. Chaque litige est en principe tranché par une Commission d'Arbitrage comprenant alors le Contrôleur Civil, le *caïd*, des *cheikh*, des notaires et des *amine* d'Agriculture. Après avoir entendu l'exposé des parties litigieuses, la Commission tente une réconciliation et en cas d'échec, ce qui est souvent le cas, elle tranche le litige par voie d'arbitrage qui est officialisé par un *Mâarouth* beylical , en principe définitif.

(1) Archives des Affaires foncières  
Note à l'attention de Monsieur le Directeur de l'Agriculture,  
non signée .

En fait, de nombreux litiges se perpétuent depuis le début du siècle : l'arbitrage d'une commission de délimitation aussitôt accepté par l'une des parties est contesté par l'autre. Ils sont même entretenus par les décisions contradictoires des différentes commissions qui se succèdent ; la décision de l'une annulant celle de la précédente, entretenant ainsi cet état de conflits perpétuels.

C'est le cas du conflit qui a opposé certaines *firgua* des *ouled Sidi Ali Ben Aoun* aux *Zerarguia* des *Afiel*, à propos de vastes terres céréalières et de parcours de *Dakhlet el Aje j*, limitrophes entre les deux *firgua*.

C'est en septembre 1902 qu'eut lieu la première tentative d'expertise par huissiers ; depuis, plusieurs commissions d'arbitrage se sont succédées et le conflit se prolonge. Au début de 1974, lors de l'application par une commission des limites des affrontements opposèrent encore les deux protagonistes.

Autre exemple, celui des *Bdour* :

*Ces derniers sont en litige avec les ouled el'Hamed (1) protestent contre les décisions d'une deuxième commission nommée en 1941 qui aurait... "modifié à leur désavantage la décision de la Commission de Délimitation de ... 1936". Depuis, d'autres arbitrages ont eu lieu, les conflits se perpétuent... En 1974, bien que le pays soit indépendant depuis 20 ans, les Bdour n'hésitent pas à utiliser le chantage aux troubles "inter-tribaux" afin de faire prévaloir leurs points de vue.*

(1) Ces deux *firgua* se rattachent aux *ouled Aziz* et sont installées dans la partie orientale du bled *Hichria*, au sud-est de *Sidi Bou Zid*.

A.A.F. - dossier 91. Lettre adressée par les *Bdour* au Ministère de l'Agriculture, le 23 octobre 1974.

2.6. AU NOM DE LA JUSTICE : APPAUVRISSEMENT DES POPULA-  
TIONS PASTORALES

2.61. Des dépenses énormes sur une longue durée

L'ampleur des prélèvements que représentent les frais occasionnés par les milliers de Commission d'arbitrage et de procès intertribaux est difficile à apprécier ; ces frais ont dû être énormes, en particulier par rapport aux possibilités extrêmement réduites et au niveau de vie de la majorité de la population pastorale. Les frais de déplacement d'une Commission qui a arbitré un litige entre les *ouled Braga* et les *ouled Jellal* dans le bled Hichria, en 1932 s'élèvent à 742 F(1). Ces frais varient et peuvent être encore beaucoup plus importants selon la situation géographique de la région et la gravité du litige qui nécessite une intervention plus ou moins longue de la commission. C'est ainsi que dans le cas du conflit qui a opposé certaines *fingua* des *ouled Slama* à d'autres des *ouled Tlil*, les frais de déplacement sur le terrain en avril 1933 du contrôleur civil et de son interprète étaient de 12 000 francs (2).

Simultanément à l'intervention des commissions d'arbitrage, des procès ruineux opposaient les populations devant les tribunaux. En 1923, une trentaine de chefs de famille des *Azara* déclarent avoir dépensé 7 690 F lors du procès qui les a opposés aux deux autres *fingua* des *Mlikhet* (3). Cette somme

(1) A.A.F. - dossier 82. Procès verbal d'arbitrage du 25/4/33

(2) A.A.F. - dossier 32. Conflit des *ouled Slama* contre les *ouled Tlil* -  
Lettre du 27 avril 1933 du Contrôleur Civil de Thala au Résident Général.

(3) A.A.F. - dossier 81. Lettre du 10 novembre 1923 enregistrée sous le n° 198.

déjà énorme en soi pour l'époque apparaît ridicule par rapport aux dépenses effectuées par les *Rhamna* lors du procès qui les a opposés au spéculateur Fortin. Ce dernier déclare avoir dépensé 20 000 francs et se plaint qu'une signification coûte déjà à l'époque 350 francs.

Les dépenses déclarées par Fortin sont certainement exagérées mais restent bien en-dessous de celles effectuées par les *Rhamna*. Peu au courant des procédures (1) et grugés par les hommes de loi, ils auraient dépensé en deux mois et demi 25 000 francs, seulement en frais d'avocats (2) ; ces derniers sont d'autant plus exigeants et coûteux qu'ils sont généralement choisis parmi les plus célèbres sur la place. Il semble qu'ils mettent plus leur talent à soutirer l'argent à une clientèle ignorante des procédures et à s'ingénier à prolonger des procès particulièrement lucratifs plutôt qu'à défendre les intérêts de leurs clients (3).

Grugés par les hommes de loi, ils le sont aussi par les représentants du Pouvoir Local, *Caïd*, *Khelifa* et *Cheikh* qui profitent de tous les conflits et même les suscitent pour pouvoir extorquer de l'argent aux parties en litige. C'est devenu même l'une de leurs principales sources d'enrichissement.

(1) P. DUMAS -

(2) A.A.F. - Dossiers 18 et 19 sur Henchir Dehissa, le 18/7/13

(3) Maître G....., avocat des *Rhamna* doit obtenir une audience extraordinaire du Tribunal...

Cette audience qui devait être payée à l'heure nécessite 1 800 francs dont 200 destinés à l'avocat.

A.F.F. - Dossiers 18 et 19 - Henchir Dehissa.

*Un exemple choisi parmi tant d'autres suffit pour donner une idée de ces pratiques :*

*Dans un conflit qui a opposé les ouled Tlil aux ouled Slama, le caïd de Sbeitla leur réclame la somme de 8 000 francs après avoir déjà soutiré, semble-t-il, la somme de 20 000 francs de la partie adverse "... pour conclure en notre faveur" (1).*

De telles dépenses généralisées et sur une longue durée, bien qu'intermittentes, ont contribué largement à l'appauvrissement des populations pastorales. Celles-ci se plaignent souvent de ce que les dépenses sont de beaucoup plus élevées que la valeur des terrains litigieux (2). "... cette terre est de 60 mechia, ainsi qu'il en résulte des timbres, quittances.... Les frais que nous avons engagés au cours de notre procès relatif au terrain en question que nos ancêtres nous ont laissés en succession, sont certes beaucoup plus élevés que la valeur de ce terrain".

Nombreux sont ceux qui se plaignent à l'exemple de ce paysan des ouled Abdelkrim qui déclare que "... son père avait passé toute sa vie à engager un procès au sujet du terrain à Bathen el Aïch et à y dépenser toute sa fortune" (3). Souvent les populations complètement appauvries et endettées auprès des usuriers se trouvent dans l'incapacité de faire face aux frais de la procédure et sont obligés d'accepter alors les transac-

(1) A.A.F. - Dossier 32.  
Pétition des ouled Tlil au Résident Général, nov. et déc. 1933

(2) A.A.F. - Dossier 92, procès des ouled Braga contre les ouled Jellal, Lettre 6665 du 15 décembre 1932.

(3) A.A.F. - Dossier Gafsa, n° 2 en février 1936.

tions ruineuses pour obtenir la sauvegarde de leurs terres. Cette lettre écrite par les *Rehamna* à propos du *henchir Dehissa* pouvait l'être par la plupart des autres *firgua* des hautes steppes : "... il y a longtemps que nous dépensons follement notre argent... et jusqu'à ce jour, nous n'avons obtenu aucun résultat. Nos familles sont dans la misère et nos bêtes meurent de faim" (1). C'est ce que confirme aussi le Contrôleur Civil de Thala : "... les instances en justice leur avaient causé des frais énormes et ils avaient la perspective d'être obligés d'en subir des plus lourdes dans des délais rapprochés..." (2). En effet, on sait que les *Rehamna* ont dû s'endetter lourdement pour payer la somme exorbitante de 80 000 F pour obtenir le désintéressement de M. Fortin.

2.62. Procès et polarisation sociale : " nous, les pauvres et les misérables "...

Les dépenses énormes nécessitées par les litiges et les procès ont joué un rôle déterminant dans la Répartition des Terres.

En effet, une fois le litige réglé, la terre est aussitôt partagée entre les différents membres de la *firgua*, selon la contribution aux frais du procès de chacun d'eux. Tous ceux qui n'ont pas pu participer aux frais des procès se trouvèrent tout simplement exclus de la terre, objet du litige. Souvent même, les familles dominantes essayent d'é-

(1) A.A.F. - Dossiers 18 et 19  
Lettre du 2 mars 1913 des 24 personnes de *Rehamna* à la Section d'État.

(2) A.A.F. - Dossiers *Henchir Dehissa*.  
Procès verbal du compromis rédigé par le Contrôleur Civil  
BARRU - Août 1913 - (p. 22)

vincer les autres de leur part même quand elles ont contribué aux dépenses.

En 1923, 21 chefs de familles des *Azara* adressent au Premier Ministre une lettre pour se plaindre de la main mise sur leurs terres de la part de dix familles dominantes de leur *firgua* : "Vu que les dépenses ont été réparties également entre tous les chefs de familles, ils demandent une commission pour la répartition égale des terres entre les membres de la fraction" et se plaignent "... de la répartition inégale des terres, certains labourent 3 *mechia*, d'autres rien du tout... Nous qui n'avons pas de terres, ou rien du tout, nous demandons la répartition égale entre nous, et cela, selon les dépenses engagées"... "ceux qui s'y opposent sont ceux qui ont beaucoup de terres..." (1).

Les Archives des Affaires Foncières révèlent des centaines de lettres identiques à celle des *Azara* qui restent généralement sans réponse ou du moins, sans effet dans la mesure où le pouvoir central s'appuie sur les *Kbir* qui, eux, détiennent le pouvoir local et "... ne cesseraient de s'occuper à leur profit des intérêts de la fraction" (2).

Pendant cette longue période de luttes pour la terre, les *Kbir* utilisent tous les moyens pour accaparer le maximum de terre aux dépens des autres membres de leur *firgua* ; on voit de plus en plus se multiplier les CONFLITS QUI OPPOSENT

(1) A.A.F. - Dossier 91. Litige entre les *Mlikhet*, lettre à la Section d'Etat en date du 6 mars 1925, n° 198. Les auteurs de la pétition se plaignent de ce que " depuis le 10 novembre 23, 21 lettres ont été adressées et sont restées sans réponse".

(2) Rapport du Contrôleur Civil de Gafsa - Pierre BONTE.

NON PLUS FAMILLES CONTRE FAMILLES, MAIS RICHES CONTRE PAUVRES  
ET CELA MEME S'ILS SONT MEMBRES DE LA MEME FAMILLE (1).

Ainsi, dans le *bled Amra*, au nord de Gafsa, une partie d e s  
*ouled Chraïet* demande à l'administration d'effectuer le par -  
tage entre les trois *firgua* parce que, disent-ils, "nos ri -  
chards mécontents parlent d'en venir contre nous" (2).

Le même état d'esprit apparaît à travers la protestation a -  
dressée par les *ouled Bel Hadj* au premier ministre contre les  
notables de leur région. Vingt ans plus tard, un " collectif"  
des *ouled Bel Hadj* adresse une pétition au premier minist r e  
pour dénoncer les agissements de leurs *kbir*. Ces derniers sont  
accusés de vouloir répartir les frais d'*enzel* de leur *henchir*  
qui étaient de 1 100 F à l'époque "... sur tous les indigènes  
de la fraction alors que plusieurs d'entre eux ne possèd ent  
rien...". A la suite du réaménagement d'un puits romain pour  
abreuver les moutons, les notables voudraient faire payer les  
7 000 F par l'ensemble des membres de la *firgua*, et ce, à  
part égale "... mais comme leurs fortunes ne sont pas égales"  
les *ouled Bel Hadj* demandent "... que la contribution de cha-  
cun soit proportionnelle au nombre de bêtes qu'il possède" (3)

(1) A.A.F. - dossier Sidi Aïch n° 9 - Lettre de Juin 1918, nu-  
méro 3913 du Premier Ministre au caïd de Gafsa à propos d e s  
notables de la fraction des *ouled M'Barek* qui avaient fraudu-  
leusement recouvert sur les *Enzelistes* 1 300 F de plus que la  
rente d'*Enzel*.

(2) A.A.F. - dossier de Gafsa : lettre du 14 janvier 1935 a -  
dressée au Directeur des Services de l'Intérieur par les ou -  
led *Chraïet*.

(3) A.A.F. - *henchir Sidi Aïch*, dossier n° 9 -  
Lettre du 10 avril 1916, n° 2175, et lettre en date du 1 juil-  
let 1936.

L'exaspération des conflits et des intérêts a favorisé l'affirmation de l'individu contre le groupe : c'est ce qu'observe le Président de l'Administration des *habous* qui, à propos du *herod* *ir rîdî Aïch*, remarque "... que les conflits limités jusqu'ici entre tribus surgissent désormais entre individus" (1).

Cette affirmation de la " conscience de classe " s'approfondit, et tend à éclipser de plus en plus les rapports familiaux de production dominant dans la société pastorale. Conflits entre familles et individus deviennent fréquents, la solidarité est de plus en plus conjoncturelle. La lettre adressée par 300 personnes des *ouled Akrim* au Ministre de l'Agriculture en 1951, véritable manifeste, est un symbole de cette mutation : " Certains d'entre nous possèdent 1 000 ha, d'autres ne possèdent même pas un logement, vivant dispersés, sans pouvoir labourer ni pâturer, ni même cueillir de l'alfa, certains nous ayant empêchés même de pénétrer dans la montagne. Nous demandons de Votre Excellence qu'il examine notre situation ; nous, les pauvres et les misérables. Nous n'avons trouvé personne pour nous protéger de la tyrannie et nos protestations auprès de nos *kbir* n'ont fait qu'ajouter humiliations sur humiliations" (2).

Ainsi, des rapports sociaux nouveaux apparaissent qu'on serait tenté d'identifier à des rapports de classe dans la mesure où ils opposent les acteurs sociaux selon leur position par rapport à l'appropriation des moyens de production. Ils apparaissent dans cette société pastorale sans pour autant éliminer les

(1) A.A.F. - dossier n° 9 - Lettre du 13 novembre 1922.

(2) A.A.F. - Lettre n° 7401 en date du 31 mai 1951.

rapports de solidarité familiale jusqu'alors dominants ; cette ambivalence dans les rapports de production accompagne cette longue mutation de la société pastorale.

## 2.7. UNE PAYSANNERIE DANS L'ILLEGALITE

L'évolution induite par la colonisation aboutit à l'affirmation de l'individu aux dépens du groupe, à la généralisation de l'appropriation individuelle de la terre, à l'extension des cultures et au passage d'une société pastorale à une société paysanne. La promulgation dans ce contexte du décret de 1935 qui définit enfin le statut juridique des terres collectives crée une *fiction juridique* qui rejette la paysannerie des hautes steppes dans l'illégalité (1). Cette situation qui perpétue encore a créé des conditions spécifiques et déterminantes quant à l'évolution des structures agraires et sociales dans les hautes steppes.

Il aura fallu 35 ans au pouvoir colonial pour préciser le statut juridique des terres collectives en Tunisie Centrale (2). Pendant cette longue période, alors que la controverse quant au devenir de ces terres s'éternisait, pouvoir colonial, spéculation

(1) Déjà en 1922, dans un rapport au Résident Général, le Contrôleur Civil de Gabès écrit le 12 juillet 22 (lettre n° 545): "... actuellement il y a des centaines de propriétés privées et familiales qui sont en terres collectives, c'est-à-dire que l'évolution économique a dépassé la législation".

(2) Alors que cela a été fait dès 1918 pour les terres de la Tunisie Méridionale là où il n'y avait point de projet de colonisation.

teurs et *kbir* avaient les mains libres pour accaparer les terres et créer une situation de fait que le décret de 1935 ne pourra guère modifier.

La promulgation de ce décret qui s'inspire des principes du Président Dumas définit ainsi la terre collective comme étant "... le bien insaisissable, inaliénable et imprescriptible, possédé en commun sous le contrôle administratif par un groupement, chaque chef de famille ayant droit seulement à une quote-part de jouissance".

Cette loi ne reconnaît donc qu'un droit de jouissance individuelle, la terre étant la propriété de l'ensemble du groupement familial. Propriétaire, le groupement familial a le droit d'acquérir la personnalité civile. Un Conseil de Gestion, en principe élu parmi les chefs de famille, présidé par le *caïd* et actuellement par le gouverneur ou son délégué gère les terres de tribus sous le contrôle de l'administration, représentée par un Conseil Local au niveau régional et par un Conseil Central au niveau national.

L'accession à la propriété privée est soumise au préalable d'une mise en valeur par " l'accomplissement durant un délai à fixer, de travaux de culture, de plantations ou d'amélioration foncière..." (article 28).

Le droit de propriété n'est plus soumis à aucune restriction au-delà d'un délai minimum de 10 ans, et cela à partir de conditions de mise en valeur imposées. Toutefois, la vente de la propriété à un étranger n'est autorisée qu'après son immatriculation. Ces clauses restrictives tendent à prévenir la concentration de la terre entre les mains de spéculateurs ou

des sociétés et la dépossession massive des populations tribales à un moment où le mouvement nationaliste s'implante dans la région.

Ce statut des terres de tribus crée ainsi sur le plan socio-économique le mythe des terres collectives. Depuis, les terres de tribu ont baigné dans cette ambiguïté permanente entre la réalité et la fiction juridique.

C'est ainsi qu'au lendemain de l'Indépendance, la loi de septembre 1957 sur les Terres Collectives reprend pour l'essentiel les dispositions du décret de 1936 et cela, malgré l'extension de l'appropriation individuelle de ce qui subsistait jusqu'alors des terres de parcours. La principale préoccupation des responsables était l'accélération de l'accession à la propriété privative et étendent ce droit même aux terres qui n'ont pas encore été mises en valeur. Cependant, ce droit de propriété est soumis à des clauses suspensives en cas de non-mise en valeur. Ainsi, l'accession à la propriété privative est conçue comme le stimulant à l'extension des plantations et à la mise en valeur dans les hautes steppes.

Ces dispositions juridiques ont effectivement déclenché une vague de plantations arbustives parfois désordonnées ; en effet les paysans se sont mis à planter leurs terres dans l'espoir d'accéder à la pleine propriété.

Cette politique d'encouragement à la structuration d'une paysannerie individuelle a été remise en cause par l'option socialisante de la Tunisie en 1962 et l'organisation des campagnes tunisiennes dans le cadre de coopératives de production. La loi de juin 1964 annule toutes les dispositions antérieures

res relatives aux terres collectives (1). En effet, la fiction juridique des terres collectives n'a pas pour autant empêché l'appropriation et l'émiettement de ces terres ; les tentatives de plantations, stimulées par la loi de 57, souvent anarchiques dans la mesure où elles visaient à asseoir un droit de propriété sans se préoccuper pour autant de la vocation des sols, a introduit de graves déséquilibres dans la complémentarité écologique qui existait entre les différentes parties des terroirs.

En contradiction fondamentale avec l'esprit de la loi de 1957, celle de juin 64 s'inscrit dans le cadre d'un projet de restructuration globale de la société pastorale. Ce projet vise à maîtriser et réduire progressivement les déséquilibres régionaux, il prévoit l'organisation de l'espace et des hommes dans le cadre de coopératives de mise en valeur et de polyculture.

Afin de dépasser la situation inextricable créée par la fiction juridique des terres collectives, la loi prévoit dans son article 16 que l'attribution définitive de la terre collective ne pourrait être effectuée que dans le cadre des coopératives... Seuls ont le droit d'être attributaires, les paysans qui résident depuis au moins cinq ans et exploitent directement leurs terres. Cette disposition permettait de réduire dans une certaine mesure le problème de l'émiettement des terres restées dans l'indivision entre de nombreux copropriétaires dont plusieurs ont quitté la région.

(1) auxquelles les terres d'extrême division ont été assimilées.

Ce projet dont la réalisation a été à peine amorcée a été remis en cause par le retour brutal de la Tunisie en 1969 à une option libérale. C'est ce qui explique la nouvelle loi de janvier 71 qui reprend pour l'essentiel l'esprit de la loi de 57 concernant l'attribution privative des terres et prévoit une procédure accélérée pour cette attribution. Seules, les terres de parcours seront maintenues en jouissance collective, du moins en principe dans la mesure où ces terres de parcours ont déjà fait l'objet de *haouz*.

Les premières opérations d'attribution accélérée des terres en vue de la promotion d'une paysannerie a révélé la réalité de la société pastorale dans les hautes steppes ; chez la plupart des *fingua* où des enquêtes foncières ont été réalisées en vue d'établir les " titres d'attribution privée " , plus des deux tiers des futurs attributaires sont propriétaires de moins de 5 hectares, et souvent même d'un hectare émiettés en plusieurs micro-parcelles(1). Le mythe des terres collectives s'effiloche, la réalité apparaît, elle révèle l'extraordinaire pulvérisation des terres dans une région semi-aride où les responsables parlaient encore il y a quelques années de terres vierges à défricher.

La loi de 1936 n'a pas empêché l'appropriation privative de la terre, ni la colonisation ; elle a cependant découragé et limité la dépossession des populations tribales parce qu'elle a interdit l'aliénation de ces terres à des personnes étrangères aux groupements familiaux. Cela explique le maintien des terres dans l'indivision et l'extraordinaire pulvérisation des terres dans les hautes steppes favorisée par l'accroissement démographique accéléré.

(1) Dans quelle mesure la consécration juridique de cet état de fait favoriserait-elle la mise en valeur de la région et l'amélioration du niveau de vie d'une majorité de paysans presque sans terre ?

3 - LA RUPTURE DEMOGRAPHIQUE : " AVANT, C'ETAIT LE VIDE ...  
MAINTENANT, CA GROUILLE COMME DES SAUTERELLES ".

3.1. LENTE PROGRESSION DEMOGRAPHIQUE

Depuis un demi-siècle, la population des hautes steppes a triplé et dépasse déjà le demi million d'habitants. Cette augmentation de plus en plus régulière et accélérée de la population des hautes steppes ne s'accompagne guère d'une augmentation progressive de la production agricole qui reste constamment soumise à la précarité. Cette agriculture extensive et aléatoire ne permet guère d'assurer l'existence de la population de la région. Le très faible niveau de vie des deux tiers de cette population, le chômage et le sous-emploi endémique sont les témoins du surpeuplement *relatif* que connaît la région aujourd'hui (1).

Ce surpeuplement relatif est ici plus qu'ailleurs un fait récent ; amorcé à partir des années 1930, remis en cause par la longue disette des années 1943-48, il s'est précisé à partir des années 50. Jusque-là la région était nettement sous-peuplée. En effet, épidémies, famines, violence et insécurité qui ont frappé la région pendant toute la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle ont provoqué un effondrement démographique. A la veille de 1882,

(1) Ce surpeuplement est doublement relatif ; il l'est par rapport au niveau des forces productives et aussi par rapport aux contraintes du milieu. Les années de sécheresse, la majorité de la population frise la famine ; il faut ouvrir les chantiers et distribuer des secours ; par contre les années de bonnes récoltes, il arrive qu'on manque parfois de bras.

cette population aurait été au minimum de 100 000 habitants ce qui révèle l'ampleur du dépeuplement depuis les années 1860 (1). Après les perturbations provoquées par l'occupation et l'exode en Lybie, la population semble connaître une lente et hésitante progression.

Le premier dénombrement tant soit peu crédible de 1921 révèle une population de l'ordre de 180 000 habitants(2); cette population n'est guère plus nombreuse que celle des années 1860 (3).

*Tableau de la population de 1860 et 1921*

	1860	1921
Frechich + Tlil	46 000	47 500
Majeur	38 à 40 000	40 165
Hamma	52 000	57 765
Total	136 à 140 000	145 430

Ainsi, la population de la région dépasse à peine son niveau de 1860 alors que dans la plupart des autres régions de la Tunisie la population a depuis doublé et même triplé.

(1) Estimation de H. TIMOUMI, d'après une Critique de différentes sources, Tunis 1974 - (p. 95)

(2) Secrétariat Général du Gouvernement Tunisien, Tunis 1921 Dénombrement de la population Civile Européenne et Indigène en Tunisie.

Augustin BERNARD - Annales de Géographie n° 169. 15 janv. 22 "Le recensement de 1921 dans l'Afrique du Nord" (p. 52-58) - Les chiffres retenus en vue de leur comparaison concernent une partie des Hamma seulement.

(3) A.G.G.T. - dossier Mejba n° 907-2736/1862-63. Paris 1964- (p. 188).

Cette lente progression démographique de la population au début du siècle, et cela malgré la sécurité et la lutte contre les épidémies, s'explique par la précarité dans laquelle est maintenue la population des hautes steppes. En effet, sécheresses, disettes avec leurs cortèges de famine et de surmortalité freinent plus qu'ailleurs le démarrage démographique de la population. De 1888 jusqu'en 1927, les longues années de sécheresse et de disette ont été plus fréquentes et plus graves qu'ailleurs. C'est ainsi que de 1901 à 1909, puis après quelques années de répit, de 1924 à 1927, la population a souffert de toutes sortes de calamités naturelles : sécheresses prolongées, invasions de sauterelles, vagues de froid persistantes qui provoquaient des hécatombes parmi les hommes et les animaux affamés et affaiblis.

### 3.2. 1930 : PREMICES D'UN RENOUVEAU DEMOGRAPHIQUE

A partir de 1927, la steppe connaît une bonne conjoncture climatique qui semble se prolonger jusqu'aux années 40 ; l'année 39 apparaît l'année de faste et d'abondance. Cette prospérité peut être illustrée par deux indicateurs : les superficies emblavées qui ne dépassaient guère 100 000 ha avant 1927 atteignent presque les 300 000 ha en 1936; le cheptel ovin et caprin, inférieur à 250 000 têtes en 1925 dépasse le million et demi en 1939, effectif rarement atteint depuis.

C'est au cours de cette année d'abondance exceptionnelle que fut effectué le premier recensement par *Cheikhat* en Tunisie. La population atteint alors 237 000 habitants ce qui révèle

un accroissement par rapport au recensement de 1921 de 50 000 habitants. Même si cet accroissement peut paraître exagéré, il révèle une période d'expansion démographique consécutive à cette période de prospérité que connaît les hautes steppes (1). Ce renouveau démographique a été bien ressenti par les populations pour qui l'année 1930 est devenue une année de référence : "... on était cinq familles avant 1930, depuis on est devenu beaucoup plus nombreux...". Les douars gonflent, essaient et se multiplient, les défrichements s'étendent, les terres de cultures se dilatent. La lutte pour le partage de la terre atteint son paroxysme et accélère la dislocation des groupements familiaux.

### 3.3. 1943 : CRISE ET REMISE EN CAUSE DE L'EXPANSION DÉMOGRAPHIQUE.

Cette expansion démographique a été brutalement interrompue à la suite de la grande sécheresse et de la famine qui se sont prolongées depuis les années 1943 jusqu'en 1948 (2). La haute steppe a connu pendant ces 5 années consécutives une sécheresse quasiment absolue qui a provoqué malgré les chantiers sociaux et les différentes tentatives de secours, une famine généralisée et l'exode massif d'une grande partie des populations.

(1) Le début de cette période qui correspond à la grande crise mondiale de 1929 ne semble guère avoir affecté les hautes steppes, région marginale par rapport à l'économie capitaliste

(2) Voir supra, Ière Partie, (p. 130).

Le recensement de 1946 révèle une population de 242 000 habitants, soit une augmentation insignifiante de 10 000 habitants pendant cette décennie. En fait, la population a dû continuer à augmenter jusqu'en 1942 et dépasse même celle recensée en 1946 ; depuis, les coupes sombres provoquées par une mortalité effroyable, en particulier infantile, a provoqué une régression de la population. Les cicatrices profondes qu'on peut voir dans les pyramides d'âge témoignent de l'ampleur de cette catastrophe démographique dans la région (1).

*Alors que l'accroissement brut annuel moyen pour l'ensemble de la population tunisienne a été pendant cette décennie de 1.9 %, il ne dépasse guère 0.2 % pour la population des hautes steppes.*

La population de la dorsale a subi la diminution la plus importante ; c'est ainsi que la population de la région de Thala est tombée de 40 à 35 000 habitants. Cette réduction importante de la population est la conséquence, certes, de la surmortalité dans une région au climat continental particulièrement rude et où les froids hivernaux sont les plus sévères de la Tunisie (2). Elle est surtout le résultat de l'e-

(1) D'après le recensement de 1966, la population appartenant à la tranche d'âge de 15 à 19 ans est de 40 634 personnes alors que celle des tranches d'âges de 10 à 14 ans et de 20 à 29 ans sont respectivement de 62 500 et de 67 621 habitants.

La mobilisation massive des hommes pendant la guerre a provoqué des milliers de morts.

(2) Voir supra - Chapitre "Les saisons et la vie rurale" - page 136.

xode massif des petits *fellah* particulièrement pléthoriques dans cette région déjà Telliène où la grosse propriété domine ; la désagrégation des structures familiales et la polarisation des structures sociales sont ici beaucoup plus accusées que dans les autres régions des hautes steppes où l'émigration reste très réduite.

On observe aussi une réduction de la population dans les hautes steppes méridionales de Gafsa et de Maknassy. Ici, c'est l'aridité permanente et absolue qui a chassé les populations de leurs terres. Seule la région de Sidi Bou Zid, relativement privilégiée, a vu sa population rurale augmenter ; elle est passée de 34 à 44 000, soit un taux d'accroissement annuel de 3 %. Cela traduit une concentration des populations dans la plaine de Gamouda, mais la plus grande partie des familles est partie vers le nord.

En effet, cette période de disette généralisée dans l'ensemble du pays, connue encore sous le nom de "*l'année du riz*" (1), a vu déferler dans les plaines du nord et dans les grandes villes, en particulier Tunis, les populations bédouines familiales qui jalonnaient de leurs cadavres les routes de l'exode :

*" Des dizaines de milliers de paysans et de pasteurs ayant perdu tout moyen d'existence affluaient dans le nord du pays, moins éprouvé, avec leurs femmes et leurs*

(1) à cause des importations massives du riz pour faire face à la pénurie des céréales.

enfants, se nourrissant de racines, d'herbes sauvages ou de charognes, en attendant que l'Etat leur vînt en aide par l'octroi de " prêts de subsistance " et l'ouverture de " chantiers d'assistance ". Les rues des grandes villes étaient alors encombrées d'êtres squelettiques que l'on surprenait en train de fouiller dans les poubelles des beaux quartiers, en quête de quelque nourriture : des paysans-mendiants que la police raflait pour les ramener en camions dans leur région d'origine "(1).

Ce "nomadisme de la misère et de la faim" baptisé pudiquement transhumance a pu toucher de 200 à 250 000 personnes (2).

Aussi, la poussée démographique irrésistible, générale et continue annoncée après le recensement de 1936 (3) a été complètement remise en cause. Plus d'un demi siècle après la colonisation, la population des hautes steppes subissait avec une tyrannie égale les mêmes conséquences des calamités naturelles.

(1) P. SEMET - Paris 1951 - (p. 164)

(2) J. PONCET - Paris 1961 - (p. 483/84).

(3) R. HUFFHEPP et G. FAY - "Evolution du peuplement en Afrique du Nord"-Congrès International de la population - Paris 1937 - in Actuelles Scientifiques et Industrielles, n° 715, (p.VI-8). Paris 1938.

3.4. L'ERUPTION DEMOGRAPHIQUE : "CA GROUILLENT COMME DES SAUTERELLES...".

L'année 1948 annonce la fin du calvaire, elle inaugure le début d'une décennie de bonnes années agricoles. Le retour des pluies abondantes met fin à cette sécheresse catastrophique.

Pendant l'année agricole 49-50, les populations des steppes ont connu les récoltes les plus fabuleuses de mémoire d'hommes avec des rendements qui dépassaient les 20, et par fois les 40 et même les 60 quintaux à l'hectare. C'est aussi le 'boom' de l'exportation de l'alfa au cours de cette période d'après guerre (1) ; l'augmentation vertigineuse des prix a permis aux populations déshéritées d'avoir des revenus monétaires importants, de reconstituer progressivement leur cheptel, puis d'entreprendre la remise en état des plantations jusqu'alors abandonnées et la création de nouvelles plantations. Cette renaissance économique a provoqué le retour d'une grande partie de ceux qui ont fui la région lors de la période précédente. Par ailleurs, les progrès de la médecine et en particulier la découverte des sulfamides a favorisé une réduction sensible de la mortalité infantile.

*Cette prospérité économique et les meilleures conditions d'hygiène et de prophylaxie se traduisent par une renaissance démographique spectaculaire depuis les années 50. Cette renaissance démographique est un fait national mais elle*

(1) Les exportations d'alfa sont passées de 33 500 tonnes en 1946 à 171 000 tonnes en 1951.

prend une ampleur autrement importante dans une région sensible et qui a souffert plus qu'ailleurs des aléas climatiques.

Le recensement de 1956 révèle cette explosion démographique que connaît depuis la population des hautes steppes (1). Elle atteint alors 317 000 habitants, avec un taux d'accroissement moyen annuel de 3.2 % et un accroissement brut de près de 75 000 habitants. La différence importante avec le taux national, qui était de 1.8 %, résulte des retours d'une partie de ceux qui ont fui la région au cours de la décennie précédente. Depuis, la population connaît un accroissement démographique accéléré. Elle atteindra 430 000 habitants en 1966 et 560 000 habitants en 1975.

EVOLUTION DE LA POPULATION - 1921-1975 -

années	1921	1936	1946	1956	1966	1975
Gouvernorat						
Kasserine	88	121500	119500	153000	212000	238500
Gafsa(2)						101000
Gamouda(3)	92	115500	123000	164500	218500	218500
Total	180	237000	242500	317500	429500	558000

(1) Voir "Carte Evolution de la population 1956/1966".

(2) Délégations des centres miniers et des oasis du jérid exclues.

(3) En 1974, le gouvernorat de Sidi Bou Zid a été dissocié de celui de Gafsa, il a été agrandi par le rattachement des délégations de Jilma anciennement rattachée au gouvernorat de Kasserine, de celui de Mezzouna au sud-est et deux des cheikhats au nord-est : ouled Haffouz et Sidad Khelif. Les populations des nouvelles circonscriptions s'élèvent à 36 700 habitants en 1951.

Depuis 1956, LA POPULATION DES HAUTES STEPPES S'EST ACCRUE DE PLUS DE 250 000 habitants : ELLE A PLUS QUE DOUBLE DEPUIS LES ANNEES 1950 QUI MARQUENT BIEN LE DEBUT DE L'EXPLOSION DEMOGRAPHIQUE.

L'accélération de l'accroissement de la population des hautes steppes pendant la dernière décennie se traduit par une densification de la population dans une région où les possibilités d'intensification de la production agricole restent limitées et où les efforts d'industrialisation sont encore exceptionnels. C'est dans cette région où l'urbanisation, toute récente, est encore la plus faible de la Tunisie, où la population doit vivre en principe de la terre que l'on constate les ACCROISSEMENTS LES PLUS FORTS DE LA POPULATION AU COURS DE CES DEUX DERNIERES DECENNIES.

Cet accroissement est la conséquence d'une réduction spectaculaire des taux de mortalité qui tombent de 16‰ à près de 10‰ actuellement, alors qu'il n'est pas certain que le taux de natalité ait régressé dans la région dans les mêmes proportions que pour l'ensemble de la Tunisie (45 à 35%)

Il est vraisemblable que ces taux soient dans les hautes steppes, respectivement de 15 et 40 ‰ . Cela expliquerait plus le fait que les taux d'accroissement, de 1966 à 1975, des gouvernorats de Kasserine (2.4) et celui de Sidi Bou Zid (3.06) soient les plus élevés de la Tunisie.

L'accroissement démographique amorcé de façon lente et discontinue depuis le début du siècle devient de plus en plus régulier depuis les années 50. Le rythme de l'augmentation de la population des hautes steppes s'accélère, le déséquilibre entre les possibilités actuelles de la région et les besoins d'une population dont 55 % a moins de 20 ans s'amplifie.

La situation marginale de la région dans le système de production capitaliste et la plus grande résistance des groupements familiaux ont freiné jusqu'alors l'exode ; mais depuis l'indépendance de la Tunisie, tout évolue vite ; cette population qui a participé si peu jusqu'alors à l'exode rural et à l'invasion des gourbivilles de Tunis, va-t-elle relayer bientôt les déracinés ruraux du Haut Tell et du sud tunisien ?

#### 4 - MUTATIONS DES RELATIONS INTER-REGIONALES : DE LA COMPLEMENTARITE A LA DOMINATION

L'accroissement démographique s'amplifiait en même temps qu'un autre facteur de déséquilibre se précisait : la remise en cause des complémentarités inter-régionales.

La prise de conscience de la part des populations des hautes steppes d'une augmentation de la population à partir des années 30 était systématiquement liée à la constatation du fait que l'espace se fermait et se rétrécissait : " *le pays est de plus en plus étroit et les gens de plus en plus nombreux...*"; telle était la réponse qui revenait souvent dans la bouche des vieux pasteurs des hautes steppes. Ce sentiment de "rétrécissement" de l'espace est la conséquence du cloisonnement et de la fragmentation qu'avait connu l'espace des hautes steppes à la suite de la colonisation et des *haouz* généralisés. Cette ruée vers l'appropriation individuelle des terres aux dépens des parcours a été certes déclenchée par la colonisation dans la région ; elle a été aussi favorisée par la dégradation des complémentarités inter-régionales.

#### 4.1. AVEC L'IFRIKYA : DES RELATIONS VITALES ... DISPARUES

Les relations de complémentarité avec l'Ifrikya sont imposées par les contraintes écologiques. Dans les steppes semi arides, les années de sécheresse sont plus fréquentes que les années pluvieuses, d'où la nécessaire fuite vers l'Ifrikya à la recherche de pâturages. En contre-partie, les populations des steppes reçoivent souvent chez eux les troupeaux des gens de l'Ifrikya fuyant les rigueurs de l'hiver : c'est le *Tegbil* ou transhumance vers le sud.

Cette transhumance pastorale n'est guère systématique et reste limitée aux années de sécheresse. Par contre, la *transhumance de travail* qui intéresse la majorité de la population des hautes steppes, est d'autant plus indispensable aux agriculteurs de l'Ifrikya que la récolte est belle.

Grâce à l'*Achour* prélevée sur la quantité moissonnée par chacun de ses membres, les familles retournaient chez elle avec les *Ghrara* pleines de grains et s'assuraient ainsi leurs réserves alimentaires au moins pour l'année.

Cette complémentarité entre la haute steppe et l'Ifrikya a été progressivement remise en cause à la suite de l'importante implantation coloniale et des changements de techniques et des rapports de production dans cette région. C'est la *transhumance pastorale* qui sera la première atteinte par ces changements. En effet, la transhumance pastorale vers l'Ifrikya restera ce qu'elle était jusqu'au lendemain de la première Guerre Mondiale. Jusque-là, la colonisation perpétue, en général, les mêmes systèmes de culture et les mêmes rapports de production que

les *Fellah* tunisiens. Tout va changer à partir du moment où l'exploitation directe, rendue possible grâce à l'adoption massive du tracteur pour les labours, se substitue aux anciens rapports de production. L'extension de la monoculture céréalière mécanisée et la généralisation de la jachère travaillée réduisent considérablement les terres de parcours. Les terres ainsi exploitées passent d'un million 100 000 à un million 600 000 ha entre 1914 et 1930. Ces terres ainsi exploitées ne sont plus soumises à l'assolement biennal traditionnel. Elles échappent ainsi totalement aux parcours puisqu'il n'y a plus de jachère, ni de chaumes à pâturer. A la suite de l'adoption des techniques du " *dry farming* ", la terre est labourée aussitôt la moisson faite : les chaumes qui constituaient des parcours importants pendant la saison estivale disparaissent.

Simultanément à la disparition des terres de parcours dans les plaines, le déclassement de plusieurs dizaines de milliers d'hectares de terres forestières au profit de la colonisation et les restrictions de plus en plus draconiennes et effectives au droit d'usage réduisent considérablement les possibilités de parcours sur les versants montagneux envahis, d'ailleurs, par les petits *Fellah* refoulés des plaines. Les terres de parcours jadis surabondantes deviennent rapidement insuffisantes pour les troupeaux de la région et ceux des hautes steppes. Des droits d'Ac' exigés aussi bien par les colons que par les tunisiens ; ces droits sont d'autant plus

resse se prolonge et que l'afflux des troupeaux s'amplifie(1).

Ainsi, l'Ifrikya jadis terre de refuge pour les troupeaux affamés, se ferme à la majorité des petits éleveurs des steppes. Elle reste seulement ouverte pour ceux des grands éleveurs qui ont le moyen de payer l'*Achaba*. Cette nouvelle forme de transhumance mercantile et par suite sélective a contribué à l'élimination d'un grand nombre de petits éleveurs des hautes steppes. La tente, forme d'habitat jadis exclusive, se raréfie; les gourbis, symbole de la paupérisation des anciens pasteurs, inconnus dans la région jusqu'au début du siècle, pullulent et deviennent l'un des éléments caractéristiques du paysage des hautes steppes(2).

- ⊙ Alors que la transhumance pastorale était remise en cause, la transhumance de travail, deuxième composante de la complémentarité entre les hautes steppes et l'Ifrikya, se perpétue tant bien que mal jusqu'au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale. Depuis, la généralisation de la moissonneuse-batteuse dans le

(1) CH. MONCHICOURT (p. 75)

"Déjà en 1906, les gens du Tell exigeaient un droit d'*Achaba* variant autour d'un sous par tête et par mois".

En 1975, le droit d'*achaba* sur les terres domaniales est de 250 millimes /tête/mois. Il atteint souvent le double sur les terres privées. Ces prix peuvent doubler et même quadrupler et atteindre 2 D/tête/mois en cas de sécheresse prolongée, ce qui représente de 7 à 10 % de la valeur de la brebis dont le prix est de 30 dinars.

(2) A. BERNARD - Tunis 1924 - Enquête sur l'habitation rurale des Indigènes de la Tunisie.

secteur moderne réduit considérablement l'emploi saisonnier(1). Cette seconde révolution technique après celle du tracteur coïncide avec l'explosion démographique d'après-guerre. Elle s'accompagne par la prolétarianisation d'une grande partie de la paysannerie du Haut Tell et l'exode massif vers l'agglomération tunisoise où l'on voit naître et s'étendre les gorbivilles.

Les "*Hattaya*", originaires des hautes steppes, jadis attendus avec d'autant plus d'impatience et de sollicitude que la récolte était belle, sont devenus des indésirables ; il suffit de parcourir les Archives Judiciaires pour se rendre compte des délits de paccage, des emprisonnements et des plaintes pour vol qui révèlent l'extrême tension que suscite dorénavant l'arrivée des transhumants.

#### 4.2. AVEC LES OASIS DU JERID .

##### *UNE INTEGRATION ECONOMIQUE EXEMPLAIRE... ROMPUE*

Les relations avec les oasis sahariennes ne connaissaient pas l'ampleur de celles avec l'Ifrikyia mais elles étaient tout aussi indispensables. En effet, les dattes jouaient un rôle fondamental dans les traditions alimentaires des populations pastorales. Chaque famille se constituait une réserve de plusieurs sacs de dattes de différentes qualités. La consommation

(1) J. PONCET (p. 412).  
1926/30 = 750 moissonneuses-batteuses  
1948 = 1 400 " "  
1956 = 2 500 " "

des dattes se prolongeait en général jusqu'à la fin de l'été, période à laquelle elles étaient alors remplacées par les figues de barbarie. Aussi, dès la fin de l'automne, des caravanes des différentes *firgua* des hautes steppes convergeaient vers les oasis. Les pauvres participaient au ramassage des dattes ; ce sont les *Laggata* ; d'autres, surtout parmi les *ouled Abid* et *ouled Maâmar* de la région de Gafsa-Tozeur louent leurs chameaux pour le transport des dattes. Ceux qui sont plus aisés, apportent avec eux la laine, indispensable à l'artisanat textile qui était l'une des richesses des oasis ; le *smen* ou beurre rance ainsi que la viande séchée, *jlal* qu'ils échangeaient contre des dattes. Nombreux étaient aussi ceux qui revendaient ici les céréales achetées en Ifrikya.

Ces relations de complémentarité entre les hautes steppes et les oasis apparaissent plus complexes : relations de travail, de services, d'échanges de produits agricoles, aussi bien pour l'alimentation que pour l'artisanat textile oasien, relations d'intermédiaires commerciales entre ces oasis et les autres régions de la Tunisie et de l'Algérie Orientale. L'ensemble de ces relations connut avec la colonisation une anémie progressive dont il ne subsiste actuellement que quelques formes bien dégradées. En effet, la paupérisation des populations pastorales et les changements des habitudes alimentaires réduisent considérablement ces relations séculaires. D'autre part, la crise de l'artisanat textile lainier dans les oasis a enlevé toute raison d'être à l'échange traditionnel laine-datte. Plus, l'intégration des oasis dans l'économie capitaliste coloniale et la valorisation de la variété "*Deglat-Nour*", destinée à l'exportation, a réorienté la production des oasis vers les marchés européens ; elle symbolise la rupture des relations a-

vec les populations de la steppe devenues parents pauvres et les clients éventuels des déchets non exportables.

4.3. AVEC LE LITTORAL, DES RELATIONS VILLES - CAMPAGNES :  
DES ECHANGES FRUCTUEUX... AU PARASITISME.

Pour être moins connues que les relations traditionnelles qui existaient entre les Hautes Steppes et l'Ifrikya, d'une part, et les Oasiss Sahariennes d'autre part, la vie de relations entre les Hautes et les Basses Steppes étaient aussi denses que variées, aussi bien avec les populations rurales qu'urbaines.

Les pâturages des Basses Steppes, qu'il s'agisse des plaines d'épandage dans le Kairouannais, des riches pâturages de l'arrière-pays sfaxien ou de l'*Aradh* de Gabès, attiraient chaque année les troupeaux des Hautes Steppes. Cette transhumance pastorale de l'ouest vers l'est était même préférée à celle vers l'Ifrikya dans la mesure où le climat et les pâturages des Basses Steppes sont plus familiers aux bêtes et aux hommes des Hautes Steppes. Par ailleurs les énormes plantations de cactus dans le piémont de la Dorsale du Kairouannais attirèrent chaque automne, chez les *Zlass*, les populations des *Emarra* qui y venaient vivre des figues de barbarie ; ils y étaient d'autant plus nombreux que l'année est à la disette. Nombreuses étaient aussi les familles qui participaient l'hiver à la récolte dans l'oliveraie de Sousse, d'autres étaient *Kharanès* ou même associés avec les céréaliculteurs du Kairouannais.

Ces relations privilégiées entre les hédouins des Hautes et Basses Steppes étaient doublées par des relations économiques avec les principales villes des Basses Steppes. A *Kairouan*, prestigieuse capitale médiévale du Maghreb réduite au rôle d'un centre régional, les populations des Hautes Steppes venaient, les *Hmamra* surtout, pour y enterrer leurs morts et rendre visite aux multiples Saints de la ville. Ils venaient aussi vendre les produits de leur élevage, en particulier la laine indispensable à l'artisanat du tapis kairouanais et faire quelques achats. On achetait à Kairouan des articles de luxe : bijoux, fusils, selles et bottes de cavalier richement brodées, les *Balgha*, renommées de Kairouan (1), différents articles de chaudronnerie et autres produits de l'artisanat de l'ancienne capitale aghlabite.

Avec *Sousse*, les relations de même nature étaient plutôt épisodiques : ce sont surtout les populations de la région de Sbeitla et de Kasserine qui venaient vendre l'alfa et les produits de l'élevage. C'étaient aussi les nombreux colporteurs sahéliens qui à dos d'âne sillonnaient les hautes steppes échangeant différentes pacotilles, en particulier féminines, contre du grain et surtout de la laine qu'ils rapportaient dans leurs villages respectifs.

Les relations avec *Kairouan* et *Sousse* sont nettement éclipsées par celles qui relient encore actuellement les populations des *Hmamra* à la ville de SFAX avec laquelle les relations, fort

(1) Sorte de chaussures ouvertes...

anciennes, apparaissent particulièrement privilégiées. Les commerçants sfaxiens sont les seuls présents dans le *souk* le plus important de la haute steppe, celui de Sidi Bou Zid. De même, les colporteurs sfaxiens râtissaient les *douar* et se révèlent aussi après que leurs concurrents sahéliens. C'est vers Sfax que dirigeaient les caravanes les plus importantes pour y transporter les dattes des oasis du Jerid, et longtemps avant la construction du chemin de fer, les balles d'alfa qui étaient vendues le triple de leur prix de vente dans la région (1). Les caravanes y venaient aussi pour vendre les produits de leur élevage : agneaux, beurre rance, laine, des céréales apportées de l'Ifrikyia et quand la récolte a été bonne, de la région même. On y achetait en échange des textiles en particulier la toile maltaise (2), du savon, un peu d'huile, des raisins secs, un peu de sucre et de café et surtout la charrue vigneronne fabriquée à Sfax, appelée "*Jammoussi*", qui a remplacé l'antique araire pour les labours. Le rôle des commerçants sfaxiens dans la région et l'importance de l'échange caravanier révèlent la fonction prépondérante de la ville de Sfax dans ses relations avec les hautes steppes.

Les relations avec *Tunis*, capitale lointaine, étaient plus réduites. des caravanes s'organisaient en particulier à l'époque de l'*Aïd* pour vendre des moutons mais aussi la laine, le *smen* ; certaines *firgua* des régions forestières parmi les

(1) Sur place, au début du protectorat, l'alfa était vendue 15 F les 100 balles, soit 2 charges de chameaux ; A sfax, le prix est de 45 F.

(2) Pour la confection de la longue chemise, principal habit du bédouin qu'il porte sous le burnous.

*Majeur* et les *Frechick* de la dorsale y apportaient du miel, du tanin, du goudron, des graines de pin ou *Zgougou* etc ... On y achetait en échange des tissus, des *chouchoua*, des *gan-doura*, des bijoux et des parfums... Les relations épisodiques avec Tunis limitées à des échanges concernant souvent des articles de luxe de caractère ostentatoire et coûteux intéressaient une infime partie des populations des hautes steppes ; elles furent éclipsées par des relations d'un type nouveau, catastrophiques pour l'ensemble des populations pastorales : celles des multiples "mandataires" qui représentaient leur *fergua* auprès des tribunaux pour suivre les éternels et ruineux procès provoqués par les conflits fonciers.

Cette "dégénérescence" des relations villes-campagnes est encore plus spectaculaire dans le cas des relations d'échanges économiques avec la ville de Sfax qui intéressaient la majorité de la population.

La remise en cause et la dégradation des relations variées entre l'intérieur et le littoral de la Tunisie Centrale, ont eu des répercussions directes et immédiates sur la vie des populations.

La transhumance pastorale vers les plaines des basses steppes s'est trouvée brutalement remise en cause à la suite de la pénétration de la colonisation dans la région et de l'extension conquérante dans la steppe de l'oliveraie sfaxienne. De quelques milliers d'hectares, au début du siècle, l'olivier s'étend à 130 000 ha en 1914 et déjà 250 000 ha en 1939. Le nouvel essor de l'arboriculture après la Seconde Guerre Mondiale réduit considérablement les terres de parcours et met fin à

cette ancienne et salubre transhumance entre hautes et basses steppes. Cependant, avec l'extension de l'oléiculture, quelques centaines de familles des *Hamma* de la région de Sidi Bou Zid et de Maknassy participent pendant l'hiver à la cueillette des olives. Ce salariat même saisonnier introduit les rapports de production capitalistes aux dépens des rapports de production familiaux (1).

Avec la ville de Sfax, les relations d'échanges se renforcent et deviennent de plus en plus dominantes aux dépens des hautes steppes. Avec son réseau de commerçants, Sfax devient de plus en plus la ville intermédiaire entre le capitalisme colonial et son arrière-pays. Les commerçants sfaxiens vendent de moins en moins des produits de l'artisanat et de plus en plus des produits d'importation et drainent ainsi les rares richesses de la région.

Là aussi, de même qu'en Ifrikya ou dans le Jerid, les relations traditionnelles de complémentarité entre régions et d'échanges de biens et de services, disparaissent. Les rapports de complémentarité entre villes et campagne se détériorent, l'artisanat urbain dépérit doucement, la ville devient de plus en plus le centre de diffusion de modèles et de biens de consommation européens (2). Elle est le siège des banques, des sociétés coloniales et d'affaires, des tribunaux et des hommes de loi qui s'acharnent à " saigner " les populations pastorales.

(1) M.A. MTAR - Oléiculture et main d'oeuvre saisonnière dans le Gouvernorat de Sfax. Revue Tunisienne des Sciences Sociales Tunis 1973, n° 32 à 35 (p. 235 - 308).

(2) "La vie de l'indigène prodigieusement simple et frugale - Il faut créer des besoins à l'indigène".

A. BERNARD : "La main d'oeuvre en Afrique du Nord" - Congrès Algérie - Tunisie - Maroc. Etudes et documents - 1930 - (p.307)

Le déséquilibre amorcé avec la croissance démographique de -  
puis les années 35 et effectif depuis 1950 a été amplifié et  
aggravé par la rupture des relations inter-régionales. Une  
population de plus en plus nombreuse, dont les besoins se di-  
versifient, est contrainte de vivre dans un espace mutilé et  
fermé alors que les conditions écologiques imposaient la mo-  
bilité. Plus grave encore est la *dégénérescence* des rela-  
tions de complémentarité régionale JUSQU'ALORS FAVORABLES  
AUX POPULATIONS PASTORALES.

A LA COMPLEMENTARITE A ETE SUBSTITUE LA DOMINATION ET L'IN -  
TEGRATION DE LA REGION DANS LES RAPPORTS DE L'ECHANGE INEGAL.

Ces deux ruptures, rupture démographique et rupture de com -  
plémentarité inter-régionales induisent des bouleversements  
dans le système de production et accélèrent la désagrégation  
de la société pastorale.

## 5 - MUTATIONS DES SYSTEMES DE CULTURES

### 5.1. DE MOINS EN MOINS DE PASTEURS : DE PLUS EN PLUS DE PETITS FELLAH...

Jusqu'au début du siècle, l'élevage restait la principale activité des populations pastorales et cela même dans la dorsale. Cependant, dans cette région de transition entre l'Ifrikya et les hautes steppes, les conditions écologiques plus propices ont favorisé une relative extension de la céréaliculture par rapport aux régions méridionales de la haute steppe où l'aridité et l'irrégularité des pluies sont plus contraignantes ; les populations pastorales limitent les emblavures aux seules zones d'épandage et aux fonds de *garaâ*.

Depuis le début du siècle, la céréaliculture connaît une certaine extension dans la région, plus particulièrement depuis les années 30. Cette extension se fait par sauts et chutes, en dents de scie, elle varie chaque année selon les pluies de l'automne, la disponibilité des semences qui dépend de la récolte de l'été précédent... mais au-delà des variations interannuelles, les emblavures ne cessent de s'étendre à toutes les dépressions et les plaines limoneuses aux dépens des parcours de printemps ; elles grignotent maquis, garrigues, nappe d'alfa et même la forêt dans la dorsale (1).

(1) Voir Cartes "Utilisation du Sol, Kasserine et Feriana" - au 1/100 000.

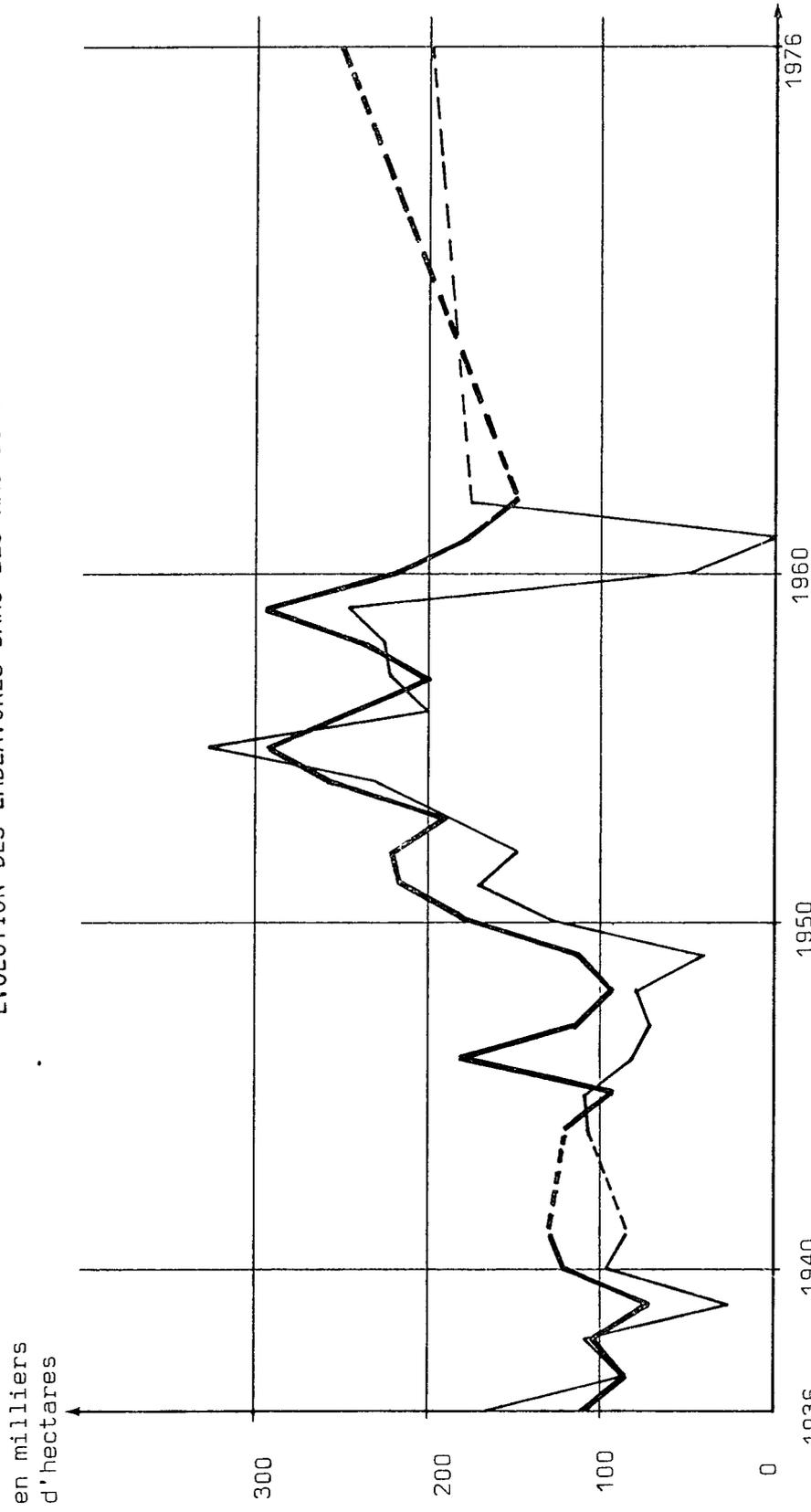
Cette expansion des emblavures a été provoquée et favorisée principalement par l'évolution contradictoire entre l'augmentation de la population et la quasi disparition des réserves céréalières ramenées jusque-là par les " *Hattaya* " de l'Ifrihya qui prélevaient le 1/10 des céréales moissonnées.

La majorité des populations des steppes étaient pour la plupart des gens pauvres qui ne possédaient que peu ou presque pas de cheptel. Ils ne pouvaient acheter les grains nécessaires à leur survie et durent produire eux-mêmes leurs propres réserves de grain ; d'où la lente, puis rapide extension des emblavures favorisée aussi par la vague de *Haouz*. En effet, le labour et l'ensemencement d'une parcelle, même d'une façon épisodique, permet de vivifier une terre et de consacrer le droit d'appropriation. Cette *frénésie* des labours a été certainement stimulée aussi par les prix élevés des céréales : en 1930, comme au début du siècle, il fallait au moins deux brebis pour obtenir un quintal de blé. L'ensemble de ces facteurs à effets cumulatifs ont joué simultanément.

L'EXTENSION DE LA CEREALICULTURE, INTERPRETEE JUSQU' A LORS COMME ETANT LE SIGNE DE LA SEDENTARISATION ET DU PROGRES EST EN REALITE LA CONSEQUENCE DIRECTE DE LA CRISE PROFONDE DE LA SOCIETE PASTORALE.

Peu à peu, les labours s'étendent partout. Cependant, cette expansion des emblavures reste extrêmement lente jusque vers les années 30 ; elle a été contrariée par la conjoncture climatique défavorable. La sécheresse prolongée a freiné une expansion qui aurait pu être plus rapide étant donné les besoins en céréales et la chaude conjoncture provoquée par la Premiè-

EVOLUTION DES EMBLAURES DANS LES HAUTES STEPPES



— KASSERINE

--- GAFSA

re Guerre Mondiale.

Jusqu'en 1928, les superficies emblavées resteront inférieures à 100 000 ha ; la moyenne des emblavures depuis 1915 est de l'ordre de 80 000 ha. Le record a été atteint en 1923: cent dix milles hectares ont été ensemencés (1).

A partir de l'année agricole 1929/30, le retour prolongé d'une conjoncture climatique favorable permet une croissance accélérée et presque régulière des emblavures. Elles atteignent déjà 180 000 en 1932 et se rapprochent des 300 000 en 1939 représentant ainsi 35 % des superficies emblavées en Tunisie (2).

*Evolution des superficies emblavées (moyennes quinquennales, 1000 ha)*

années gouvernorats	1915/28	1930/40	1941/47	1948/52	1953/57	1958/62	1975/76 (3)
KASSERINE	55	101	128.5	166	237	217	250
GAFSA	25	98	94.5	133.6	233.6	139.5	200
T O T A L	80	199	210	279.6	470.6	356.5	450

(1) La plus grande partie des terres ont été emblavées dans le gouvernorat de Kasserine (87 500 ha) et seulement 32 500 hectares dans le gouvernorat de Gafsa. L'année suivante, moins favorable, a vu les emblavures tomber respectivement à 53 000 et 17 000 hectares.

(2) Cette expansion de l'agriculture et de l'élevage dans les hautes steppes sans précédent coïncide avec "une crise d'une gravité sans précédent" de l'agriculture européenne ; cela témoigne du rôle décisif d'importation de la région dans l'économie capitaliste.

(3) Enquête agricole de base - 1976 - Division des Analyses Statistiques et de l'Emploi, Ministère de l'Agriculture, Tunis

Cette première période de l'extension des emblavures qui correspond aussi au début de l'expansion démographique se prolonge jusque vers les années 42. Elle est brusquement remise en cause par les années de sécheresse qui vont se succéder jusqu'en 1948.

A partir des années 49/50 et jusqu'à 1960, le retour pendant cette décennie d'une série de bonnes années agricoles se traduit par un nouvel essor sans précédent des emblavures qui dépassent les 543 000 hectares en 1959.

La décennie suivante (1960/69) qui correspond à la période de planification et de mise en place de coopératives de production débute brutalement par une série d'années de sécheresse implacable qui va durer jusqu'aux inondations fabuleuses de 1969; en 1961, les emblavures tomberont à 178 000 hectares.

Depuis 1969, de nouveau une série de bonnes années se succèdent. Les emblavures retrouvent et dépassent peut-être leur extension des années 1950/59. C'est ainsi que l'année agricole 75/76, les emblavures ont certainement dépassé les 500 000 ha recensés ; toute la steppe au printemps était verte jusqu'au piémont de la chaîne de Gafsa : tout ce qui était labourable, l'a été, même les plantations, souvent jeunes, ont étéensemencées en intercalaire.

*Ainsi, les superficies emblavées ont quadruplé et même quintuplé depuis le début du siècle. Elles représentaient alors à peine 10 % de l'ensemble de la superficie emblavée dans le pays et une disponibilité inférieure à 0.5 ha/habitants. La super -*

ficie moyenne emblavée par habitant a doublé, les terres ensemencées dans les hautes steppes dépassent le quart de l'ensemble des terres emblavées alors que cette région représente moins du dixième de la superficie du pays.

Cependant cette expansion est remise en cause chaque fois que la sécheresse s'installe dans la région ; la céréaliculture reste soumise aux multiples aléas du climat (1). Ainsi, les automnes pluvieux toutes les terres labourables sont emblavées, et les terres de parcours se rétrécissent aux seules terres non labourables ; par contre, en cas de sécheresse, tout reste disponible au parcours ; un parcours qui sera misérable ou opulent selon qu'il a plu ou non en février-mars.

#### 5.2. L'OBSTINATION DES FELLAH A ASSURER LEUR SUBSISTANCE

L'importance croissante de la céréaliculture traduit une profonde mutation de la population des hautes steppes : cette société où le pastoralisme était dominant évolue rapidement vers une société paysanne ; la majorité de la population n'ayant plus ou très peu de brebis, sont devenus de simples *Fellah* dont la principale activité agricole se réduit à la céréaliculture (2).

(1) En 1959, les emblavures ont atteint 250 000 ha dans le gouvernorat de Gafsa ; en 1960, elles sont tombées à 50 000 ha et en 1967, elles étaient nulles.

(2) D'après l'enquête sur les exploitations agricoles de 1962, 57 % des exploitants ne possèdent pas de bœuf et 40 % des éleveurs ont des petits troupeaux intérieurs à 20 brebis. En 1975 sur 42 000 exploitants recensés dans les gouvernorats de Kasserine et de Sidi Bou Zid, 60 % considèrent que la céréaliculture constitue leur activité principale et 11% seulement, l'élevage - Enquête agricole de base 1976 - La Mission des Analyses statistiques et de l'Emploi - Ministère de l'Agriculture - Tunis.

L'obstination des populations à produire coûte que coûte leurs céréales a été perçue comme un signe de fatalisme... Cette obstination répond à la préoccupation la plus élémentaire de ces populations démunies : assurer la production du grain indispensable à la subsistance de leurs familles. En effet, avec une consommation moyenne annuelle par personne de l'ordre de deux quintaux de grain consommés régulièrement, sous forme de galettes dans la journée et de couscous le soir, l'orge et de plus en plus le blé, restent la base de l'alimentation quotidienne des populations des hautes steppes. Ainsi, la céréaliculture reste essentiellement vivrière alors que l'élevage est par sa nature même une activité ouverte sur le marché puisqu'il implique la commercialisation systématique du croît mâle (agneaux), des bêtes réformées ainsi que du surplus de la laine. Seuls, les gros *Fellah* qui sont en réalité une infime minorité (5% des exploitants) commercialisent une partie de leur production et ce la seulement dans le cas où une série de bonnes récoltes se succèdent, ce qui est assez rare. En général, l'ensemble de la récolte est stockée pour l'alimentation de leurs familles, souvent même ils complètent leurs réserves par des achats. La production des petits *Fellah*, qui sont la majorité, est souvent insuffisante à la subsistance de la famille; cependant, pour faire face à des dépenses urgentes, certains iront parfois vendre au *souk* une partie de leurs récoltes, même s'ils doivent en racheter plus tard à un prix plus élevé.

### 5.3. UNE TRADITION PÉTRIE D'EXPERIENCES : UNE FINE CONNAISSANCE DES SOLS

Vivrière, la céréaliculture est restée *traditionnelle* jusqu'à ces toutes dernières années. Le céréaliculteur des steppes a été souvent présenté comme le prototype de ce paysan nonchalant qui se contente de gratter la terre avec son araïre millénaire et de semer les grains qui sont à peine enfouis et qu'il confie ainsi à la voracité des oiseaux et... à la grâce d'Allah. On lui reproche l'absence de labours préparatoires, l'absence d'apports d'engrais, de continuer à dépiquer avec la *Jarroucha* (1), comme au temps antique... Nonchalant, fataliste et archaïque, telle est la vision stéréotypée du *Fellah* des hautes steppes.

Ainsi, certains technocrates et autres " experts " révèlent à travers leurs préjugés et leur vision déformée leur ignorance fondamentale de ce monde rural dont ils prétendent assumer la promotion.

Les *fellah* montrent une extraordinaire connaissance des sols(2). Ils ont établi une nomenclature précise qui distingue les sols en fonction de leur texture, donc de leur perméabilité, ce qui est le critère de loin le plus important dans les régions subarides. Ils savent que les terres fortes des fonds de *garaâ* ou *Ardh Khîra* permettent des récoltes fabuleuses quand la pluie a été abondante en automne et suffisante au printemps. Ils savent aussi que

(1) La Jarroucha est constituée par un assemblage de planches dont la face inférieure est hérissée par des cailloux tranchants, en particulier des éclats de silex ainsi que des lames métalliques.

(2) Voir supra, Ière Partie (p. 87 - 93)..

dans les *felta* et les *nfaïedh*, zones d'épandage, les terres limoneuses ou *hamri* donnent de bonnes récoltes. Ces récoltes ne sont pas aussi abondantes que dans les fonds de *garaâ* mais en revanche, elles sont moins exposées à la rouille favorisée, ici, par l'excès d'humidité printanière. On reproche aux *fellah* d'ensemencer de l'orge dans des terres *Itba*, sol sablonneux en principe à vocation arbustive; pourtant quand les pluies de printemps viennent à manquer, ce qui arrive souvent, ce sont les seules maigres récoltes que le paysan risque de moissonner : l'ignorance imputée au paysan se révèle tout simplement de la prévoyance, les hommes ont appris à jouer à "cache-cache" avec un milieu qui ne cesse de leur réserver des mauvaises surprises... et rarement de bonnes.

#### 5.4. LA MAITRISE DES EAUX DE RUISSELLEMENT

Fascinés par les travaux hydrauliques romains et convaincus de la nonchalance atavique de ces populations pastorales, la plupart des observateurs n'ont même pas vu les multiples travaux de rétention des eaux de ruissellement que l'on retrouve partout dans les steppes. La plupart des zones d'épandage des petits oueds qui dévalent des versants montagneux sont aménagées par de multiples *tabia* ou levées de terre pour retenir les eaux de ruissellement. On observe partout de tels travaux : il en est ainsi dans le piémont du jebel Mghrilla, dans la cuvette du Foussana ainsi que dans la plaine d'Oum Sidi Ali, au nord de Feriana. Dans la *zemla* d'alfa des *ouled Sidi Tlil* et des *Afiel*, là où le paysage morphologique dominant est caractérisé par l'extension des grands glacis à gros-

se croûte colonisée par la nappe d'alfa, les moindres petites entailles dans cette carapace calcaire qu'il s'agisse d'essuisses de lit d'oueds ou de dépressions de type Karstique, sont systématiquement barrées par de nombreuses petites *tabia* qui retiennent eau et limon et permettent l'extension de la céréaliculture dans cette zone autrement inculte : "... ainsi se succèdent d'amont en aval de minuscules parcelles de céréales ayant 20 mètres de large sur parfois plus d'une centaine de mètres de long" (1).

Les *tabia* aménagées pour la rétention des eaux de ruissellement deviennent plus systématiques et encore plus importantes dans le Regueb, dans la cuvette du bled Maknassy-Sened, dans celles de Sidi Aïch et du Segui là où l'aridité plus oppressante ne permet guère d'emblavures en dehors des *Arđh Chrabet*. Dans les villages perchés autour de la cuvette de Maknassy - Sened, les ravins qui dissèquent les versants sont à l'image des *Jebalia* des Matmata, aménagés en terrasses qui isolent de minuscules planches où sont retenues les eaux de ruissellement et le limon, ce sont les *Kouatir*.

Partout, les terres en jachère ou de parcours constituent autant d'impluvium "*Cheurb*" d'où les eaux de ruissellement sont dirigées vers les champs emblavés par de simples sillons ou *Amila* ; leur densité témoigne du souci de profiter du moindre ruissellement.

Un tel souci apparaît de façon plus grandiose dans le cas de

(1) Ch. MONCHICOURT - Tunis 1906 - (p. 40).  
Voir Carte de l'Utilisation du sol de TUNISIA, au 1/100 000è.

l'aménagement des zones d'épandage des principaux oueds de la région ; l'importance des travaux nécessaires a suscité l'organisation de groupements hydrauliques associant toutes les *firqua* dont les terres bénéficient des eaux d'épandage. Monchicourt décrit les multiples barrages qu'il a reconnus dans la dorsale : "... simples levées en terre renforcées par des pierres, une crue les démolit, mais en revanche, on les reconstitue à bon compte", ce qui n'est guère le cas des barrages modernes coûteux et toujours vulnérables (1). Il décrit ainsi le barrage sur l'oued Gargour dans le Foussana, celui de Sbiba au nord de Sbeitla ainsi que celui, plus important, sur l'oued Derb qui irrigue la plaine de Kasserine.

Les travaux pour maîtriser les eaux de ruissellement deviennent plus systématiques dans les hautes steppes méridionales où la sécheresse est plus menaçante. Partout où cela est possible, les oueds sont barrés par des *reliou* d'où les eaux sont dirigées par des digues vers les terres emblavées. C'est le cas de l'oued de Sidi Aïch au nord de Gafsa et celui de l'oued Nadhour chez les *ouled Aziz* au nord de Maknassy. Mais les aménagements les plus importants concernent la zone d'épandage de l'oued el Fekka, dans la plaine de Gamouda (2) qui est identique à l'aménagement hydraulique de la plaine de Kairouan.

(1) CH. MONCHICOURT : "Règlements d'irrigation dans le Haut Tell" - Bulletin direction de l'Agriculture - Tunis 1911 -

(2) Voir Carte d'Utilisation du sol, de Sidi Bou Zid, au 1/100 000è.

Dans la zone amont, dès qu'il débouche dans la plaine de Gamouda, l'oued Fekka est saigné par de multiples Mgoud ou canaux de dérivation. Au nombre de 16 sur la rive droite et de 23 sur la rive gauche, chacun de ces Mgoud dont la largeur varie de 1 à 3 mètres et dont plusieurs ont plus de 500 m de longueur, inonde des parcelles dont la surface varie de un à une quinzaine de mechia ; le Mgoud Zaâfria, par exemple, véritable dérivation partielle de l'oued Fekka, inonde une superficie de 25 mechia, soit près de 225 hectares. L'aménagement et l'entretien de ces Mgoud sont effectués en commun par chacune des firgua de la région.

Vers l'aval, légèrement au sud-est de Sidi Bou Zid, une seconde zone plus importante que la précédente (1500 ha environ) est inondée à partir d'un véritable barrage de dérivation de l'ensemble de l'oued el Fekka. Ce barrage haut de 2 mètres et de 135 m de longueur de part et d'autre des berges est prolongé par un canal d'aménée d'une longueur de 1 200 mètres qui se subdivise vers l'aval en deux branches principales ; de nombreux Mgoud sont aménagés aussi bien de part et d'autre du canal d'aménée que de ces deux branches.

L'ensemble de ces travaux qui nécessite un entretien permanent était réalisé, avant l'intervention de l'état, par les firgua riveraines, les Gamoudia, qui ont deux Mgoud, les ouled Baya, les ouled Oussif et les ouled Douali qui ont chacun un Mgoud.

Tout à fait vers l'aval, et séparées de part et d'autre du Cnott Ceddagura, deux zones d'inondation, respective-

familiaux dominants jusque-là dans la société pastorale. Actuellement, les petits travaux hydrauliques à caractère familial ou même individuel se multiplient. Des citernes jouxtent la plupart des *dar*, les puits de surface se multiplient dans toutes les plaines où la nappe phréatique est proche, ainsi que depuis quelques années, plus d'un millier de puits criblent la plaine de Gamouda.

Nombreux sont les experts internationaux, et souvent même les techniciens tunisiens, qui font preuve d'une vision manichéenne vis à vis du monde paysan : TOUT CE QUI EST TRADITIONNEL EST PAR DEFINITION ARCHAÏQUE, TOUT CE QUI EST MODERNE EST A PRIORI SOURCE DE PROGRES. Ainsi, parmi les critiques qu'on retrouve inévitablement dans les multiples rapports et études de mise en valeur concernant la région, on reproche aux *Fellah* des steppes de ne pas respecter un assolement biennal, de ne pas faire de labours préparatoires, d'ignorer toutes sélections de semences, de ne pas utiliser d'engrais. et, l'on promet des rendements autrement élevés si de telles techniques étaient adaptées et généralisées. De telles améliorations techniques, à priori valables, se révèlent aberrantes si l'on prend tant soit peu en considération les contraintes du milieu... et aussi celles de la rentabilité capitaliste !

En effet, il paraît curieux qu'on puisse proposer l'adoption d'un assolement quelconque dans une région où l'irrégularité pluviométrique est la règle et où les labours sont essentiellement déterminés par les pluies d'automne. La pratique des

labours préparatoires, nécessaires pour ameublir les sols et favoriser l'infiltration des eaux de pluies, ne pouvait être dans la tradition d'une population pastorale qui disposait jusqu'à il y a quelques décennies d'une simple araire et qui évitait les défrichements et la destruction des plantes pérennes dans la mesure où la terre, occasionnellement emblavée, était souvent en jachère donc terre de parcours.

De toutes façons, de tels travaux préparatoires n'étaient guère indispensables dans la mesure où l'on emblavait uniquement les zones de ruissellement ou de fonds de *garaâ*, c'est-à-dire des zones où la violence du climat est telle qu'il y a soit trop d'eau et dans ce cas, les labours préparatoires sont superflus, ou qu'il n'y en a point du tout et dans ce second cas, les dépenses auraient été à pure perte. L'opportunité de tels travaux apparaît actuellement à la suite des extensions des emblavures en dehors des *Ardh Chrabet* ; mais les défrichements et les labours préparatoires effectués par certains grâce à l'introduction du tracteur dans la région ont favorisé une érosion accélérée, le ravinement et la destruction des sols (1).

(1) "Les routines exprimaient la pauvreté d'une société peu évoluée, restaient davantage en rapport avec les lois du milieu" - J. PONCET - Paris 1961 - (p. 94).

### 5.5. LABOURS ET ENSEMENCEMENTS : DE L'ARAIRE AU TRACTEUR

Dès les premières pluies de l'automne, on ensemece à la volée et on enfouit les grains par un labour qui était effectué à l'araire à laquelle a été substituée, depuis quelques décennies, la charrue vigneronne dont le labour est un peu plus profond (10 à 12 cm). Le labour au tracteur, rare et limité à la région de Thala avant l'indépendance du pays, est aujourd'hui quasiment généralisé. Il y a une dizaine d'années, les deux tiers des superficies emblavées étaient labourées au tracteur dans la dorsale, la moitié dans la région de Sbeitla-Sidi Bou Zid et moins du tiers dans les steppes méridionales. Actuellement, les superficies labourées au tracteur dépassent 80 % de l'ensemble des superficies emblavées.

Le labour au tracteur est généralisé chez les gros exploitants de plus de 50 ha (96 %) mais reste inférieur à 62 % chez les petits exploitants qui emblavent moins de 20 hectares; les 3/4 des *fellah* dans le gouvernorat de Kasserine et les 2/3 dans celui de Sidi Bou Zid labourent au tracteur. Cependant 96 % d'entre eux, pour effectuer leurs labours, louent tracteurs et tractoristes à des organismes publics et le plus souvent à des gros *fellah* ou à des entrepreneurs en locations, véritables spéculateurs. Ce recours à la location à l'heure se traduit par la mauvaise exécution des labours, réduits le plus souvent à un grattage superficiel du sol ; il se traduit aussi par de multiples retards dans l'exécution des labours car il y a trop de demandes pour peu de tracteurs. Souvent les petits *fellah*, les moins intéressants, sont obligés d'attendre les derniers que le propriétaire daigne envoyer son trac -

teur. En perdant son *mechia*, le petit *fellah* a perdu son autonomie en attendant de perdre sa terre ; l'innovation et le progrès technique dans ce cas profitent surtout aux fabricants et aux marchands de tracteurs, aux organismes bancaires et peut-être aux gros *fellah* et autres propriétaires de tracteurs... En renonçant à sa *mechia*, le petit *fellah* se suicide, au moment même où il pense devenir gros... Ainsi opère la "rationalité capitaliste"...

. les ensemencements varient selon la pluviométrie et la nature des sols ; la densité des semis a une importance similaire à celle de l'écartement des arbres dans l'arboriculture. Dans le nord des hautes steppes ainsi que dans les zones d'épandage, grâce à une meilleure humidité, on sème en général 2 *guelba* et demi par hectare, soit 50 à 60 kg de blé dur et 45 à 50 kd'orge. Les variétés ensemencées sont sélectionnées en fonction de la nature des sols et surtout du climat. Les variétés locales les plus appréciées sont les variétés les plus hâtives moins exposées à l'échaudage qui menace souvent les récoltes dès Avril (1) . En ce qui concerne le blé dur, le *Biskri*, le *Mahmoudi* et surtout le *Bidi* sont les variétés les plus répandues. Quant à l'orge, le *Frigui* est la variété la plus appréciée car rustique, elle résiste la mieux au gel, précoce, elle est moins

(1) "L'étude des variétés locales de blé dur a montré que la Tunisie possède une merveilleuse collection naturelle de variétés de cette espèce et qu'il y a peu à glaner dans les autres contrées..."

F. BOEUF - Tunis 1932 - (p. 29, 2 Vol).

exposée aux risques d'échaudage. Certains cultivateurs vont jusqu'à trier leur grain pour faire eux-mêmes leurs semences et les échanges de semences entre cultivateurs étaient assez courants. Mais de telles pratiques disparaissent dans la mesure où des semences sélectionnées par des organismes publics sont vendues aux agriculteurs.

Vers les années 1930, les terres emblavées étaient ensemencées à moitiés égales en orge et en blé dur. L'importance de l'orge s'explique certes par les traditions alimentaires de la population à l'époque, elle occupait encore 40 % des superficies emblavées jusqu'à ces toutes dernières années et connaît depuis une régression accélérée (20 %) qui ne paraît guère souhaitable. En effet, l'orge est une céréale moins exigeante que le blé. Plus rustique, elle peut donner des rendements intéressants même sur des sols légers. Précoce, elle lève rapidement ce qui permet de faire pâturer les brebis et les jeunes agneaux pendant la période difficile de l'hiver ; cette première poussée d'orge vert, c'est le *Gsil*, le départ de l'orge par la suite s'en trouve stimulé (1).

Si la saison a été assez pluvieuse, dès les premières chaleurs du printemps, toute la famille participe au *désherbage* à la main des champs de céréales. L'herbe qui devient de plus en plus précieuse est collectée et donnée aux moutons.

(1) Le recul actuel de cette céréale est contradictoire avec les besoins croissants de la région en concentré pour la sauvegarde du cheptel.

Ces travaux de désherbage exigent une semaine à dix jours de travail par personne et par hectare.

#### 5.6. LA MOISSON

La moisson, si récolte il y a, commence dès le mois de mai pour l'orge et fin mai pour le blé dans le sud ; elle débutera quinze jours à un mois plus tard dans la dorsale où les chaleurs printanières sont moins précoces. La steppe s'anime alors d'une vie intense. Tous les membres de la famille, parfois aidés de leurs voisins, participent à la moisson qui se fait encore à la main et à la faucille. L'utilisation de la moissonneuse-batteuse limitée jusqu'à présent aux gros *fellah* de la dorsale apparaît dans les hautes steppes ; son rôle reste encore limité et la moisson mobilise encore tout le monde. La durée de la moisson dépend de l'état de la récolte : nulle, dans le cas où la récolte est absente, elle peut se prolonger jusqu'à la fin de l'été quand l'année a été particulièrement bonne : le nombre de jours nécessaire pour moissonner un hectare à la main est d'une semaine par personne pour une récolte moyenne et peut atteindre même deux semaines dans le cas de très bonne récolte. Pour une moissonneuse-batteuse, cette durée est réduite à une heure l'hectare ; mais les rendements très irréguliers des exploitations, les difficultés d'accès faute de pistes rurales aménagées font que le coût de la moissonneuse reste onéreux ; 6 dinars l'hectare, soit le prix d'un quintal ce qui représente en moyenne 25 % de la récolte pour les bonnes terres de la dorsale et les zones

d'épandage et 50 % pour le reste. C'est beaucoup plus que le 1/10ème prélevé par le moissonneur.

Le dépiquage se déroule sur la *Mandra* ou aire à battre, par piétinements par des bêtes ou par l'utilisation de l'antique *Jarroucha*. Les rendements obtenus sont extrêmement irréguliers quelles que soient par ailleurs les techniques de production; l'importance et l'opportunité des pluies de l'automne pour les emblavures et de printemps pour la maturation de la récolte restent de loin le facteur déterminant. C'est ainsi que tous les pasteurs des steppes évoquent toujours la récolte miraculeuse de l'été "49". Cette année-là, les rendements obtenus dans les *garaâ* et les zones d'épandage dépassaient partout les 20 quintaux l'hectare, atteignant souvent 40 ; certains parlent, comme dans le cas de pasteurs de la *Garaâ Teffayia* chez les *Afiel*, de rendements qui auraient atteint 100 quintaux à l'hectare.

De tels rendements sont exceptionnels ; on constate cependant que toutes les années en fin de décennie, depuis 1929, sont les années des meilleures récoltes obtenues. Celles-ci dépassent pour l'ensemble de la région la moyenne de 8 et même 10 quintaux l'hectare ; les rendements extrêmes évolueront entre 8 et 25 quintaux selon qu'il s'agisse de zones inondables ou de terre en sec. Plus généralement, on observe une alternance de décennies pendant lesquelles les bonnes récoltes sont fréquentes et des décennies de sécheresse dominante et de récoltes médiocres et souvent même, nulles (1). C'est ainsi qu'a -

(1) Voir courbes "pluviométrie" - Ecart à la normale. (p.127).

près l'excellente récolte de l'année agricole 59/60 (10 quintaux en moyenne), la décennie qui s'est prolongée par les années 60 à 69 a été caractérisée par une succession de mauvaises années agricoles. Les meilleurs rendements moyens obtenus dans la région ont été de 3 à 5 quintaux l'hectare au cours des années 1963, 1964 et 1965 ; les autres années, la récolte a été quasiment nulle. Les pluies diluviennes de 1969 ont inauguré la décennie actuelle caractérisée par une succession de bonnes années pluviométriques (1). Cette alternance de bonnes et de mauvaises années climatiques explique la diversité extraordinaire des rendements moyens retenus pour la région dans les différentes études et projets de développement. En effet, selon la décennie considérée, les rendements, même moyens, varient dans de grandes proportions. Par ailleurs, même dans des conditions climatiques comparables, les rendements sont extrêmement hétérogènes (2). Ils varient selon la nature des sols, la microtopographie qui favorise ou défavorise le ruissellement. Des récoltes prometteuses peuvent être anéanties localement par les calamités naturelles autres que la sécheresse telles que le gel, la rouille ou l'échaudage (3).

(1) Pour l'ensemble de la Tunisie, les rendements moyens ont été inférieurs à 5 Q/ha entre 1963-68; de 1969 à 1976, les rendements moyens dépassent les 10 Q/ha.

(2) Dans le même Cheikhât, dans la cuvette de la Foussana, les rendements de blé déclarés par les exploitants en 1974 variaient de 4 à 25 quintaux par hectare.

(3) C'est ainsi que dans la région de Sidi Bou Zid, la récolte 1974/75 a été presque totalement anéantie à la suite de sirocco précoce ; les rendements prévus qui étaient supérieurs à 10 quintaux l'ha sont tombés à près de 1 Q/ha. La même année, dans les délégations de Thala et de Sbiba, près de 10 000 ha ont été anéantis par la grêle détruisant ainsi 10 à 12 % de la récolte de la région.

Les contraintes du milieu, en particulier la répartition saisonnière des pluies, jouent un rôle déterminant quant aux rendements céréaliers. Cependant *les facteurs sociaux-économiques jouent un rôle considérable dans la diversité des rendements* (1). Ceux qui ont les moyens et qui peuvent labourer et emblaver en temps opportun auront des rendements bien supérieurs aux petits *fellah* qui perdent du temps pour trouver les semences et doivent attendre que le propriétaire ait achevé le labour de ses propres terres pour daigner leur louer son tracteur...

Quant aux rendements théoriques de l'ensemble de la région sur plusieurs années, il semble qu'il faut retenir une production moyenne par hectare de l'ordre de 4 quintaux pour le blé dans le nord des hautes steppes et les zones d'épandage et de 2 à 3 quintaux dans les steppes méridionales.

Les rendements de blé tendre cultivé surtout dans la plaine de Gamouda, qui se développent actuellement, sont un peu plus élevés ; ceux de l'orge sont presque du double.

#### RENDEMENTS MOYENS

zones céréales	steppes septentr.		steppes mérid.	
	zones d'é- pandage	terre en sec	zones d'é- pandage	terre en sec
blé dur	5 - 6	3 - 4	3 - 5	2
blé tendre	6 - 8	4 - 6	4 - 6	3
orge	8 - 12	5 - 6	6 - 8	3 - 5

(1) M. NACIRI - 1969 (p. 35-69).

Depuis 1969, la bonne conjoncture climatique a permis dans l'ensemble de la région des rendements particulièrement bons sur plusieurs années consécutives :

années zones	blé (en Q/ha)			orge (en Q/ha) (1)		
	1970/71	1971/72	1972/73	1970/71	1971/72	1972/73
zone 1	12-15	10-12	8-12	15-20	10-15	10-15
zone 2	8-10	6-8	6-8	10-13	8-10	8-10

Cette série de bonnes récoltes a stimulé l'extension des emblavures, rendue possible aussi par la généralisation des labours au tracteur.

#### 5.7. CEREALICULTURE ET RAPPORTS DE PRODUCTION

Les rapports de production restent essentiellement familiaux dans la mesure où la majorité des exploitants sont des petits propriétaires qui emblavent moins d'une *mechia*.

(1) D'après les services des statistiques agricoles, les rendements moyens ont atteint en 1972/73 :

	<u>blé dur</u>	<u>blé tendre</u>	<u>orge</u>
- Kasserine	8.4	-	7.7
- Gafsa	8.8	16.8	13.9

STRUCTURES DES EXPLOITATIONS CEREALIERES (en %)

régions strates(ha)	1962		1974	
	Hautes steppes		Thala - Sbiba	
	exploit- tanis	super- ficie	exploit- tants	super- ficie
- de 10	36	12	63	32
10 - 20	34	27	24	25
20 - 50	25	36	13	23
+ de 50	5	25	3	20
total	24 700	202 000	5 300	32 000

Dans la majorité des petites et moyennes exploitations, la main d'oeuvre familiale disponible est largement suffisante et souvent même excédentaire(1). Seuls parfois les paysans moyens et surtout les gros exploitants qui emblavent en général 40 à 60 et même plus de 100 hectares devaient faire appel, il y a encore quelques années, à des métayers pour assurer les labours et les ensemencements. Depuis, la mécanisation des grosses exploitations a induit un chômage structurel chez les "trop nombreux aides familiaux". Dans les steppes méridionales, les rendements étant faibles et aléatoires, les métayers prennent le quart de la récolte, ce sont des *Rabaâ*. En revanche, vers le nord, le *Khammas* reçoit seulement le cinquième de la récolte, à la différence du *rabaâ* qui

(1) D'après l'enquête agricole de base de 1976, la structure de la main d'oeuvre agricole, dans la région, se présente ainsi :

- 90 % de la main d'oeuvre est familiale
- 5 % sont des salariés, plus quelques métayers
- 5 % sont des saisonniers.

es seulement nourri pendant la période de lacour, le *Khammas* reçoit du propriétaire une avance en espèces remboursable après la récolte. Celle-ci étant souvent faible, les endettements du *khammas* s'accroissent et lorsqu'enfin arrive une bonne récolte, sa part suffira à peine à rembourser les dettes. Les conditions extrêmement précaires dans les hautes steppes font que le métayage n'a jamais été important dans la région ; par contre, nombreux sont les hommes des steppes qui étaient métayers chez les *feïlah* du Tell, là où les rendements sont plus intéressants et surtout les récoltes plus régulières. La *Rbaâ* déjà faible dans la région (1) a presque totalement disparu au lendemain de l'indépendance du pays. L'ouverture de chantiers de lutte contre le sous-développement qui a mobilisé entre les années 59 et 64 la grande majorité des hommes de la région a généralisé le salariat et précipité la disparition du métayage ; le tracteur lui a donné le coup de grâce.

Seuls, quelques-uns parmi ces derniers, dont les terres trop accidentées pour être emblavées au tracteur, continuent à utiliser quelques *Rabaâ*.

(1) En 1962, le métayage fournit à peine 2 % de la main d'oeuvre agricole, soit 1 500 métayers pour une population de 72 000 personnes. Presque inexistant chez les petits exploitants, il représente près de 4 % de la main d'oeuvre chez les exploitants qui possèdent de 20 à 100 hectares et se rapproche de 10% chez les exploitants de plus de 100 ha.

" Structures des Exploitations Agricoles en Tunisie " - Enquête 1961-1962, Secrétariat d'Etat au Plan et à l'Economie Nationale.

L'enquête " Structure Exploitations " effectuée en 1976 révèle la même situation avec cependant un accroissement de la concentration des exploitations.

Les traditions "d'entraide", limitées actuellement uniquement à la moisson, se rétrécissent de plus en plus aux membres directs de la famille ; souvent même, une "rémunération" inavouée, en nature, est parfois exigée. Si le métayage et l'entraide tendent à disparaître, par contre les rapports d'association ou *Chra* restent importants.

#### 5.71. Les rapports d'association

Les rapports d'association ont toujours joué, ici, un rôle important. En effet, l'association permet au gros propriétaire de faire emblaver, dans les délais requis, le maximum de terres par ses associés. Il résoud ainsi les difficultés de main d'oeuvre qui devient rare pendant les grands travaux agricoles (1). Grâce à l'association, il évite aussi d'épuiser en une seule année toutes ses réserves de semences et partage ainsi avec ses associés les risques d'une céréaliculture aléatoire. Les associés sont des petits fellah qui n'ont pas assez de terres et qui disposent d'une *mechia*; l'association leur permet en cas de bonnes récoltes d'augmenter leurs réserves alimentaires, dans le cas contraire, ils ne perdent que leur part de semences. En effet, le principe de base de ces associations traditionnelles repose sur la répartition de la récolte en 5 parts égales divisées entre la terre, la semence, l'attelée, les travaux de labour et les travaux de récolte.

(1) D'après l'enquête de 1962, l'importance des associés dans la main d'oeuvre permanente augmente avec le format de l'exploitation :

- de 20 ha	: 6 %
20 à 100	: 8 %
+ de 100	: 26 %

On constate en fait une grande souplesse dans la répartition de la récolte entre les différents facteurs de production en fonction de la conjoncture. C'est ainsi qu'en cas de sèche - resse prolongée, le prix des céréales augmente ; la moitié de la récolte revient donc à celui qui apportera la semence. De même, la rémunération de la terre qui peut être nulle dans le sud, chez les *ouled Slama* par exemple, peut atteindre 25% sur les terres qui profitent des eaux d'inondation ; dans le cas de la plaine de Gamouda, le propriétaire prélève 50 % de la récolte après déduction de la part du *Khammas* et des semences. Ce système permet ainsi toutes les combinaisons possibles entre les associés, élimine le salariat, et maintient la céréaliculture en circuit fermé, chacun y trouvant sa part de chance et de risques suivant les années.

Les rapports de production par *Association*, loin de régresser, se maintiennent et se développent mais *changent de contenu* : en effet, les gros propriétaires faisaient labourer jusque - là une partie de leurs terres par des associés. Dorénavant , avec l'adoption du tracteur, ce sont ces gros exploitants, propriétaires de tracteurs, qui emblavent en association les terres des *fellah* sans moyens et leur donnent le cinquième de la récolte, après déduction des semences.

Dans la dorsale, là où les rendements sont plus réguliers et plus importants, la location des terres se substitue de plus en plus à l'association.

### 5.72. Le système de location

La location des terres céréalières était rare ; depuis les années 60, elle prend de plus en plus d'ampleur, favorisée par deux facteurs convergents : la paupérisation croissante de la paysannerie et la multiplication des tracteurs dans la région. En effet, nombreux sont les petits *fellah* qui n'ont plus ni *mechia* pour labourer eux-mêmes leurs terres(1), ni assez d'argent pour acheter les semences et payer les locations de tracteurs. Ils sont souvent obligés de louer leurs terres. On voit ainsi apparaître dans cette région sub-aride, la location et la spéculation sur les terres, phénomène jusque-là limité aux plaines céréalières du nord. L'extension des locations de terre aux dépens des petits et moyens exploitants aggrave la concentration de l'exploitation, amplifie les disparités sociales et favorise le déracinement et la paupérisation de la petite paysannerie.

La prépondérance de la main d'oeuvre familiale semble témoigner de la perennité des rapports de production familiaux de la société pastorale. En fait, sous l'apparence d'une certaine continuité, le contenu même des rapports connaît une mutation fondamentale. La famille en tant qu'unité de production était une structure d'intégration dans la mesure où sa puissance et ses capacités de production dépendaient en premier lieu du nombre de ses membres. A la suite de l'individualisation de la terre, de l'irruption des valeurs et des normes de

(1) Déjà en 1967, une enquête a révélé que les 3/4 des exploitants de moins de 10 ha et 50 % de ceux qui exploitaient de 10 à 20 hectares n'avaient plus de *mechia*.

production de type capitaliste, de l'augmentation de la population, la force de travail humaine est devenue relativement pléthorique alors que la terre, jadis disponible, devenait rare parce que colonisée, accaparée et partagée et que la production toujours et uniquement agricole est toujours soumise à la précarité.

La grande majorité des *aides familiaux* largement sous-employés s'accrochent à l'exploitation familiale mais ne sont plus indispensables à la production... Cette production domine au fur et à mesure que l'exploitation se fragmente et que la famille se multiplie : *de structure de production et d'intégration, la famille devient de plus en plus une structure de subsistance et de refuge; la lutte pour la vie s'y installe, les tensions se multiplient, des familles éclatent et se rétrécissent.* Cette évolution des rapports familiaux de production s'inscrit dans le paysage : un parcellaire de plus en plus dense et émiètté jouxtant d'énormes parcelles d'un seul tenant est révélé chaque automne, au moment des labours; les *douar* éclatent en *dar* ou *gourbis isolés* (1) ; *la fragmentation des rapports de production entraîne celle de l'espace*

#### 5.8. CHARGES ET REVENUS : CALCULS ECONOMIQUES ET PERCEPTION PAR LES PAYSANS.

Les techniques de production traditionnelles n'exigent guère d'investissements importants ; les semences sont en général prélevées sur la récolte précédente, les dépenses né-

(1) Au recensement de 1975, la population isolée représente 85.3 % dans le gouvernorat de Sidi Bou Zid et 76.3 % dans celui de Kasserine.

cessaires à l'acquisition jadis de l'araire, et plus récemment d'une charrue ainsi que de quelques faucilles sont modestes et faites pour plusieurs années, l'essentiel étant de posséder les bêtes de trait et les semences.

Depuis l'adoption du tracteur, l'apparition du salariat saisonnier et la location des terres, la céréaliculture est entrée dans le circuit monétaire et l'économie de marché. Cette intégration d'une céréaliculture qui reste extensive et extrêmement irrégulière pose un problème jusque-là inexistant, *CELUI DE LA RENTABILITE*.

En effet, les différents calculs économiques concernant les frais de production à l'hectare et les revenus bruts suggèrent une céréaliculture presque toujours déficitaire. Economistes et techniciens soulignent alors "l'irrationalité" économique des exploitants. Ces calculs économiques sont élaborés à partir de normes techniques souvent théoriques qui n'ont guère de rapports avec la pratique des *fellah* des hautes steppes (1). En fait, les revenus bruts dépendent des rendements et des prix (2). De même, les dépenses d'exploitation varient selon les exploitants, d'où une perception relative et non économique des revenus de la céréaliculture : l'exploitant qui a gardé des

(2) Les prix de vente net d'impôt en 1974 est de 4,600 pour le blé et de 2,600 pour l'orge ; mais une grande partie est vendue sur les souks à des prix variables selon les saisons, souvent plus élevés.

Par exemple, si les rendements varient de 4 à 12 quintaux ce qui est très fréquent ces dernières années, le produit brut variera de 20 à 60 dinars/ha.

semences de la récolte précédente et qui utilise sa *mechia* pour labourer et la main d'oeuvre familiale pour les autres travaux considère qu'il ne dépense presque rien et que la récolte obtenue quelle qu'elle soit est un revenu net. Dans le cas où l'exploitant laboure au tracteur, achète les semences mais utilise uniquement la main d'oeuvre familiale, il aura dépensé au total 4 D 500/ha de sorte qu'il considère que ce qu'il pourrait obtenir au-delà de 1 quintal est de revenu net. Si l'exploitant achète les semences, laboure au tracteur, et loue une moissonneuse ou une équipe de moissonneurs au prix de 5 D/ha, il dépensera au total 10 D/ha et considèrera alors qu'un rendement de 2 quintaux/ha lui permet d'amortir ses frais. Il estime, dans ce cas, comme pur bénéfice tout ce qu'il obtient au-delà.

A partir de ce niveau de dépense, la plupart des céréaliculteurs des hautes steppes commencent à entrer dans le domaine de l'incertitude. En effet, les rendements moyens pour le blé se situent entre 2.5 et 3 quintaux ; les dépenses risquent alors de dépasser les revenus.

En fait, l'analyse des déclarations des exploitants montre que les dépenses variables (1) moyennes hors semence restent très modestes :

	moyenne	minimum	maximum
Région Thala-Kasserine	3 D 260	1 D 770	4 D 480
Région Sened-Maknassy	1 D 950	0 D 600	6 D 500

(1) Voir annexe : Tableaux des dépenses variables et fixes pour la céréaliculture.

Les exploitants qui essaient d'intensifier leur production avec utilisation de tracteurs, moissonneuses, engrais et désherbants dépensent plus de 25 D/ha ; il leur faut donc au minimum un rendement de 5 quintaux de blé pour amortir les dépenses de campagne par hectare. Dans le cas des exploitants des hautes steppes où les rendements sont très faibles, ils risquent d'être très souvent déficitaires alors que dans la dorsale, ils travaillent pour le bénéfice exclusif des marchands de tracteurs, moissonneuses, d'engrais et pour les banques (crédits). *L'intensification dans ces régions à production irrégulière atteint très vite ses limites; la politique actuelle, qui sous prétexte de modernisation, pousse le paysan à l'utilisation d'intrants coûteux, risque en fait de le ruiner. Une semi intensification, dans les zones privilégiées (zone d'épandage, hauts plateaux relativement humides du nord) est seulement à envisager.*

Aussi, la céréaliculture traditionnelle reste intéressante dans la mesure où elle n'exige ni l'immobilisation de capitaux, ni des hommes. Le petit exploitant y trouve son intérêt car, une fois le labour et l'ensemencement effectué, il peut s'absenter et aller travailler ailleurs ; les femmes désherberont et l'aideront à rentrer la récolte. Quant au gros exploitant, il joue sur la superficie et espère toujours réaliser des bénéfices substantiels sans avoir à immobiliser des capitaux importants.

Ainsi, malgré toutes les critiques concernant la "rentabilité" problématique de cette culture, les paysans des steppes tiennent à produire, ou du moins à tenter de produire leurs propres réserves en grains. C'est ainsi que les superficies emblavées dans ces régions ont sextuplé depuis moins d'un siècle : "l'at-

*tachement*" à la céréaliculture exprime plus un besoin vital qu'un raisonnement économique, d'ailleurs fort discutable . En effet, l'attitude du paysan traduit le souci élémentaire et de bon sens pour s'assurer lui-même sa propre récolte ; surtout qu'en année de disette, les prix pratiqués dans ces régions éloignées peuvent être le double des prix officiels. Ainsi, ce comportement se traduit-il par une extension ininterrompue des emblavures, accélérée depuis la généralisation du labour au tracteur, et cela contrairement à toutes les prévisions pour réduire les emblavures dans les zones menacées par l'érosion. Dans le sud tunisien, l'extension des emblavures est supérieure de 60 % aux sols à vocation céréalière. En effet, on s'est mis à labourer des terres légères et les sols squelettiques des versants, déclenchant ainsi un ravinement généralisé dans toutes les hautes steppes (1).

*Parallèlement à cette destruction du milieu, on assiste à une aggravation de la destruction de la société. En effet la concentration de l'exploitation des terres au dépens des petits et moyens paysans, au profit des gros exploitants ou de simples spéculateurs propriétaires de tracteurs, et dans une moindre mesure de moissonneuses, exacerbe les disparités sociales et accélère la paupérisation.*

Ainsi, la croissance des superficies emblavées dans les hautes steppes traduit plus un profond déséquilibre qu'un certain dynamisme de l'agriculture régionale.

On laboure des terres de plus en plus marginales.

(1) H. ATTIA, Article déjà cité R.T.S.S. n° 6 - 1967 -.

## 6 - L'ARBORICULTURE : UNE SPECULATION NOUVELLE

La réduction des terres de parcours amorcée par l'extension des labours a été largement amplifiée par le déferlement des plantations arbustives ; c'est le phénomène le plus important qui caractérise actuellement la transformation du système de culture et des paysages des hautes steppes.

= partout la steppe était criblée de trous...

Il y a encore quelques décennies, les hautes steppes présentaient toujours le même paysage monotone : de grandes plaines envahies par une végétation huiSSonnante plus ou moins dense. Les champs d'orge ou de blé emblavés souvent entre les *Nebkha* de jujubiers se distinguaient à peine du reste de la steppe : les gros fourrés de cactus qui tapissaient parfois les piéronts des *je-bels* étaient les seules tâches de verdure permanente dans ces immenses plaines et cuvettes où l'arbre était quasiment absent. Seuls, quelques *bethoum* dans les dépressions limoneuses et des *talhaya* vers le sud rompaient de temps en temps la parfaite monotonie de la steppe (1). L'homme lui-même en paraissait absent, les tentes des *douar* encore peu nombreuses, installées en hiver à la lisière des versants montagneux ou dispersées au printemps dans les plaines, disparaissaient entre les énormes *nebkha* de jujubiers ou se terraient à l'abri des fourrés de cactus ; éloignées ainsi des pistes et des routes, elles n'étaient guère visibles, d'où cette impression de vide humain qu'on retrouve chez

(1) Bethoum : pistacia atlantia  
Talhaya : acacia raddiana.

la plupart des voyageurs et chroniqueurs qui ont décrit la région.

La multiplication de la population, l'essaimage plus dense des *douar*, l'apparition des gourbis dans le paysage, l'extension des champs de céréales, d'un vert tendre au printemps, le grouillement des brebis et des chèvres, tout cela traduisait cette vie plus intense qui envahissait la région, mais l'on retrouvait toujours les mêmes paysages que ceux étaient décrits encore au début du siècle. Ainsi, dans le *bled Hichria*, au sud-est de Sidi Bou Zid, à l'exception du terroir des *Azara* et du lotissement des *Bdour* (1), les paysages tels que nous les avons connus en 1960, reproduisaient toujours fidèlement la description qui en était faite vers les années 1880 par les Officiers des Affaires Indigènes : "... le bled Hichria est généralement couvert de buissons ; il n'y a relativement que peu de culture; elles se trouvent souvent aux abords des ravins et dans les bas-fonds. Il existe beaucoup de cactus sur les dernières pentes à l'ouest du Jebel Gheriani, Segdal et Bréga" (2).

Mais, c'est aussi le moment où les chantiers groupant des centaines de paysans s'acharnaient à arracher les énormes fourrés de cactus, à défricher les *Nebkha* de jujubiers et à préparer les trous en vue des nouvelles plantations arbustives. Ce spectacle était fréquent sur le territoire de l'office de Sidi Bou Zid où l'on constatait la même frénésie de défrichage, de plantations, les mêmes grouillements de chantiers ... Par -

(1) Voir description et analyse des "Azara", Dynamisme et changements dans la III<sup>e</sup> Partie, (p. 315 à 322).

(2) Correspondance des Officiers des Affaires Indigènes - Carton 28, Dossier 52 (p. 23).

tout, la terre était criblée de trous, des tracteurs charri - aient les souchets à planter, d'autres les citernes pour arroser les jeunes plants. Partout les *dar* isolés crépis à la chaux, d'une blancheur éclatante, essemiaient à travers la grisaille de la steppe. Partout l'on creusait de longues tranchées où l'on plantait des raquettes de cactus pour clôturer les jeunes plantations, déjà l'on ne pouvait plus laisser vagabonder sa land-roover à travers tout terrain pour rejoindre directement l'endroit à visiter ; il fallait contourner les jeunes vergers et rechercher sa "route" à travers le labyrinthe de haies de cactus à peine visibles mais déjà presque partout présentes ; le déferlement massif de l'arboriculture entraîne l'espace et les hommes de la haute steppe dans un tourbillon de transformations dont les acteurs ne percevaient pas encore toutes les conséquences.

Cette extension de l'arboriculture, symbole de la sédentarisation, correspond en fait au projet de mise en valeur par l'oléiculture déjà réalisé par la colonisation dans la région sfaxienne et étendu à l'ensemble des zones privilégiées de la Tunisie Centrale. L'extension des immenses plantations oléicoles et fruitières dans les hautes steppes ainsi que le pululement de vergers familiaux matérialisent dans l'espace l'intégration de l'économie régionale dans le marché capitaliste international. A la différence de l'extension de la céréaliculture, l'irruption de l'arboriculture dans la région n'est pas le fait d'une évolution interne des populations pastorales ; elle est au départ liée au projet colonial : IL S'AGIT DONC D'UNE SPECULATION NOUVELLE INTRODUITE PARMIS UNE POPULATION DE TRADITION PASTORALE. Ce choix pour l'arboriculture, symbole de la sédentarité opposée au pastoralisme, a joué

un rôle déterminant dans la mutation profonde de la société pastorale à la société actuelle. Cette mutation fondamentale de l'ensemble de la société et de l'espace ne saurait être réduite au terme descriptif et combien simpliste de sédentarisation ; Seule, l'analyse des mécanismes fondamentaux qui induisent cette mutation permet de l'appréhender dans sa totalité et de pouvoir procéder à une lecture dynamique et intelligente de l'espace.

*= des oliviers aux formes fabuleuses : témoins d'une sédentarité... lointaine.*

L'arboriculture et en particulier l'oléiculture ont été à la base de la richesse des hautes steppes romaines, puis musulmanes jusqu'à la fin du XI<sup>e</sup> siècle (1). La rupture historique de la fin du XI<sup>e</sup> siècle a mis fin à cette situation ; bédouinité et pastoralisme ont envahi depuis toute la haute steppe. De toute cette civilisation antique et médiévale subsistent de multiples témoins, en particulier les nombreuses huileries antiques dont les ruines parsèment les hautes steppes, se dressent souvent de façon insolite en pleine *zemla* d'alfa ou surgissent de façon inattendue dans les clairières forestières de la région de Kasserine-Feriana. Plus troublants sont encore ces oliviers réputés "romains", avec leurs multiples rejets aux formes fabuleuses.

On les rencontre souvent dans les zones de piémont des différents jebels ; parfois même, ils colonisent encore partiellement d'antiques terrasses par ailleurs envahies par la forêt.

(1) Voir supra, I<sup>ère</sup> Partie - Chapitre 2 (p. 115 à 126).



*Terrasses antiques colonisées par la forêt*



*Les oliveraies plantées en arrière de tabia  
pour retenir les eaux de ruissellement  
Paysage zébré dans la plaine des O Omrane*

L'arboriculture sur terrasses subsistait cependant dans les villages perchés et millénaires d'origine berbère de la région de Gafsa. Le figuier qui était l'arbre le plus répandu et dont le fruit séché jouait un rôle important dans la consommation familiale ou même le commerce régional a été supplanté progressivement depuis la colonisation par l'olivier et l'aman-dier... Ces arbres étaient plantés en mélanges sur les versants montagneux aménagés en terrasse. Ces terroirs de versants construits par l'homme dans ces confins des hautes steppes prolongent dans le Maghreb oriental la vieille civilisation de la paysannerie sédentaire de l'Atlas Saharien (1).

De même, l'arboriculture était aussi présente dans les antiques "oasis" de Feriana, Thala, Sbiba et Hajeb-el-Aïoun. Il s'agit de vergers irrigués à partir d'émergences naturelles où s'entremêlent différents arbres fruitiers.

A l'exception de ces survivances de sédentarité, la seule oliveraie d'une certaine importance était signalée dans la région de Hajeb-el-Aïoun ; celle de *Ghouïba-es-Souda* (1), et fait significatif, tous les voyageurs européens et en particulier les officiers des Affaires Indigènes s'extasiaient devant la merveilleuse oliveraie qui appartenait à la *zaouïa Ceddaguia* dans la région de Sidi Bou Zid : il s'agissait de 1200 oliviers (3).

(1) P. BARDIN - "Les Jebalia de la Région de Gafsa" Revue Tunisienne (p. 87).- 1939/40 -

(2) "La petite forêt noire", d'après le rapport des Officiers des Affaires Indigènes, il y aurait 80 000 oliviers non greffés et non soignés. Carton 29 - Dossier 53 (8 avril 1885).

(3) Carton 28 - Dossier 52 (Mars 1885) : Le territoire des ouled Messaoud et des Horchane.

*La reconquête de l'espace des steppes de la Tunisie Centrale par l'Arboriculture et l'oléiculture est, au départ, un fait colonial.*

6.1. *L'EXPANSION ARBUSTIVE : DE LA PLANTATION COLONIALE A U VERGER FAMILIAL*

6.11 - *Avant 1950, démarrage lent et tardif : des grandes plantations coloniales*

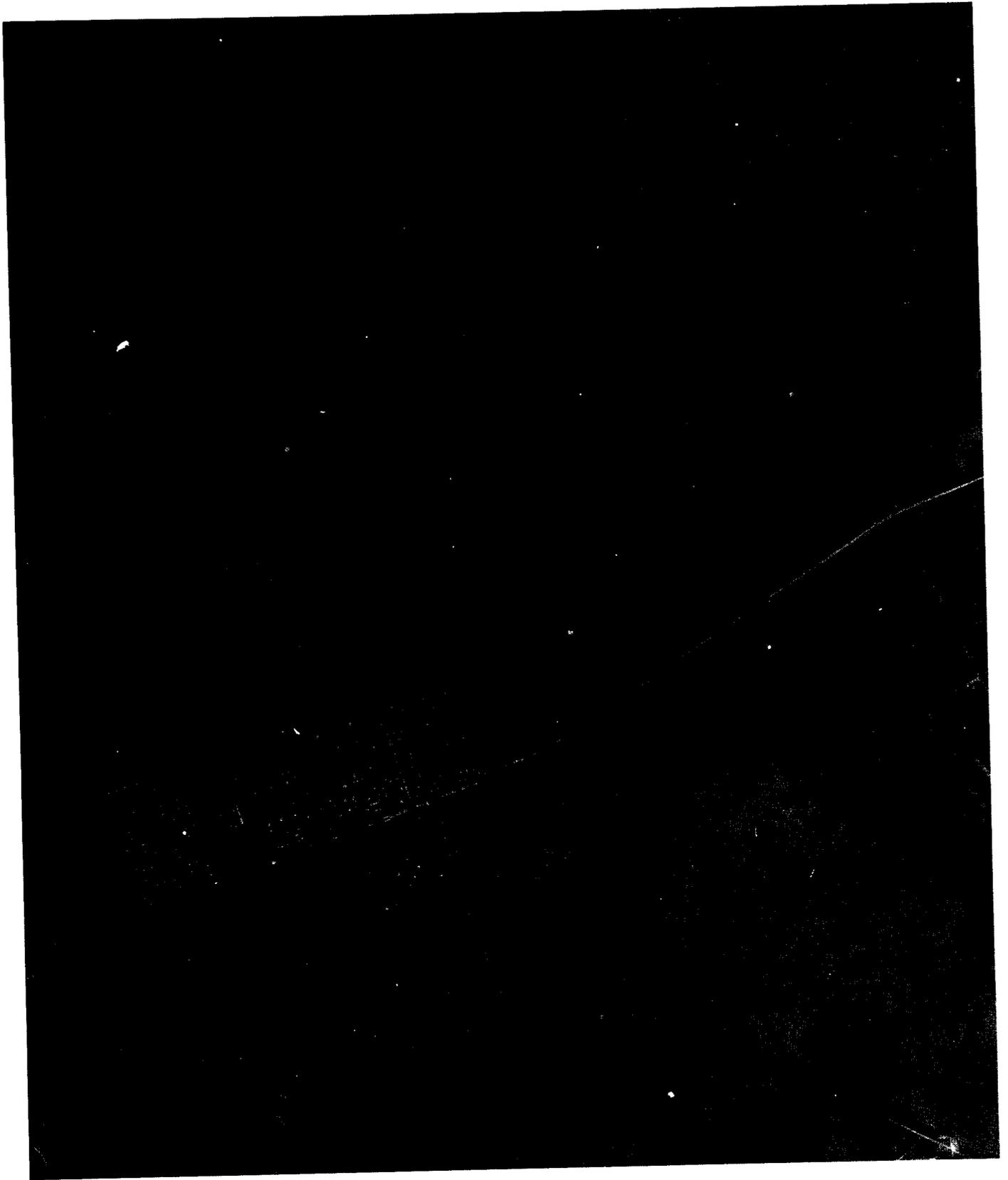
Le début des plantations arbustives dans les hautes steppes par la colonisation est beaucoup plus tardif que dans les basses steppes.

La conquête de l'arrière-pays sfaxien par la forêt d'oliviers amorcée à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, a été stimulée par la hausse vertigineuse du prix de l'huile dont le cours a doublé entre 1900 et 1914. La crise mondiale de 1929/30 a été un véritable désastre "... qui a provoqué l'arrêt des plantations européennes et marqué la fin de l'expansion européenne dans la région sfaxienne" (1). Jusqu'à cette date, les plantations coloniales dans les hautes steppes sont restées limitées, freinées par l'isolement de la région et l'hostilité des populations pastorales.

. dans la région de Sened-Maknassy où 55 000 ha étaient déjà domanialisés depuis 1899; dès le début du siècle sur 12 600 ha attribués à la colonisation, près de 5 000 étaient déjà

(1) Le prix du quintal de l'huile s'est effondré de 1 000 Fr en 1929 à 300 Fr en 1933.

J. PONCET - Paris 1961 - (p. 301).



*Le centre de Maknassy au milieu des grandes  
plantations d'oliviers et d'amandiers (plus denses).*

---

plantés en oliviers. C'était l'oeuvre de quelques colons pionniers. En 1923, le *Canoun* des oliviers révèle l'existence de près de 70 000 oliviers dans cette région, soit plus de 50 % des oliviers existant à l'époque dans les hautes steppes (1). Les plantations coloniales ont été créées sur le piémont nord du Jebel bou Hedma, sur d'excellents sols profonds inondés par les épandages de multiples oueds et desservis par la voie ferrée minière de Sfax-Gafsa. Dans cette région aride où la pluviométrie moyenne est inférieure à 200 millimètres, les lotissements de format moyen prévus par la colonisation ont été regroupés rapidement en six énormes domaines européens totalisant 19 500 hectares. Le recensement effectué en 1949/50 par la Fao révèle qu'à l'époque 5 000 ha étaient déjà plantés par les colons, soit 25 % des terres ; ils totalisaient 80 000 oliviers, 26 000 amandiers, 30 000 abricotiers et quelques milliers de pistachiers. C'est ainsi qu'on peut parcourir sur 35 kilomètres de part et d'autre de la voie ferrée, de Maknassy vers Sened une véritable forêt d'oliviers qui évoque par ses alignements géométriques l'oliveraie sfaxienne dans cette steppe par ailleurs apparemment inchangée (2).

. la région de Sbeitla-Kasserine est la seconde zone où la colonisation a créé des plantations.

L'oliveraie expérimentale créée à Sbeitla en 1911 marque le début de l'introduction de l'oléiculture dans cette région. Sur les 13 200 ha attribués à la colonisation en 1926, 25 000 oliviers étaient déjà plantés.

En 1950, 26 exploitations coloniales s'étendant sur 24 400 ha

(1) Le "Canoun" = impôt foncier sur les oliviers.

(2) Voir "Carte Utilisation du Sol au 1/100 000è. Les plantations d'origine coloniale correspondent à la trame en pointillé noir.

ont été recensées ; le 1/5 des terres soit 5 500 ha étaient plantés et portaient 80 000 oliviers, le domaine Gheradoc totalisait à lui seul 10 000 arbres. D'énormes plantations d'amandiers (37 000), d'abricotiers et de pêcheurs (23 000) témoignent d'un souci de diversification fruitière.

. La troisième grande zone de plantations coloniales a été créée dans la région de Sidi Bou Zid, sur les sols profonds du piémont nord du jebel Kebar. Dès la sortie de Sidi Bou Zid vers Bir-el-Hafey, la route sépare sur une trentaine de kilomètres les énormes plantations, où alternent oliviers, amandiers et abricotiers, de la plaine d'épandage de l'oued el Fekka.

La colonisation a été, ici, plus tardive qu'ailleurs ; c'est en 1932 que 25 lots ont été créés sur une superficie de 21 500 ha. Ici comme ailleurs aussi, certains colons ont été éliminés et on pouvait recenser en 1950 dans la région 15 exploitations européennes sur 20 000 ha dont 3 000 (soit 15 % seulement) étaient plantés. L'oléiculture (40 000 oliviers) est ici nettement subordonnée aux plantations d'amandiers (95 000) ; cette nouvelle orientation s'explique par l'effondrement des prix de l'huile après la grande crise mondiale.

A la différence de la région sfaxienne où le système de "*Mgharsa*" a été pratiqué largement par la colonisation, dans la haute steppe la mise en valeur a été souvent directe et le recours à la *Mgharsa* limité. Les plantations ont été réalisées par les an -

(1) Contrat de complant au terme duquel une partie donne la terre, l'autre doit planter et entretenir les jeunes plantations jusqu'à leur entrée en production ; chacun prend alors la moitié. Ce contrat peut être prolongé par un contrat de "*moussakat*" au terme duquel, l'exploitant continue d'assurer l'entretien de la part du propriétaire et prélève la moitié de la récolte.

ciens occupants devenus simples travailleurs, payés souvent en nature dans la mesure où on les autorisait à emblaver quelques *mechia* et à faire pâturer leurs troupeaux sur les terres dont ils ont été spoliés. C'est à partir du moment où les plantations sont entrées en production que le salariat s'est progressivement généralisé. Cependant, hors des périodes de récoltes où l'on faisait appel à des travailleurs saisonniers : olives (hiver), amandes et abricots (été), la main d'oeuvre permanente était extrêmement réduite. C'est ainsi que dans la région de Sidi Bou Zid, la colonisation employait 300 salariés et une main d'oeuvre saisonnière équivalent à 60 emplois permanents, soit en moyenne un travailleur pour près de 50 ha. Dans le grand domaine Gheradoc, au nord de Sbeitla, le taux d'emplois à l'ha est deux fois plus faible ; il y avait à peine un travailleur pour une centaine d'hectares. La prépondérance de l'arboriculture en sec dans les exploitations coloniales, partiellement mécanisée, explique ce faible taux d'emplois permanents.

#### 6.12. Lotissements tunisiens et Plantations

L'absence de compensation même sous forme de travail salarié, aux anciens occupants, maintient un environnement d'hostilité et de grande tension autour des exploitations européennes. L'apparition des premiers signes d'une pénétration du mouvement nationaliste destourien dans la région a accéléré la mise en application de la politique de lotissements tunisiens à partir des années 1930. On espérait ainsi, par l'attribution de petits lots aux anciens propriétaires spoliés, désamorcer le mécontentement, les fixer au sol et maintenir ainsi auprès des grandes plantations coloniales la main d'oeuvre surtout saisonnière, nécessaire à leur fonctionnement.

Cette politique de lotissement visait aussi par la fixation du nomade à en faire un producteur et aussi un consommateur pour le marché colonial. C'est ainsi que l'attribution définitive d'un lot de quelques hectares était liée aux obligations suivantes : planter la plus grande partie des terres, construire une maison, creuser un puits ou aménager une citerne...

La carte des lotissements tunisiens correspond à celle des zones principales de colonisation. La nouvelle morphologie agraire, façonnée par les petits lots matérialise dans l'espace un aspect des nouveaux rapports de production et de domination induits par la colonisation.

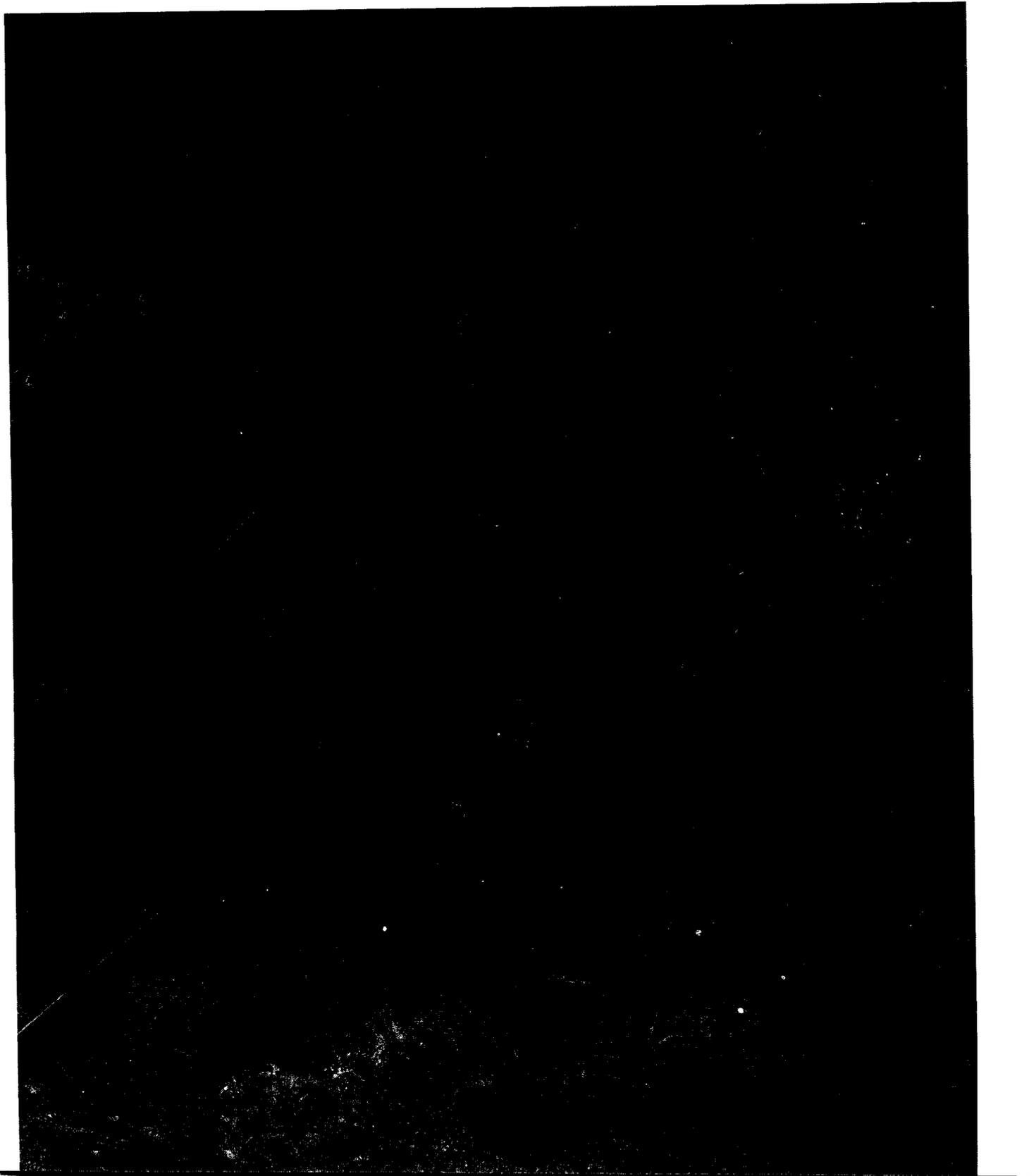
- C'est ainsi que dans la région de Maknassy, 5 000 ha ont été découpés en 250 lots de 20 ha chacun et attribués à quelques centaines de familles. Dans ce lotissement qui remonte à 1900 " l'échec est complet ; sur 311 attributaires, un seul a rempli ses obligations jusqu'à ce jour " (1).

- De même, dans la région du henchir Sbeitla, 6 000 ha furent répartis en 475 lots et attribués à 600 familles. En 1939, 5000 oliviers et 3000 arbres fruitiers étaient plantés, occupant une superficie à peine égale à 5 % de la superficie totale des lotissements ; dix ans plus tard, la superficie plantée a doublé.

- C'est dans la plaine de Gamouda que furent réalisés les lotissements les plus importants : 46 500 ha furent répartis en 2 000 lots et distribués à plusieurs milliers de familles dont 25 000 ha allotis en 1 500 lots ont été répartis entre 3000 fa-

(1) P. BARDIN - Revue IBLA - n° 28 - Tunis 4ème trimestre 1944 (pages 432 à 436).

*Lotissements dans la plaine de Gamouda (Sidi Bou Zid)  
- au sud est, plantation de cactus.*



milles, dès 1930. Sept années plus tard, 182 bénéficiaires seulement avaient défriché et planté 2 000 ha, soit 8 % de la superficie totale. "Dans l'ensemble du lotissement, 38 279 arbres avaient été plantés et 170 ha de cactus ; 200 maisons construites, 83 citernes et 54 puits fourrés ou aménagés... Ces résultats ne sont, certes, pas négligeables mais ne répondent pas à l'espoir que l'administration avait fondé sur son entreprise" (1)

Bien que les résultats soient médiocres étant donné l'exiguïté des lots, l'hétérogénéité des sols et surtout l'extrême misère des populations, ces lotissements ont fini au fur et à mesure des défrichements et des plantations à dessiner dans le paysage juste à côté, et en contraste avec les énormes plantations européennes "... une nouvelle structure agraire à mailles plus fines et dans l'ensemble plus égalitaires " (2).

En 1960, seulement 166 lots mis en valeur ont été vendus à 416 attributaires sur un total de 5 626 ; ils couvraient à peine 10 % de l'ensemble des terres alloties, soit 4 450 ha. Evoquant la situation des terres de lotissement, un responsable des Affaires Foncières remarquait que leur " aspect est aussi désolant que celui des terres collectives qui les entourent ; et encore les zones choisies pour domaniales l'ayant été dans un but de colonisation ne sont certes pas les mauvaises terres a-

(1) P. BARDIN - Revue IBLA - n° 28 - Tunis 4ème trimestre 1944 (pages 432 à 436).

(2) P. MARTHELOT, D. PAUPHILET - Paris 1956 - Chap. II (p. 35). En fait l'égalité des lots cache une irrégularité sociale déjà fortement accusée.

Le dépouillement des constats de mise en valeur effectués par les inspecteurs des affaires foncières en 1960 révèle que les 2/3 des attributaires vivent sur des lots inférieurs à 5 ha et exploitent moins du quart des terres ; ceux qui exploitent des lots de plus de 30 ha représentent à peine 4 % mais disposent de 20 à 25 % des terres.



*Mutation de la steppe : région Sidi Bou Zid.  
Recul de la steppe et essaimage des vergers  
familiaux.*

---

gricoles " (1).

Ces lotissements régulièrement dessinés dans l'espace contrastent aussi avec les oliveraies et les vergers familiaux aménagés par les anciens pasteurs.

#### 6.13. *Oliveraies et vergers familiaux :*

##### *L'affirmation de la propriété individuelle.*

Simultanément à l'expansion des plantations européennes et à la création des lotissements tunisiens, les anciens pasteurs ont eux aussi participé à leur manière à l'expansion de l'arboriculture dans la région. La généralisation du *haouz* et le souci de garantir son droit d'occupation et de se prémunir contre la main-mise de la colonisation et de puissants voisins ont contribué à stimuler la création de plantations arbustives par les anciens pasteurs.

Cette expansion de l'arboriculture, toutes conditions écologiques comparables par ailleurs, a été souvent favorisée ou freinée à l'intérieur des différentes *firqua* selon la stratégie des *Kbir* des familles dominantes (2). L'exemple étudié des *Azara* a permis d'illustrer le rôle pionnier d'une famille dominante dans la révolution du système de culture par l'introduction et ensuite l'extension des plantations arbustives (3). Il a permis

(1) H. SICARD : textes législatifs et circulaires concernant le Service des Affaires Foncières - Tunis 1960 - (p. 124).

(2) Voir II<sup>e</sup> Partie (p. 342-353).

(3) Voir supra (p. 315 - 322).

hautes steppes. Jusqu'alors, les superficies plantées attei - gnaient 25 à 30 000 ha, soit à peine 2.5 % de l'ensemble de la Sur - face Agricole Utile (S.a.u.) réparties entre le Regueb, la ré - gion de Sidi Bou Zid, Maknassy et de Sbeitla.

Au cours de cette première période de l'extension des planta - tions dans la région, la part de la colonisation apparaît impor - tante : 40 % des terres plantées.

	superf. plantée en ha	oliviers en milliers	amandiers en milliers	autres arbres fruit.	Total
Colons	13	200	160	53	413
Tunisiens	17	425	872	400	1 697
Total	30	625	1 032	453	2 110

Cette période est aussi caractérisée par la prépondérance de de plantations d'amandiers (50 % des arbres fruitiers). Cette préférence s'explique par l'effondrement des prix de l'huile après la grande crise mondiale des années 30 ; cela s'explique aussi par le souci de développer des plantations fruitières à productivité rapide.

Les jeunes plantations réalisées pendant cette époque ont souffert de la sécheresse prolongée des années 1943/47 et de leur abandon lors de l'exode massif qui a suivi cette longue période de disette. A la suite des bonnes années agricoles 1949/50, on assiste alors au véritable "boom" des plantations arbustives.

Cette vague de plantations est le fait des anciens pasteurs alors que les colons, insécurisés par les premiers mouvements de

"fellagua" (1), s'abstenaient de tout investissement.

C'est surtout depuis l'indépendance que l'expansion de l'arboriculture connaît un rythme d'accroissement sans précédent, en 1962 on a recensé 2 300 000 oliviers dont 53 % ont moins de 5 ans et 86 % moins de 15 ans. On a recensé aussi 1 500 000 amandiers et 1 000 000 autres arbres fruitiers dont 68 % avaient moins de 7 ans. Cette expansion de l'arboriculture depuis l'Indépendance répond au souci de diversifier les cultures, d'augmenter le revenu brut à l'hectare et de régulariser la production. Elle exprime aussi le souci de fixer le nomade et de détruire le "tribalisme bédouin" ; l'olivier doit aussi à la "raison d'état" son prestige et son expansion dans la région.

Pour inciter les paysans à planter, l'Etat a promulgué la loi foncière de 1957 qui conditionne l'accession à l'appropriation privative des terres à leur plantation. Cela a déclenché une vague de plantations massives par les paysans qui cherchaient à sauvegarder leur droit sur leurs parcelles. Ce mouvement de plantations massives, sans encadrement technique suffisant et surtout sans une vulgarisation préalable des méthodes de culture, a conduit des paysans inexpérimentés en la matière à planter n'importe où et n'importe comment, avec des densités trop élevées pour les possibilités de la région.

Parallèlement à cette vague de plantations par les particuliers, l'Etat a entrepris à partir de 1958 une campagne de plantation massive en utilisant les ouvriers de chantiers de lutte contre

(1) Terme équivalent à "bandit" utilisé par les autorités coloniales pour désigner les résistants.

le sous-développement ; dans les deux gouvernorats de Kasserine et de Gafsa, leur nombre est passé de 17 300 en 1958 à 43 000 en 1962. L'extension des plantations a été particulièrement spectaculaire dans la région de Sidi Bou Zid grâce à l'action systématique de l'office de mise en valeur de Sidi Bou Zid. Des dizaines de milliers d'hectares ont été ainsi plantés par les travailleurs de chantiers sur des terres exploitées jusque-là par les paysans, sans que ces derniers aient été associés directement à cette mise en valeur et sans que les problèmes fonciers aient été préalablement résolus.

A partir de 1962, c'est dans le cadre d'une option socialisante et d'une planification régionale que l'Etat a décidé la mise en place de coopératives de mise en valeur et de polyculture. Ces nouvelles structures devaient résoudre la prise en charge de jeunes plantations par les populations elles-mêmes. Mais à la suite de la crise politique des années 69, de l'abandon de l'option socialisante et du retour au libéralisme, le projet P.a.m. 482 qui était prévu en tant qu'organisme d'assistance aux coopératives, devint la principale structure d'intervention dans le centre et le sud. Des dizaines de milliers d'hectares plantés par l'Etat sur les terres dites collectives, qui devaient être exploitées par les coopératives, se trouvèrent brutalement abandonnées pendant une longue période de flottement. En effet, ne sachant plus quels étaient le nouveau statut et le devenir de ces plantations réalisées par l'Etat sur leurs propres terres, les paysans ne s'en préoccupèrent guère, au contraire. De nombreux jeunes arbres non arrosés dépérissaient ; le chiendent, ennemi principal de l'olivier, se réinstalla dans les plantations par ailleurs pâturées par les troupeaux. La remise en état et l'entretien de ces jeunes plantations était la tâche

la plus urgente qui incombait au projet. Mais, le projet P.a.m est devenu aussi le principal promoteur des plantations oléicoles dans la région et cela contrairement aux recommandations du Projet de Planification rurale intégrée et même aux prévisions du 4ème Plan (1).

Réalisations Projet PAM/482 entre 1969 et 1976

gouvern. trav.réalisés	KASSERINE	SIDI BOU ZID	GAFSA NORD	Total HAUTES STEPPEES	Total TUNISIE
. Plantations	23 000	20 000	3 000	46 000	75 000 (2)
. Entretien	18 000	37 000	-	55 000	135 000

Simultanément, l'oléiculture est soutenue et bénéficie d'un appui technique et financier de la part de l'Office National de l'Huile, assisté par un autre projet F.a.o-Sida (3). Ainsi, depuis 1962, l'expansion de l'arboriculture a connu un rythme accéléré soutenu par les interventions massives, multiples et

(1) Le Projet de Planification Rurale intégrée de la Tunisie Centrale a prévu l'arrêt des plantations d'oliviers et la promotion d'autres arbres fruitiers en particulier du pistachier. Il prévoyait pour toute la Tunisie la plantation de 10 000 ha d'oliviers et de 30 000 ha d'amandiers dont 2 000 ha d'oliviers et 3 000 ha d'amandiers dans tout le centre et le sud.

(2) Les estimations des plantations réalisées par les crédits Pam sont données à titre tout à fait indicatif dans la mesure où ces bilans sont établis d'après les déclarations individuelles de milliers de bénéficiaires de subventions et crédits qui ont évidemment intérêt à gonfler les déclarations des superficies plantées. La dispersion des plantations en principe réalisées d'une part et l'insuffisance en personnel et en moyens d'autre part réduisent considérablement l'efficacité des contrôles prévus.

(3) Projet F.a.o. - Sida - TU.002

privilégiées de l'Etat (1).

Les superficies plantées qui étaient de 25 à 30 000 ha en 1962 seraient passées à environ 200 000 ha en 1972 et à 250 000 ha en 1976 (2). Ainsi, cette superficie a décuplé depuis les années 50 : elle est passée de 2.5 à 25 % de la S.a.u. : oliviers et amandiers ont plus que doublé.

année	1949	1962	1975
variétés			
Oliviers	625	1880	4300
Amandiers	1030	1200	3600
Arbres fruitiers	485	400	750
Total	2100	3500	8600

(1) 1957-1962 Chantiers de chômages et Offices de mise en valeur  
1962-1969 Coopératives de polyculture et de mise en valeur  
1969-1976 Projet P.a.m et Office des Terres Domaniales et parallèlement :  
Office National de l'Huile, et  
Projet F.a.o-Sida, etc...

(2) L'évaluation des superficies plantées varie selon les différentes sources : les chiffres retenus correspondent à une confrontation de résultats d'enquêtes personnelles comparés avec les données fournies par les différents organismes : Office National de l'Huile (données de 1972), ainsi que les Services Agricoles Régionaux.

L'enquête agricole de base 1976 réalisée par la Direction du Plan et des Analyses économiques du Ministère de l'Agriculture donnent les résultats suivants : Kasserine = 64 000 ha  
Sidi Bou Zid=182 000 ha  
Gafsa = 22 000 ha

soit : 268 000 Hectares.

La conquête de l'espace par l'arboriculture est inégale. Ce sont essentiellement les hautes steppes orientales là où les sols à vocation arbustive, profonds et sablonneux, ont fixé dès le début les premières plantations coloniales que les plantations sont les plus étendues. C'est ainsi que dans le Regueb, la cuvette de Maknassy, la région de Sidi Bou Zid et de Jilma et la région de Sbeitla-Kasserine, les plantations occupent 25 à 33 % de la S.a.u. Par contre, dans les hautes steppes intérieures, les conditions climatiques et édaphiques rendent l'arboriculture aléatoire. Dans la région céréalière de Thala où l'hiver est rigoureux et le gel tardif, seul l'olivier se développe à l'exclusion de l'amandier, menacé en permanence par le gel. Dans le sud-ouest des hautes steppes, toute la région qui s'étale depuis le fossé de Kasserine jusqu'à la chaîne de Gafsa, au sud, l'énorme extension des glacis encroûtés, la rareté des sols iso-humides profonds, les menaces de gel et l'accentuation de la sécheresse vers le sud réduisent nettement l'arboriculture. Seuls quelques vergers apparaissent dans les creux de vallons aménagés en *tabia* et bénéficient ainsi des eaux de ruissellement de vastes *Cheurb* ou *impluvium*. Dans cette steppe intérieure où les forêts dans l'a dorsale et la *zemla* d'alfa vers le sud, occupent plus de la moitié des terres, les superficies plantées atteignent à peine les 3% de la S.a.u. C'est le pays des *Afiel* et des *ouled Tlil* où subsiste le pastoralisme extensif, l'arbre reste rare, on y recense à peine le dixième de l'oléiveraie de l'ensemble de la région. Par contre, le figuier, arbre traditionnel est ici plus présent qu'ailleurs. Partout ailleurs, l'oléiculture et l'amandier, soit en plein, soit en intercalaire, se partagent l'espace.

Evolution de l'Arboriculture dans les hautes steppes

années	1 9 2 3			1 9 4 9			1 9 6 2			1 9 7 2 / 7 6		
	oliviers	oliv.	amand.	autres arbres fruit.	total arboriculture	oliv.	amand. + autres arbr.fr.	total arboriculture	oliv.	amand. + autres arbr.fr.	total arboriculture	
THALA	4000	8600	5160	24500	38260	139000	203000	342000	210000	-	-	
SBIBA	2100	8000	4710	81000	93710	96000	141000	237000	210000	-	-	
KASSERINE	3372	60000	35600	140000	235600	122000	423000	545000	220000	-	-	
SBEITLA	20000	124000	92000	257000	473000	320000	225000	545000	710000	-	-	
FERTANA	8500	27500	10710	80500	118710	74000	172000	246000	180000	-	-	
Tot. Gouv. Kasser	37972	227500	149000	583000	959280	750000	1164000	1370000	1530000	-	2655	
REGUEB	23000	87200	83200	183000	353400	273000	687000	960000	535000	-	-	
SIDI B. ZID ouled SABA	27000	150400	654150	928000	1732550	441000	850000	1291000	1425000	-	-	
MAKNASSY-SEMED	68000	148000	105000	330000	583000	363000	851000	1014000	560000	-	-	
GAFSA-nord	4000	11000	50000	72000	133000	42000	130000	172000	215000	-	-	
Tot. Gouve. Gafsa	122000	396600	883000	1513000	2601950	1129000	2318000	3447000	2735000	2800000	5550	
TOTAL HAUTES STEPPES	166000	625000	1032000	2100000	3761000	1880000	3482000	4820000	4265000	2800000	8655	

## 6.2. L'OLEICULTURE EN TUNISIE CENTRALE

Avec près de 5 millions d'arbres, l'oliveraie des hautes steppes qui représentait à peine 3 % de l'oliveraie tunisienne en 1950 se rapproche des 10 % actuellement. A la différence de la vieille oliveraie du Sahel et de la forêt sfaxienne qui commencent à l'être, l'oliveraie des hautes steppes est JEUNE : 85% des oliviers sont plantés depuis les années 50 et 55 % depuis 1962 ; la moitié de cette oliveraie est déjà en production.

### 6.21. L'Ecologie et ses exigences

Cette oliveraie est formée de la seule et unique variété : "*le Chemlali*" qu'on retrouve partout dans le Sahel et la région sfaxienne. Bien adaptée au climat semi-aride de la Tunisie Centrale, cette variété donne de petites olives mais très nombreuses et riches en huile. Dans l'oasis de Gafsa en irrigué, existe une autre variété : "*le Chemchali*", hautement appréciée parce que l'huile est extrêmement douce et ne réfrigère pas.

Quelles que soient les différentes variétés d'oliviers, elles présentent fondamentalement les mêmes exigences écologiques. En effet, l'olivier croît naturellement dans l'aire de l'association de l'*oléo-lentiscetum* qui se rencontre dans l'ensemble de la Tunisie Tellienne et correspond au climat méditerranéen semi-aride supérieur et sub-humide (c'est-à-dire entre 800 et 400 millimètres). Plus au sud, dans les régions semi-arides de la Tunisie Centrale, l'olivier a pu être cultivé dans des zones privilégiées, dans les piémonts, là où les conditions édaphiques lui sont particulièrement favorables, c'est-à-dire, sur les sols *Itha* inondés épisodiquement par les eaux de ruissellement.

Ces sols sablonneux, profonds et à texture grossière retiennent les eaux de ruissellement et permettent le développement de systèmes racinaires des arbres qui peuvent, grâce à la réserve d'humidité dans le sol, compenser la déficience pluviométrique (1). Cependant, l'olivier ne peut se développer normalement dans ces régions dans la mesure où le sol est systématiquement débarrassé de toute végétation perennes ou annuelles, en particulier du chiendent, qui constitue un concurrent extrêmement dangereux pour l'olivier parce que les rhizomes se développent partout avec une rapidité étonnante et pompent systématiquement l'eau du sol.

Les Techniques de l'oléiculture "en dry-farming" mises au point depuis l'antiquité sont le fruit de cette expérience millénaire. Ainsi, les arbres sont d'autant plus espacés que l'aridité s'accroît ; au nord de la dorsale, l'espacement des arbres est de 10 mètres avec une densité de 100 arbres à l'hectare. La densité tombe à 30 dans la région de Sbeitla, à 20 dans la région de Sidi Bou Zid et à 17 arbres à l'hectare seulement dans la région de Maknassy où les pluies sont inférieures à 200 millimètres par an. Dans ce dernier cas, la densité à l'hectare est la même que celle adoptée dans l'arrière-sfaxien où les oliviers sont plantés à 24 mètres d'écartement.

*L'isohyète de 150 millimètres correspond à la limite méridionale de l'oléiculture ; en effet, les milliers d'oliviers plantés dans la plaine de Guettis, au nord de Gafsa, ont presque tous périclité : seuls les oliviers qui bénéficient des eaux de ruissellement sur les versants aménagés en terrasses comme dans les*

(1) Sur les cartes pédologiques, ces types de sol correspondent à des sols iso-humiques et sols bruns steppiques méditerranéens. Voir Ière Partie, (p. 77).

villages perchés de la région de Gafsa peuvent subsister au sud de cette limite. A Gafsa même, l'oliveraie est irriguée : la limite méridionale de l'oléiculture en sec correspond bien au domaine pré-saharien (1).

Dans la réalité, l'espacement entre les arbres est respecté seulement dans les anciennes plantations européennes et dans celles, plus récentes, réalisées par l'Etat. Dans les vergers familiaux, l'espacement des arbres à l'hectare est hétérogène et généralement beaucoup plus élevé : les densités plus fortes que ce qui est admis s'expliquent parfois par des conditions écologiques privilégiées telles que les plantations dans les zones de ruissellement, mais souvent aussi ces fortes densités caractérisent les petites exploitations et sont alors l'expression de la pauvreté.

Parfois même, la densification est aggravée par l'introduction en intercalaire de l'amandier dont la fructification plus rapide (7 à 8 ans) permet aux paysans de réduire la longue période de non-productivité du sol et d'amortir les frais nécessaires pour la réalisation et l'entretien des oliveraies qui entrent en production seulement à partir de 12 ans.

#### 6.22. Les Techniques culturales

La création d'une oliveraie commence par le défrichage du sol. Ce travail est particulièrement pénible et long dans le cas des piémonts à jujubiers. Dans ce dernier cas, il faut procéder à l'étalement des *Nebkha* ou buttes et au nivellement des

(1) P. BIRDOT et J. DRESCH - "La Méditerranée et le Moyen Orient Tome Premier - Presses Universitaires de France

sols; le travail le plus important consiste en la destruction systématique du chiendent (1). En principe, ce n'est que lorsque le sol a été entièrement nettoyé que l'on procède au creusement des trous, puis dès le mois de mars, à la plantation des souchets d'oliviers et aussitôt après aux premiers arrosages (environ 50 litres par souchet). Le nombre d'arrosages varie selon la pluviométrie de 2 à 4 fois pendant les 3 premières années ; la nécessité de chercher avec des moyens rudimentaires l'eau, parfois à de grandes distances, constitue encore l'une des principales contraintes. L'adoption récente par des paysans de citernes transportées sur charrette, subventionnées par l'état, a permis de faciliter l'arrosage et donc la multiplication de petites plantations. Quant aux énormes plantations réalisées par l'état, l'eau y est amenée par tracteurs, parfois même sur plusieurs kilomètres, d'où le coût onéreux des arrosages pourtant indispensables qui grèvent lourdement les frais de création des plantations oléicoles.

Une fois la plantation réalisée, les travaux d'entretien sont relativement réduits : on laboure à la charrue vigneronne avant les pluies de l'automne et celles du mois de mars. Cependant, de tels labours ne doivent pas être pratiqués systématiquement ; ils ne sont guère indispensables quand le sol est meuble ce qui est souvent le cas. Par contre, le binage pour la destruction du chiendent toujours menaçant est l'opération qui conditionne, après la pluie, le développement des oliviers et leur rendement. Deux binages sont indispensables : l'un après les pluies de mars lorsque la terre est sèche et l'autre

(1) Voir J. DESPOIS - Paris 1955 - (p. 144)

au début de l'été. Ils sont réalisés grâce à un instrument d'origine sfaxienne : la *Maâcha* (1) qui extirpe les rhizomes de chiendent ; le travail est alors complété par la *Msâbba*, sorte de grand rateau que l'on tient enfoncé dans le sol tiré aussi par un chameau, il nettoie la terre des rhizomes de chiendent déjà coupés par la *Maâcha*.

Ces techniques, typiquement sfaxienne, s'avèrent extrêmement efficaces et ont été longtemps adoptées même par les colons. Mais la rarification des bêtes de trait et parfois même de travailleurs pendant ces périodes de pointe ont incité certains à substituer à ces techniques traditionnelles le tracteur avec le poly-soc qui remplace la *Maâcha*, le cultivateur qui nettoie le sol est substitué à la *Msâbba*. Cependant, cette mécanisation pose deux problèmes de nature différente : d'une part, les engins de plus en plus coûteux s'usent très vite dans les terrains sablonneux ce qui rend leur usage de plus en plus prohibitif, d'autre part ils destructurent profondément le sol déjà meuble, favorisent l'érosion hydrique et surtout la déflation éolienne. Les grandes plantations réalisées par l'Etat, dont les travaux d'entretien sont mécanisés abusivement, se transforment chaque fois que la sécheresse se prolonge en un véritable champs de dunes.

(1) J. DESPOIS - Paris 1955 (p. 215).

"C'est une sorte de charrue dont la pièce essentielle est une lame horizontale de 60 cm de large qui s'enfonce à 7 ou 8 cm dans le sol. Tirée, comme la charrue, par un chameau, elle rompt la capillarité et tranche les mauvaises herbes entre deux terres, en particulier les rhizomes du chiendent dont elle enlève la partie supérieure verte".

Le travail de la terre, qu'il s'agisse des labours ou des binages, a été rapidement maîtrisé par les anciens pasteurs. Pourtant, il n'a pas été facile de faire admettre à une population de tradition pastorale la nécessité de nettoyer la terre de toute végétation naturelle. A l'expérience, les paysans ont fini par réaliser l'efficacité de la lutte contre le chien dent ; les disparités dans l'entretien de la terre qu'on observe témoignent plus de l'inégalité des moyens que d'une quelconque ignorance. Par contre, la taille des arbres est restée longtemps une spécialité confiée à des tailleurs sfaxiens (1). La taille sfaxienne à la scie favorise le saisonnement qui n'est guère une règle biologique mais l'adaptation de l'arbre aux irrégularités du climat. Cette technique de la taille jugée extrêmement sévère est de plus en plus abandonnée : on procède à une taille de formation de l'arbre jusqu'à l'âge de 8 à 10 ans, puis à partir de la fructification à un simple élaguage et éclaircissage du bouquet afin que l'air puisse circuler entre les branches, réduisant ainsi les méfaits de l'humidité qui favorise différentes maladies cryptogamiques telles que l'*hyllésine*, ou la *fumagine* qui menacent les oliviers plantés dans les bas-fonds humides, là où ils ne devraient pas être. D'ailleurs, le climat sec des hautes steppes réduit les méfaits de ce genre de maladies ; cependant la *tuberculose* est plus généralisée. Cette maladie n'a guère de conséquences graves quand l'arbre est bien entretenu, il reste dans ce cas vigoureux et peut donner de bons rendements.

#### 6.23. La récolte : du travail pendant la saison morte

Normalement, la récolte des oliviers commence à la mi-décembre et permet ainsi de réduire la saison morte. Mais en fait

(1) Quelques principes de taille de l'olivier dans le Sud Tunisien.

Mohamed STAMRAD : Publication du Secrétariat à l'Agriculture. n° 7 (p. 54).

nombreux sont les paysans et les *Khadhar* (1) qui commencent la récolte dès le début novembre par crainte des étourneaux. Mais ces récoltes précoces faites avant la totale maturation des olives, se traduisent par une baisse des rendements de l'huile. Au moment de la cueillette, les oliveraies jusque-là désertes, s'animent. Les équipes de cueilleurs se composent généralement de 5 hommes et de 5 femmes, mais ces dernières années, à la suite de l'émigration, les femmes sont de plus en plus nombreuses à participer à la cueillette. Dès l'automne, la terre est nettoyée et aplanie pour faciliter le ramassage des olives tombées prématurément ; aussitôt, l'équipe installe une bâche en dessous des oliviers et les hommes montés sur des échelles doubles, les doigts coiffés de cornes de moutons, peignent les rameaux garnis d'olives qui, aussitôt tombées, sont ramassées par les femmes et mises en sacs.

La quantité d'olives récoltées par jour est d'autant plus importante que la récolte est belle et les rameaux densément chargés, elle peut varier de 40 à 100 kg par personne, selon l'état de la récolte. La cueillette est faite généralement à la tâche, l'unité de comptage est le *Kaffiz*, soit 640 litres dont le poids varie de 450 à 520 kg.

L'équipe de dix travailleurs peut recueillir de un à deux *Kaffiz* par jour selon que la récolte est plus ou moins belle.

L'arrivée de centaines de milliers d'oliviers à l'âge de la production provoque pendant l'hiver un gonflement brutal des besoins en main d'oeuvre relativement spécialisée pour la récolte ; les difficultés semblent apparaître quant à la mobilisation d'une main d'oeuvre aussi nombreuse pendant l'hiver, elles

(1) Commerçants généralement oléiculteurs s'axiens ou leurs agents qui achètent les récoltes d'olives sur pied.

sont dûes à l'ampleur de l'émigration à partir des régions rurales vers l'Europe et surtout au travail saisonnier beaucoup mieux rémunéré, en Lybie. Elles sont dûes aussi à la désaffection des jeunes, phénomène général qui concerne tout travail agricole. Cette tension de plus en plus sensible du marché de main d'oeuvre saisonnier se traduit depuis quelques années par une augmentation conséquente des frais de main d'oeuvre pour la cueillette. Ceux-ci ont tendance à tripler et même quadrupler depuis 1971/72. En effet, le coût des frais de récolte par kilo d'olives estimé à 5 millimes en 71/72 atteint actuellement 15 à 25 millimes par kilo récolté (1). Cette augmentation d'ailleurs tout à fait relative des frais de cueillette provoque chez les gros oléiculteurs une véritable psychose contre les exigences jugées intolérables des travailleurs dont les salaires étaient jusque-là misérables. En réalité, le véritable problème est celui de la stagnation et même de la baisse du prix de l'huile d'olive imposée par les Monopoles sur le marché international alors que les coûts à la production ne cessent d'augmenter et peuvent, quand la récolte est mauvaise, déraiser le prix de vente. Ainsi l'équilibre précaire de l'économie oléicole, étant donné la situation du marché international, dépend en grande partie des rendements annuels.

(1) M.A. MTAR "Oliviculture et main d'oeuvre saisonnière dans le gouvernorat de Sfax". Revue Tunisienne des Sciences Sociales - n° 32 à 35 - Tunis 1976.

Il s'agit uniquement des frais de main d'oeuvre saisonnière pour la cueillette, non compris le transport.

#### 6.24. Des rendements trop hétérogènes

Ils sont extrêmement variables dans le temps et dans l'espace. Trop de facteurs d'hétérogénéité interviennent. Il y a d'abord le saisonnement (1) qui fait alterner selon les régions les bonnes ou les mauvaises récoltes potentielles. Celles-ci dépendent en premier lieu des pluies d'automne et du printemps (2), des travaux d'entretien et en particulier de la destruction du chion dent. Il semble que dans des conditions écologiques et climatiques par ailleurs égales, ce sont les petites et moyennes exploitations inférieures à une vingtaine d'hectares qui donnent les meilleurs rendements ; en effet, négligées au départ quand elles sont jeunes, les oliveraies familiales sont particulièrement bien entretenues dès qu'elles entrent en production (3).

Les jeunes oliviers commencent à entrer en production généralement à partir de 12 ans (1 à 5 kg en moyenne par arbre) ; ils sont en général en pleine production à partir de 20 ans. En fait, les oliviers sont d'autant plus précoces que les conditions écologiques sont favorables et que les travaux d'entretien sont correctement effectués. Si l'on considère les oliviers en pleine production, c'est-à-dire à partir de 20 - 25 ans, selon leur précocité, les rendements sont extrêmement variables. On cite l'exem-

(1) Après la taille, la première année les rameaux poussent, la deuxième année ils fructifient.

(2) "la pluie en mars, c'est de l'or pur" dicton populaire.

(3) M.A. MTAR "Oléiculture et main d'oeuvre saisonnière dans le gouvernorat de Sfax" - Revue Tunisienne des Sciences Sociales, Publication du CERES, Université de Tunis - Tunis 1973, 10<sup>e</sup> année, Extrait n° 32 à 35 : "Les petites propriétés, auxquelles s'accrochant encore leurs vrais laboureurs, donnent le double ou le triple des rendements fournis par les grandes exploitations".

ple des oliviers de 30 à 50 ans qui donnent tous les 2 ans un *Kaffiz*, soit près de 500 kg/an ; d'autres ne donnent que quelques kilos. Ces cas sont extrêmes mais non exceptionnels : les rendements les plus fréquents par arbre et en bonne année agricole évoluent entre 60 et 80 kg d'olives.

Avec une densité moyenne de 20 arbres à l'hectare, les rendements en bonne année peuvent atteindre 1 200 kg à l'ha (71/72) ; Ils tombent à 200 kg en mauvaise année. En 1975, la production qui se rapproche des rendements moyens a été de 700 kg/ha. En effet, les rendements moyens calculés pour l'ensemble de la région sur plusieurs années sont estimés à 500 kg l'hectare soit 25 kg d'olives par arbre (1). Le rendement en huile est de 20 %, soit une production moyenne de 5 litres par arbre.

Cela permet d'évaluer la production moyenne des hautes step - pes à 70 000 tonnes d'olives, soit 11 % de la production nationale.

(1) Rendements retenus par l'Office National de l'Huile ; d'après un vieux colon de Sidi Bou Zid, les rendements moyens obtenus sur une longue période dans une plantation bien située et bien entretenue variait ainsi selon l'âge :

- . à 15 ans d'âge, l'olivier donne 20 kg tous les ans
- . à 25 ans d'âge, l'olivier donne 30 kg tous les ans
- . de 30 à 70 ans , l'olivier donne 60 kg tous les 2 ans  
soit 30 kg par an.

La production moyenne en huile étant de 5 à 6 litres par arbre.

6.25. L'oléiculture : dépenser plus que l'on gagne ?

Les calculs économiques présentés dans différents rapports montrent, le plus souvent, que le produit brut d'un hectare d'olivier est au mieux égal aux frais d'entretien et souvent même lui est inférieur (1). Cette situation tendrait d'ailleurs à s'aggraver puisque les prix de vente des olives à la production stagnent (2) et même baissent, alors que les salaires agricoles qui étaient misérables doublent et même triplent (3). Dans la mesure où les frais de main d'oeuvre représentent la plus grande partie des dépenses d'exploitation (60 %), la rentabilité des plantations oléicoles devient de plus en plus aléatoire ; ces exploitations seraient souvent même déficitaires : dans ces conditions du Centre et du Sud, si le travail était entièrement rémunéré sur la base du coût du travail salarié, l'ex-

(1) D'après les experts du Projet F.a.o./Sida/TUN.2 : la production brute d'un hectare d'oliviers en production serait de 32.500 Dinars alors que les frais d'exploitation seraient de 36.800 Dinars.

(2) Le prix des olives au niveau de l'exploitation a été maintenu à 45 millimes/kg, de 1967 à 1974. Depuis 1974, elles atteignent 65 millimes, d'où une augmentation inférieure à 5 % par an, ce qui se traduit en fait par une chute du prix relatif des olives dans la mesure où l'augmentation des denrées agricoles est estimée à une moyenne de 10 % par an.

(3) Les salaires agricoles sont les suivants :

- . 500 millimes en 1966
- . 700 à 800 mil en 1974
- . 1 D 200 en 1976 (correspondant au salaire minimum garanti).

*exploitation des plantations d'olives serait déficitaire . Ces conditions "marginales" apparaissent nettement dans les comptes des plantations d'oliviers sans amandiers intercalaires" (1).*

Cette affirmation unanime de la part de tous ceux qui s'intéressent à l'oléiculture est probable dans certains cas, mais ne peut guère être généralisée aux différents types d'exploitations extrêmement hétérogènes. En effet, de telles déductions reposent le plus souvent sur l'utilisation de "normes" théoriques concernant les rendements, le nombre de journées salariées, les intrants supposés utilisés, mais presque jamais sur des analyses concrètes d'exploitations. Les "normes" utilisées aboutissent en général à des estimations des frais d'exploitation surévaluées car elles supposent une exploitation idéale et s'éloignent souvent de la réalité qui apparaît beaucoup plus complexe (2). Les conditions d'exploitation et de production varient en fonction de la diversité des milieux écologiques mais aussi des structures d'exploitations. En effet, ces conditions d'exploitation sont extrêmement différentes dans les hautes steppes selon que l'on considère les énormes plantations d'origine coloniale, gérées par l'Etat ou par des coopératives de production, les grandes oliveraies privées appartenant à de gros propriétaires ou la multitude de

(1) Rapport P.a.m. - 482, et TUN 71/525 : Perspectives de Développement Agricole du centre sud tunisien - Tunis Oct. 72 - (p. 49).

(2) D'après les normes utilisées par le projet F.a.o-Sida Tunis 02, en 1976/77, le coût de production d'un kilo d'olives récoltées sur place reviendrait à 72 millimes (non compris les frais d'amortissement) alors que le prix de vente d'un kilo d'olives s'établit autour de 65 millimes.

vergers familiaux plus ou moins étendus.

. Les grandes plantations gérées par l'Office des Terres Domaniales ou organisées encore en coopératives de production sont souvent caractérisées par la lourdeur des frais d'exploitation et de gestion alors que la production laisse parfois à désirer. L'exemple des quatre anciennes exploitations coloniales réorganisées en coopérative de production, dans la plaine de Maknassy, est assez représentatif des conditions d'exploitation des coopératives de production (1).

L'analyse des comptes d'exploitation pour l'année 73/74 qui est une bonne année agricole révèle la situation suivante :

structures des dépenses	dépenses totales	dépenses par ha planté	dépenses par ha S.a.u
.Charges totales	175 D 161	27 D 8	17 D 9
.Main d'oeuvre	99 D 670	15 D 8	9 D 7
.Revenu brut	186 D 637	29 D 6	18 D 2
.Valeur Ajoutée	111 D 000	13 D 8	10 D 5
.Bénéfice Net	11 D 476	1 D 8	1 D 1

Les résultats de ces plantations qui profitent des meilleures conditions édaphiques et héritent d'une infrastructure importante montrent que charges et revenus s'équilibrent presque et

(1) L'ensemble de ces 4 coopératives totalisent : 10 225 ha - dont : 6 300 ha plantés et cultivés dont 120 en irrigué ; 3 920 ha de parcours.

Elles possèdent en outre un cheptel de 700 ovins et emploient 771 travailleurs.

évoluent autour de 28 à 29 D/ha planté et seulement 18 D/ha par rapport à l'ensemble de la superficie agricole utile. Les frais de main d'oeuvre, dans ce cas précis, qui sont de 100 000 dinars représentent presque 60 % des charges. Ces frais représentent le " salaire " des 770 coopérateurs ainsi que celui de la main d'oeuvre saisonnière.

La charge par hectare est de 1 coopérateur pour 8 ha par rapport à la superficie plantée et de 13ha par rapport à la s.a.u. C'est là une différence fondamentale par rapport aux conditions d'emplois dans ces mêmes exploitations à l'époque de la colonisation où le taux d'emploi était d'un homme pour 50 et même 100 hectares. L'importance de la masse salariale distribuée reflète le rôle social qu'on fait jouer à ces coopératives. L'analyse du bilan doit tenir compte de cette réalité qui fausse ainsi toutes les conclusions concernant la viabilité économique des coopératives de production.

*. Les conditions de l'oléiculture dans les exploitations privées sont tout autres.*

D'après une enquête auprès de 600 exploitants, dont la moitié choisie dans les hautes steppes septentrionales, l'autre moitié au sud dans la région de Maknassy-Sened, les dépenses d'exploitation à l'hectare se révèlent beaucoup plus faibles que celles prévues par les normes retenues par les agro-économistes et autres experts qui restent théoriques. En général, les dépenses d'exploitation à l'hectare sont faibles. En effet, l'utilisation des intrants (engrais, insecticides) est quasiment absente dans l'ensemble des hautes steppes, l'appel à une main d'oeuvre salariée est surtout le fait de gros propriétaires. Les petits et les paysans moyens utili -

sent uné main d'oeuvre familiale ; ils font cependant appel à des travailleurs saisonniers, lors de gros travaux. Ainsi les frais moyens d'exploitation sont extrêmement réduits, ils évoluent entre 4 et 5 dinars par hectare, ce qui est évidemment très différent des coûts à la production/ha estimés à 36 D 200 par les experts du Projet F.a.o-Sida Tunis 2 (1).

Dépenses variables par hectare en arboriculture.

dépenses strates	région de Maknassy-Sened				total dinars/ha
	main d'oeuvre	trac- teurs(2)	en- grais	divers	
. 0-20 ha	56	43.5	0	0.5	2.900
. 20-50 ha	76.5	23	0	0.5	2.480
. + 50 ha	81.5	18.5(2)	0	-	4.300
Total	78.4	21.4	0	0.2	4.290
Région Thala-Sbiba	67.5	15	4	13.5	5.154

On constate que les dépenses à l'hectare sont d'autant plus importantes que l'exploitation est étendue et que les frais de main d'oeuvre qui sont prépondérants augmentent avec le format

(1) D'après la même source, la production brute à l'hectare d'olives en production est évaluée à 32 D 500 : il y aurait un déficit d'exploitation de 4 D 300/ha.

(2) Ce sont les frais de location, les gros propriétaires possèdent souvent leurs propres tracteurs.

des exploitations (1). Cependant, la moyenne des salaires distribués représente 5 à 6 jours de travail salarié par hectare, soit seulement le 1/4 du nombre de journées nécessaires à l'entretien. Cela peut traduire l'importance de la main d'oeuvre familiale mais aussi la sous-exploitation et le mauvais entretien des plantations (2) (voir page suivante.)

Cette situation risque de s'aggraver dans la mesure où la stagnation du prix des olives permet des revenus moyens à l'hectare de l'ordre d'une trentaine de dinars, soit une rémunération de la journée de travail à un dinar, ce qui est inférieur au salaire minimum garanti dans l'agriculture (1 d 200).

### 6.3. LE SOUCI DE DIVERSIFICATION

#### 6.31 - L'amandier : des revenus rapides

Les faibles revenus de la monoculture oléicole ont incité les différents exploitants à diversifier depuis longtemps leur production arbustive. C'est ce qui explique l'importance des plantations fruitières intercalaires qui entrent en production

(1) D'après l'enquête réalisée en 1974, les frais d'exploitation varient du simple au double dans la région de Maknassy et les variations extrêmes par ha, dans la région de Kasserine, sont de 1 D 600 à 15 D/ha. Dans ce dernier cas, il s'agit d'un exploitant des ouled Mahfoudh dans la Foussana qui possède une plantation de 1500 oliviers sur 60 ha soit une densité de 25 oliviers/ha. Le tiers des oliviers ont 8 ans et l'ensemble de la récolte a été vendue en 72/73 sur pied pour une somme de 1000 dinars soit un revenu brut de 16.600/ha, l'exploitation dépense 15 dinars dont, fait exceptionnel, 36% par l'achat d'engrais. Il commence donc à rembourser les frais de campagne importants qu'il consacre à son oliveraie et à amortir les frais de création et cela dès la 8<sup>e</sup> année.

au bout de 4 à 5 ans : elles permettent aussi de réduire la période de non-production de la jeune oliveraie et d'augmenter le revenu et l'emploi à l'hectare.

Les colons européens ont introduit et développé les plantations de *pêchers* et d'*abricotiers*, aussi bien en sec qu'en irrigué. Plusieurs variétés locales d'abricotiers ou "*mec'mech*" existaient dans les vieux vergers de Sbiha, Feriana ainsi que dans les oasis de la région de Gafsa. Mais c'est la variété espagnole "*Caninos*" introduite dans la région qui s'est avérée la plus intéressante ; seulement le souci d'échelonner la période de maturation oblige à planter également d'autres variétés. En effet, la récolte de ce fruit est très délicate ; en cas de coup de chaleur, et plus particulièrement de sirocco comme c'est souvent le cas, la maturation de ces fruits périssables se fait brusquement et massivement ce qui provoque l'effondrement des prix alors que l'absence de circuit de commercialisation et jusqu'à ces dernières années de conserverie, laissaient les producteurs à la merci des commerçants, le plus souvent sfaxiens.

Les difficultés dues aux conditions de la récolte et de la commercialisation n'ont quère favorisé l'extension de ces fruits périssables dans la région. C'est par contre l'absence de telles contraintes qui explique la croissance spectaculaire de l'aman-dier dont les effectifs étaient presque le double de celui des oliviers déjà en 1949. Depuis, l'extension des plantations d'a-

(2) page précédente

D'après le projet P.a.m, le nombre de journées de travail par hectare d'oliviers varie ainsi :

0 - 13 ans	17 jours
14 - 19 ans	21 jours
20 - 30 ans	27 jours
+ 30 ans	32 jours.

mandiers n'a cessé de s'affirmer, en particulier au cours de cette dernière décennie. D'un million et demi d'arbres en 62 dont 68 % étaient à l'époque jeunes, on en recense en 75 plus de trois millions et demi ; presque la moitié était plantée depuis 1970. Cet accroissement spectaculaire récent des plantations d'amandiers a été stimulé par une augmentation des prix consécutive à une forte demande sur le marché international qui s'est prolongée jusqu'en 1975 ; depuis, la conjoncture se détériore.

Cet engouement pour l'amandier, planté soit en plein, soit le plus souvent en intercalaire avec l'olivier, permet de réduire la période de non-production et d'amortir ainsi les frais d'entretien des oliveraies. Les arbres en intercalaire profitent des mêmes travaux d'entretien du sol que l'olivier. La cueillette s'intègre bien dans le calendrier agricole de la région ; elle se fait à une période creuse en fin d'été juste après la moisson ; les fruits séchés ne posent point de problème de conservation ou d'écoulement rapide comme c'est le cas pour tous les autres fruits, et en particulier l'abricot.

*L'amandier se développe sur les mêmes sols que l'olivier. Cependant, il s'adapte bien à des sols relativement moins profonds de sables grossiers avec parfois des accumulations de nodules calcaires et colonise ainsi les piémonts à croûte feuilletée après le défoncement - d'ailleurs relativement facile - de cette croûte généralement peu épaisse et friable.*

Moins exigeant que l'olivier quant à la nature des sols, il est par contre extrêmement sensible au gel du fait de sa floraison précoce. C'est ce qui explique sa faible présence dans

les hautes steppes continentales à hiver rigoureux et, par contre, sa grande extension dans la région de Sidi Bou Zid et du Regueb où l'on recense les trois quarts des plantations d'amandiers.

Les variétés traditionnelles d'origine sfaxienne (1) présentent toutes l'avantage de fructifier assez rapidement, dès la 5ème année, mais, du fait de leur floraison précoce, ont dû être abandonnées dans la région de Sbeitla - Kasserine. Dans ce cas, ces variétés ont été remplacées par des variétés américaines (2) qui fleurissent après la mi-février et échappent ainsi le plus souvent aux gelées bien qu'elles ne fructifient que plus tardivement, après la 8ème année. Récemment, le projet P.a.m a introduit une variété italienne "Mazetto" qui présente les avantages respectifs des variétés sfaxiennes et américaines. En effet, elles sont autofertiles : à floraison tardive, elles échappent au gel et entrent en production rapidement au bout de la quatrième ou cinquième année.

Planté en plein, la densité des amandiers varie de 80 à 100 / hectare selon qu'il s'agit de grandes plantations ou de vergers familiaux. Aussi, la production varie selon les types d'exploitations et l'importance des travaux d'entretien, mais de même que l'olivier, la production dépend principalement de la pluviométrie, des risques de gel mais aussi des nom -

(1) "Zahaf" friable, "Constantini" très productive et "Mâchougui" très apprécié des sfaxiens pour son goût.

(2) Les plus répandues sont les variétés "Nec plus ultra" et "Peerless".

breuses maladies et divers déprédateurs dont en particulier le puceron qui provoque la défoliation totale des jeunes arbres (1).

*Dans de bonnes conditions, l'amandier produit 5 à 10 kg de fruits secs par arbre; lorsqu'il bénéficie des eaux de ruissellement, il peut donner jusqu'à 20 kg. Mais, sur une longue période, la moyenne des rendements reste inférieure à 2 kg quand les arbres sont jeunes et évolue entre 3 et 4kg dès la huitième année. Les amandes sont vertes dès le printemps, mais la récolte commence à la fin de juillet quand les fruits sont bien secs ;elle se fait par équipe de 4 hommes qui peuvent cueillir en production moyenne 20 à 30 arbres par jour. Ainsi, la cueillette et le décorticage des peaux séchées nécessitent presque 20 à 25 journées de travail par ha soit plus du double du travail nécessaire pour la récolte d'un hectare d'oliviers. L'importance de cet emploi, bien que saisonnier, induit par la culture des amandiers en pleine saison creuse puisqu'il intervient juste après la moisson, présente un intérêt social évident. De plus, le revenu brut procuré par hectare d'amandiers est exactement le double de celui d'un hectare d'oliviers (2).*

Cultivé en intercalaire au nombre d'une cinquantaine d'arbres par hectare, l'amandier permet en principe d'obtenir dès la septième année un revenu brut qui est déjà bien supérieur à celui d'un hectare d'oliviers en pleine production. C'est ce

(1) La lutte contre le puceron, principal danger pour l'amandier doit se faire par des traitements préventifs en hiver sinon les germes d'infection demeurent et l'attaque est plus intense l'année suivante.

(2) La production moyenne étant de 2 quintaux et demi, ce produit brut a atteint le prix de 30 D le quintal en 1974, soit 75 dinars/ha.

qui explique la réticence des paysans à arracher dès la huitième année les amandiers en pleine production et d'un revenu si intéressant, comme cela devrait se faire en principe pour permettre la croissance normale des oliviers.

Evolution du nombre des amandiers

année gouvern.	1949	1962	1975
. Kasserine	150	173	800
. Sidi Bou Zid	885	1 252	2 800
. Total	1035	1 425	3 600

Depuis la crise de l'économie européenne, le marché international de l'amande connaît un certain marasme et les prix sont à la baisse. Alors que le nombre d'arbres adultes ne cesse d'augmenter, "... l'écoulement de cette production toujours croissante devient de plus en plus difficile et les prix ont été aux environs de 170 millimes à 230 millimes/kg. Evidemment la commercialisation vers l'extérieur étant réalisée par quelques rares grossistes ne peut faire jouer la loi de l'offre et de la demande qu'en leur faveur et c'est ainsi qu'ils imposent des prix relativement bas ce qui rend cette culture peu rentable" (1).

(1) Rapport du Commissariat Régional pour le Développement Agricole - Gouvernorat de Sidi Bou Zid - 1976 (p. 3). Document rénéotypé.

Les prix de l'abricotier évoluent autour de 30 D la tonne, celui du pêcher plus cher, est actuellement à plus de 70 D/tonne.

### 6.32 - Le pistachier : arbre prometteur

La recherche de diversification des plantations fruitières par rapport à l'olivier s'est limitée essentiellement à l'extension des amandiers, exception faite de quelques centaines de milliers de pêchers et d'abricotiers.

Les difficultés de commercialisation de l'huile et même plus récemment de l'amandier avaient été déjà présentées par les experts du Projet de Planification Rurale intégrée de la Tunisie Centrale, dès 1967. En effet, le projet avait estimé à l'époque "... qu'il n'est pas utile de prévoir de nouvelles plantations de ces espèces car d'ici 10 à 15 ans, 150 000 ha d'oliviers de plus (plantations récentes et jeunes) entreront en production en aggravant les problèmes du marché qui sont déjà assez aigus. De plus, le taux de rentabilité économique et financière de ces plantations, même dans de bonnes conditions de prix et de production, est faible" (1).

A la suite de ces considérations, le projet a recommandé l'arrêt des plantations d'oliviers et l'introduction du pistachier à grande échelle et d'y associer l'amandier en intercalaire afin de réduire la phase improductive de ces plantations.

En effet, le pistachier, arbre rustique, est bien dans son domaine écologique dans la haute steppe où l'on rencontre souvent dans les dépressions limoneuses les magnifiques *Be* -

(1) Projet de Planification rurale intégré de la région centrale - Rapport final, Projet F.a.o-SF 33/TUN.8 - Rome 1968 (p. 36).

*thoum* ou *Pistachia Atlantica*. Mais jusque-là, les plantations de pistachiers étaient limitées à quelques arbres dans les oasis de Gafsa et d'El Guettar ; seuls, une dizaine d'hectares ont été réalisés en plantation moderne par un colon dans l'ex-ferme Lovy, dans la région de Maknassy. Grâce à l'action du projet de Tunisie Centrale, 3 000 ha ont été plantés dans la région entre 1963 et 1967. Depuis, cette superficie a presque doublé sous l'égide du projet P.a.m. L'extension de cet arbre dont l'intérêt économique (1) est sans aucune commune mesure avec l'olivier, rencontre cependant une certaine réticence de la part des paysans, dans la mesure où il s'agit d'un arbre dioïque dont la pollénisation n'est pas toujours convenablement réussie et où le nombre des arbres mâles est parfois insuffisant. Par ailleurs, déjà à deux types de parasites s'attaquent aux pistachiers et exigent des traitements connus mais qui doivent être menés systématiquement.

Ces premières difficultés expliquent la défiance des paysans. Les difficultés inhérentes à toute introduction d'une culture nouvelle implique un effort de vulgarisation spécifique vu l'intérêt économique et social du pistachier.

(1) La production d'un pistachier varie de 0 k 500 à 1 k 500 de 10 à 20 ans.

Ainsi, un hectare en pleine production avec une densité de 80 arbres/ha et au prix actuel de 1 D/kg permet un produit brut de 160 D/hectare.

6.4. CONSEQUENCES DE L'EXPANSION DES PLANTATIONS ARBUSTIVES :  
MUTATIONS DE L'ESPACE ET DE LA SOCIETE

6.41 - La steppe a perdu son paysage...

Depuis un quart de siècle, la steppe a perdu son "paysage". Il faut aller dans la *zemla* d'alfa, au sud de Feriana, pour retrouver l'ambiance que le mot "steppes" évoque inéluctablement. Partout ailleurs, la diversité des paysages s'est substituée à la monotonie et à l'homogénéité des plaines buissonnantes. Qu'il s'agisse de la grande cuvette du bled Maknassy, de celle de bled Hichria, de la plaine de Gamouda-Sidibou Zid, de la région de Sbeitla ou de la plaine de l'oued el Hat tab de Kasserine, partout on retrouve la même "dualité" de paysages façonnés par l'extension de l'arboriculture (1). Tous les piémonts nord des jebels au sol profond et bien exposés aux vents pluvieux du nord-ouest, où la colonisation a créé les premières plantations, étendues depuis par l'Etat, présentent les mêmes paysages d'immenses plantations où alternent oliviers et amandiers, géométriquement et régulièrement alignés, à perte de vue sur des milliers d'hectares. Ces plantations reproduisent en pleine steppe cette image tant popularisée par la photo de l'oliveraie sfaxienne.

En contraste avec ces plantations uniformes et monotones où la vie est souvent absente, chaque "finage" des différents groupements familiaux resserré en général sur l'autre versant de la cuvette s'est métamorphosé en un véritable terroir de

(1) Voir Cartes d'Utilisation du sol de Maknassy et de Sid i Bou Zid, au 1/100 000è.

type sahélien. Qu'il s'agisse des *ouled Aziz* dans le piémont du Jebel Malloussi, des *ouled Sidi Ali Ben Aoun* sur le versant sud du jebel Sidi Aïch, de même que des *Azara* et des autres *firgua* sur le piémont sud du jebel Kebbar et partout ailleurs, on retrouve le même paysage de vergers aux formes multiples et aux dimensions inégales, solidement clôturés par des haies de cactus, dessinant une mosaïque de plus en plus discontinue vers l'aval du piémont où les arbres, de plus en plus jeunes, mordent sur les anciennes terres de labour. Dans ces vergers familiaux, les plantations sont d'autant plus denses et variées que les parcelles sont petites. Partout on observe l'aménagement de *tabia*, de rigoles et de petites dérivations en terre pour essayer d'y amener les eaux de ruissellement ; souvent même, comme c'est le cas chez les *ouled Sidi Ali Ben Aoun* ainsi que dans la *zemla* d'alfa, l'étagement des formes morphologiques se traduit, comme dans le vieux Sahel de Sousse, par l'utilisation des niveaux encroûtés qui constituent autant d'impluvium, (*Meskat*), d'où l'eau est dirigée par de multiples rigoles vers les vergers ménagés en contre-bas, sur la basse terrasse sablo-limoneuse.

L'importance et l'aspect des vergers reflètent les différences des situations sociales des propriétaires. Les beaux vergers bien entretenus et bien travaillés traduisent l'aisance des propriétaires qui sont toujours des éleveurs et des céréaliculteurs ; ils peuvent ainsi grâce à la diversité de leurs sources de revenus entretenir convenablement leur verger. Par contre, de multiples micro-vergers dont certains

trop petits pour être partagés, restent dans l'indivision. Ils présentent un aspect désolé, le sol est envahi par le chiondent, les arbres souffreteux paraissent plantés depuis quelques années, bien que déjà vieux. Il est évident que dans ce cas les revenus trop aléatoires et trop faibles de ces petits vergers ne permettent guère de faire vivre leurs nombreux copropriétaires. Ceux-ci préoccupés par leur subsistance quotidienne s'emploient comme journaliers ailleurs et ne s'intéressent qu'au moment de la maigre récolte à leur verger.

A la différence aussi des énormes plantations qui s'animent épisodiquement lors du binnage, de la taille et surtout de la récolte, les *terroirs grouillent de vie* ; les *douar* des différents groupements familiaux, souvent regroupés auprès d'un puits ou d'une école, forment autant d'embryons de villages ruraux ; toute une nouvelle structuration de l'espace et de l'habitat, des rythmes de vie a été induite par cette révolution récente de l'arboriculture qui occupe une place de plus en plus importante dans la vie économique des populations et qui tend à devenir dans de nombreux cas la principale source de revenus : le *pasteur* devenu *'fellah'* tend à devenir de plus en plus un *'arboriculteur'*.

#### 6.42 - Arboriculture et régularisation des revenus et du travail.

Cette révolution du système de cultures n'est pas générale à l'ensemble de la région. Dans la dorsale, en partie forestière, froide et relativement humide, au nord-ouest de Kasserine, céréaliculture et élevage restent largement dominants. Par contre, dans les hautes steppes du sud-ouest où l'exten -

sion de la croûte épaisse permet le maintien de la *zempla* d'alfa, la céréaliculture et à plus forte raison l'arboriculture sont extrêmement limitées ; l'élevage et la cueillette d'alfa restent ici les principales activités. Dans l'ensemble de ces régions, l'arboriculture, d'ailleurs tout à fait récente, occupe moins de 5 % de la superficie agricole ; son rôle économique et social dans les hautes steppes intérieures reste secondaire alors qu'il devient prépondérant dans les hautes steppes orientales où l'évolution du système de cultures est passée en quelques années du pastoralisme à une polyculture à dominante arbustive. C'est ainsi que chez certaines *firgua* des hautes steppes orientales l'arboriculture fournit déjà 50 % du revenu agricole ; lors de certaines mauvaises années agricoles, quand les pluies d'automne ont manqué et qu'il a bien plu en mars, les paysans n'ont pas pu emblaver leurs terres ; les brebis en période d'agnelage sont amaigries et les jeunes agneaux décimés : la part de l'arboriculture dépasse alors les 80 % du revenu et joue ainsi un rôle de relative régularisation du niveau de vie des populations.

Pour l'ensemble de la région, la part de l'arboriculture dans la production agricole évolue actuellement entre 20 et 25% : elle est appelée à prendre de plus en plus d'importance au fur et à mesure que les jeunes plantations entreront en production (1). Elle participe ainsi à l'augmentation du revenu régional et atténue la précarité des revenus mais l'extension

(1) On peut estimer la valeur de la production agricole dans la région, lors des 5 dernières années 71-76, caractérisées dans l'ensemble par une bonne conjoncture climatique, à vingt cinq millions de dinars. La production brute de l'oléiculture est évaluée par l'Office National de l'Huile à 3 millions 800 dinars, celle de l'ensemble de l'arboriculture doit être supérieure à 5 millions de dinars.

de l'arboriculture aux dépens des parcours aggrave la précarité de l'élevage ; elle met en cause ainsi la principale richesse de la société pastorale.

Dans cette société à croissance démographique accélérée, l'expansion de l'arboriculture permet aussi une augmentation et une régularisation de l'emploi agricole. Elle permet surtout d'induire un emploi important juste pendant les deux périodes de saison morte par rapport au calendrier agricole de la céréaliculture et de l'élevage. En effet, la cueillette des olives qui exige, selon l'état de la récolte, une semaine jusqu'à 20 jours de travail par hectare, se déroule en plein hiver ; de même, la récolte des amandes et de la plupart des autres arbres fruitiers qui nécessite 20 à 25 jours de travail par hectare, permet d'éviter cette longue période creuse qui régnait dans la steppe, depuis la fin de la moisson jusqu'aux labours de l'automne.

Structure de l'emploi arboricole pour une superficie de 10 ha-

variétés	saisons	automne	hiver	printemps	été	année	attelage
.oliviers en plein		90	120	80	20	300	10j
.abricotiers et amandiers en plein		85	60	50	31.5	510	10j
.oliviers et amandiers en intercalaire.		85	<u>165</u>	50	<u>105</u>	405	10j

Ainsi, au fur et à mesure que le nombre des oliviers et des amandiers en production augmente, l'hiver et la fin de l'été qui étaient des périodes creuses et d'émigration saisonnière à la recherche de travail dans les autres régions de la Tunisie, de-

viennent au contraire des périodes de pointe où la main d'oeuvre présente est à peine suffisante pendant les bonnes années agricole à faire face aux besoins de la récolte. Toutefois, la pénurie de main d'oeuvre dont commencent à se plaindre certains propriétaires correspond plus à l'attraction d'emplois saisonniers extra-agricoles moins pénibles et surtout mieux rémunérés.

Déjà l'arboriculture assure au moins 20 % des emplois agricoles dans la région; sa part dans l'emploi régional est appelée à s'accroître avec l'entrée en production des jeunes plantations.

Evolution des Oliviers en production (1).-en milliers d'oliviers)

	1971	1974	1981
. KASSRINE	927	1060	1260
. GAFSA	1625	2060	2720
. TOTAL	2552	3120	3980

#### 6.43 - Arboriculture et structure familiale : affirmation de la famille individuelle

L'extension de l'arboriculture introduite et développée dans la région a accéléré la désagrégation de l'appropriation familiale de la terre, favorisé l'éclatement des groupements familiaux et l'émergence de la propriété individuelle.

(1) Source : Office National de l'Huile. Projet F.A.O- S.I.D.A TUN 2 - Inventaire de l'Oliveraie Tunisienne.

La création des plantations nécessite beaucoup de travail (200 journées/ha/an) et des investissements relativement importants pour l'achat des souchets et surtout le transport de l'eau. Aussi, c'étaient les familles nombreuses et relativement aisées qui pouvaient mobiliser une main d'oeuvre familiale nombreuse, dégager les économies nécessaires pour répondre aux frais de création des plantations et par conséquent qui ont pu réaliser les plantations les plus importantes.

On observe même une répartition des tâches entre les différents membres de la famille patriarcale; les uns s'occupent du cheptel, d'autres de la céréaliculture alors que le chef de famille se consacre aux plantations arbustives (1). Même dans des familles plus modestes, la création des plantations a souvent été l'objet d'un effort commun de l'ensemble des frères, mais au fur et à mesure que les arbres entrent en production, les conflits d'intérêt deviennent plus fréquents. Souvent à la mort du père, les plantations sont partagées entre les différents héritiers, chacun voulant assumer, seul, la responsabilité de sa plantation; ainsi s'affirme l'émergence de la famille et de la propriété individuelles.

Il est significatif, à cet égard, que le nombre de familles nucléaires soit plus élevé chez les *ouled Aziz* dans la région de Maknassy où l'arboriculture occupe une place importante que chez les *Frechich* de la dorsale où au contraire l'arboriculture occupe une place secondaire.

(1) Voir Ière Partie : "La famille dominante" (p. 347 - 348) -

teurs, qui ont pu réaliser les plantations les plus étendues de plus de cinq cents arbres et, souvent, de plusieurs milliers d'oliviers et d'amandiers.

Les revenus obtenus des premières plantations en production leur permettent de dégager l'épargne nécessaire à la réalisation de plantations nouvelles. Il y a là un processus d'accumulation de la richesse qui se traduit par la place prépondérante qu'ils occupent dans la production oléicole et fruitière.

L'analyse de la répartition de l'arboriculture entre les différentes catégories de propriétaires révèle l'ampleur de la polarisation sociale induite déjà en 1962 par l'arboriculture (1).

strates	exploitants	arbres
- 10 ha	36 %	12 %
10 à 20 ha	34 %	21 %
20 à 50 ha	25 %	27 %
+ 50 ha	5 %	40 %
TOTAL	24 672	2 110 000

Depuis, l'évolution de la structure des plantations reste peu connue dans la mesure où l'on ne dispose d'aucune source d'information ; cependant des enquêtes personnelles, partielles

(1) Enquête des Exploitations agricoles en Tunisie, Service des Statistiques - Tunis 1962.

mais plus récentes confirment l'inégalité de la répartition des richesses arbustives :

nombre d'oliviers	exploitants	% d'oliviers
. 0 arbre	34 %	0
. moins de 100 arbres	40 %	23 %
. de 100 à 200 arbres	17 %	32 %
. de 200 à 500 arbres	7 %	25 %
. plus de 500 arbres	2 %	20 %
TOTAL	460	35 000

Cette enquête qui concerne le *cheikhat* des *ouled Asker* (1) montre que tous les propriétaires de moins de 5 hectares, soit le tiers des exploitants, ne possèdent aucun arbre. Elle révèle aussi que la plupart des petits propriétaires de moins de 10 hectares possèdent rarement plus d'une centaine d'oliviers alors que moins du dixième des exploitants concentre entre ses mains presque la moitié des oliviers. Les plus riches d'entre eux dépassent le millier d'oliviers. Il importe de souligner que l'oléiculture chez les *ouled Asker* est un fait récent et que le processus de concentration des plantations arbustives n'est pas aussi accusé que dans les régions de vieilles plantations comme, par exemple, dans le Regueb où la concentration de la propriété de l'arboriculture est beaucoup plus accusée. C'est ainsi que chez les *ouled Moussa* dans le *Cheikhat* de *Saïda* où les plantations

(1) Voir carte d'Utilisation du sol de Sidi Bou Zid au 1/100 000. Ce cheikhat des *ouled Asker* est situé entre Sidi Bou Zid et Sbeitla, elle a pour centre un tout petit souk local récent, celui de la Cebala.

oléicoles étaient déjà en production en 1939, l'un des plus gros propriétaires posséderait une vingtaine de milliers d'oliviers et d'amandiers ; cinq autres possèderaient 10 000 arbres et l'on cite l'exemple de nombreux propriétaires qui ont des plantations de 3 à 5000 arbres. Ces gros arboriculteurs possèdent leurs propres huileries et sont devenus, à l'image de ceux de la région sfaxienne, de gros oléiculteurs.

*L'importance prise par l'arboriculture à finalité spéculative induit une forte polarisation sociale; elle se traduit par l'apparition nouvelle dans cette société de tradition pastorale d'une certaine forme de capitalisme agraire et l'aggravation de la paupérisation des populations rurales. Cette évolution inquiétante devait en principe être freinée par l'action du projet P.a.m dont les crédits et les subventions sont, en principe, réservés aux déshérités. En fait, il est apparu "... qu'il est évidemment plus aisé de réaliser un programme avec l'apport de quelques gros propriétaires que de le réaliser en contrôlant un grand nombre de petites parcelles... C'est une telle situation que l'on observe dans la "coopérative" de Sidi Ali Ben Aoun où deux ou trois propriétaires possèdent plus de la moitié de la "plantation coopérative" créée par l'Etat et désirent s'en retirer... Ainsi "certains individus se sont fait reconnaître par la collectivité des droits d'occupation sur d'importantes superficies de terres nues; ces terres sont ensuite plantées par l'Etat qui "fabrique" ainsi des grandes propriétés, là où il n'y avait qu'une présomption d'occupation, sans effet social important" (1). Bien qu'elle doive être nuancée en ce qui concerne les droits d'occupation qui sont*

(1) Les projets P.a.m.-482 et TUN/71-525 et les Perspectives de Développement Agricole du Centre-Sud Tunisien - Tunis - Oct.1972 Document rénéotypé, p. 70 - Rapport rédigé par G. LAZAREV.

loin d'être une présomption d'occupation, mais souvent des droits réels et anciens, cette dernière observation éclaire un aspect important des avatars du développement dans les hautes steppes dans la mesure où l'on retrouve toujours les mêmes *kbir* puissants et les gros propriétaires, inévitables intermédiaires qui détournent à leur profit les actions envisagées en principe en faveur des paysans démunis.

Cependant, exception faite de quelques gros oléiculteurs qui possèdent leurs huileries, la plupart des gros oléiculteurs de la région restent soumis à une double exploitation : celle des gros oléifacteurs sfaxiens qui viennent acheter les récoltes sur pied, *Kdhara*. Ces derniers se concertent entre eux pour constituer une sorte de monopole et imposer ainsi aux producteurs les prix qui leur sont les plus avantageux et qui sont donc les moins favorables aux producteurs.

L'antagonisme entre producteurs et oléifacteurs est d'autant plus âpre et dramatique que le marché international des oléagineux est donné par les grandes sociétés capitalistes internationales et multi-nationales (Unilever).

#### 6.5. L'OLEICULTURE : L'HUILE, UN PRODUIT DOMINE

Introduite par la colonisation puis étendue grâce à la volonté des pouvoirs publics, l'oléiculture a pris une importance grandissante dans l'économie régionale : les anciens pasteurs se trouvent ainsi brutalement confrontés aux problèmes que pose la commercialisation de leur production. En effet, les prix-planchers à la production fixés par l'Office National de l'huile qui

a le monopole de la commercialisation, sont fixés en fonction des prix sur le marché international.

Après l'euphorie enregistrée en 1974 par suite de la hausse généralisée des matières premières, le marché international de l'huile d'olive connaît depuis 1975 un véritable marasme. Les prix de la tonne d'huile qui étaient de 800 \$ en 1972, ont atteint 2 100 \$ en 1974, puis sont tombés à 1200 \$ en 75/76 et continuent à baisser. La Tunisie a exporté au cours des 6 dernières années, en moyenne, 73 000 tonnes par an dont 60 à 80 vers l'Italie qui reste de loin son principal client (1).

Exportations d'huile d'olive depuis 1970, par pays de destination.(en tonnes).

P a y s	1970/71	1971/72	1972/73	1973/74	1974/75	Total 1975/76
.Italie	18460.907	43620.930	28570.374	54258.548	31427.510	55276.630
.France	7891.375	14100.410	13676.130	11510.610	5139.550	6832.540
.Autres pays	36170.352	70797.634	16898.078	16421.470	15753.028	8620.032
.Total exportat. Tunisie	62522.634	128518.974	59144.582	82190.628	52320.088	70729.202

A la suite de la constitution d'énormes stocks spéculatifs, l'Italie a obtenu du marché commun une lourde taxation sur toutes les importations d'huile d'olive des pays tiers. Cette crise du marché de l'huile d'olive, apparemment conjoncturelle,

(1) Au cours de la Campagne 76/77, le niveau des prix moyens à l'exportation - prix F.O.B ont été de 0 D 501 millimes.

est aussi structurelle. En effet, les prix de l'huile d'olive apparaissent trop chers et subissent de plus en plus la concurrence des bas prix des huiles de graines qui bénéficient, par ailleurs, d'un régime particulièrement favorable dans les pays du marché commun (1).

A la suite d'accumulation des stocks, l'Office National de l'Huile, tout en accordant des primes de stockage, a abaissé ses prix d'achat (2) de l'huile. La baisse des prix d'intervention de l'Office National de l'Huile s'est répercutée sur les prix des olives qui sont tombés de 120 millimes le kilo en décembre 74 à 50 et 60 millimes le kilo en décembre 1975 (3) : ces prix couvrent à peine les coûts moyens de production aussi bien des olives que de l'huile (4) et cela sans inclure les frais d'amortissement (4).

(1) Il y a lieu de signaler que d'énormes plantations coloniales de palmiers à huile se sont développées dans certains pays du sud-est asiatique et d'Afrique depuis les années 60. Elles arrivent actuellement en production ; l'huile de palme bénéficie d'une baisse importante des droits de douane à l'entrée du marché commun.

Suzanne Jean HARRSCHER REVOL : "Extrait de la Revue du Marché Commun, n° 196 - Mai 1976.

(2) de 500 à 550 millimes le kilo selon son degré d'acidité ; les prix sont tombés à 340 ou 320 millimes le kilo en nov. 75.

(3) Rapport annuel - Banque Centrale de Tunisie - Tunis 1975 - (page 43).

(4) Projet d'Assistance au Développement Agricole du Centre-sud Tunisien - F.a.o./TU/71/525 - Rapport de Synthèse sur les Actions du Projet : Arboriculture (1969-1976). Tunis, Oct. 1976; (page 11).

Ces prix sont calculés d'après l'Etude sur les coûts de production dans le centre et sud réalisée par l'Office National de l'Huile en Septembre 75.

Coût d'un kilo à la production (en millimes)

	Bonne Récolte	Mauvaise Récolte	Récolte 1975
. Olives	40	160	61
. Huile	270	821	368

Au cours de la campagne 76/77, les prix des olives ont varié entre 75 et 120 millimes le kilo. Cette remontée des prix, malgré la crise de l'exportation des huiles, est due à une forte pression du prix de revient, due elle-même essentiellement à l'augmentation des frais de la main d'oeuvre qui représentent les 2/3 ou les 3/4 des dépenses d'exploitation .

*L'avenir de l'oléiculture est remis en cause principalement par la baisse des prix sur le marché international, suite à la concurrence des autres oléagineux, alors que les frais de production ne cessent d'augmenter. C'est là une menace extrêmement grave qui pèse sur l'avenir de l'oléiculture. Jusqu'à lors, la rentabilité apparente de l'oléiculture a été possible grâce à l'importance de la main d'oeuvre familiale et aux faibles salaires payés à la main d'oeuvre agricole.*

Depuis quelques années, l'évolution récente de la société tunisienne se traduit par une pression des travailleurs agricoles pour améliorer leur niveau de vie, ce qui se répercute évidemment sur le coût de revient des olives. "Coincées" ainsi entre les bas prix imposés par le marché capitaliste et l'augmentation du coût de revient, l'oléicul-

ture et les autres productions fruitières apparaissent extrêmement préoccupantes et posent le problème de la viabilité.

Certes, une amélioration de la production à l'hectare pourrait détendre la situation, mais toute intensification implique une augmentation des investissements qui dépasse souvent le surplus obtenu. Il est plutôt à craindre qu'à la suite de l'augmentation des salaires agricoles, on observe dans de nombreuses plantations un relâchement dans l'entretien des olivettes dans le souci de réduire les frais d'exploitation, ce qui risque de favoriser une certaine extensification et par suite une diminution des rendements (1).

*Ces perspectives incertaines de l'oléiculture posent le problème de l'absence de cohérence et de continuité dans la réalisation des projets de développement régional. En effet, dès 1966, le projet de Développement Régional Intégré de la Tunisie Centrale a recommandé l'arrêt des plantations oléicoles et le développement des plantations du pistachier. Ces recommandations ont été retenues par le Plan Quadriennal 1973-1976 qui prévoit pour tout le Centre et le Sud les plantations maximales de 2 000 hectares; or le projet P.a.m, à lui seul, a réalisé la plantation d'environ 46 000 hectares d'oliviers, en grande partie pendant les années 72 - 76.*

(1) Cette hypothèse qui pèse sur l'avenir de l'oléiculture dépend ainsi principalement de l'élargissement du marché extérieur, en particulier de l'ouverture du marché commun, ce qui rejoint le problème général des relations entre pays d'inégal développement.

Cette extension massive et désordonnée des superficies plantées pendant une période relativement courte s'est faite essentiellement aux dépens des terres de parcours les plus équilibrées et les plus régulières. Un déséquilibre énorme s'amplifie chaque année entre les terres de parcours qui se réduisent de plus en plus et un cheptel qui reste pléthorique. L'élevage, principale richesse de la région il y a encore quelques années, se trouve dans des conditions de précarité qui deviennent de plus en plus dramatiques.

## 7 - DU PASTORALISME A L'ELEVAGE

Alors que l'arbre est le symbole de la vie sédentaire, le mouton a toujours évoqué le nomade qu'il fallait sédentariser pour mieux l'intégrer dans les structures politiques, économiques, et administratives du pays. Le Pouvoir National s'est révélé aussi attaché à la politique de fixation et de sédentarisation, davantage même que ne l'était le pouvoir colonial. Ce projet politique s'est identifié avec la promotion de l'arboriculture perçue comme le meilleur moyen pour atteindre cet objectif, tout en permettant une mise en valeur des terres de parcours considérées toujours en friche et toujours inexploitées. Cette exigence obsessionnelle de sédentarisation, brusquement amplifiée au lendemain de l'indépendance, s'est accompagnée de cet extraordinaire déferlement de plantations arbustives à travers la steppe, de la fermeture, du cloisonnement et de la régression brutale de l'espace pastoral.

L'arboriculture ne correspond pas seulement à une spéculation lucrative héritée du système colonial ; elle symbolise aussi dans l'espace des hautes steppes la volonté du pouvoir de détruire la société pastorale. Cette société à structure tribale et anarchisante est jugée antinomique avec les impératifs de construction d'un état moderne et centralisé ; elle est perçue comme une menace perpétuelle contre la viabilité de l'état na-

tional. Les multiples discours du Président Bourguiba, répercutés à maintes occasions par les différents responsables, témoignent de cette crainte obsessionnelle dont les racines remontent jusqu'aux inévitables nomades hilaliens. Dans l'un de ses discours, prononcé le 1er décembre 1968 à Sfax, le Président Bourguiba qui évoquait la nécessité de réformes des structures pour lutter contre le sous-développement, déclarait : "... Elles ont également l'avantage de prévenir de graves dangers qui ne manqueraient pas de peser sur la vie nationale, si la situation devait évoluer comme dans le passé. Ces dangers qui guettent le pays ne sont pas imaginaires... ils sont prévisibles... Le nomadisme, étant une plaie ouverte... qui m'a fortement impressionné, est la plus grande proportion de la population qui vit dans la misère ou dans un semi-nomadisme. Elle dépasse tout ce que je pouvais imaginer. Sur de grandes distances, on n'aperçoit que des espaces arides, d'où émergent ici et là que quelques oliviers chétifs ou une poignée de palmiers rabougris, rompani le désolément des sebkhas et des collines dénudées s'étendant à perte de vue. Les Beni Hilal lâchés sur la Tunisie, il y a près de dix siècles, ont tout détruit sur leur passage. Les arbres une fois arrachés, l'érosion a fait le reste...

Cette population isolée, qui vit dispersée dans ces étendues désertiques, et qui sans doute ignore jusqu'au nom du gouverneur. A part quelques randonnées au marché hebdomadaire, qu'il leur arrive d'effectuer de temps à autre, ces gens poursuivent depuis des siècles une existence solitaire en marge du reste de la nation. Ils échappent systématiquement à toute action gouvernementale qui vise à renforcer l'unité nationale. Ils font bande à part et donnent l'impression de ne pas appartenir à la collectivité tunisienne" (1).

(1) Publication du Secrétariat d'Etat aux Affaires Culturelles et à l'Information - Tunis, Décembre 1968.

Cette méfiance persistante vis-à-vis de la société pastorale se traduit par l'absence d'une politique cohérente et à long terme en faveur de l'élevage ovin qui joue encore aujourd'hui un rôle prépondérant dans l'économie régionale. La réduction massive et brutale des meilleures terres de parcours aggrave la précarité et remet en cause l'existence de cette principale richesse de la société pastorale.

### 7.1. L'ELEVAGE EXTENSIF : UNE SURVIVANCE

En effet, l'élevage extensif est une véritable survivance dans la mesure où toutes les conditions socio-économiques qui caractérisaient la société pastorale et qui permettaient son existence ont progressivement puis brutalement disparu.

#### 7.11 - Rupture des complémentarités de parcours à tous les niveaux

- La rupture des relations d'échange et de complémentarité des parcours avec les autres régions du pays aggrave la précarité d'un cheptel, aussi pléthorique que possible, dans une région qui se ferme et se rétrécit de plus en plus. L'exigence d'un droit d'Achaba de plus en plus prohibitif sanctionne pour la majorité des petits et des moyens éleveurs la fermeture des pâturages de l'Ifrikya.

- A l'intérieur même de la région, tout au long de ce demi-siècle, on a assisté au cloisonnement de plus en plus étanche de l'espace entre les différents arouch et simultanément entre les différentes firgua. Cette fermeture de l'espace, précoce dans le nord, a été plus tardive dans les steppes présahariennes où les parcours sont parfois encore ouverts.

- Ce cloisonnement s'est accompagné d'une rupture des complémentarités entre les différents types de pâturages que permettait la possession par les membres de la même firgua de plusieurs henchir situés à différents endroits et qui bénéficiaient de différentes conditions écologiques. C'est ainsi, par

exemple, que la plupart des *firgua* des *ouled Aziz* qui vivent dans le *bled Maknassy* possédaient aussi des *henchir* plus au nord dans le *bled Hichria* ; leurs troupeaux pouvaient transhummer de l'un à l'autre selon les pluies, les saisons et les types de parcours. Depuis quelques années, on assiste à une fixation et à une stabilisation dans l'occupation des différents *henchir*, à la suite de partages et d'échanges entre les différents groupements familiaux, chacun restant chez soi.

- La rupture des complémentarités entre les différents types de terres de parcours pénètre même à l'intérieur des exploitations familiales. La plupart des *henchir* familiaux s'étirent à partir du versant montagneux vers le fond de la cuvette, recoupant ainsi différents types de milieux édaphiques. Chaque famille occupait plusieurs parcelles réparties de l'amont vers l'aval, sauvegardant ainsi malgré les partages et les *haouz* familiaux la nécessaire complémentarité, même au niveau de l'exploitation familiale. Ainsi, la plupart des familles occupent dans le piémont des parcelles en sol profond ; ce sont les parcours d'été et d'automne ; elles occupent aussi vers le fond de la cuvette des parcelles en sol limoneux ou argileux, là où les eaux de ruissellement s'accumulent et où les jachères sont envahies dès le début du printemps par des plantes annuelles à haute valeur pastorale. Lors des premiers partages, les cohéritiers réussissaient à sauvegarder la complémentarité en gardant chacun une part dans les différentes parcelles. Mais à la suite des multiples partages successifs et de l'émièttement extrême, arrive le moment où le partage d'une même parcelle, devenue trop petite, n'est plus possible ; chacune des parcelles est alors occupée par l'un des cohéritiers. Ainsi, même la mo-

bilité de l'amont vers l'aval n'est plus possible. Fragmentation de l'espace et ruptures cumulatives en chaîne et à différents niveaux des complémentarités nécessaires entre les terres de parcours remettent en cause la rationalité même de la conduite des troupeaux donc de l'existence d'un élevage extensif plus ou moins viable.

#### 7.12 - Régression des meilleurs parcours

L'individualisation et la fermeture des pâturages sont aggravées par la réduction et la dégradation accélérées des terres de parcours. Au début du siècle, les emblavures couvraient à peine 80 000 ha, soit 5 % de la superficie totale de la région (1 600 000 ha) ; tout le reste - pâturages de plaines, zemla d'alfa et éventuellement forêts-constituait les terres de parcours. Depuis, les superficies emblavées ont quintuplé et dépassent les 400 000 ha ; d'extension récente, les plantations arbustives occupent plus de 250 000 ha : ainsi, les superficies cultivées représentent actuellement 40 % de la superficie totale. Les terres disponibles pour le parcours sont réduites à 950 000 ha ; un peu moins de la moitié est représentée par les terres de parcours et les jachères, l'autre moitié correspond à la nappe d'alfa, aux zones forestières et aux chotts.

années occup. du sol	1949	1962	1 9 7 6	
			%	
.cultures annuelles	300	340	400	25
.plantations arbus- tives	50	110	250	16
Sous-total	350	450	650	40
%	22%	28%		
.parcours et jachères + cactus	740	650	460	29
.forêts - alfa	530	500	490	30
Total	1600	1600	1600	100%

Cette réduction des terres de parcours, de l'ordre de 300 000 hectares environ depuis les années 50, ne traduit pas toute la gravité de la situation. En effet, ce sont principalement les parcours riches - qui jouent un rôle vital dans la vie pastorale - qui ont subi les réductions les plus importantes et sont en voie de disparition.

Les centaines de milliers d'hectares de terres emblavées se sont étendues aux dépens des terres de parcours qui correspondent en général à l'association de l'armoïse blanche, plante perenne associée à différentes vivaces telles que luzerne, graminées, etc... Sur les piémonts limoneux de ruissellement, ce sont de bons parcours où domine l'association de jujubier et de plantain avec de multiples annuelles. Cette végétation herbacée ou *Achab* envahit les terres en ja-

chère dès qu'il pleut : steppes à armoise et jachères de plaine constituent le meilleur parcours d'hiver et de printemps(1); ils jouent un rôle vital dans la vie du troupeau puisque c'est la période de l'agnelage ; de leur prospérité dépend celle de l'éleveur. Quand l'année est pluvieuse, ces parcours peuvent avoir une excellente production fourragère, la période de pâturage peut alors se prolonger aussi longtemps que la végétation herbacée ne flétrit pas, parfois jusqu'au début de l'été.

Les conséquences de la mise en culture de ces terres se sont fait sentir tardivement. En effet, aussi longtemps que ces terres étaient labourées avec l'araire, et dans une moindre mesure à la charrue, les plantes perennes n'étaient guère détruites et les jachères étaient envahies par une végétation luxuriante dès qu'il pleuvait. Mais la généralisation récente du labour au tracteur s'est traduite par la destruction systématique de la végétation perenne ; celle-ci assurait, au-delà des fluctuations annuelles, la stabilité de la production fourragère. Ainsi *l'extension des emblavures et la multiplication des labours mécaniques ont réduit considérablement les parcours d'hiver et de printemps.*

La steppe à armoise qui colonise les grands glacis aux piémonts des principaux massifs de la dorsale subsiste seulement là où le sol, trop squelettique pour être labouré, voile à peine la croûte sous-jacente. Le surpâturage contribue à exaspérer l'érosion hydrique des sols résiduels et à mettre à jour la croûte ; ce processus aboutit progressivement à la régression des steppes d'armoise, à une sorte de "désertisation" et à l'exhumation des grands glacis encroûtés, dénudés, transformés en un

(1) Voir Etude des milieux écologiques dans la première partie en particulier pages 87 - 95.

champ de pierrailles où subsistent seulement quelques touffes clairsemées (1).

*La situation de l'élevage est devenue dramatique avec l'expansion de l'arboriculture ; celle-ci s'est faite aux dépens des piémonts sablonneux, au sol profond (itha), qui correspondent aux parcours les plus réguliers de la région. Ces parcours caractérisés par l'association de plantes perennes et d'annuelles à haute valeur fourragère, peuvent être pâturés pendant toute l'année et deviennent le principal parcours pendant la saison sèche, depuis mai-juin jusqu'au retour des pluies en automne (2). En cas de sécheresse, les plantes perennes desséchées constituent une réserve de foin sur pied "Guich". La régression de ces types de parcours, sensible depuis les années 50, s'est amplifiée à partir des années 60 ; elle reconnaît une accélération sans précédent depuis les années 70, début de l'intervention massive du Projet P.a.m. en faveur des plantations arbustives (46 000 ha). Ainsi, depuis un quart de siècle, les 250 000 ha de plantations l'ont été aux dépens des parcours les plus stables dont il ne reste aujourd'hui que quelques dizaines de milliers d'hectares, toujours menacés par l'oliveraie conquérante (3).*

(1) Les défrichements pour le bois participent aussi à cette dégradation du couvert végétal. Les causes et les mécanismes de cette désertisation ont été expliqués par Le HOUEROU, Tunis 1965 - (p. 384).

(2) Les parcours correspondent à l'association de l'armoïse champêtre dans la région de Sbeitla ; à celle du jujubier, d'Eragrostis papposa et du plantain blanchâtre dans la région de Sidi Bou Zid et à la steppe à Rhanterium ou Arfej dans la région de Maknassy et dans le Regueb. Voir Ière Partie, (pages 75 - 86).

Seuls subsistent encore, dans le nord de Gafsa là où l'aridité et le manque d'extension des plantations, des pâturages à graminées (1) situés dans les zones d'accumulation éoliennes et tout au long des principaux oueds de la région. De même, dans l'ensemble du sud-ouest des hautes steppes, dans le pays de la *zemla* d'alfa des *Afiel* et des *ouled Tlil*, les rares dépressions limoneuses où l'on pouvait pâturer au printemps ont été labourées. La *zemla* d'alfa reste prépondérante parce qu'elle est sur la croûte et constitue un parcours d'appoint médiocre mais important par sa grande extension (220 000 ha) (2).

La pénurie de terres de parcours se traduit par l'envahissement des zones forestières dans la région de Kasserine par les chèvres et les bovins, mais aussi par les brebis pendant les périodes difficiles de soudure, en particulier à la fin de l'été, en attendant les pluies de l'automne et la repousse du chierdent, et à la fin du printemps avant la fin de la moisson qui rend disponibles les chaumes pour le pâturage ; depuis la régression des parcours d'été, chaumes et éteules constituent l'essentiel des pâturages pendant la saison estivale. Les 500 000 ha de parcours actuels correspondent dans leur immense majorité à des parcours pauvres sur sol squelettique, le plus souvent sur croûte calcaire, ou bien à des parcours sur marnes gypseuses où la végétation palatale est souvent rare.

(1) Différentes *Aristidas* et *Retama Raetam*.

(2) Voir carte d'Utilisation du sol de Feriana, au 1/100 000è. L'estimation de la valeur pastorale des différents parcours en U.F (Unité Fourragère) - U.F = 1 kg d'orge - est donnée à titre comparatif ; la méthode d'appréciation est discutable ; la production des parcours est extrêmement variable d'où de grandes différences selon les auteurs.

Ainsi, la plus grande partie des parcours qui subsistent sont médiocres, à production irrégulière ; leur valeur fourragère qui évolue entre 80 et 120 UF/ha est au moins 3 fois plus faible que celle des parcours principaux dont il ne reste plus grand chose (1).-voir page suivante.

Cependant, d'après les experts en pastoralisme, le bilan fourrager de la Tunisie Centrale apparaît curieusement équilibré:

Besoins alimentaires du bétail (1967)

Espèces	nombre de têtes	U.F tête	U. F.	%
. ovins	967 000	220	212 740 000	55.6
. caprins	134 000	280	38 360 000	9.8
. bovins	60 000	1 000	60 000 000	15.6
. chameaux	44 000	1 000	44 000 000	11.7
. équidès	40 200	700	28 140 000	7.3
Total			383 240 000	100.0 %

Production fourragère en Tunisie Centrale (1969)

Spécifications	U.F/ha	Production fourrag. moyenne(UF)	%
.parcours principaux et jachères	220-330	203 450 000	53.1
.parcours d'appoint	100-150	65 740 000	17.2
.parcours de chaumes	80-120	27 960 000	7.3
.cactus	500-1000	23 250 000	6.1
.cultures annuelles en sec : orge	350-510	15 480 000	4.0
.cultures irriguées	2100	6 730 000	1.8
.divers et sous-produit des cultures arbust.sec	40	40 400 000	10.5
Total		383 010 000	100.0 %

Source : Projet de Planification rurale intégrée de la Tunisie Centrale - F.A.O./SF : 33 TU 8 - Rome 1968 - (p. 23).

Depuis, la progression de l'arboriculture aux dépens des meilleurs parcours (130 000 ha) a dû réduire sérieusement la production fourragère, alors que le cheptel ovin et bovin a doublé. Ainsi les potentialités fourragères sont de plus en plus réduites alors que le cheptel gonfle et devient pléthorique chaque fois que les conditions pluviométriques le permettent; aussi, dès la moindre sécheresse, les effectifs s'effondrent... Comme par le passé, l'élevage reste directement et presque totalement soumis aux aléas naturels.

## 7.2. PLETHORE OU PENURIE ?

### 7.21 - Connaissance quantitative difficile

La connaissance des effectifs du cheptel dans la région suppose un appareil statistique suivi, ce qui n'est guère le cas. Même si de telles dispositions étaient mises en application, la méfiance des éleveurs, la mobilité géographique des troupeaux et la multiplicité des transactions ainsi que les fluctuations liées aux aléas naturels rendraient une telle approche extrêmement difficile.

*Jusqu'en 1962, on disposait de séries fiscales par cheikh. Il s'agit des déclarations individuelles de chacun des éleveurs réunies par le cheikh qui effectue par la suite des recensements dans tous les cas où il soupçonne qu'il y a eu*

(1) D'après G. LONG, un pâturage moyen du groupe jujubier-ar-moise champêtre de la région de Sidi Bou Zid, mis en défens, fournit en moyenne 1000 kg de foin/ha/an, soit 300 UF/ha. Aspects agronomiques de l'amélioration des pâturages du Centre et du Sud Tunisiens - Extrait de "la Tunisie Agricole" fév. 1953.

sous-déclaration . Quelle que soit la valeur de ces déclarations, c'est la seule source d'information plus ou moins suivie depuis 1916 qui permette de retracer l'évolution de l'élevage dans la région.

Depuis 1962, on dispose des estimations plus ou moins crédibles opérées par les Services régionaux de l'Agriculture qui utilisent eux aussi des informations très approximatives et globales fournies par les Cheikh. Ces estimations s'avèrent fantaisistes et souvent bien en-dessous de la réalité. C'est ainsi qu'en 1965, le cheptel ovin du gouvernorat de Kasserine était évalué à 215 000 alors que le nombre de têtes vaccinées était déjà le double, bien que la campagne de vaccination ne touche qu'une partie du cheptel existant. De même, les informations concernant les effectifs ovins, en 1976, dans les gouvernorats de Sidi Bou Zid et de Kasserine varient selon les différentes sources :

sources (1)	Sidi Bou Zid	Kasserine	Total
. Commission du Développement Régional ( C.D.R.)	305 000	320 000	625 000
. Commissariat Régional au Développement Agricole (C.R.D.A)	400 000	292 000	692 000
. Enquête agricole 1976	573 000	520 000	1 093 000

(1) Projet de Développement Rural intégré Tunisie Centrale, Etude socio-économique.C.E.R.E.S. Tunis 1974, dirigée par H. ATTIA avec collaborateurs S. HAMZAQUI, A. MTAR, H. MZABI. (p. 52).

Les résultats de l'enquête de 1976 basés sur la méthode des sondages nous semblent plus proches de la réalité. En effet, à la suite d'une enquête effectuée en 1974 dans deux délégations différentes, l'une dans la région de Maknassy-Sened dans les hautes steppes méridionales, l'autre au nord de Kasserine dans la région de Thala-Sbiba, le nombre de têtes ovines étaient respectivement de 104 000 et de 130 000, chiffre qui se rapprochent très nettement des effectifs recensés au cours de 60, l'une des meilleures années agricoles. A la suite de la bonne conjoncture climatique qui se prolonge d'une façon générale depuis 1969, en particulier des deux excellentes années agricoles 75 et 76, il est fortement probable que la croissance du cheptel dans la Tunisie Centrale soit comparable à celle que connaît depuis un siècle le cheptel de la région à la fin de chaque décennie : les effectifs d'ovins et de caprins se rapprochent systématiquement d'un million 500 000 têtes, ce qui correspond aux effectifs recensés en 1976 (1) :

Effectifs (en milliers de têtes).

espèces gouvernorat	ovins	caprins	bovins	équidès	camelidès
.Kasserine	528.7	77	18	22	8
.Sidi Bou Zid	573	75	12.5	12	20
.Gafsa-nord (50% du gouvern)	258	16.5	1.5	4.5	9
Total effectifs	1360	168.5	32	38.5	37

(1) Enquête agricole de base 1976, Ministère de l'Agriculture, Direction du Plan, des Analyses économiques et de l'évaluation des projets - Tunis-Oct. 1976.

7.22 - *Alternance de décennies d'abondance et de décennies de sécheresse.*

Les résultats de l'enquête 76, dans la mesure où ils se rapprochent plus de la réalité, révèlent donc une augmentation progressive du cheptel depuis 1969/70, qui se prolongera probablement jusqu'aux années 1979/80, puis commencera la chute avec la nouvelle décennie et le retour des années de sécheresse. Cette prévision s'appuie sur l'analyse de l'évolution du cheptel au cours des dix dernières décennies. On constate d'une façon quasiment systématique une alternance de décennies de faste pendant lesquelles les effectifs gonflent et dépassent en général le million de têtes et des décennies au cours desquelles les mauvaises années se succèdent, le cheptel se réduit considérablement par suite de la mortalité et des ventes massives pour se débarrasser des brebis qu'on ne peut nourrir.

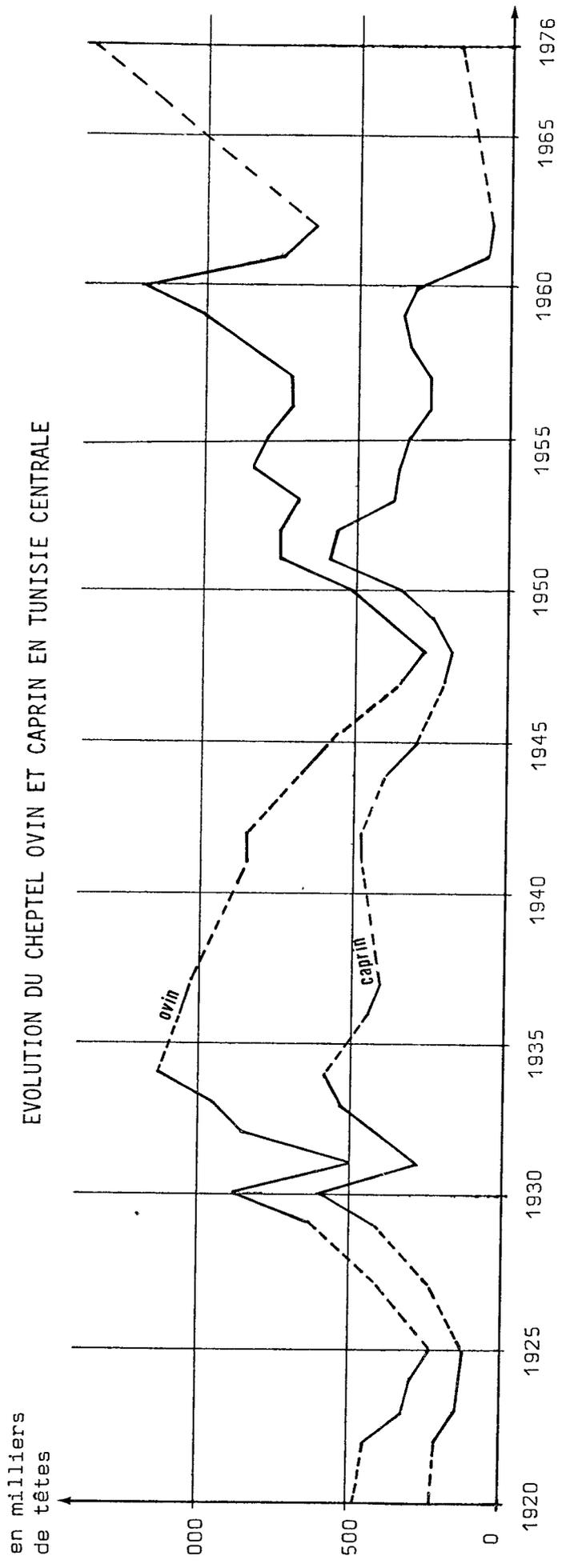
La lecture de la courbe qui retrace l'évolution du cheptel permet de reconstituer systématiquement cette alternance.

. au cours de la décennie maigre de 1920/29, les effectifs ovins et caprins qui étaient d'un million tombent et évoluent entre 350 et 550 000 têtes, puis remontent en 1929 à un million.

. 1930 inaugure toute une décennie de faste pendant laquelle les effectifs restent supérieurs à un million 500 000 têtes dont 1/3 de caprins ; c'est au cours de cette décennie, en 1934, que les effectifs atteignent un maximum jamais connu depuis, de 1 million 736 000 têtes ovines et caprines.

. la nouvelle décennie 1940/49 sera une des plus dures qu'ait connue la population des steppes. La sécheresse persistante se pro -

EVOLUTION DU CHEPTEL OVIN ET CAPRIN EN TUNISIE CENTRALE



longe des années 43 à 48 ; le cheptel qui était de 1 million 300 000 en 1941 se réduit régulièrement et tombe à 350 000 en 1947/48, l'une des années les plus terribles dans la mémoire des gens de la steppe.

. heureusement 1949 inaugure la nouvelle décennie de prospérité retrouvée. En 1950, le troupeau dépasse les 862 000 et déjà en 1951, 1 356 000. Pendant toute cette décennie, le cheptel évoluera autour de 1 million dont seulement le quart de caprins. En 60, le troupeau dépasse de nouveau le million et demi de têtes dont le cinquième de caprins.

. 1961 inaugure avec le début de la Planification une série d'années de sécheresse presque aussi dures que les années 40/48. Déjà en 1962, le troupeau tombe à moins de 720 000, dont seulement 10% de caprins; l'interdiction de l'élevage des chèvres explique aussi la réduction de leur effectif.

Depuis, la connaissance des effectifs des troupeaux devient difficile car on ne dispose plus des sources fiscales ; cependant, d'après le projet F.a.o. de la Tunisie Centrale, les effectifs en 1967/68 évoluent entre 700 et 800 000 têtes ovines.

. les inondations catastrophiques de 1969 inaugurent la décennie actuelle. C'est de nouveau le retour à une série de bonnes années, ce qui rend crédibles les résultats de l'enquête 1976 et confirme l'augmentation spectaculaire du cheptel ovin. Cependant l'élevage a connu des moments difficiles, par exemple à la suite de la sécheresse au cours de l'automne 73/74 (1), juste au moment

(1) Dans un rapport sur les aspects de l'élevage dans les gouvernorats de Gafsa et de Sidi Bou Zid, les services agricoles estiment qu'à la suite de la sécheresse de l'automne 73 et de l'hiver 74, les disponibilités fourragères des parcours de la région répondent à peine à 15% des besoins du cheptel qui sont estimés à 216 750 U.F. Bien que ce genre d'évaluation repose sur des normes extrêmement discutables, son intérêt est de donner néanmoins une idée de la gravité de la situation à la suite d'une sécheresse saisonnière.

de l'agnelage, ce qui a entraîné la perte d'une grande partie du croît et même d'une partie des brebis affaiblies par la mise-bas. De même, à la suite de la sécheresse au cours du printemps 1974, le cheptel connaît des difficultés énormes qui provoquèrent la transhumance pendant l'été d'une grande partie des troupeaux jusque vers le nord, mais aussi l'effondrement des prix des brebis dès le début de l'été. Il en a été de même au cours du printemps 77 : à la suite de la sécheresse de la fin de l'hiver jusqu'au début de mars, les pâturages de printemps étant déficients, on a commencé à vendre les jeunes agneaux avant leur croissance normale et le prix de la brebis s'est effondré d'un tiers ; heureusement pour les éleveurs, des pluies tardives permirent de sauver en partie la situation.

7.23 - Evolution du Cheptel : caprice de la nature ou volonté des hommes ?

Ces quelques exemples montrent que même dans une série de bonnes années, l'élevage reste extrêmement sensible à la moindre menace de sécheresse. Dès que les pluies attendues viennent à manquer, que les pâturages commencent à souffrir, les prix de l'*Achaba* grimpent et les éleveurs, pris par une véritable panique, se précipitent dans les *souks* pour brader une partie de leur cheptel. L'effondrement spectaculaire des prix de la brebis à la suite de trois mois de sécheresse est révélateur quant à l'extraordinaire insuffisance des mesures de sauvegarde du cheptel, qui restent dérisoires par rapport à l'ampleur des problèmes qui se posent pour l'amélioration des conditions de l'élevage dans la région.

Les pertes consécutives aux périodes de sécheresse provoquent de véritables hécatombes dont seuls profitent les pâturages qui sont momentanément allégés de leur surcharge. C'est ainsi qu'en 1960, comme au cours des décennies précédentes, le cheptel ovin qui était supérieur à un million et demi s'est effondré à 756 000 en 1961 et à moins de 500 000 en 1963; 20 ans plus tard, c'est la même catastrophe que lors de la sécheresse des années 43/48. Ainsi, l'évolution du cheptel continue à dépendre principalement des caprices de la nature beaucoup plus que de la volonté des hommes. Cette précarité et cette vulnérabilité aux aléas sont de plus en plus dramatiques dans la mesure où la réduction quantitative et surtout qualitative des terres de parcours ne s'accompagne guère d'une réduction des effectifs du cheptel ; au contraire, chaque fois que les conditions climatiques sont favorables, les troupeaux se multiplient et aggravent la surcharge et le surpâturage.

### 7.3. LE SURPEUPLEMENT DES PARCOURS

La charge à l'hectare est actuellement supérieure à une tête ovine/ha par rapport à la superficie totale de la région, ce qui révèle l'extraordinaire surcharge des parcours de la région ; cela est d'autant plus inquiétant qu'il s'agit d'un élevage extensif dont l'essentiel de l'alimentation provient encore des parcours naturels (1).

(1) Pastoralistes et grands éleveurs estiment que la charge souhaitable par hectare doit être de :

- . bon parcours sur sol profond 1 ha/brebis
- . association de l'armoïse blanche 2 ha/brebis
- . association de l'armoïse et d'alfa 4-5 ha/brebis.

La disponibilité en terre de parcours se réduit à 0 hectare 5 par brebis si l'on considère l'ensemble des terres disponibles, c'est-à-dire tout l'espace y compris la *zemla* d'alfa et les forêts, à l'exception des zones plantées et des champs ensemencés.

. Cette disponibilité tombe à moins de 0 ha 25 par brebis si l'on considère seulement les parcours et les jachères.

*Certes, la gravité de la surcharge des parcours varie selon les groupements familiaux et les Cheikhat. Déjà en 1962, la disponibilité en terres de parcours par brebis est inférieure à 0.50 ha. D'une façon générale, la surcharge est particulièrement aiguë dans les régions où ont été développées les plantations ; dans le Regueb, la disponibilité en terres de parcours par brebis tombe à moins de 0 ha 15 chez certains groupements familiaux. Dans la région de Sidi Bou Zid où les plantations sont un peu plus récentes, la disponibilité évolue entre 0.30 et 0.50 ha/brebis. C'est uniquement dans la *zemla* d'alfa et dans les hautes steppes méridionales où la sécheresse plus accusée se traduit par la médiocrité des parcours que la disponibilité évolue entre 0.5 et 1.5 ha par brebis.*

Cette inégalité relative dans la surcharge des terres de parcours est encore accentuée par les différences importantes quant à leur valeur pastorale. Les bons pâturages sur sol profond, devenus rares, sont recherchés par les éleveurs qui paient des droits d'*achaba* élevés, y font pâturer leur troupeau jusqu'à l'épuisement des moindres brindilles et sont de ce fait particulièrement surpâturés et dégradés.

été adoptée progressivement par les populations de la région. L'*achaba* est apparue assez tôt, dès les années 1930, dans les plaines relativement humides des hautes steppes septentrionales et s'est rapidement étendue aux bons parcours sur sol profond dans la région du Regueb et de Sidi Bou Zid où déjà l'extension des plantations arbustives prenaient de l'importance.

C'est entre les années 1950 et 60 que l'*achaba* s'est généralisée à l'ensemble des hautes steppes septentrionales et partout ailleurs, là où les parcours étaient riches. Les groupements familiaux des hautes steppes méridionales qui pâtissaient le plus du paiement de ce droit de parcours ont fini par exiger, eux aussi, un droit d'*achaba*.

Toutefois, cette pratique encore toute récente n'est guère encore généralisée à l'ensemble des parcours des régions subsahariennes. C'est ainsi que chez les *ouled Maâmar*, au nord de Gafsa, en 1973, on signale la première *Achaba* : elle concernait les chaumes, et l'année suivante, trois cas de location de parcours préalablement mis en défends ont eu lieu.

La généralisation de l'*Achaba* à l'ensemble de la région et même entre membres de la même famille traduit la pénurie de plus en plus aiguë en terres de parcours disponibles et les difficultés croissantes que trouvent les éleveurs pour faire pâturer leurs troupeaux. Cette situation s'est nettement aggravée depuis 1970, date à partir de laquelle le projet P.a.m a favorisé et accéléré les plantations des terres, même chez les petits propriétaires. Jusque-là, ces derniers, souvent partis à la recherche d'un travail saisonnier, laissaient à l'abandon leurs terres qui étaient ainsi pâturées par les éleveurs.

Grâce aux crédits et aux subventions du projet P.a.m, nombre d'entre eux en ont profité pour planter leurs terres. C'est ce qui explique la réaction violente des grands éleveurs qui accusent le projet P.a.m d'être l'ennemi des brebis : "...les labours et Pam ont dévoré les parcours" disent-ils, en oubliant que c'est eux qui ont le plus labouré, et eux qui ont le plus planté, tout en continuant à profiter des terres plus ou moins exploitées des petits paysans jusqu'alors sans moyens.

Actuellement, la location des parcours est bien entrée dans les moeurs et les prix exigés répondent d'ores et déjà à la loi de l'offre et de la demande. Modestes pendant les bonnes années, les prix de location des pâturages connaissent des hausses brutales dès que la sécheresse menace. Ils peuvent quintupler et passer de moins de 100 à plus de 500 millimes par brebis et par mois; les prix varient aussi en fonction de la qualité des parcours. C'est ainsi qu'au cours de la sécheresse du printemps 1974, la plupart des troupeaux des *Afiel* ont envahi le bled Foussana et la région de Thala : les chaumes ont été loués au prix de 3 à 5 dinars l'hectare ; le prix d'un hectare de cactus inermes variait entre 100 et 150 D selon la situation des plantations.

Ces prix exceptionnels s'expliquent par la situation privilégiée de ces plantations à la lisière de la forêt, ce qui permettait à leurs brebis de profiter des parcours forestiers, d'équilibrer leur alimentation sans qu'il soit nécessaire de leur donner de l'orge en complément.

La sécheresse, en automne, provoque une très forte hausse des droits d'*achaba* ; c'est une période cruciale où les brebis ayant mis bas sont très fragiles et ont besoin d'être bien a-

limentées. Aussi, la location en écimage (*Gsil*) d'un hectare d'orge qui sera pâturé par les brebis et les jeunes agneaux, varie de 10 à 15 D/ha dans la plaine de Foussana et même atteint 18 D 500 dans la région de Makrassy.

Les prix de l'*achaba* dans les différents parcours de la région deviennent d'autant plus chers que la transhumance en Ifrikyia est plus difficile et la location des terres en *achaba* de plus en plus onéreuse (1).

*L'intégration des terres de parcours dans l'économie monétaire est le symbole même de celle de l'ensemble de la société de tradition pastorale dans l'économie de marché. La loi de l'offre et de la demande s'est substituée aux traditions d'échange et de réciprocité ; le mercantilisme envahit et pénètre l'ensemble des réseaux de relations dans la société qui en subit les conséquences. La flambée rapide et brutale des loyers de parcours implique la disposition de disponibilités monétaires importantes à tout moment pour faire face à la moindre crise et sauver son cheptel. Il faut en quelque sorte être riche pour sauver son troupeau ; ceux qui n'en ont pas les moyens perdront une grande partie de leur troupeau déjà réduit ou le verront tout simplement disparaître.*

(1) En principe, la location d'un hectare en jachère dans les terres domaniales est de 220 millimes par brebis et par mois ; elle est du double chez les privés et triple même durant les années de grande sécheresse (1 D 500).

#### 7.42 - Des bergers qualifiés : rares et exigeants

Les conditions nouvelles quant à l'accès aux parcours sont aussi aggravées par l'évolution des rapports de production. En effet, le berger jusque-là payé en nature et misérable devient de plus en plus rare. Les temps où des bergers des *Beni Zid* ou du *Nefzaoua* parcouraient la steppe pour offrir leurs services aux éleveurs, est bien loin. Actuellement les éleveurs ont beaucoup de difficultés à recruter des bergers tant soit peu qualifiés et ayant une certaine maîtrise de la conduite du troupeau. Aussi, les conditions de rémunération du berger évoluent; la rémunération a doublé et passe de 5 à 10 % du croît du troupeau dont il a la charge ; le costume traditionnel et les quantités de céréales à lui fournir sont évalués et payés en espèces. Malgré ces améliorations réelles, le revenu annuel du berger évolue actuellement entre 200 et 250 D par an et reste donc bien en-dessous de ce que représenterait le salaire minimum agricole (1 D 200 par jour) ; aussi, seuls quelques vieux sont encore bergers, mais ils se font de plus en plus rares. Le berger qui occupait une place centrale dans les rapports de production dans la société pastorale est en train de disparaître. Sa disparition est le signe de la désagrégation de l'ensemble de la société pastorale. Aux rapports familiaux de production ou de clientèle se substituent de plus en plus des rapports mercantiles qui se traduisent par de nouveaux rapports sociaux et de nouvelles formes d'inégalité.

7.43 - Propriété du cheptel et rapports de production :  
évolution récente.

Bien que les conditions de l'élevage deviennent plus contraignantes, l'élevage reste extensif et les dépenses bien modestes. Cependant ces dépenses peuvent gonfler en période de disette ; ce sont ceux qui ont des disponibilités monétaires et qui peuvent payer comptant et rapidement les frais d'*achaba* qui ont le plus de chance de sauvegarder leur cheptel. Les petits éleveurs se trouvent désarmés dans cette course à la location des parcours : près de la moitié des "exploitants" des hautes steppes ne possède pas de cheptel. Cette pauperisation frappe surtout les petits propriétaires qui n'ont ni terres de parcours, ni moyens financiers pour payer les droits d'*achaba* qui sont d'autant plus élevés que les besoins se font plus pressants. La richesse en brebis est fonction de la disponibilité en terres de jachère et de parcours, comme on le constate d'après le tableau ci-dessous (1) :

régions strates	THALA - SBIBA			MAKNASSY - SENBD		
	jach. + parcs + cactus	% des exploit. ss.troup	dispon. ov +cap/ exploit.	jach + parcs+ cactus	% des exploit. ss.troup	dispon. ov+cap/ exploit
. 0-10	1.5	56.5	8	1.30	57.5	8
. 10-20	3.5			4.80		
. 20-50	12	30.5	17	13.5	34.5	17
. + 50	53.5	2.8	50	38	2.5	53
=Moyenne	18	51	3	12	53	13

(1) Projet de Développement rural intégré pour la Tunisie Centrale - Etude socio-économique dirigée par H. ATTIA avec la collaboration de S.HAMZAQUI, A.MTAR et M. MZABI.CERES,mars 74(p.52)

L'inégalité dans l'appropriation de la terre se prolonge par l'inégale appropriation du cheptel. La connaissance de la répartition des troupeaux est d'autant plus difficile que l'on ignore même le nombre des effectifs des troupeaux existants et que la méfiance des éleveurs est à certains égards totale. Le tableau suivant élaboré à partir des déclarations fiscales permet d'avoir une idée de la structure des troupeaux ovins en 1960, c'est-à-dire juste avant l'hécatombe de 61 (1).

Bien que l'année fût précédée d'une série de bonnes années agricoles, déjà à l'époque, 40% des exploitants ne possédaient aucune brebis, le reste était réparti ainsi :

strates	1 - 20	20 - 50	50 - 100	100-200	200-500	500-1000	+ 1000	Total
. éleveurs	9.629	8.768	3.650	1.159	416	28	4	23.684
. %	40.5	37	15.5	5	1.7	- 0.1	0.2	100
. ovins	108.950	268.300	242.646	150.850	103.000	16.604	5.680	896.082
. %	12	30	27.1	16.8	4.9	1.8	0.6	100

Cette analyse de la structure du cheptel en 1960 révèle une grande inégalité : le cheptel est une richesse encore moins bien partagée que la terre. C'est là un fait ancien. Cependant, la comparaison entre les structures du troupeau au XVIII<sup>e</sup> siècle et en 1960 a permis de révéler *l'exaspération de la polarisation sociale induite par l'évolution récente de la société pastorale.*

(1) Ce tableau intéresse les délégations de Kasserine, Feriana, Sbeitla, Sidi Bou Zid, Maknassy et Gafsa-Nord, c'est-à-dire les hautes steppes uniquement.

Au cours de la décennie 1960/70 caractérisée par la fréquence des années de sécheresse, il apparaît d'après des enquêtes partielles que la polarisation sociale s'est encore accentuée

Structure des troupeaux (1966/67)

Nbre brebis	henchir Labaïeth(1)		ouled Asker	
	Exploit <sup>s</sup> .	ovins	exploit <sup>s</sup> .	ovins
. 0 - 10	65	9	67	6
.10 - 20	17	14.5	10	9
.20 - 50	12	24	16	34
. + 50	6	53	7	51
. TOTAL	365	3 200	459	5 980

Ainsi, les 2/3 des exploitants aussi bien dans le *henchir Labaïeth* que chez les *ouled Asker* n'ont plus de brebis ou presque, alors que 6 % des exploitants concentrent entre leurs mains plus de la moitié du cheptel. Des études localisées et plus récentes confirment cette tendance à la concentration du cheptel, qui apparaît générale dans l'ensemble de la Tunisie Centrale. C'est ainsi que dans les hautes steppes méridiona -

(1) Le henchir Labaïeth est situé au pied de la dorsale, entre la pointe du Jebel Mghrilla et la ville de Hajeb el Aoun. Il est occupé par les ouled Aguil qui se rattachent aux Majeur - Les ouled Asker ont pour petit centre la Cebala (voir : Carte au 1/100 000è, Utilisation du sol - Sidi Bou Zid).

les (1), plus de 40 % des petits exploitants ne possèdent pas de cheptel, dont la répartition se présente ainsi (2) :

	0 - 10	10 - 50	+ 50	Total
- Exploitants	71 %	17 %	12 %	8 080
- Ovins-capr.	5 %	14 %	81 %	285 500

Ainsi, quels que soient la diversité et le caractère fragmentaire des études concernant les structures de troupeaux, l'évolution actuelle est caractérisée par le gonflement du nombre de ceux qui n'ont presque pas ou pas du tout de cheptel et dont l'importance varie de 50 à 80 % selon les *cheikhat*. Par contre le tiers ou même les trois quarts du cheptel sont concentrés entre les mains d'une minorité de plus en plus restreinte, non seulement de gros éleveurs mais aussi de commerçants et de rares membres de professions libérales.

L'évolution de la structure des troupeaux est caractérisée par l'émiettement en une infinité de petits troupeaux de quelques brebis confiés à la garde des enfants ou des vieillards. Ces troupeaux ne s'éloignent guère de l'exploitation ; très mo-

(1) Les hautes steppes méridionales correspondent au nouveau gouvernorat de Gafsa, exception faite du Jerid.

(2) Le Développement Agricole dans le Gouvernorat de Gafsa - Situation actuelle et Perspective : Direction du Plan, des Analyses économiques et de l'Évaluation des Projets, Projet Tuniso-Hollandais - Tunis, sept. 1975. Document rénéotypé ; (p. 23).

biles, ils pâturent toujours les mêmes endroits et participent ainsi à la dégradation des jachères et des parcours qui subsistent. Grâce à leur petit format, ils s'insinuent partout sur les berges des oueds, sur les bords des routes, à la limite des champs ou des vergers, ou même dans les plantations. On les voit souvent aussi pâturer le blé en herbe ou le feuillage des arbres fruitiers, ce qui est une source de conflits permanents.

.Les éleveurs moyens, ceux qui possèdent une *restla*, soit une cinquantaine de brebis, sont en général propriétaires de 20 à 50 hectares et disposent aussi presque du tiers du cheptel. Cette catégorie d'éleveurs montre une remarquable *stabilité* et représente presque toujours le tiers des exploitants qui disposent aussi de près du tiers du cheptel. C'est souvent le chef de famille lui-même sinon un de ses fils qui s'occupe directement du troupeau. Cependant, parfois des membres d'une même famille, de plus en plus sollicités par les travaux des plantations arbustives en production ou d'autres activités extra-agricoles, confient leurs troupeaux à un berger commun. Cette pratique fréquente chez les *Beni Zid* dans l'arrière-pays de Gabès est plutôt rare ici.

A la différence des petits éleveurs qui ne possèdent presque pas de terres de parcours pour leur maigre cheptel, les propriétaires moyens disposent de plus de terres pour leur troupeau ; la charge à l'hectare qui est de 5 à 6 têtes chez les petits est de 1 à 2 têtes par hectare chez les moyens éleveurs (1). Ces derniers qui sont en général aussi des arboriculteurs, réussissent à faire quelques économies qui leur permettent de faire face dans une certaine mesure aux frais im-

(1) Voir Tableau "Structures des dépenses variables par tête ovine, dans la région de Maknassy-Sened".

prévus que provoquent de temps en temps les années de disette; c'est parmi eux qu'on remarque la plus grande proportion d'acheteurs de concentré pour leur cheptel ainsi que les premières tentatives d'intensification.

.Sont actuellement réputés "Ghallamà" tous ceux qui ont de s troupeaux de plus de 100 brebis et même ceux qui ont plus d'une *Resla*, dans certains *cheikhat* pauvres en cheptel. Cette "démocratisation" du titre "Ghallam" qui était réservé, il y a encore quelques années, et le reste encore dans certaines *fir-gua*, aux éleveurs qui possédaient au moins un *Ghlam* ou plus témoigne de l'émiettement des troupeaux; les gros éleveurs deviennent de plus en plus rares bien qu'ils contrôlent une bonne partie du cheptel de la région(1).

Les *Ghallam* se consacraient entièrement à leur troupeau qui était aussi leur unique richesse. Depuis, l'évolution de la société pastorale a brisé cette homogénéité relative des grands éleveurs. Ce type d'éleveurs subsiste apparemment parmi différents groupements familiaux, en particulier chez les *ouled M' Barek* dans la vaste plaine de Sidi Aïch, au nord de Gafsa ainsi que chez les *Afiel* au sud de Kasserine; c'est parmi ces derniers qu'on retrouve encore le type d'éleveurs qui évoque apparemment le plus les *kbir* de la société pastorale. Vivant encore sous la tente bien qu'ayant construit les *dar* les plus vastes, au milieu d'une progéniture nombreuse et souvent de multiples épouses, ils sont propriétaires de 1000 à 2000 brebis chacun; seule, une infime partie qui peut vivre sur ses terres reste dans la région; le partage et la surcharge des terres de parcours rendent difficile et aléatoire désormais la survie de si gros troupeaux dans la région.

(1) Ghlam = troupeau d'environ 300 têtes.

*Haj. B.*, véritable patriarche, est l'un des éleveurs les plus puissants de la steppe. Il est propriétaire de plus de 2 000 brebis réparties en 6 troupeaux confiés chacun d'eux à l'un de ses 6 fils qui vivent eux et leurs familles dans une errance perpétuelle à la recherche de pâturage en Ifrikya.

Bien qu'*Haj. B.*, continue à assumer la gestion de ses troupeaux et à effectuer dans ce but de nombreux voyages afin de prendre contact avec ses fils : il s'occupe de plus en plus de la gestion des immeubles achetés à Kasserine, de la location de ses tracteurs et de diverses activités commerciales : malgré l'image parfaite du *Kbir* qui rentre chaque soir dormir sous la tente...*Haj. B.*, qui donne l'illusion de la pérennité des grands éleveurs de la steppe pastorale cristallise en lui-même toutes les profondes mutations que connaît la société pastorale.

L'exemple de *Haj. B.*, et de certains autres grands éleveurs est possible dans la mesure où le chef de famille a plusieurs fils qu'il a réussi à maintenir sous son autorité patriarcale. Une telle situation est facilitée par la relative autonomie de chacun des fils qui assure, sous le contrôle lointain du père, la responsabilité de la conduite de son troupeau. Ils savent qu'à la disparition du père chacun deviendra maître de son troupeau. Ainsi, les grands troupeaux s'effritent avec le relâchement des liens familiaux et deviennent de plus en plus rares.

Dans les hautes steppes orientales, là où les plantations ont pris une grande expansion, le grand éleveur qui consacre sa vie à l'élevage tend à disparaître. Dans toute la région de Sidi Bou Zid, un seul pasteur, propriétaire de plusieurs cen-

centres urbains et les souks locaux ainsi que des chefs de famille qui reçoivent des revenus que leur envoient leurs fils, partis travailler ailleurs et notamment à l'étranger. Pour la plupart de ces éleveurs, l'élevage devient plus une forme de spéculation qu'une activité. En effet, sollicités par leurs diverses activités, certains confient à des bergers leurs troupeaux. Mais le plus souvent, les difficultés à trouver un berger et le souci à se dégager des préoccupations que risquent de leur imposer la gestion directe du troupeau, en particulier les difficultés croissantes pour trouver des terres de parcours disponibles, poussent la plupart d'entre eux à recourir à l'association. Dans ce cas, ils répartissent les brebis qu'ils achètent entre différents associés choisis de préférence parmi d'anciens éleveurs appauvris qui disposent de quelques terres à pâturer.

Ainsi, de même qu'en céréaliculture, on observe une dissociation de plus en plus importante entre la propriété et l'exploitation du cheptel ; mais contrairement à ce qui se passe en céréaliculture où les gros propriétaires de tracteurs regroupent en location les parcelles des petits exploitants, dans l'élevage, c'est au contraire le propriétaire, véritable petit capitaliste, qui répartit le cheptel acheté entre plusieurs associés. Ainsi, la concentration de la propriété du cheptel est difficile à saisir dans la mesure où l'on observe simultanément à cette concentration de la propriété un émiettement des troupeaux au niveau de l'exploitation.

L'élevage, loin de rester partout l'activité principale sinon la seule comme il l'était, devient une activité complémentaire chez les petits et moyens exploitants et de plus en plus une

activité spéculative chez les plus nantis (1). Cet attrait de l'élevage comme moyen de fructifier son épargne prouve que l'élevage extensif, quand il est favorisé par une bonne conjoncture climatique, reste une activité hautement lucrative, même si on doit partager les bénéfices avec un associé.

#### 7.44 - L'Elevage : Activité onéreuse ou lucrative ?

Un tel engouement pour l'élevage qui attire l'épargne de toutes les couches sociales serait aberrant si les frais de production et par suite le coût de revient de l'agneau étaient aussi élevés que nous l'affirment les études officielles (2). Les éleveurs ne gagneraient presque rien et seraient même le plus souvent perdants. Les analyses économiques aboutissent pour la plupart à des coûts de revenus tellement élevés qu'en principe la majorité des paysans des hautes steppes auraient

(1) Dans le gouvernorat de Kasserine et de Sidi Bou Zid, moins de 10 000 sur 42 000 exploitants considèrent encore l'élevage comme étant leur activité principale.

Enquête Agricole de Base 1976 - Ministère de l'Agriculture.

(2) Document élaboré pour la Sous-Commission de l'élevage pour la préparation du Vè Plan - Office National de l'Elevage.

D'après ces études, les frais de production dans le cas d'un élevage extensif sont :

. frais d'alimentation	8 0
. main d'oeuvre	2 0
. vétérinaire	0 0 200
. amortissement, intérêt de capital et transport	<u>2 0 050</u>

TOTAL : 12 0 250

. moins la recette de la toison de laine du mouton	<u>1 0 200</u>
--	----------------

11 0 050

Dans la mesure où le taux des agneaux sevrés est de 80% avec un poids final retenu de 24 kg, le prix de revient du kilovif serait de : 0 0 575 alors que le prix de vente officiel est de 0 0 630 millimes.

dû être ruinés depuis longtemps (1).

Cette situation apparemment aberrante résulte de l'application à une paysannerie de "normes" de frais de production qui sont loin de correspondre - le moins que l'on puisse dire - à la réalité et à la pratique paysanne (2).

L'appréhension économique de la production agricole est extrêmement délicate ; cette production est hétérogène et trop fluctuante dans le temps et l'espace. En effet, frais de production et revenus dépendent au niveau de la production, des trop nombreux aléas naturels, de l'hétérogénéité des milieux écologiques et de la diversité des structures sociales de production. Ils dépendent au niveau de la commercialisation, des fluctuations des prix qui jouent souvent en sens inverse de la production faute de structures de collectes et de commercialisation adéquates.

(1) Cette remarque est aussi valable pour la céréaliculture et l'arboriculture.

(2) Ces normes varient d'une étude à l'autre et même d'une page à l'autre ; elles sont fixées a priori selon les estimations et les appréciations des différents auteurs. Qu'il s'agisse de documents administratifs ou des multiples études des bureaux privés, ces normes sont souvent manipulées en fonction des objectifs à démontrer et surtout des "enveloppes" de crédits qu'on cherche à obtenir. Les frais de production sont souvent gonflés alors que l'évaluation de la production est pessimiste si l'on cherche à démontrer l'intérêt d'un projet d'amélioration pour obtenir les crédits nécessaires, ou par contre optimistes si l'on cherche à démontrer l'intérêt des réalisations d'un projet en cours.

C'est ainsi que le revenu brut par brebis, dans la région, varie du simple au double, dans la même année, soit en 1966; il est de 5 0 500 par brebis, mais peut aussi atteindre 9 0 075 par brebis selon l'étude sur la "Valorisation Agricole dans le périmètre de Sidi Bou Zid" - Bureau d'Etudes Il Nuevo CASTORO ; juillet 1966 (p. 123), ou selon "Le Projet F.a.o. - Tunisie Centrale (p. 87).

C'est ainsi que les différences tentatives quant à l'analyse des frais de production et des revenus obtenus sont extrêmement disparates et traduisent l'incohérence des différentes approches. Elles traduisent en particulier leur inadaptation par rapport à la réalité de l'élevage dans les hautes steppes qui est beaucoup plus difficile à appréhender que pour les autres activités agricoles.

Les bonnes années, la production du cheptel atteint son maximum alors que les frais sont réduits à leur minimum ; à u contraire, les années de sécheresse se traduisent par l'absence de production, la perte d'une partie du cheptel alors que les dépenses pour la location de parcours et l'achat de fourrage atteignent des seuils prohibitifs. Selon l'alternance des bonnes années ou des années maigres, les éleveurs vivent alternativement l'une ou l'autre de ces deux réalités.

. Les années de fâste quand les pluies d'automne sont abondantes et précoces, l'explosion du chiendent et des pâturages herbeux permettent aux brebis en période d'agnelage et d'allaitement d'être dans les meilleures conditions. Il n'est alors guère besoin de donner des compléments sauf à de rares exceptions ; les naissances gemellaires sont fréquentes, le poids des jeunes agneaux, qui est fonction de l'alimentation de la brebis avant la mise-bas, dépasse les 4 kg, sa croissance est très rapide grâce à une lactation abondante de s brebis. Il peut alors atteindre au bout de 2 mois 14 à 16 kg. Précocité, il est vendu à un prix élevé. Maintenu jusqu'à 4 mois, son poids peut doubler et atteindre les 30 kg ; son prix de vente est d'autant plus élevé et évolue de 18 à 20 dinars.

Même la production de la laine augmente , les brebis étant mieux alimentées, les toisons sont plus belles et pèsent souvent 3 kg alors qu'autrement, leur poids dépasse rarement les 2 kilos.

Par ailleurs, l'herbe étant abondante, les jeunes agneaux sont sevrés assez tôt et les familles profitent longtemps de tout le lait disponible (1). Dans ce cas, la vente de la laine et du *smen* compense presque les frais de berger. Comme, par ailleurs, les dépenses pour l'alimentation sont extrêmement réduites, presque tout le produit de la vente des agneaux revient au propriétaire ; ainsi le revenu net par brebis dépasse les 15 dinars. Les éleveurs réalisent alors une épargne importante... on peut dans ce cas réaliser les projets en attente, qu'il s'agisse de mariages, de *dar* à construire, de plantations à agrandir, ou tout simplement d'acheter des brebis et de renforcer son troupeau... C'est aussi l'année où l'on enregistre le plus grand nombre de pèlerinages vers la Mecque.

(1) Selon la durée de la période de lactation, qui peut se prolonger de 3 à 4 mois, les populations peuvent profiter ainsi pendant un à deux mois de la production laitière qui double pendant les bonnes années et atteint presque un litre par jour.

On boit surtout le petit lait après avoir fabriqué le *Smen* (beurre rance) tandis que le surplus est conservé pour la consommation familiale , le reste est commercialisé dans les souks.

. Si par malheur, la pluie d'automne vient à manquer juste au moment de la gestation puis de l'agnelage, les brebis mal alimentées perdent de leur poids ; les avortements se multiplient et le taux de natalité s'effondre d'autant plus que la sécheresse se prolonge. Il peut tomber suivant la gravité de la situation à moins de 60 et même de 50 %. Les agneaux sont déjà maigres à la naissance : ils atteignent moins de 3 kg (1). La lactation des brebis étant déficiente, la croissance des jeunes agneaux reste médiocre ; la mortinatalité et la mortalité atteignent des proportions alarmantes : la moitié des agneaux dans le cas où la sécheresse se prolonge (2). Les agneaux qui ne pèsent pas encore une dizaine de kilos sont menés au plus tôt au souk et "liquidés" à des prix dérisoires .

Quand la sécheresse se prolonge, les parcours à louer se font rares et les prix de l'*achaba* deviennent excessifs. Pour sauver leurs brebis, les gros éleveurs font main basse sur le moindre parcours et paie alors des prix d'*achaba* disproportionnés par rapport à leur valeur réelle. Fourrages et orge

(1) Dans le centre expérimental des ouled M'Hamed où le cheptel bénéficie pourtant d'une charge à l'hectare faible (moins d'une brebis par hectare) ainsi que de complément de fourrage provenant des périmètres irrigués, le poids des agneaux nés en 1968, année de sécheresse, a été de 3 kg 035 alors qu'en 1970 il montait à 3 kg 896.

Voir Rapport "Elevage du mouton de la Race Barbarine au Centre d'Ousseltia" - F.A.O, Rome 1972 - AGS : SF/TUN 17. (p. 26).

(2) Voir Rapport P.A.M - "Projet d'Assistance au Développement Agricole du Centre-Sud Tunisien". Rapport de Synthèse sur les Actions des Projets Elevage-Pâturage. FAO/TUN/71/525 - 1969-76 (p. 6).

sont raflés à des prix prohibitifs. Les dépenses peuvent alors atteindre 5 à 10 dinars selon l'importance des terres de parcours dont on dispose et du format des troupeaux. Ceux qui n'ont pas les moyens sont obligés de "brader" leur cheptel. Les produits de la vente compensent rarement les frais d'alimentation (1).

. La situation est pire quand la sécheresse se prolonge toute l'année et devient dramatique quand l'automne suivant, les pluies viennent encore à manquer.

Ce sont alors les années de grande catastrophe pour les éleveurs ; les brebis amaigries et affaiblies par la disette prolongée sont aussi décimées par les épidémies et les maladies. Le spectacle des innombrables brebis crevées mais toutes gonflées qui parsèment la steppe, au milieu desquelles errent les maigres troupeaux réduits à quelques brebis squelettiques, perdant leur laine par larges plaques en attendant de crever à leur tour, donnent une impression apocalyptique et de désolation absolument inoubliable.

Ce fut la situation des années 61/62 au cours desquelles l'effectif du petit cheptel est tombé d'un million et demi à 700000 têtes, ce qui représentait pour l'époque une perte de près de

(1) C'est ainsi que dans le Centre Expérimental des ouled M'Hamed, les dépenses pour le pâturage qui ont été de : 1 D 200 par brebis au cours de l'année pluviométrique moyenne 64/65, triplent et atteignent 3 D 600 par brebis l'année de sécheresse 65/66. Ces dépenses actualisées se rapprocheraient de 10 dinars par brebis.

Etude F.a.o/SF/56/TUN - 3 (p. 76).

4 millions de dinars. Après 3 années de répit relatif de 1963 à 1965, de nouveau sécheresse et disette se succèdent des années 66 jusqu'aux grandes inondations de 1969, au cours desquelles plusieurs dizaines de milliers de moutons périrent.

*Dans l'hypothèse d'une disette tous les 5 ans, la moyenne annuelle des pertes a été estimée par le projet F.a.o à un million 550 dinars environ, ce qui représentait 10 % de l'ensemble de la production brute de la Tunisie Centrale (15 millions 235) et équivalait à la valeur de la production brute de l'ensemble des plantations arbustives existantes, estimées alors à 1 million 583 (1).*

(1) Projet de Planification Rurale intégrée de la Tunisie Centrale, SF/33/TUN-8 (tableau 17, page 87).

L'augmentation pléthorique du cheptel depuis 1970, simultanément à la réduction des parcours, fait que le moindre retard des pluies prend les dimensions d'une véritable catastrophe.

La sécheresse qui s'est prolongée depuis décembre 76 jusqu'au mois de mars 77 a provoqué la perte de plus du quart des jeunes agneaux ; leur prix de vente s'est effondré de plus de la moitié alors que celui de la brebis qui valait 30 dinars en automne est tombé sur le *souk* de Sidi Bou Zid à 10 dinars. Heureusement, les pluies tardives du mois d'avril ont permis de limiter la catastrophe. Pourtant, le manque à gagner provoqué par cette sécheresse limitée équivaut au moins à la valeur de l'ensemble de la production oléicole de la région (1).

Ainsi, l'existence d'un cheptel, presque deux fois plus nombreux que ne le permettent les parcours disponibles, rend la précarité endémique ; les effets de simples fluctuations saisonnières, jadis limitées grâce à la transhumance et aux vastes parcours disponibles, prennent actuellement des proportions aussi alarmantes que celles des années de disette dans le passé.

(1) Sur la base d'un effectif d'un million de brebis, avec un taux de production moyen de 80 % et un prix de vente de plus de 12 dinars l'agneau, la production brute peut-être estimée à 10 millions de dinars.

Les pertes occasionnées par :

- la mortalité de 25 à 30 % des agneaux,
- la dévalorisation des brebis,
- les frais occasionnés par l'alimentation pour la sauvegarde du troupeau,
- et le manque à gagner pour la reconstitution des effectifs peuvent être estimés au moins à 50 % de la production, soit à 5 millions de dinars, ce qui équivaut presque à la valeur de la production fruitière.

L'augmentation spectaculaire des effectifs correspond aux intérêts immédiats des éleveurs qui profitent d'une bonne conjoncture. A moyen et à long terme, elle favorise l'érosion et contribue à approfondir la précarité. Cette croissance sauvage du cheptel qui exaspère le déséquilibre entre l'homme et son milieu pourrait être interprétée comme le signe de développement. C'est la preuve même du contraire dans la mesure où tout le monde admet la nécessité de réduire la surcharge des parcours afin de stabiliser et d'améliorer la production ovine. Elle témoigne de l'inefficacité d'une planification hautement rationnelle mais purement technocratique, qui a peu de prise sur la réalité puisqu'elle esquivé le problème essentiel des structures sociales de production et se réfugie dans la reproduction de recommandations techniques rarement réalisées.

#### 7.5. LA POLITIQUE DE SAUVEGARDE DU CHEPTTEL

*Elle résulte du maintien d'un élevage extensif hérité d'une société pastorale en voie de disparition.*

Les propositions concernant la limitation des effectifs du cheptel, la mise en défends, la rotation des parcours, la nécessité de plantations fourragères en sec et l'extension des cultures fourragères fourragères en irrigué afin de constituer des ressources fourragères nouvelles, de réduire les hécatombes, de régulariser la production... sont connues et ont été recommandées depuis un demi siècle, bien avant que la cri-

Les résultats les plus intéressants ont été obtenus dans le périmètre de parcours aménagé dans l'agrocombinat d'*el Kha-dra* à Sbeitla, créé en 1972 : ce périmètre comporte 430 hectares aménagés en rotation et 60 hectares de plantations fourragères, principalement de cactus inermes et d'acacias sur lesquels pâture un troupeau de 225 ovins sélectionnés. C'est l'unique périmètre aménagé où la productivité a été de l'ordre de 108 % au cours de l'année 75/76 ; les 236 agneaux sevrés pèsent en moyenne 28 kg et auraient été vendus 17 dinars l'unité.

Dans les 6 autres périmètres aménagés, le taux de productivité reste inférieur à 100 % et descend même à 60 % ce qui se rapproche des taux de productivité moyenne (1). En effet, même dans ces périmètres aménagés et clôturés en pleines terres domaniales : "... l'exécution des programmes dans ces périmètres est soumise à des problèmes de structures, de gestion et d'autres influences locales qui freinent quelque peu les progrès possibles... On peut citer notamment l'irrégularité, voire des défaillances dans l'apport des suppléments, lesquelles n'atteignent parfois que 50% des prévisions de l'étude avec des interruptions à des périodes cruciales telles que l'agnelage ou l'allaitement" (2). Ainsi,

(1) Productivité : nombre d'agneaux vivants au sevrage par rapport au nombre de brebis à la lutte.

(2) Rapport de Synthèse sur les Actions du Projet "Elevage-Pâturage" (1969-1976).  
Projet d'Assistance au Développement Agricole du Centre-Sud Tunisien - Tunisie - F.a.o./TUN/71 - 525 - Tunis, Oct. 1976 (p. 35).

sur ces pâturages aménagés sur d'anciennes terres de colonisation qui sont donc parmi les parcours les plus réguliers et les plus riches avec une disponibilité de 2 à 3 hectares par unité ovine, les résultats restent hétérogènes et même dans certains cas "... plutôt médiocres et ne sont guère supérieurs à ceux des troupeaux menés traditionnellement. Cette baisse de rendement est due essentiellement à l'insuffisance d'un pâturage surchargé par des animaux étrangers qui paquent illicitement - de jour et de nuit - du fait de l'impossibilité d'un gardiennage rigoureux" (1). Ainsi apparaît l'illusion d'un aménagement pastoral sous forme d'isolats privilégiés par rapport à leur environnement.

Les difficultés énormes rencontrées pour l'aménagement des parcours collectifs, dans le cadre des différents groupements familiaux, ne sont pas de nature technique, de même, l'inanité des actions proposées n'est pas due à la carence et à l'insuffisance des moyens mobilisés.

*Ces solutions techniques apparemment rationnelles s'inscrivent dans une vision mythique et vont à l'encontre de toute l'évolution actuelle de la société dans la mesure où la cohésion des groupements familiaux s'est désintégrée et que les terres de parcours ont été pour la plupart, partagées et appropriées.*

(1) Rapport de Synthèse sur les Actions du Projet "Elevage-Pâturage" (1969-1976).

Projet d'Assistance au Développement Agricole du Centre-Sud Tunisien - Tunisie - F.a.o/TUN/71 - 525 - Tunis, Oct. 1976 (p. 35).

L'organisation collective des parcours se heurte à des attitudes qui correspondent à des motivations et des projets contradictoires selon les différentes couches sociales. En effet, la moitié des paysans qui n'ont pas de cheptel ne se sentent guère concernés par ce projet ; au contraire tout les y oppose dans la mesure où ils voudraient continuer à disposer de leurs parcelles, soit pour les labourer, soit pour les louer en parcours ou mieux pour profiter d'une subvention P.a.m et les planter. C'est ce que font d'ailleurs la plupart d'entr'eux et c'est ce qui provoque aussi l'hostilité des gros éleveurs à l'action P. a. m bien qu'ils soient parmi les plus grands bénéficiaires. Les petits éleveurs se méfient d'une co-exploitation des parcours avec les gros éleveurs qu'ils désignent comme étant les seuls bénéficiaires possibles de tels aménagements. La préoccupation dominante de ces familles modestes est d'assurer leurs subsistance quotidienne ; ils ne sont donc guère sensibles aux projets à moyen et long terme.

Les moyens et gros éleveurs sont aussi réticents ; ils prétendent "vouloir éviter les conflits et les problèmes", et certains même... "les épidémies". Plus que les épidémies - le projet prévoit la vaccination de toutes les brebis - c'est le contrôle de l'administration et la fiscalité qu'ils redoutent. Pourtant, lors d'une enquête dans la région de Maknassy-Gafsa, presque le tiers des éleveurs parmi ceux qui ne possèdent pas assez de terres de parcours, se montre favorable à l'organisation de parcours collectifs. L'explication avancée par l'un des gros éleveurs est assez explicite quant à la prise de conscience de ses intérêts : "les terres de parcours doivent rester à ceux qui ont du bétail, ... sinon on risque d'augmenter la spéculation sur les droits d'achaba...". L'opposition de la majorité des éleveurs et d e

l'ambiguïté de l'adhésion de certains d'entr'eux au projet d'aménagement de parcours collectif, font que même les réalisations ponctuelles pâtinent : "... il s'est avéré impossible dès le début du projet P.a.m d'imposer des rotations sur terrain collectif en raison de l'opposition des ayant-droits" (1).

7.52 - Les plantations de cactus inermes : nouvelles richesses fourragères ou retour à la tradition ?

Alors que l'aménagement collectif des parcours piétine, les plantations de cactus inermes connaissent une extension rapide dans la région. Ce succès est facilité par le fait qu'il s'agit de plantations individuelles en dehors de toutes contraintes et largement subventionnées par le projet P.a.m.

Le succès des plantations du cactus inerme a été facilité par la tradition des populations pastorales qui ont toujours utilisé le cactus épineux pour l'alimentation de leur cheptel pendant les périodes de disette. Il existait, en effet, partout d'importants fourrés de cactus dont les fruits constituaient une réserve alimentaire pour les hommes. Ses raquettes brûlées et débarrassées de leurs épines, puis hâchées en petits morceaux permettaient de sauver les brebis en cas de disette. Le fait que

(1) Rapport de Synthèse sur les Actions du Projet " Elevage-Pâturage" (1969 - 1976).

Projet d'Assistance au Développement Agricole du Centre-Sud Tunisien - Tunisie - F.a.o./TUN/71 - 525 - Tunis, Oct. 1976 (p.21)

ces énormes fourrés de cactus étaient plantés généralement dans les zones de ruissellement sur sol profond témoigne du rôle privilégié qu'ils occupaient dans l'économie pastorale.

Au lendemain de l'indépendance, comme déjà au moment de la création des plantations coloniales, la plus grande partie de ces fourrés de cactus a été tout simplement arrachée (1), et les terres de parcours plantées. La destruction de ces importantes réserves fourragères a aggravé la précarité de l'élevage au moment même où les parcours étaient en réduction rapide. Aussi, la plantation depuis 1969 dans le cadre du projet P.a.m de plus de 60 000 hectares de cactus inerme, contribue à compenser les ressources fourragères détruites et à les développer.

Cactus

gouvernorats	1 9 6 6		1 9 7 6
	cactus épineux	cactus inerme	cactus inerme
. KASSERINE	13 000	1 250	30 184
. GAFSA	8 500	900	30 582
TOTAL	21 500	2 150	60 766

*Les OPUNTIA sont tous originaires d'Amérique : certaines espèces se sont répandues et adaptées aux régions méditerranéennes. En Tunisie, les cactus sont connus au moins*

(1) Voir carte de SIDI BOU ZID, Utilisation du sol au 1/100000 L'exemple du piémont sud du Jebel Kebar.

depuis le XVII<sup>ème</sup> siècle "... lorsqu'en 1610, sous le règne de Philippe II, les Maures furent définitivement chassés d'Espagne et retournèrent s'établir dans leur pays d'origine, ils emportèrent avec eux le Figuiers d'Inde et le propagèrent dans tout le nord du continent africain" (1). Les plantations de cactus inerme ont été introduites avant les années 1930 dans la région de Kasserine et dans les différentes zones de colonisation où les bénéficiaires de l'eau devaient planter une certaine surface en cactus inerme.

La morphologie des raquettes de cactus, douées "d'une pression osmotique très élevée, permet à la plante de capter l'humidité de l'air dans certaines conditions et de rester vivante à l'état de vie ralentie pendant plusieurs mois au milieu d'une sécheresse extrême" (1). Grâce à son système d'enracinement extrêmement développé, les racines peuvent s'enfoncer sur plusieurs mètres lorsque le sol est meuble alors que le système racinaire superficiel est extrêmement dense.

Ainsi, le cactus se développe depuis le nord de la Tunisie jusqu'au domaine présaharien. Ses qualités de résistance à la sécheresse et sa faculté de coloniser même des terres caillouteuses en font un fourrage grossier particulièrement précieux dans ces régions arides. Planté en haies, il a une action anti-érosive tant éolienne qu'hydrique qui en fait une des meilleures plantes efficace pour la lutte contre l'érosion. Aussi, il aurait été extrêmement efficace de prévoir parallèlement aux plantations individuelles l'aménagement et les plantations systématiques des zones menacées par l'érosion régressive.

(1) A. MONJAUZE et H.N. LE HOUEROU - (p. 121).  
Extrait du Bulletin de l'Ecole Nationale Supérieure d'Agriculture de Tunis, n° 8-9 - Déc. 1965 (p. 18).

Les techniques de plantations de cactus assez frustes jusqu'alors ont été améliorées dans le cas des plantations récentes de cactus inerme. La densité dépend des conditions climatiques et édaphiques ; dans la région, l'espacement varie entre 3 et 5 mètres selon les alignements ; un seul arrosage est nécessaire au début. C'est à partir de trois ans que les jeunes plantations peuvent être exploitées. Les rendements obtenus dans les fermes de colonisation sont extrêmement variables et évoluent autour de 30 T/ha ; dans l'ensemble de la région, ils varient entre 10 et 50 Tonnes (1). Etant donné la diversité des rendements, il est prévisible que le nombre d'unité fourragère par hectare soit aussi extrêmement variable : " ...ces plantations s'inscrivant le plus fréquemment entre les isohyètes 200 à 300, nous n'avons jamais trouvé les 1 000 unités fourragères à l'hectare par an citées quelques fois. Dans la pratique et sur une plantation de plusieurs dizaines d'hectares, lorsque nous arrivons à récolter 400 unités fourragères à l'hectare par an, nous nous estimons fort satisfaits puisque la productivité par rapport au parcours est en fait multipliée par trois ou quatre" (2).

Le cactus utilisé jusqu'alors comme aliment de survie en cas de disette devient de plus en plus un fourrage de complément qui tend progressivement à faire partie de la ration journalière du troupeau. Cependant, le cactus est un aliment très aqueux (85 à 90 % d'eau), pauvre en protides (4 à 2%) et en lipides

(1) A. MONJAUZE et F.N LE HOUEROU - (p. 36).

Extrait du Bulletin de l'Ecole Nationale Supérieure d'Agriculture de Tunis, n° 8-9 - Déc. 1965

(2) Rapport de Synthèse sur les Actions du Projet "Elevage-Pâturage" (1969-1976).

Projet d'Assistance au Développement Agricole du Centre-Sud Tunisien - Tunisie - F.a.o./TUN/71 - 525 - Tunis, Oct.1976 (P.17)

(moins de 1 %) ; il ne peut à lui seul fournir une alimentation équilibrée d'où la nécessité de l'associer à d'autres aliments riches en azote.

*L'atriplex et l'acacia* : par leur bonne valeur fourragère constituent un excellent complément du cactus.

L'acacia (*Raddiana*), arbre fourrager par excellence subsiste dans le bled "Talh" à l'est de Gafsa ; c'est la variété d'acacia "*Cyanophylla*" beaucoup plus appréciée et à plus fort développement végétatif qu'on essaie d'introduire dans la région.

*L'atriplex Halimus (Gtaf)*, autre arbre fourrager est répandue dans la région où il colonise les bordures de chott. Peu apprécié en bonne année, il est envahi par les troupeaux bovins et ovins lors des années de disette. Cette plante susceptible de stabiliser et d'augmenter la production fourragère en Tunisie Centrale et même dans le nord est extrêmement intéressante dans la mesure où elle colonise les sols lourds et salés ainsi que les marnes gypseuses (1). *L'atriplex* permet ainsi la mise en valeur pour la production fourragère des terres autrement difficiles à exploiter. Il se développe notamment au printemps alors que la croissance du cactus se fait surtout à la fin de l'été : il joue ainsi un rôle complémentaire au cactus, avec une production annuelle supérieure qui se situerait entre 5 et 10 tonnes de vert

7

4

(1) Il s'agit dans ce dernier cas de variété gypsicole "*Atriplex Glauca*", mais c'est la variété "*Atriplex Numularia*", espèce largement étendue en Australie et introduite en Tunisie depuis une vingtaine d'années comme dans la région de Kasserine, qui est la plus intéressante tant par ses possibilités fourragères que par sa grande adaptation aux différents climats tunisiens.

à l'hectare, soit 1 000 à 3 000 unités fourragères (1).

Malgré leurs avantages, l'acacia et l'atriplex sont loin de connaître le même succès que le cactus : à peine un millier d'hectares d'atriplex et un peu plus de 3 000 ont été plantés dans la région. La réticence des paysans alors qu'ils connaissent ces deux espèces fourragères est due au fait que leurs plantations nécessitent des travaux et des soins autrement plus délicats que pour le cactus. Il faut, en particulier, plusieurs arrosages au cours de la première année et encore un à deux l'été suivant. Aussi, la promotion de ces plantes susceptibles d'améliorer et de stabiliser la production fourragère devra être réalisée par l'état.

*7.53 - L'apport d'aliments en concentré : une solution inéluctable mais encore bien partielle.*

Quelle que soit l'utilité de l'ensemble de ces plantations fourragères, l'apport d'une complémentation en aliments concentrés ou en fourrage riche s'avère d'autant plus indispensable que le déséquilibre pastoral s'amplifie.

*L'apport de concentrés en complément n'étaient nullement ignoré des pasteurs mais sa pratique était limitée aux périodes critiques de mise-bas et même dans ce cas, on se contentait de*

(1) Expérimentation et démonstration sur certaines productions fruitières, fourragères et animales - Tunisie. Aménagement des Parcours et leurs relations avec les cultures fourragères en Tunisie Centrale. AGS:SF/TUN 17 - Rapport technique 3. Rome (p. 57 à 60).

donner un peu d'orge seulement aux brebis les plus affaiblies; l'élevage restait ainsi essentiellement extensif, les parcours naturels étant l'unique source d'alimentation. Ce n'est que depuis quelques années, grâce en particulier à l'action du projet P.a.m que les éleveurs ont commencé à donner des aliments concentrés à leurs troupeaux (1). Le projet P.a.m avait programmé la fourniture de 45 000 tonnes de maïs en vue de la fabrication par l'Office National des Céréales de 60 000 tonnes d'aliments concentrés. A la suite de pénuries alimentaires internationales et de l'augmentation consécutive des prix, les circuits céréaliers américains se sont rarifiés : la fourniture de maïs par le projet P.a.m a été réduite en 1972 et s'est définitivement arrêtée en 1974. Son apport a cependant permis la fabrication de 35 000 tonnes de concentré qui ont été vendues au prix modique de 16 millimes le kilo. Grâce à cette action massive bien qu'interrompue, les éleveurs ont pu prendre conscience de l'utilité et de l'opportunité de l'apports d'aliments concentrés pour leurs troupeaux ; bien que le prix de vente courant soit de 40 millimes le kilo, l'Office des Céréales n'arrive pas à satisfaire la demande des éleveurs (2). L'installation récente d'une usine de fabrication d'aliments con-

(1) Le Projet de Planification Rurale Intégrée de la Tunisie Centrale avait prévu la réduction et la mise en défends de terres de parcours. Afin de rendre ce projet réalisable et créer des conditions de réceptivité de la part des éleveurs, il avait recommandé la distribution d'aliments concentrés à des prix modiques.

(2) La fabrication des concentrés en Tunisie est récente ; elle a commencé en 1970 par 10 000 T et atteint en 1976 les 145 000 T dont le tiers pour l'alimentation des bovins et des ovins alors que les besoins en concentré de complément du cheptel varient en Tunisie selon les années de 75 à 150 000 T.

"Pour les bovins et ovins, les aliments concentrés ne semblent pas pouvoir être couverts par le secteur industriel d'ici 1981, faute de promoteur et de matières premières ou l'absence d'une politique judicieuse des prix" - Préparation du Vè Plan. Rapport pré-définitif - Juin 76 (document rénéotypé) - (p. 105) .

centrés à Sidi Bou Zid et le projet d'une autre à Kasserine témoigne des besoins croissants de l'évolution actuelle de l'élevage dans la région.

Cependant jusqu'à présent, l'élevage reste essentiellement extensif et l'apport de concentré extrêmement réduit. En 74, année caractérisée par une sécheresse de printemps, bien qu'elles soient en augmentation, les dépenses pour l'alimentation du cheptel restent faibles : elles varient selon les régions de 0 D 900 dans la Dorsale au nord de Kasserine à 1 D 200 dans les hautes steppes méridionales dans la région de Maknassy, soit respectivement 50 et 63 % des dépenses moyennes totales par tête ovine.

Les frais pour l'achat de concentré pour une brebis sont encore minimes ; ils s'élèvent à 0 D 200 dans la région de Thala-Sbiba et à 0 D 350 dans la région de Maknassy, ce qui couvre 10 à 15 % des besoins (1).

Certains groupements familiaux comme les *ouled Ahmed Ben Saâd*, au sud-est de Maknassy ou les *ouled M'Barek* dans le *henchir de Sidi Aïch* pratiquent déjà un élevage semi-intensif. En hiver, pendant les périodes de gestation et d'agnelage, ils font pâturer des champs d'orge par les brebis (écimage = *Gsil*) et leur donnent quotidiennement 2 à 300 gr de concentré pendant une durée de 2 à 4 mois ou même davantage selon les années. Les brebis sont par ailleurs vaccinées et traitées préventivement contre différentes formes

(1) Il faut en moyenne 50 kg de concentré par brebis et par an.

les-uns à Kasserine, les autres en Lybie ou ailleurs. Les vieux se voient obliger de réduire leurs troupeaux car ils ne peuvent plus y faire face tout seul, et cela d'autant plus que les bergers qualifiés et dociles se font rares. La "résistance" de l'élevage extensif spéculatif s'explique en partie par la structure sociale de la société actuelle. En effet, la majorité des *petits éleveurs* ne sont guère motivés dans la mesure où leurs petits troupeaux gardés souvent par l'un des enfants pâturent un peu partout et exigent peu de frais (1). Ces petits éleveurs ne disposent guère de moyens financiers pour faire face aux dépenses qu'implique la semi-intensification alors que quel que soit le revenu obtenu, il est pour eux du bénéfice net, mais ils sont menacés de tout perdre en cas de disette.

Les *gros éleveurs* qui sont peu nombreux mais qui détiennent une importante partie du cheptel sont aussi réticents vis-à-vis de la semi-intensification dans la mesure où l'élevage est pour eux une spéculation lucrative : vu le grand nombre de brebis qu'ils possèdent, les bénéfices que leur procure l'élevage extensif sont substantiels et leur permettent même d'amortir ou de compenser les pertes qu'ils subissent pendant les périodes de sécheresse. L'amélioration de l'élevage impliquerait pour eux de grosses dépenses et un contrôle strict et direct de leurs troupeaux alors qu'ils sont sollicités par diverses autres activités agricoles et souvent même extra-agricoles. Cette attitude s'identifie parfaitement aux gros exploitants en céréaliculture qui trouvent leur compte dans une monoculture céréali-

(1) D'après une enquête sur le Cheptel en 1974, "plus de 30% du cheptel ovin, chez les petits éleveurs de moins de cinquante têtes, vivent ainsi sur les fossés...".  
Le Bureau de Planification de l'Agriculture appelle cet élevage : "L'Élevage des fossés".

ère mécanisée, qui leur laisse tout leur temps libre en dehors des périodes de labour et de moisson.

Ce sont surtout des *éleveurs moyens* qui, jusqu'à présent, se sont montrés les plus réceptifs et les plus entreprenants dans l'effort pour l'amélioration et la semi-intensification de leur élevage. C'est parmi ces *éleveurs moyens* que se sont révélés les pionniers. L'exemple de certains d'entre eux a été suivi par d'autres éleveurs de leur groupement familial ; c'est ainsi que seuls, les *Amaïmya* parmi les *ouled M'Barek* et les *ouled Bou Saâd* parmi les *ouled Maâmar* pratiquent l'élevage amélioré.

#### 7.55 - De la nécessité d'une politique de l'élevage cohérente

La généralisation de l'élevage semi-intensif dans les hautes steppes est conditionnée par la définition et l'application d'une politique cohérente qui sanctionne par différents moyens fiscaux et autres l'élevage pléthorique spéculatif et favorise et encourage la promotion de l'élevage amélioré. Jusqu'à présent, on a accordé une attention limitée à l'élevage ovin après l'avoir ignoré pendant des décennies.

Or l'élevage occupe de loin la première place dans la production agricole aussi bien au niveau national que régional. Il représentait en 1966 la moitié de la valeur de la production agricole régionale et encore près de 40 % actuellement (1).

(1) Projet de Planification Rurale Intégrée de la Tunisie Centrale, SF/33/TUN-8 (Tableau 17).  
- Au niveau national l'élevage représenterait en 1976 le tiers de l'ensemble de la valeur de la production agricole soit 106 millions de dinars dont 40 % d'origine ovine.  
Préparation du Vè Plan - Ministère de l'Agriculture. Juin 1976 (rapport rénéotypé, p. 2-3).

Il est significatif et symbolique à la fois que les investissements consacrés à l'élevage " ne correspondent ni à l'importance du secteur, ni à l'expansion qu'il est appelé à prendre " (1). L'ensemble des investissements pendant la décennie 61/70 ne dépasse guère pour la production animale et fourragère les 3.82 % (2) - soit 11 millions de dinars - alors que les prévisions étaient de 48 millions de dinars, soit 13.67 % du budget. Durant le plan quadriennal 73/76, la part des investissements dans le secteur bien que plus importante (11.5%) reste modeste et encore une fois les investissements réalisés (23 millions de dinars) restent inférieurs aux 32 millions prévus. La part des investissements prévus pour l'élevage au cours du V<sup>e</sup> Plan 76/81 reste bien modeste (10 %) bien qu'elle augmente en valeur absolue (71 millions de dinars). Il ne semble guère que les investissements prévus soient à la mesure de l'ampleur et de l'importance du secteur élevage (3). En effet, l'effort entrepris récemment reste encore embryonnaire par rapport aux besoins qu'implique la reconversion de l'élevage dans les hautes steppes.

Il est édifiant de parcourir les différentes doléances inlassablement répétées chaque année dans les différents rapports émanant des responsables régionaux. C'est ainsi que le rapport consacré à l'élevage, établi par le Gouvernorat de Kasserine

(1) I<sup>ère</sup> Partie : Evolution de la production (p. 37)  
Rétrospective décennale de l'Agriculture 1962/1971.

(2) IV<sup>e</sup> Partie, les investissements dans l'agriculture. Mars 72  
Annexes § Tableau 8.

(3) Préparation V<sup>e</sup> Plan  
Ministère de l'Agriculture - Juin 1976 (p. 6).

en 1977 signale que : " les interventions en faveur de l'élevage que cela soit au niveau de la production ou au niveau de la vulgarisation, sont presque inexistantes " (1).

Ce n'est point de facteurs limitant traditionnels (2) dont souffre l'élevage ovin et caprin ; au contraire, c'est de la mise en cause et l'alteration des techniques pastorales traditionnelles sans que pour autant on ait entrepris des actions pour la reconversion de l'élevage et son adaptation aux conditions nouvelles. Cela implique le développement des cultures fourragères irriguées, la mise à la disposition des éleveurs de quantités suffisantes de fourrages et d'aliments concentrés à des prix qui ne soient pas prohibitifs. Cela implique aussi la réduction de la mortalité par une action sanitaire de prévention systématique ; bien que l'effort réalisé dans ce domaine soit le plus intéressant, il reste encore très insuffisant. Le nombre des vétérinaires " des stations vétérinaires à l'échelle régionale ont été prévues, aucune n'a encore été réalisée". Mais l'action la plus déterminante concerne la définition d'une politique des prix qui puisse encourager l'éleveur ovin :

(1) D'après ce rapport, cette carence politique en faveur de l'élevage se manifeste au niveau de l'alimentation par l'insuffisance flagrante des fourrages et des concentrés, ce déficit est estimé à 54 000 U.F. De même, l'extrême insuffisance de l'infrastructure sanitaire est soulignée : dans tout le gouvernement de Kasserine, il n'y a que " deux vétérinaires et six adjoints techniques".

Voir Rapport de Kasserine - 1977.

(2) Document préparation du Vè Plan - Sous-Commission "Elevage" Office de l'Elevage (p. 1) - document rénéotypé. 1976.

par fixation d'un prix plancher, comme c'est le cas pour l'huile. Or " les prix ont été fixés indépendamment du coût de production en spéculant sur les faibles coûts de l'élevage extensif qui ne peut dépasser un certain niveau de production" (1) .

Le prix de vente de la viande actuellement fixé officiellement entre 850 et 950 millimes, selon la qualité des morceaux reste extrêmement faible alors que le coût de revient induit par les dépenses d'alimentation augmentent (2).

Ainsi, l'intégration au marché capitaliste se traduit par une série d'effets en chaîne qui se répercute ainsi directement sur l'élevage. En effet, l'extension de l'arboriculture, spéculation d'origine coloniale, destinée en partie à l'exportation, a aggravé la crise des parcours, et a induit la reconversion nécessaire de l'élevage. La spéculation sur les parcours ainsi que l'achat d'aliments concentrés intègrent à l'économie de marché, au niveau même de la production, un élevage qui était basé jusqu'à présent sur l'exploitation des parcours naturels. Ce maintien de l'élevage ovín dans une structure traditionnelle dégradée, basée sur l'exploitation de la main d'oeuvre familiale ou du berger misérablement rémunéré (laissant les éleveurs subir, seuls, les conséquences des aléas), symbolise l'un des aspects de la prééminence des rapports de domination

(1) Rétrospectives décennales de l'Agriculture 62/71 (p. 35)

(2) Les prix pratiqués officieusement sont en fait de 1 D 200 à 1 D 600.

" ville - campagne " et en particulier, des couches aisées, principales consommatrices de viande (1).

Le problème de l'élevage ovin illustre d'une façon merveilleuse les contradictions entre les rapports de domination d'un secteur "traditionnel" dont le produit est sous-payé et les coûts de production qui augmentent à la suite de l'évolution devenue inéluctable provoquée par l'intégration de ce secteur dans l'économie moderne.

(1) L'intervention de la Société paraétatique Louhoum reste limitée aux marchés de Tunis, Sousse et Sfax. Elle commercialise de la viande au prix officiel grâce à une subvention de l'Etat.

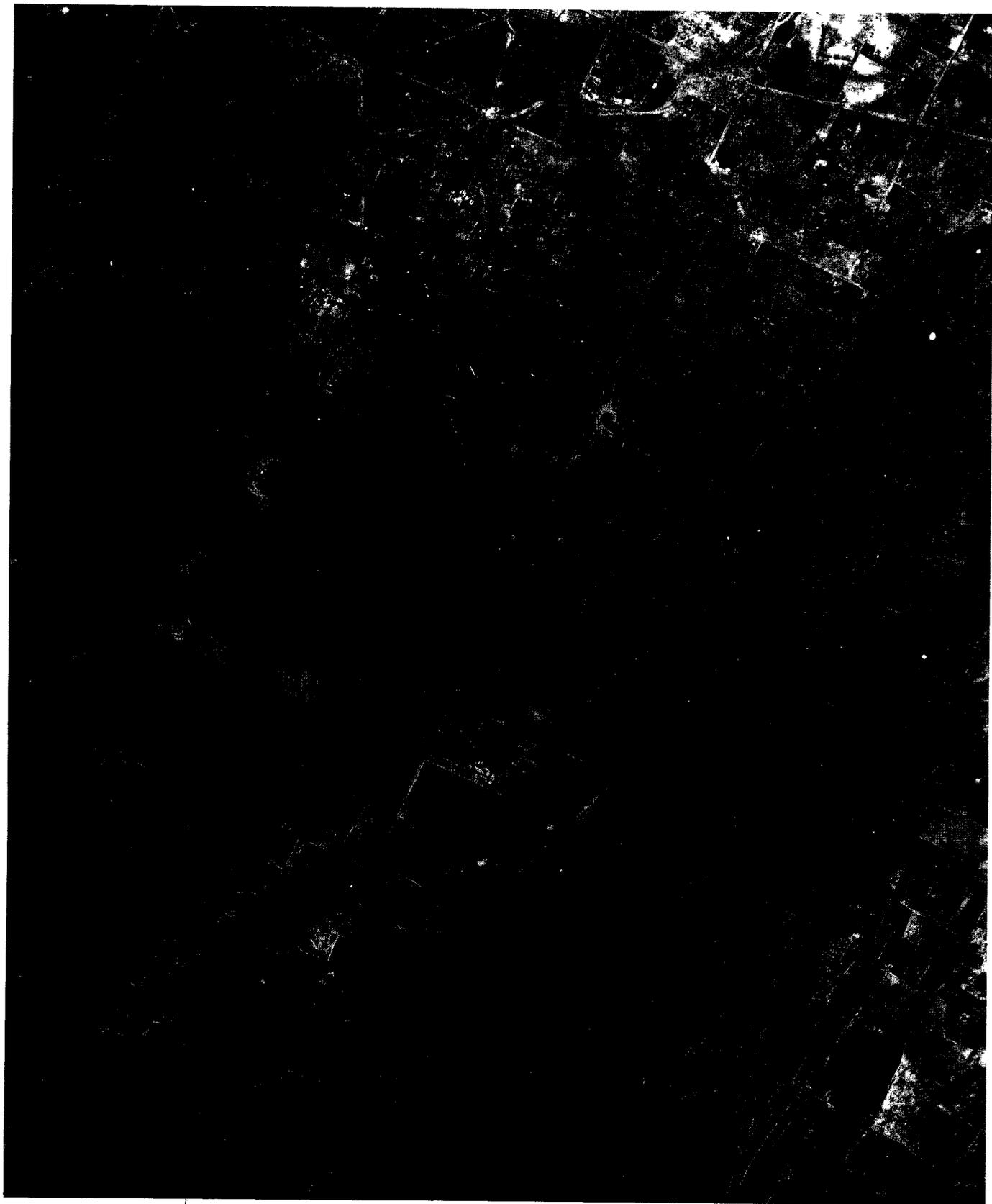
## 8 - L'IRRIGATION : Mythes et réalités

L'évolution des systèmes de cultures dans les hautes steppes a remis en cause l'ensemble des fondements de la société pastorale. Elle s'est traduite par l'expansion de la céréaliculture, de l'arboriculture alors que l'élevage reste pléthorique. Cette évolution, expression des transformations des structures socio-économiques de la société, s'accompagne du retour à la sédentarité après neuf siècles de bédouinité et de pastoralisme (1).

De même que pendant l'Antiquité Romaine et l'Islam Médiévale, la prééminence de la vie sédentaire implique une mobilisation des ressources hydrauliques, la maîtrise de l'eau conditionne la pérennité d'une vie sédentaire (2). La plantation d'une centaine de milliers d'hectares qui suppose des arrosages pendant 3 années a exigé la multiplication de forages et par suite l'extension de périmètres irrigués qui s'étendent actuellement sur 10 à 13 000 hectares, soit 1 % de la superficie agricole utile... La part dans la valeur de leur production agricole régionale dépasse les 10 % et atteint 20 % pendant les années de sécheresse et même plus quand celle-ci se prolonge...

(1) Voir supra (p. 115 à 125).

(2) Voir 1ère partie : Les eaux superficielles, les eaux du sous-sol (p. 162-191).



*Lotissements de la plaine de Gamouda :  
irrigation à partir de puits de surface.*

---

### 8.1. LA MAITRISE DE L'EAU : DU POUVOIR LOCAL AU POUVOIR CENTRAL.

Au cours des 9 siècles pendant lesquels la bédouinité et le pastoralisme ont dominé les hautes steppes, la vie sédentaire a subsisté autour des sources naturelles : Feriana, Kasserine et Thala, Sbeitla, Sbiba et Hajeb el Aoun sont les témoins d'une agriculture irriguée qui a fait la prospérité de la région pendant l'Antiquité et le Moyen Age Musulman(1). Même des sources plus modestes, telles celles de la *zaouia Ced-daguia*, dans la plaine de Gamouda, d'*Aïn Rabaou* au contact des hautes et des basses steppes, à l'est de Sidi Bou Zid, d'*Oum el Ksab* dans la haute vallée de l'oued el Kebir à l'ouest de Gafsa ont été systématiquement utilisées pour l'irrigation.

Qu'il s'agisse de Feriana ou de Sbiba ou des autres "oasis" qui subsistaient dans les hautes steppes, l'utilisation de l'eau répondait alors aux besoins des populations et témoigne d'une rationalité qu'on ne peut guère retrouver actuellement à travers la politique des périmètres irrigués publics. Contrairement à ce qui se passe actuellement, l'eau était aussi bien utilisée en été qu'en hiver : chaque source était aménagée en une zone de vergers plus ou moins étendue selon l'importance de l'eau, où s'entremêlaient divers arbres fruitiers sous lesquels étaient cultivés en intercalaires les légumes d'hiver et d'été nécessaires à l'alimentation de la population.

Ainsi, à Sbiba, il y avait au début du siècle 489 propriétaires qui exploitaient une superficie irrigable de 1 822 hectares arrosés par les eaux de l'oued de Sbiba. Dans la zone de

(1) Voir supra (p. 115 à 125).

treint qui correspond aux disponibilités de l'eau pendant l'été. L'importance des cultures céréalières irriguées traduit parfaitement la rationalité d'une paysannerie dont le souci dominant était d'assurer ses provisions en grain à une époque où les céréales coûtaient beaucoup plus chères que la brebis (1). Dans ces périmètres traditionnels, qu'il s'agisse de l'aménagement ou de l'entretien des barrages et des *seguias* ou de l'exploitation agricole, le seul investissement est le " travail " dont le produit est destiné avant tout à la production familiale. Leur finalité est ainsi totalement différente de ce que sont devenus ces périmètres dans l'économie actuelle.

#### 8.11. Le mythe de l'hydraulique coloniale

Depuis la colonisation, la construction des barrages et l'irruption de structures administratives dans ces périmètres irrigués se traduisent par des frais d'encadrement et d'entretien qui ne cessent de s'amplifier.

L'oeuvre de la colonisation dans l'hydraulique agricole dans les hautes steppes relève de la mythologie. Dans le cas de Siba, la main-mise de l'administration coloniale sur le périmètre traditionnel s'est traduite par l'organisation comme partout ailleurs de syndicats d'irrigation présidés par le Contrôleur Civil dont les décisions aboutissent à la construction par deux fois, en 1901 puis en 1921, de barrages coût-

(1) Avant 1900, il fallait 2 brebis pour acheter un quintal de blé, ou une brebis pour un quintal d'orge. Actuellement la valeur d'une brebis qui se monte à 30 dinars correspond à la valeur de 5 à 6 quintaux de blé.

teux qui ont grevé lourdement le revenu des populations et dont la durée fut éphémère : "... après étude, les Travaux Publics estimèrent que l'emplacement le plus favorable pour le nouveau barrage se trouvait à 105 mètres en amont du barrage en terre actuellement établi par les indigènes". La dépense était de 14 000 francs : 1 000 francs pour le barrage et 13 000 francs pour les conduites. Dès le début des études, les indigènes qui connaissaient parfaitement les crues formidables de cet oued firent remarquer à l'agent chargé du projet que le point qu'il choisissait pour la construction du barrage était défectueux car, s'il permettait d'asseoir la maçonnerie de ce barrage sur des bases solides, il laissait exposées à la violence des crues les conduites en maçonnerie. Ils proposaient l'endroit où était situé leur barrage en terre. Le barrage construit, les indigènes refusèrent de l'accepter dans une délibération qui fut mal accueillie par le Gouvernement. Et dans une lettre de décembre 1901, le Résident Général note que " les difficultés qui viennent de se produire ne recommandent pas les gens de Sbiba à la bienveillance du Gouvernement". Dans les mois qui suivirent, des fuites nombreuses se produisirent dans le barrage et les conduites. Au printemps 1903, la seguia de droite fut emportée et à l'automne de la même année, le barrage devint inutilisable pour les usagers de la rive droite qui en revinrent à leur vieux barrage en terre et refusèrent de payer les annuités de l'avance remboursable.

En 1921, deuxième essai. Cette fois-ci, les travaux coûtèrent 60 000 francs, dont 30 000 devaient être remboursés par le syndicat et 30 000 étaient payés par l'Etat.

Ces travaux furent plus durables que les premiers. Ils furent utilisés pendant une douzaine d'années. Puis en 1935,

*l'oued affouillant, les fondations rive droite de la bache provoqua son écoulement. Le barrage fut lui-même détruit dans sa partie gauche. A cette époque, le syndicat n'avait pas fini de payer les 25 annuités de l'avance de 30 000 f. Il en doit encore actuellement une partie.*

*Force était donc de revenir aux vieux barrages provisoires en pierres non maçonnées et en fascines de lauriers roses, détruits à chaque crue (il y en a de 8 à 10 par an) et re-bâtie ensuite" (1).*

Cette exemple illustre d'une façon concrète le type de relations entre le pouvoir central et les populations rurales. De telles expériences vécues en disent long sur les traumatismes profondément enracinés des sociétés paysannes et leur méfiance apparemment atavique vis à vis des projets du pouvoir central. Cette méfiance est aussi alimentée par l'irruption de la colonisation foncière et la dépossession des populations. C'est ainsi qu'à Sbiba, une certaine Mme Boyer exploite une centaine d'hectares en toute propriété et 150 hectares en location, soit 15 % des terres irrigables. La dépossession fut encore plus brutale dans la plaine de Kasserine où les anciens exploitants des terres irrigables par les oueds Derb et Hatab furent regroupés sur des petits lots, l'essentiel de la terre irriguée fut attribué à la colonisation.

Les quelques forages effectués avant l'indépendance concernaient l'équipement des gares et des centres de colonisation ou des zones de plantations coloniales comme à Maknas-

(1) Rapport anonyme du Contrôleur Civil de Thala, mars 1941 (pages 17 à 19).

sy mais aucun n'a été prévu en vue de la création de périmètres irrigués en faveur des populations de la région.

8.12. *L'état national et la politique de l'eau : beaucoup de forages... peu de terre irriguée...*

La création de périmètres irrigués à partir de forages profonds a été inaugurée avec l'indépendance du pays en 1956. Ce fut la période des cellules de mise en valeur conçues en tant que pôles de développement agricole qui devaient permettre des cultures intensives et servir aussi de centres de promotion et de vulgarisation agricole (1). C'est ainsi que furent créées les premières cellules de mise en valeur, celle d' *Oum el-Aâdham* dans la plaine de Gamouda et celle de *ouled Jellal (Sidi Saâyah I)* dans le bled Hichria (2). Par la suite, l'office de mise en valeur de Sidi Bou Zid créé en 1962 multiplia les forages sans pour autant créer de périmètres irrigués dans la mesure où l'eau était accaparée pour l'arrosage des milliers d'hectares de jeunes plantations. Il en était de même des quelques forages (7) dans la région de Maknassy et de Sened. Dans la région de Sidi Bou Zid, 45 forages en tout permettent l'irrigation de 2 500 à 3 000 hectares, soit près de 45 % des superficies irriguées dans la région, le reste est irrigué à partir des puits de surface dont le nombre ne cesse

(1) On retrouve en milieu agricole l'idée des pôles de développement de F. FERROUX.

Ce fut la conception généreuse du Premier Ministre de l'Agriculture de la Tunisie indépendante, Mustapha FILALI, enfant de la steppe kairouanaise.

(2) Voir Cartes Utilisation du Sol de Sidi Bou Zid et de Maknassy.

de se multiplier (1).

Dans le gouvernorat de Kasserine, des forages ont été réalisés pour renforcer pendant la saison estivale le débit de l'oued Sbiba et de celui de l'oued Derb ; dans ce dernier cas presque les 2/3 de l'eau ont été accaparés par l'usine de pâte à papier à partir de l'alfa : une trentaine de forages débiteraient 1000 l/s dont seulement 50 % est utilisé pour l'agriculture. Les forages participent ainsi à l'irrigation de 25 % des terres irriguées ; ce sont toujours les eaux de l'oued Derb et de l'oued Sbiba ainsi que les sources de Feriana qui jouent le rôle essentiel dans l'irrigation (2).

Pour l'ensemble des hautes steppes, un tiers seulement des 12 000 hectares est irrigué à partir de forages.

(1) D'après le rapport de la Commission de Sidi Bou Zid, il y aurait en 1976, 45 sondages permettant l'irrigation de 3100 ha. Les puits de surface dans la plaine de Gamouda seraient au nombre de 2 788 permettant l'irrigation de 5576 hectares d'où une superficie totale irriguée de 8676 hectares.

Ces chiffres semblent exagérés. En fait le dépouillement de données de l'Atlas de périmètres irrigués dans le gouvernorat de Gafsa, publié par la Régie d'Exploitation des Périmètres Irrigués en juin 1970 permet d'estimer la superficie irriguée à 2 610 hectares. Quant aux puits de surface, d'après le Plan Directeur des Eaux de la Tunisie Centrale, leur nombre serait seulement de 1 700 puits qui débiteraient 1 000 l/s, ce qui ne permet guère l'irrigation de plus de 4 000 hectares.

D'après le Rapport d'Activité n° 3 du projet P.a.o-Sida, les superficies irriguées à partir de puits de surface seraient seulement de 3 000 hectares.

(2) L'importante source de Sbeitla (qui débite 190 à 230 l/s, soit autant que le débit de l'oued Derb) qui permettait d'importantes irrigations est captée pour l'alimentation de la ville de Sfax. Il en est de même de plusieurs forages dans la région des Ouled Asker et de Jilma.

## 8.2. SOUS-UTILISATION DES PERIMETRES IRRIGUES

Les superficies irriguées à partir des forages apparaissent insignifiantes en regard du nombre de forages réalisés et des sommes considérables investies. La situation apparaît encore plus aberrante dans la mesure où seulement la moitié de l'eau disponible à partir des forages est utilisée.

### *. Gaspillage de l'eau et atavisme bédouin ?*

Cette situation préoccupante concerne l'ensemble des périmètres publics irrigués en Tunisie et se pose au niveau national (1). Elle n'est guère la conséquence de contraintes conjoncturelles mais apparaît déterminée par des causes structurelles. En effet, malgré les différentes prévisions des planificateurs, la pléthore de rapports et des recommandations, malgré les sommes considérables investies dans ce secteur, les périmètres irrigués publics " pâtinent " (2).

D'après les multiples rapports et études, la principale responsabilité de cette situation incombe encore une fois à la mentalité des vieux agriculteurs : "le défrichement (des vieilles traditions) est encore plus difficile que celui du jujus -

(1) "A l'heure actuelle, l'ensemble de l'eau d'irrigation inutilisée représenterait une perte de production de 10 millions de dinars par an et de 25 000 emplois. Quatre-vingts pour cent de ces pertes se produisent dans les ppi".

Enquête sur l'Irrigation préparée pour le Gouvernement Tunisien par l'Organisation des Nations-Unies : DP/UN-TUN/69/006/2/, New York, 1974 (p. 9).

(2) 95% des investissements dans le secteur hydraulique sont d'origine étatiques :

années	investissements dans l'agricult.	%
62-71	80 M	33 %
69-72	115 M	29 %
73-76	169 M 300	47.3 %
76-81	653	50 %

bier et de la brousse" (1). C'est toujours le même discours qu'il s'agisse d'élevage, de céréaliculture, d'arboriculture ou de périmètres irrigués, sur la responsabilité de l'atavisme et de l'ignorance des nomades. Ce discours paraît crédible dans le cas des périmètres irrigués où les techniques d'irrigation et la maîtrise de cultures nouvelles sont difficiles et exigent effectivement une longue période d'apprentissage. Cependant, il paraît difficile d'attribuer la responsabilité d'une telle situation à la seule *mentalité nomade* dans la mesure où dans les périmètres irrigués à partir des puits de surface, le taux d'utilisation de l'eau est souvent de 99 % (2) et les rendements nettement plus élevés que dans les périmètres publics. Dans le cas du périmètre irrigué d'*Oum el Adham*, ce sont les mêmes propriétaires qui exploitent l'un et l'autre avec des résultats fort différents : apparemment les blocages déterminant ne semblent guère résulter de la mentalité paysanne.

8.21. *Les Responsabilités : une technocratie bureaucratique : l'obsession de la "modernisation" à l'occidentale.*

Il est évident et prévisible que la création de périmètres irrigués et l'installation de populations de tradition pastorale impliquent nécessairement une période d'apprentissage et un effort de vulgarisation approprié. Aussi désigner le paysan à cause de son inexpérience et sa légè-

(1) Rapport quinquennal de Sidi Bou Zid

(2) Enquête sur l'Irrigation préparée pour le Gouvernement Tunisien par l'Organisation des Nations-Unies : DP/UN - TUN 69/006/2. New York - 1974 - (p. 9).

daire "résistance à l'innovation" comme étant le principal responsable de la mauvaise exploitation des périmètres irrigués ne permet guère d'identifier les principales contraintes ni de situer les véritables responsabilités. Celles-ci incombent en premier lieu aux responsables et à la technocratie bureaucratique qui a le véritable pouvoir de décision et donc la responsabilité de la situation. Pour cette technocratie, l'intensification de l'agriculture se confond avec l'utilisation des techniques "modernes", leur pouvoir se mesure à la masse des investissements qu'elle gère d'où son profond mépris pour la "petite hydraulique" qui a fait, pourtant, la prospérité de la steppe antique et médiévale.

C'est ainsi que nous avons pu observer que la plupart des forages à fort débit restaient plusieurs années sans être équipés ni utilisés sauf accessoirement pour l'arrosage de jeunes plantations (1).

Cette situation résulte d'une part de l'hypercentralisation de toute la gestion des périmètres publics irrigués à Tunis ainsi que de la multiplicité et de l'étanchéité des différents services administratifs qui doivent intervenir pour l'aménagement d'un périmètre irrigué (2) ; souvent même les crédits ont été pré-

(1) Le forage de Sidi Saâyah 2 dans le bled Hichria chez les ouled Bou Aziz réalisé en 1959 avec un débit de 84 l/s est encore "non utilisé au 31 décembre 1975". De même, les trois forages les plus importants de la région de Maknassy ne sont que très partiellement utilisés.

(2) Outre le Service des Affaires Foncières et le Service Pédologique, l'équipement d'un périmètre irrigué exige l'intervention :

- du service de l'Hydraulique pour les sondages;
- du service du Génie Rural pour l'installation des réseaux primaires et secondaires ;
- du service des Forêts pour l'aménagement des brise-vents ;
- du service de la production animale et végétale pour les plantations et la mise en culture (la P.A.V.A.)
- du service de Vulgarisation, etc...

vus pour les forages mais pas pour leur équipement ou leur exploitation. L'incohérence et l'absence de coordination entre différentes structures administratives extrêmement lourdes apparaissent comme l'une des principales causes de la sous-utilisation des périmètres irrigués publics.

Cette série de discontinuités entre les différents services au niveau de l'équipement d'un périmètre se retrouve aussi au niveau des services régionaux pendant leur exploitation ; elle se traduit entre autre par l'absence de structures de maintenance efficaces. Très fréquemment, les moto-pompes tombent en panne pendant les périodes estivales et le restent ainsi suffisamment longtemps pour compromettre les cultures en cours (1). Les mêmes délais, éternellement longs, sont aussi nécessaires pour réparer une conduite détériorée...

De tels incidents arrivent trop souvent, ils engendrent découragement et malaise parmi les paysans quelles que soient par ailleurs leurs bonnes dispositions.

La discontinuité de l'encadrement régional est favorisée aussi par l'extrême mobilité des ingénieurs et des cadres techniques. Ces derniers sont souvent mutés au moment même où, grâce à l'expérience acquise, ils pouvaient devenir efficaces ce qui provoque l'irritation et le désarroi des paysans appelés par fois à

(1) L'une des incohérences est l'existence de 17 marques différentes de moto-pompes dans le seul gouvernorat de Gafsa . . . sans services d'entretien efficaces, d'où les problèmes de pièces de rechange insolubles ; de simples petites pannes s'éternisent...

privilégier les cultures de tomates, d'autres fois du coton ou du tournesol, etc... Bien qu'ils ressentent le besoin d'une assistance technique conséquente, le scepticisme quant à l'efficacité de cadres techniques trop "nomades" les envahit ; ils préfèrent alors se consacrer aux cultures qu'ils connaissent et qu'ils ont toujours pratiquées : c'est ainsi qu'on renforce leur "résistance à l'inévitable"... inévitable argument utilisé contre la paysannerie.

*Ce n'est point dans "l'anatomie" des comportements conjoncturels d'un paysan abstrait que se situent les freins au développement des périmètres irrigués mais bien au niveau des structures sociales.*

#### *8.22. Structures foncières contraignantes et pouvoir politique*

La sous-exploitation des périmètres irrigués et les multiples blocages qui freinent leur mise en valeur sont aussi de nature politique dans la mesure où la disparité des structures de la propriété de la terre constitue l'un des principaux freins quant à l'intensification des périmètres irrigués comme c'est le cas de Sbiba ou des périmètres créés à partir de forages, la situation foncière apparaît inextricable.

L'inégalité de la propriété de la terre, l'émiettement des exploitations, la multitude de micro-propriétaires, mais aussi la présence d'énormes parcelles appartenant à quelques gros propriétaires, ne constituent guère des structures d'accueil propices aux projets de mise en valeur des périmètres irrigués. En effet les trop nombreux petits co-propriétaires ne possèdent

guère assez de terre pour être motivés à priori par les projets d'intensification alors qu'une grande partie des terres irriguées, entre les mains de quelques gros propriétaires, n'est que très partiellement irriguée. Ces derniers, gros exploitants en sec et gros éleveurs, propriétaires d'immeubles et aussi généralement commerçants, ne semblent guère disposés à distraire le temps qu'ils consacrent à des activités lucratives pour s'occuper de cultures intensives irriguées sur leurs propres parcelles. En effet l'importance relative de leur exploitation à l'intérieur du périmètre irrigué est souvent secondaire par rapport aux revenus des activités agricoles en sec et des autres activités extra-agricoles.

Dans le périmètre de Sbiba, le taux d'occupation de la superficie agricole utile à l'intérieur du périmètre irrigué passe de 100 % dans le cas des exploitations supérieures à 20 hectares à 150 % dans le cas des petites exploitations inférieures à 3 ha. D'après une étude détaillée selon le format des exploitations, on constate la baisse de la productivité et du revenu/hectare au fur et à mesure que l'exploitation s'aggrandit :

	<u>0 - 3 ha</u>	<u>3 - 5 ha</u>	<u>20 à 30 ha</u>
. superficie moyenne en irrigué (en ha)	29.20	4.35	26.35
. superficie moyenne en sec (en ha)	2	13	41
. taux d'occupation de la S.a.u. (en %)	148	125	100
. consommation en eau (en m <sup>3</sup> )	3404	3070	2947
. produit brut/ha de la S.a.u (en dinars)	331	226	110
. revenu par hectare	294.330	185.270	77.670
. revenu par tête	122.500	138.550	248.860

L'exemple de Sbiba illustre d'une façon caricaturale les in-  
conséquences d'une tentative technocratique de mise en valeur  
d'un vieux périmètre sans que pour autant les problèmes fon-  
ciers et humains aient été préalablement résolus (1).

Après les deux premières tentatives de création de barrages en  
1901 et 1921 qui ont toutes les deux échoué, au lendemain de  
l'indépendance en 1957, l'administration tunisienne a décidé  
un aménagement spectaculaire du périmètre de Sbiba, avec cons-  
truction de barrages, de bassins de réception et la mise en  
place de plusieurs dizaines de kilomètres de conduites primai-  
res et secondaires qui se sont substituées aux vieilles *seguias*  
en terre. L'ensemble du périmètre de Sbiba soit près de 2 000  
hectares a été équipé en vue de l'irrigation ; en fait cette  
estimation s'est avérée sans rapport avec les possibilités  
d'irrigation de l'oued Sbiba et malgré les apports complémen-  
taires des eaux des forages, 800 hectares seulement en été et  
1 200 l'hiver sont effectivement irrigués, sur les 2 000 hec-  
tares équipés.

Le périmètre de Sbiba qui était approprié entre 2 246 ayant-  
droits dont 886 exploitants directs, fut alloté en 1962 (2) .

(1) On observe dans tous les périmètres irrigués : "une régres-  
sion classique de l'intensité dans l'utilisation du sol avec  
la dimension croissante de l'exploitation.  
le système extensif est d'autant plus marquée que la superfi-  
cie en sec en dehors du périmètre est grande".  
G. AZOUZ, R. MAQUI - Juin 1974 - (p. 34 à 39).

(2) 1 200 ha seulement furent allotés :  
. 927 ha furent partagés en : 206 lots en terre nue  
. 265 ha furent plantés et divisés en 118 lots.

La situation foncière dans le secteur des vieux vergers (300 ha) était tellement inextricable qu'il fut impossible de le lotir bien qu'on ait déjà arraché une bonne partie des vieux vergers (malgré l'opposition désespérée des populations). Les lots de 2 hectares en arboriculture et de 4 hectares en terre nue furent découpés et attribués à 922 attributaires après une série d'arrangements "à l'amiable".

Le nouveau lotissement réalisé juxtapose sa géométrie régulière à la vieille morphologie agraire enchevêtrée : il inscrit ainsi dans le terroir de Sbiba la volonté nouvelle d'une planification qui se voulait "solvatrice", mais dûe être auto-ritaire.

Aussi, dès le retour au libéralisme en 1969, les arrangements "à l'amiable" réalisés furent remise en cause par une grande partie des intéressés. Une nouvelle intervention des Affaires Foncières fut nécessaire ainsi que du Tribunal Immobilier pour trancher les dossiers litigieux et permettre la cadastration du périmètre qui est encore en cours.

Actuellement 575 attributaires ont leurs droits définitivement résolus et cela grâce à l'application, après tant d'hésitations, de la loi sur la réforme agraire dans les périmètres irrigués (1). Cette loi prévoit le remembrement et la restructuration de la propriété en exploitation viable par la fixation d'une taille minimum et d'une taille maximum, dont l'importance varie avec le périmètre (2).

(1) H. MZABI : Projet de développement rural intégré - Tunisie Centrale - Périmètre irrigué de Sbiba.  
Etude dirigée par H. ATTIA

(2) Loi du 27 mai 1963 modifiée et complétée par la loi du 16 février 1971.

Dans le cas de Sbiba, le seuil minimum est fixé à 2 hectares en arboriculture et à 5 hectares en cultures annuelles, la superficie minimum retenue ici est la même que celle dans la plaine deltaïque de la Mejerda, soit 50 hectares. Un seul cas, celui d'un gros exploitant qui possédait 130 hectares en irrigué et plus de 300 hectares en sec, fut l'objet d'une expropriation alors que plus de 100 dossiers d'expropriation intéressent des micro-proprétaires.

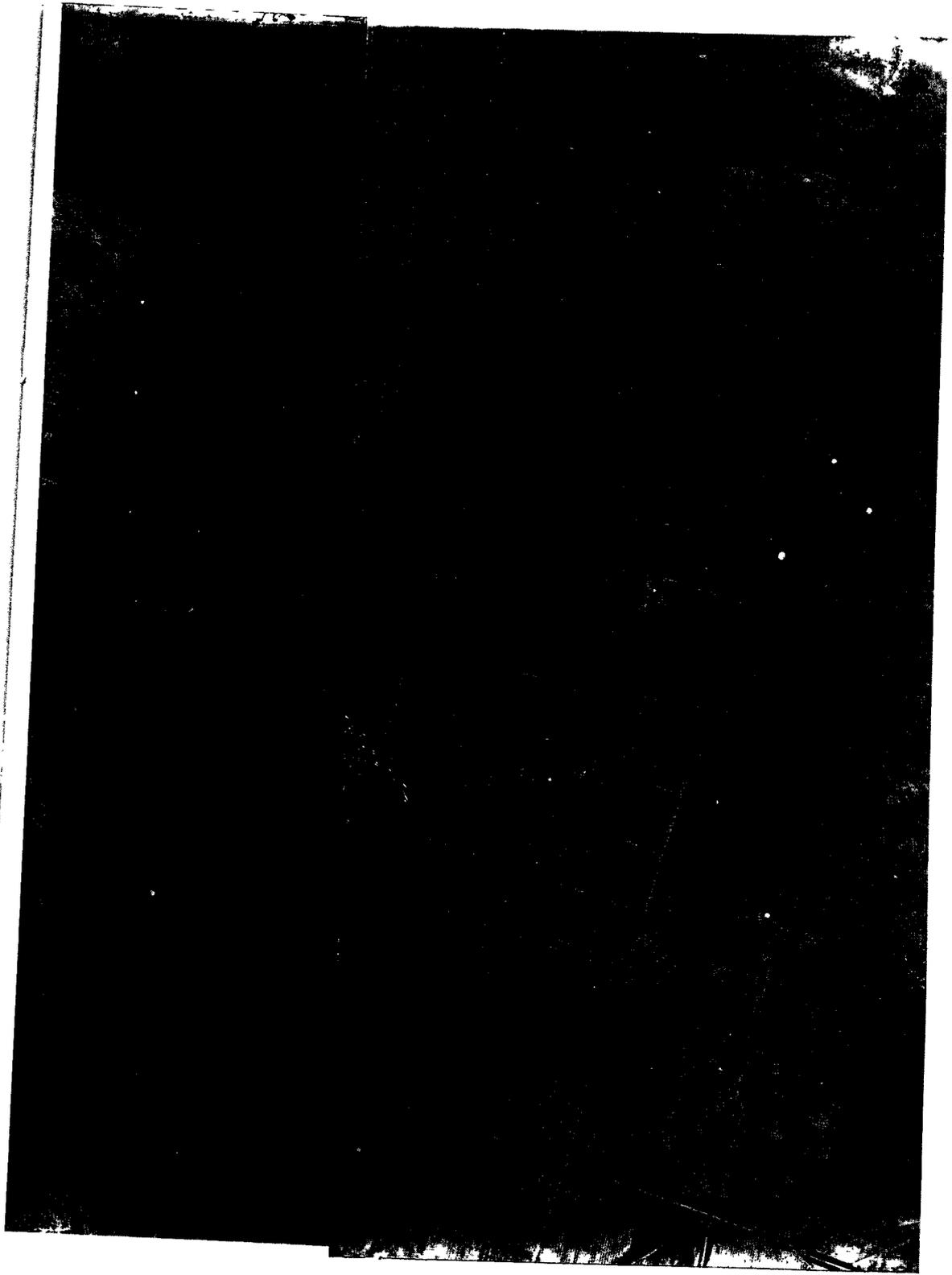
La situation réelle des exploitants telle qu'elle apparaît en 1974 se présente ainsi (1) :

Situation réelle des Exploitants de Sbiba (Enquête 1974).

Strates	nombre exploitants	%	superficie	%
0 -1.50	185	33.63	141.59	7.46
1.51 -2.50	85	15.45	173.90	9.17
2.51 -4.50	89	16.18	288	15.19
4.51 -10	173	31.45	926.65	48.88
+ 10 ha	18	3.27	365.50	19.28
TOTAL	550	-100	1 895 .64	-100

La même situation complexe caractérise la plupart des périmètres irrigués à partir des forages dans la région de Sidi Bou Zid. En effet exception faite des deux premiers périmètres irrigués d'*Oum-el-Adhaâm* et de *Sidi Saâyah I*, qui ont fait l'objet de lotissements préalables, les autres périmètres ont été créés sur des terres dites collectives où se retrouvent tous les problèmes fonciers inextricables qui caracté-

(1) H. MZABI - Projet de développement rural intégré - Tunisie Centrale - Périmètre irrigué de Sbiba, Etude dirigée par H. ATTIA (p. 3).



*une route frontière :  
mise en valeur d'Oum El Adham  
nahmya des O. Asker : terre de  
voie de plantation spontanée.*

térisent l'ensemble de ces terres. La mise en valeur de ces périmètres pendant la période décennale devait se faire dans le cadre de coopératives ce qui permettait de résoudre les difficultés posées par les structures foncières (1). Depuis 1969, l'abandon de l'option des coopératives a reposé de nouveau le problème de structures foncières dans les périmètres irrigués : "... les anciens propriétaires ont récupéré leurs terres dont certaines ont été valorisées en totalité ou en partie par l'irrigation" (2).

Comme à Sbiba, la principale difficulté résulte du trop grand nombre de micro-propriétaires (3) :

Strates	% des exploitants	% superficie totale irrigable
. de - de 1 ha	20	4
. 1 à 2 ha 50	52	36
. 2 ha 50 à 5	20	32
. 5 à 10 ha	6	16
. de + de 10 ha	2	11
Total	605	1 359 ha

(1) H. ATTIA; Les coopératives de polyculture et la modernisation de l'agriculture dans les régions semi-arides. Colloque Géographie Maghrébine - Tunis 1967 -

(2) T. GALLALI. Les Cahiers du C.R.G.R. n° 2 - Tunis 1976- (p. 4)

(3) Les périmètres irrigués du Gouvernorat de Sidi Bou Zid-Projet FAO-SIDA.TF/TUN/12.S.W.E. - Mars 1976. (p. 152)  
Le total des pourcentages des superficies effectivement cultivables est de 135 % ; il dépasse la superficie totale à cause des cultures en intercalaire et des assolements.

Les propriétés les plus importantes ne dépassent guère 30 ha; elles ne sont donc guère touchées par la réforme agraire dans la mesure où à l'exemple de la vallée de la Mejerda, le plafond a été maintenu à un niveau trop élevé de 50 hectares. Ces "gros" propriétaires exploitent moins de la moitié des terres qu'ils possèdent dans les périmètres irrigués; ainsi de même qu'à Sbiba: "on constate que la présence à l'intérieur d'un périmètre de grandes superficies appartenant à un seul propriétaire comporte l'existence de terres irrigables qui ne sont ni irriguées, ni exploitées d'une façon intensive" (1).

Ce problème n'est d'ailleurs pas aussi grave que dans le périmètre de Sbiba étant donné la part réduite des propriétés de plus de 10 hectares (11%). La contrainte principale liée aux structures foncières est due à l'existence d'un trop grand nombre de micro-propriétaires. C'est ainsi que dans le périmètre d'Oum-el-Adhaïm, bien qu'il ait été loti, 19 lots sur 71 sont de ce fait abandonnés; de même dans le périmètre de Bir Badra, 30 agriculteurs qui résident en plus à une dizaine de kilomètres du périmètre y possèdent moins de 0 ha 80. Il existe même le cas d'un agriculteur qui possède dans le périmètre 2 oliviers et 3 abricotiers; ce cas n'est d'ailleurs pas unique. L'exemple des 14 agriculteurs qui ont en copropriété 3 hectares émiettés en plusieurs parcelles est extrêmement fréquent. L'extrême morcellement des terres ajoute à la complexité de la situation foncière; elle est aussi source de difficultés supplémentaires quant à l'exploitation des terres irriguées. Ce morcellement est d'autant plus excessif que

(1) Les Périmètres irrigués du Gouvernorat de Sidi Bou Zid - Tome I.  
Projet FAO-SIDA/TF/TUN/12 - S.W.E. (mars 1976) (p. 43).

la propriété est petite ; ces propriétés de moins de 2 ha sont dispersées en plusieurs parcelles (de 3 à 7 et parfois plus) . Dans l'ensemble des 8 périmètres irrigués de la région de Sidi Bou Zid, les 1 360 hectares possédés par 605 exploitants sont émiettés en 1 231 parcelles Ce morcellement est encore plus accentué chez les *ouled Asker* où 90 agriculteurs se partagent 300 hectares, répartis en 273 parcelles (1).

Cette structure foncière bi-polarisée se traduit par une sous-exploitation des périmètres irrigués. Cette situation aurait dû normalement être assainie rapidement par l'application de la loi sur la réforme agraire dans tous les périmètres créés et aménagés par l'Etat. Le pouvoir politique, par excès de libéralisme a longtemps hésité à appliquer la loi ; tout récemment une agence pour la réforme agraire dans les périmètres irrigués publics a été mise en place.

#### 8.23. *Systèmes de cultures : des choix discutables*

Dans quelle mesure les systèmes de cultures pratiqués actuellement dans les différents périmètres irrigués favorisent-ils ou freinent-ils l'utilisation optimale de l'eau ? Dans quelles mesures aussi les rares et coûteuses richesses hydrauliques de la région sont-elles utilisées dans la perspective de l'intégration des périmètres irrigués et de l'élevage et de la réduction de la précarité qui pèse en permanence sur la principale richesse de la région ?

(1) Les périmètres irrigués du Gouvernorat de Sidi Bou Zid. Projet FAO-SIDA. TF/TUN/12. S.W.E. - Mars 1976 - (p. 36 et 37)

L'analyse de l'occupation du sol dans les différents périmètres irrigués montre que le choix des cultures introduites dans ces périmètres publics ne reflètent guère de telles pré-occupations ; ils semblent avoir été déterminés uniquement en fonction de calculs économiques discutables réduits à une étude comparative des différentes spéculations en fonction de leur produit brut ou de leur valeur ajoutée supposée à l'hectare sans que le problème préalable du rôle des périmètres irrigués dans l'économie régionale ait été posé.

De même que dans les terres en sec, l'arboriculture a été largement privilégiée dans les périmètres irrigués publics : dans le périmètre de Sbiba, 265 ha soit le cinquième de la superficie irrigable et même le tiers des superficies effectivement irriguées en été, sont plantés. Dans les 8 périmètres de la région de Sidi Bou Zid, les plantations arbustives occupent les 2/3 des superficies irrigables.

Certains de ces périmètres, comme ceux de *Sidi Saâyah I*, de *Bir m'Zara* ou celui de *'Oum-el-Adham* sont presque entièrement plantés, ce qui réduit ou élimine toutes possibilités de cultures annuelles. Ces plantations introduisent une "rigidité" totale quant à l'utilisation de l'eau et ne permettent guère par exemple, d'en distraire une partie pendant les années de sécheresse pour des cultures fourragères.

Parmi les variétés arbustives introduites massivement dans les périmètres irrigués, l'abricotier occupe une place privilégiée : presque 100 % dans le périmètre de *Sidi Saâyah I* et un peu moins de la moitié des terres plantées dans le périmètre de Sbiba. Ce choix pour l'abricotier s'explique en grande partie par l'exemple des hauts revenus obtenus dans les périmètres

irrigués du kairouannais (1). L'introduction de l'abricotier se heurte, dans les hautes steppes, à différentes difficultés:

- dans le périmètre de Sbiba, l'introduction de la variété précoce *Amor Leuch*, adaptée au climat littoral sfaxien, est extrêmement sensible au gel fréquent de cette région continentale et ne fructifie point : "... ces arbres de 6 à 8 ans présentent un aspect végétal excellent mais ne produisent rien. Leurs propriétaires préfèrent les appeler "eucalyptus" tant ils sont grands et improductifs" (2).

- à *Oum-el-Adham*, les irrigations nécessaires pour les cultures maraîchères cultivées en intercalaires avec les abricotiers s'avèrent excessives pour ces derniers qui furent atteints de gommose et qu'on dût arracher.

- à *Sidi Saâyah 1*, chez les *ouled Jelal*, les abricotiers réussissent bien dans ce climat moins continental ; leur production au début excellente souffre cependant d'un manque d'irrigation provoqué par la chute du débit du forage.

Mais le problème le plus grave auquel se heurte la production de l'abricotier est la carence de toute infrastructure de transport et de commercialisation organisée en fonction des exigences d'un fruit qui est périssable et qui mûrit massivement dès les premières chaleurs.

L'exemple de l'introduction de l'abricotier dans les périmètres irrigués illustre parfaitement l'absence d'une conception

(1) A. ZGHAL - La Haye. Mouton 1967

(2) Etude dirigée par H. ATTIA avec la collaboration de :  
S. HAMZAOUI, A. MTAR et H. MZABI - Périmètre irrigué de Sbiba.  
Sept. 73-Mars 74. Tunis

cohérente quant à l'utilisation de l'eau et au rôle du périmètre irrigué dans la région. Il est significatif que des variétés fruitières cultivées traditionnellement dans les périmètres irrigués telles que le pommier, le figuier, le cognassier ou le grenadier qui sont moins délicates que l'abricotier aient été presque éliminées ; seules quelques belles plantations de pommiers occupent encore 50 hectares à Sbiba et permettent des revenus beaucoup plus élevés et plus réguliers que l'abricotier.

Pendant l'été, jusqu'en 1973, les cultures annuelles étaient quasiment réduites aux cultures maraîchères d'été qui s'étendaient sur le quart des superficies cultivables faute de disponibilités suffisantes en eau : les cultures de tomates et de piments y occupaient une place largement dominante.

Les cultures fourragères étaient jusqu'alors réduites et n'occupaient guère plus de 5 % de la superficie agricole utile. En hiver, les cultures maraîchères n'occupent plus que 10 % de la superficie agricole utile alors que les céréales s'étendent sur 55 % des terres irrigables. Il est exceptionnel que les céréales soient irriguées, une partie des terres reste en jachère. La prépondérance des cultures céréalières quasiment extensive dans le périmètre irrigué se traduit par un gaspillage énorme de l'eau qui est manifestement sous-utilisée en hiver.

Depuis la prise en charge des périmètres publics irrigués par l'Office de mise en valeur de la Mejerda, les paysans ont été incités à substituer les cultures fourragères irriguées à la céréaliculture grâce à l'établissement des contrats avec les agriculteurs garantissant un prix minimum de 30 millimes le kg de foin et une avance sur recettes de 20 dinars par ha (1).

(1) T. GALLALI - Cahier C.R.G.R. n° 2 - Sept. 76 (p. 9).

- EVOLUTION DES SYSTEMES DE CULTURES DANS LES PFI  
(72-73 - 75-76) (1)

P.P.I.	1972 - 1973			1973 - 1974			1974 - 1975			1975 - 1976		
	% C	% M	% F	% C	% M	% F	% C	% M	% F	% C	% M	% F
KAIKOUAN	43%	57%		45%	52%	2%	42%	48%	9%	32%	53%	15%
KASERINE ( SBIBA SBEITLA)	73%	22%	5%	53%	37%	7%	43%	43%	14%	34%	40%	26%
SIDI BOUZID	-	-	-	47%	50%	13%	34%	44%	22%	34%	42%	24%

\* %C = Céréales

%M = Maréyage

%F = Fourrage

%C = %M + %F = 100 %

(1) Source : T. GALLALI - Cahier C.R.G.R., n° 2 - Sept. 76 (p. 14)

Depuis, les agriculteurs ont pris conscience de l'intérêt de s cultures fourragères, soit pour l'intensification de leur propre élevage, soit pour la vente de leur fourrage à d'autres éleveurs.

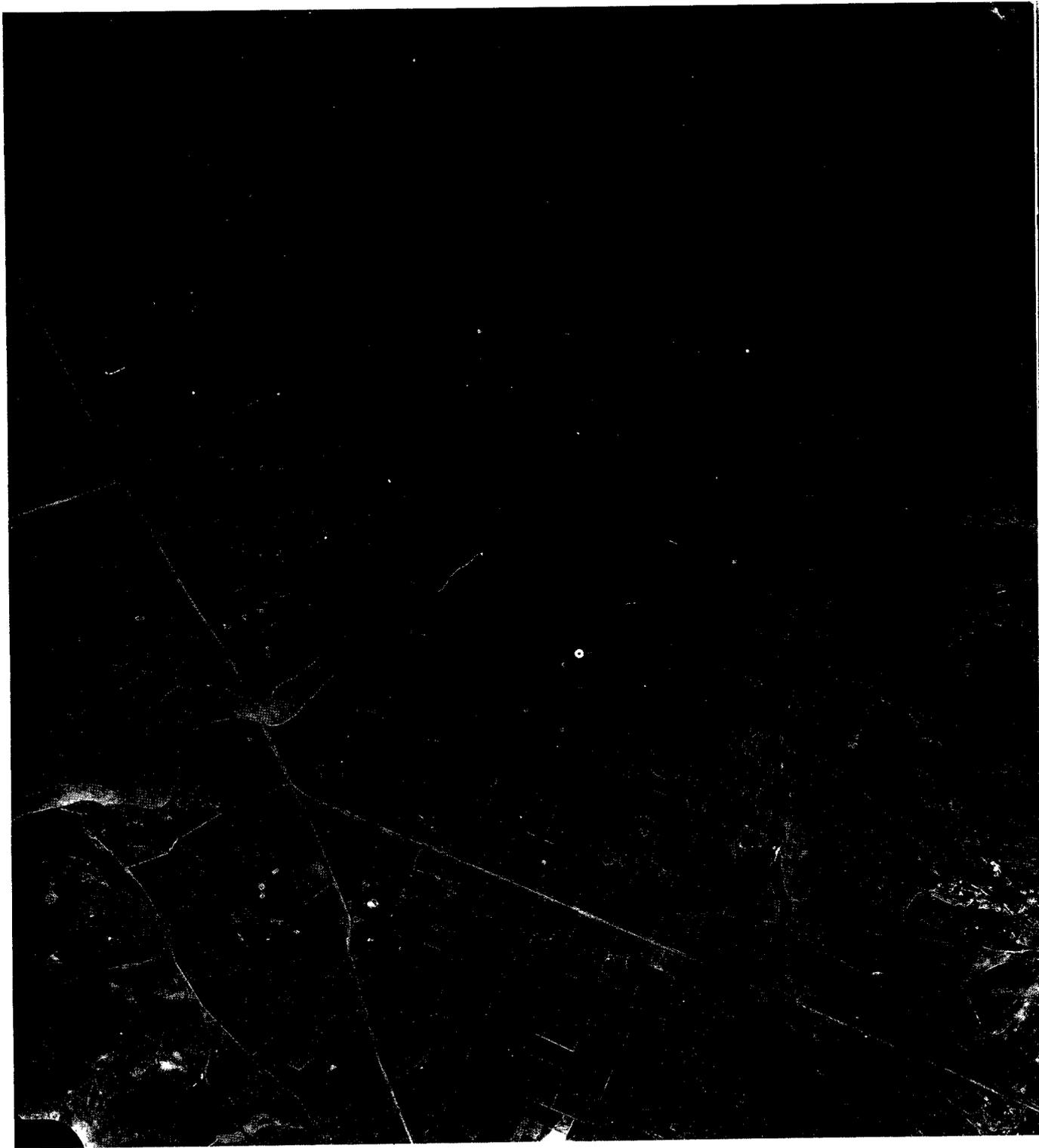
Ainsi l'extension récente des cultures fourragères permet enfin un début d'intégration et de complémentarité des périmètres irrigués dans l'économie régionale. Cependant cette évolution encore toute récente reste très inégale selon les périmètres irrigués dont les systèmes de culture et les productions restent extrêmement hétérogènes.

### *8.3. L'INTENSIFICATION DES PERIMETRES IRRIGUES : PLUS QU'UN PROBLEME DE MOYENS... DES STRUCTURES A ASSAINIR*

On pourrait penser que la grande disparité des rendements agricoles observés au niveau de l'agriculture en sec serait beaucoup plus atténuée dans les périmètres irrigués dans la mesure où la précarité maintenue par les contraintes naturelles est ici éliminée grâce à l'irrigation. En fait, l'intensification et la plus grande complexité des systèmes de cultures se traduisent par une extraordinaire hétérogénéité de la production.

#### *8.3.1. Hétérogénéité des rendements et inégalité des moyens de production.*

Les rendements moyens présentés qui semblent, à priori, traduire une certaine rationalité de l'exploitation des péri-



*Périmètre irrigué de Sbiba après le remembrement  
( du vieux verger subsiste juste le petit noyau central.*

mètres irrigués cachent en fait une extraordinaire hétérogénéité des productions. Les rendements à l'hectare sont dans l'immense majorité des cas bien en-dessous des prévisions établies par les services agricoles. Les multiples enquêtes auprès des différents types d'exploitants montrent que les rendements à l'hectare varient dans des proportions énormes soit en général de 1 à 10. C'est ainsi que si l'on considère l'exemple des 2 cultures annuelles les plus importantes, les tomates en été et les céréales en hiver, on observe à Sbiba les variations de rendements suivants à l'hectare :

	production moyenne estimée à :
. TOMATES 3 à 30 T	12 T/ha
. CEREALES 4 à 20 Q	7 Q/ha

La grande disparité des rendements traduit certes dans une certaine mesure l'inégalité dans la maîtrise des techniques entre les différents exploitants, mais cette inégalité elle-même n'est souvent que l'expression de la véritable inégalité : celle des structures sociales de production. En effet cette inégalité sociale se traduit par l'inégal accès à des moyens de production qui sont de plus en plus variés et de plus en plus coûteux.

. La première contrainte est celle de l'eau : bien que payée à un prix symbolique l'été de 4 millimes le m<sup>3</sup> et de 2 millimes l'hiver, les coûts d'irrigation atteignent des sommes qui deviennent rapidement prohibitives pour les petits exploitants; par exemple les besoins pour l'irrigation d'un hectare de tomates sont de 5 000 m<sup>3</sup> d'eau, soit une dépense de 30 dinars .

La consommation d'eau dans le périmètre de Sbiba varient de 3 500 à 21 000 m<sup>3</sup> selon les exploitants ce qui représente une dépense dans le premier cas de 14 dinars et dans le deuxième cas, de 83 D 520 (1): ainsi, l'inégalité sociale apparaît au niveau de l'accès de l'eau, facteur déterminant en cultures irriguées.

. On observe la même inégalité dans la répartition des autres moyens de production qu'il s'agisse de la propriété de cheptel de trait, des tracteurs ou d'autres instruments agricoles, ainsi que de l'achat des engrais et des autres produits phyto-sanitaires. L'accès à ces moyens de production suppose la disponibilité de capitaux de plus en plus importants (2). Or, jusque-là, les paysans des hautes steppes ne pouvait avoir recours au crédit bancaire dans la mesure où ils ne disposent guère de titre de propriété et même si cela était, l'immense majorité étant des micro-exploitants, ils ne pouvaient guère avoir accès à ce genre de crédit.

Depuis quelques années, on assiste à une véritable floraison de multiples formes de crédits et de prêts agricoles qui sont d'autant plus nombreux que les fonds dont ils disposent sont réduits. Depuis qu'il a été chargé de la gestion des périmètres irrigués, l'Office de la Mejerda, outre la vente de l'eau à crédit, accorde des prêts en nature et des prestations de service aux exploitants agricoles. Les moyens mis à la disposition des paysans s'avèrent très en-dessous des besoins réels. Ainsi l'effort réellement consenti en faveur des

(1) S. HAMZAQUI, A. MTAR, H. MZABI - Mars 1974 -Projet de Développement rural intégré de la Tunisie Centrale, Périmètre irrigué de Sbiba, Université de Tunis. Etude dirigée par HATTIA

(2) D'après le Vè Plan, le coût de production en cultures irrigués à l'hectare est estimé à 400 dinars en moyenne.

agriculteurs reste très insuffisant et aboutit souvent à des résultats contradictoires. Ces derniers s'engagent dans des frais, mais faute de pouvoir faire face à l'ensemble des besoins requis pour une intensification de la production, n'atteignent jamais les rendements prévus et se trouvent de ce fait en fin de campagne, lourdement endettés. Leur endettement est d'autant plus lourd que les structures de commercialisation sont largement déficientes et que les prix de vente des légumes sont parfois inférieurs aux coûts de production. Souvent, les petits exploitants, qui font un effort pour intensifier leur production, se trouvent endettés et de ce fait défavorisés par rapport à ceux qui ont évité l'achat des intrants et cela bien que leurs rendements soient plus faibles. Coincés entre des coûts de plus en plus chers et des prix de vente d'autant plus faibles que la récolte est belle, la majorité des exploitants ne sont guère motivés pour une intensification dont profitent plutôt en amont les marchands d'intrants et en aval les commerçants qui leur achètent leur production.

### 8.32. *Des structures de commercialisation déficientes : champ libre aux spéculateurs*

La déficience de structures de commercialisation organisées, laisse les paysans à la merci d'une foule d'intermédiaires qui leur imposent un prix dérisoire et contribuent par leurs prélèvements parasitaires à maintenir la majorité de la petite paysannerie dans un état de précarité permanente ; cette déficience décourage les efforts d'intensification et va ainsi à l'encontre du projet de développement rural. Ainsi les investissements massifs actuels (1), réalisés

(1) 100 millions de dinars pour le développement rural sont programmés pendant la période du plan quinquennal 1976 -1981

dans le cadre du développement rural, risquent de profiter plus aux structures de prélèvements tertiaires (commerçants, banques, etc...) qu'aux intéressés eux-mêmes. Ce n'est point sans similitude avec le problème plus général que posent les aides aux pays en voie de développement...

Les exemples à cet égard sont multiples et fréquents malgré les nombreux discours sur la nécessité d'un assainissement des structures de commercialisation et l'organisation de coopératives de service. Un exemple significatif est celui de la commercialisation des abricots produits dans le périmètre de *Sidi Saâyah* 1. La commercialisation de la récolte de 1975 a été assurée par l'Office de la Mejerda sur la base de 45 millimes le kilo ; en 1976, à la suite de l'installation d'une usine de conserverie à Sidi Bou Zid, les autorités voulant assurer son approvisionnement ont mis fin à l'intervention de l'office de la Mejerda. Ainsi : "... il a été enregistré avec amertume la perte de plusieurs centaines de tonnes d'abricots faute de moyens de transformation et d'écoulement. Certains agriculteurs ont souffert des difficultés rencontrées auprès de l'usine de conserve de Sidi Bou Zid, malgré que les prix aient été fixés par le Gouvernement, n'ont pu toucher que des prix dérisoires... (15 millimes le kilo)" (1).

### 8.33. Du rôle des structures familiales

Le poids de ces multiples contraintes et les résultats obtenus se sont pas les mêmes pour l'ensemble des exploitants. Ils varient aussi en fonction du dynamisme des exploitants.

(1) Rapport d'Activité du Commissariat Régional du Développement Agricole, du gouvernorat de Sidi Bou Zid - 1976 - Situation agricole (p. 2).

et de la main d'oeuvre familiale dont ils peuvent disposer :

. ceux des moyens et même des petits exploitants qui sont dans la force de l'âge et qui ont une main d'oeuvre familiale nombreuse échappent aux frais de main d'oeuvre assez lourds, intensifient leur production et obtiennent des produits bruts à l'hectare qui peuvent atteindre 500 dinars et une valeur ajoutée de 350 à 400 dinars.

. ceux qui sont trop vieux et qui ne disposent guère d'aides familiaux ou ceux qui sont jeunes et dont les enfants sont encore en bas âge, n'arrivent pas à faire face à tous les frais d'exploitation ; leurs rendements sont plutôt médiocres, leur produit brut à l'hectare tombe alors à 200 et même 100 dinars l'hectare et se rapprochent de la valeur ajoutée dans la mesure où les frais d'exploitation sont minimes.

. parmi les gros exploitants, la plupart ayant des revenus du secteur en sec ou extra-agricoles, entretiennent une exploitation extensive ou même n'exploitent que très partiellement les terres qu'ils possèdent en terres irriguées. Cependant certains font un effort d'intensification, place à la tête de leur exploitation dans le périmètre irrigué, un de leurs fils et créent alors des exploitations presque modèles dont les résultats dépassent de très loin la plupart des autres. Certains d'entre eux obtiennent un produit brut de l'ordre de 800 à 1000 dinars par hectare. Ces derniers échappent à l'ensemble des contraintes, ils disposent de leur parc de matériel, peuvent faire face à l'ensemble des dépenses grâce à leurs revenus : propriétaires le plus souvent de camionnettes, ils commercialisent directement leur production. Ils représentent ainsi les possibilités d'une agriculture libérée des multiples contraintes paralysantes.

L'analyse des périmètres irrigués a permis de montrer d'une façon privilégiée les différents blocages structurels auxquels se heurtent le développement et l'intensification de l'agriculture, même là où la principale contrainte, celle de l'eau est en partie dépassée.

On retrouve ici comme on l'a vu en ce qui concerne l'utilisation des terres en sec, le problème préalable de la définition du rôle des périmètres irrigués dans le développement régional. Considérés jusqu'alors comme des isolats, les périmètres irrigués ne jouent presque aucun rôle par rapport à la production agricole en sec et à l'élevage. Ce rôle des périmètres irrigués réduit et mutilé peut être démultiplié dans la mesure où l'on dépasse les hésitations et les inconséquences quant à la fonction de ces derniers dans l'économie régionale. La politique de l'utilisation de l'eau dans les hautes steppes doit donner la priorité à la réduction des contraintes du milieu et atténuer les effets de la précarité sur l'économie régionale. En particulier, les périmètres irrigués doivent pouvoir aider à résoudre les problèmes posés par l'évolution de l'élevage dans la région, dans la mesure où l'on donne la priorité à des cultures fourragères ; ils pourront alors participer à la régulation de l'élevage pendant les années de sécheresse et devenir des centres d'embouches pendant les années normales : leur impact sera alors sans aucune mesure avec qu'il est actuellement. En effet la conception qui a prévalu jusqu'alors réduit les périmètres irrigués à des points isolés où dominent la céréaliculture, l'arboriculture et les cultures maraîchères. L'extension toute récente des cultures fourragères reste encore limitée.

Cette redéfinition de la stratégie de l'utilisation de l'eau dans les hautes steppes, pour être efficiente, suppose le dépassement des principaux freins structurels. En effet, les structures de gestion hyper-centralisées sont dominées par un esprit bureaucratique et technocratique qui se traduit par des frais de gestion démesurément gonflés. Les structures d'encadrement et de production sont de ce fait monolithiques comme s'il s'agissait de gérer l'agriculture dans la région alors que l'hétérogénéité des structures de production implique une modulation des structures d'encadrement en fonction de leurs spécificités et de leurs exigences particulières. C'est ainsi que " les actions de vulgarisation sont élaborées et appliquées uniformément à des situations économiques et sociales différentes, et leur contenu est considéré comme reproductible d'une région à une autre" (1). Mais, quels que soient les efforts pour réformer les structures au niveau de la production, la contrainte non moins déterminante reste celle des structures de commercialisation parasites qui symbolisent la domination de la petite et moyenne paysannerie par la bourgeoisie commerçante. Celle-ci n'est pas toujours et exclusivement d'origine urbaine, elle est aussi constituée par une grande partie de gros possédants locaux ; on ne saurait réduire ce type de domination de la petite et moyenne paysannerie au FAMEUX RAPPORT VILLE-CAMPAGNE : il s'agit plutôt de rapports inégaux en fonction de la possession des moyens de production.

(1) T. GALLALI, Les Cahiers du C.R.G.R. - n° 2 - Sept.76(p.10)

A travers l'analyse des périmètres irrigués dans les hautes steppes apparaît une évidence banale mais longtemps et même ignorée : le développement agricole est un tout indissociable qui ne peut être réduit à des choix agricoles ou techniques mais doit être replacé dans son environnement socio-économique régional ou national et même, dans le cas de spéculations destinées à l'exportation, international.

## 9. MUTATION DES STRUCTURES SOCIALES

L'ensemble des mutations à effet cumulatif qu'a connu la société des hautes steppes a abouti en l'espace de quelques décennies et en particulier depuis une vingtaine d'années à un dépassement des structures socio-économiques et des formes d'organisation de l'espace spécifiques de la société pastorale.

### 9.1. DU TRAVAIL FAMILIAL AU TRAVAIL SALARIE

Les groupements familiaux élargis qui étaient la forme dominante des rapports sociaux de production constituaient l'ossature de la société pastorale. Ils se sont rétrécis à la famille restreinte et souvent même à la famille nucléaire (1). Cette évolution des structures fondamentales de la

(1) D'après l'enquête réalisée en 1974/75, 45 % des ménages et les 2/3 dans la région de Maknassy sont constitués de familles nucléaires (en %) :

	<u>1 M</u>	<u>2 M</u>	<u>3 M</u>	<u>+ 4 M</u>	<u>Total</u>
. Thala	45	28	13	14	556
. Maknassy	62	20	12	6	400

société pastorale vers l'affirmation de l'individu aux dépens du groupement familial est la conséquence directe de l'intégration de la société pastorale dans le système capitaliste colonial. Ce ne sont point les mutations du système de cultures qui ont déterminé cette évolution, elles l'ont tout au plus favorisée : élevage, emblavures, plantations, périmètres irrigués auraient pu se développer aussi dans le cadre d'autres structures de production. C'est la domination de la société pastorale par les valeurs et les rapports sociaux de production de la société capitaliste qui ont déterminé et détermine encore la nouvelle structuration de la société de hautes steppes. Cette période de nouvelle et lente structuration est en plein développement ; elle n'a pas encore abouti ni à la consécration juridique de la propriété privée, ni à la généralisation d'un prolétariat agricole. L'essentiel des rapports sociaux de production dans l'agriculture reste de type familial mais réduit aux membres de la famille directe. Les rapports de clientèle, qu'il s'agisse du berger ou du *khammès*, tendent à disparaître. La nature des rapports d'association comme on l'a déjà vu, change de contenu. Le salariat jusqu'alors exceptionnel pénètre les rapports de production. Les travaux de mise en valeur entrepris par l'état ont mobilisé des milliers de travailleurs pendant la décennie des années 1960-1970 ; depuis, les programmes de développement rural assurent en partie la relève. Dans les exploitations agricoles, bien qu'il reste réduit, le salariat est toutefois beaucoup moins faible que ne le suggèrent les statistiques (1). En effet l'ir-

(1) D'après l'enquête agricole de base 1976, dans le gouvernement de Sidi Bou Zid, la main d'oeuvre agricole est constituée par :

- 88 % de main d'oeuvre familiale
- 4 % de salariés permanents
- 8 % de salariés saisonniers.

régularité de la production et l'importance des travaux agricoles induits par le système de cultures ne permettent guère de toutes façons le développement d'un salariat permanent. La disparition des diverses formes "d'entre-aides" pour faire face aux travaux pendant les périodes de pointe, a favorisé largement le développement du travail saisonnier salarié. Cette irruption limitée et discontinue du salariat dans les rapports de production, appréciée en général comme étant un fait encore secondaire, est par contre perçue par les vieillards survivants de la société pastorale comme étant le changement le plus déterminant (1).

Cette main d'oeuvre saisonnière disponible est constituée par ceux des petits paysans "sans terre" qui ne peuvent guère survivre des revenus de leur exploitation trop petite et sont obligés de chercher un complément en travaillant chez les autres. Ces petits propriétaires sont d'autant plus nombreux que la généralisation de la propriété individuelle a favorisé l'émiettement des terres et l'éclatement des exploitations familiales en une multitude de micro-exploitations marginales. De

(1) A la question posée au vieux Haj. B., patriarche des ouled Aziz : "quel est dans votre vie le changement qui vous semble être de loin le plus important que vous avez pu observer depuis votre enfance", il répondit sans hésiter, par un seul mot : "le salariat...". Ce vieux kbir, chef d'une famille dominante, révèle par cette réponse concise sa prise de conscience des changements fondamentaux qui affectent la structure de la société pastorale.

même, l'évolution des systèmes de cultures et des techniques de production nécessitent des frais d'exploitation croissants. Les dépenses monétaires ne cessent d'augmenter et dépassent les possibilités des moyens et des petits exploitants : la richesse rare et vulnérable se concentre en général entre les mains de "gros" propriétaires. L'analyse des structures agraires révèle la grande inégalité qui caractérise la société actuelle.

## 9.2. LE PARTAGE DES RICHESSES

La connaissance des structures sociales dans la campagne tunisienne reste difficile. La seule enquête nationale qui a permis une analyse extrêmement fine des structures agraires dans les différentes régions de la Tunisie est celle réalisée par le Service des Enquêtes Statistiques en 1962 (1). Le dépouillement de cette enquête au niveau de la plus petite unité administrative de base, le *cheïkhat*, a permis entre autre d'analyser la répartition des richesses agricoles entre les différents propriétaires :

(1) Cette enquête réalisée par M. KAMOUN Abdesslem, Directeur actuel de l'Institut National de la Statistique, reste un modèle rare par la finesse, la densité et la diversité des informations qu'elle a permis d'obtenir sur les campagnes tunisiennes. Depuis, des enquêtes agricoles partielles ont été menées par le Service des Statistiques du Ministère de l'Agriculture, en 1972 et 1976.

STRUCTURE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES DANS LES HAUTES STEPPEES (1)

SIRATES en Ha	Chefs de ménages	Superficies totales en ha	Blé et Orge en ha	Superficies arborescentes en ha	Total Oliviers	Total arbres fruitiers	Ovins et Caprins	Camélins
0 à 10 ha	8 907	48 356	25 544	3 126	140 460	112 460	12 447	4 523
% cumulé	36.1	9.6	12.6	7.1	12	12	12.1	23.7
10 à 20	8 343	113 360	54 661	6 542	247 705	202 795	44 023	6 481
% cumulé	69.9	22.1	39.6	22	33.2	33.7	36	57.7
20 à 30	3 407	80 021	34 232	4 970	158 740	98 065	30 617	3 122
% cumulé	83.7	46	56.5	33.3	46.6	44.2	52.6	74.1
30 à 50	2 584	93 778	38 508	7 177	177 740	123 470	37 921	2 838
% cumulé	94.2	66.6	75.6	49.7	61.7	57.4	73.2	89
50 à 100	1 118	70 942	27 865	4 692	108 515	77 105	29 828	1 538
% cumulé	98.7	80.7	89.4	60.4	71	65.6	89.4	97.1
100 à 200	243	31 042	10 803	2 248	66 110	44 825	11 846	420
% cumulé	99.7	86.9	94.8	65.5	76.6	70.4	95.6	99.3
+ de 200	70	66 002	10 585	15 110	275 170	276 840	7 718	153
% cumulé	100	100	100	100	100	100	100	100
TOTAL	24 672	503 501	202 198	43 865	1174 440	935 560	184 400	19 055

(1) Ces données concernent les Délégations de Gafsa, Maknassy et Seneid, Kasserine, Sbeitla et Feriana en 1962. Références d'après le dénombrement du recensement effectué par M. S. Kammoun pour la préparation de l'enquête sur les Exploitations Agricoles 1962, Secrétariat d'Etat au Plan et aux Finances - Tunis.

Le tableau récapitulatif établi à partir de ce dépouillement permet de constater que :

- les propriétaires de moins de 10 hectares évoluent entre 33 et 50 % selon les *cheikhat* ; ils disposent de moins de 1/5 des richesses de la région.

- les paysans moyens qui possèdent entre 10 et 50 hectares représentaient la moitié de la paysannerie et disposent aussi de presque la moitié des terres en plantation et en cheptel.

- le tiers des richesses agricoles est détenu par une minorité de gros possédants qui représente à peine 5 % de la paysannerie.

= *L'Inégalité s'approfondit...*

Une enquête plus récente (1973), mais limitée à la région de Thala, révèle une exaspération de l'inégalité.

Dans cette région, l'analyse de la structure de l'exploitation montre que :

. les 2/3 de la paysannerie disposent de moins de 30 % des terres et des richesses agricoles ;

. à l'autre bout de l'échelle sociale, une petite minorité de gros exploitants de plus de 100 hectares représente à peine 3 % des exploitants et accapare le tiers des richesses agricoles qu'il s'agisse des terres emblavées, des plantations fruitières ou du cheptel ;

. les paysans moyens exploitent 20 et 30 hectares ; ils sont de moins en moins nombreux. Ils représentent actuellement seulement le tiers de la paysannerie alors qu'ils étaient plus de 50 % en 1962 (1).

Ce grignotage de la paysannerie moyenne dû à la précarité de l'agriculture dans ces régions semi-arides et à l'émiettement des exploitations à la suite des partages successoriaux se traduit par une exaspération de la polarisation sociale et le gonflement des petits paysans qui ne peuvent plus vivre des revenus trop insuffisants et trop irréguliers de leurs exploitations.

### 9.3. STRUCTURES D'EXPLOITATION ET REVENUS AGRICOLES

La connaissance des revenus agricoles reste du domaine du mystère aussi à cause de l'extraordinaire disparité sociale des structures de production, que de l'hétérogénéité et de l'irrégularité des rendements. Cependant, une telle connaissance s'avère indispensable pour une analyse des structures de production et des structures sociales à la campagne. Afin d'éviter les normes technocratiques souvent sans rapport avec la réalité, il s'est avéré indispensable de multiplier les enquêtes auprès de différents types d'exploitants agricoles.

(1) Toutefois, la polarisation sociale dans la région de Thala était déjà en 1962 plus accusée que dans les hautes steppes méridionales.

L'enquête organisée pendant l'excellente année agricole 73/74 a permis d'analyser la production et les charges réelles de 700 exploitations choisies dans deux milieux écologiques caractérisés aussi par des différences dans les systèmes de cultures dominants. Il s'agit, d'une part de la région Thala-Foussana dans la dorsale où la céréaliculture et l'élevage sont prépondérants et d'autre part de la région plus aride de Maknassy où l'arboriculture en production occupe le quart des terres cultivées alors qu'elle n'en occupe que 6 % dans la région de Thala-Sbiba.

L'analyse de la production agricole au cours de différents types d'années agricoles et des charges réelles a permis de dégager les revenus d'exploitation selon les différents formats représentatifs dans les hautes steppes (1).

Revenus agricoles par type d'exploitation en sec (en dinars)-

Strates d'Exploitation	% exploitant	Revenu/Exploitant		Revenu/tête	
		mauvaise année	bonne année	mauvaise année	bonne année
5 ha	25	40	60	8	32
10 ha	25	80	320	16	64
15 ha	25	125	426	18	83
30 ha	20	300	1000	33	120
80 ha	5	1	2800	90	256

(1) Ce sont les minimas et maximas par type d'exploitation qui sont présentés dans le tableau, par charges réelles, on entend les dépenses en espèces.

Cette typologie a été établie en collaboration avec les agro-économistes du Centre National Agricole : J.L CASTILLA (F.a.o) A. MALEK, S. M'TBAA.

Les résultats obtenus montrent que dans le cas des exploitations inférieures à 10 hectares qui représentent environ la moitié des exploitants, les revenus agricoles extrêmes par tête évoluent entre 8 et 64 dinars et sont donc très en-dessous, ou se rapprochent, du seuil de pauvreté (1). Les trois quart des exploitants ont un revenu agricole par tête inférieur à 100 dinars, donc au salaire minimum garanti (2).

Cette structure des revenus agricoles apparaît moins dramatique que ne le révèle l'Enquête Agricole par gouvernorat (3) :

Répartition des exploitants selon la classe de revenu :

Tranche de revenus/exploitants	KASSERINE	SIDI BOU ZID
. moins de 100 D	9 260	5 500
. de 100 à 499 D	10 920	7 640
. de 500 à 1 999 D	3 480	4 070
. de 2 000 à 9 999 D	340	700
. de 10 000 à 50 000 D	-	90
TOTAL	24 000	18 000

(1) fixé en 1976 à 40 dinars dans le milieu rural par les Services du Plan.

(2) 1 D 200 par jour, soit au maximum près de 90 dinars par an

(3) Enquête Agricole de Base, 1976 - Tableau n° 2. Résultat par gouvernorat. Direction du Plan, des Analyses Economiques et de l'Evaluation des Projets. Les résultats de cette enquête conçue au niveau national et de grands ensembles régionaux ont été présentés à titre indicatif par gouvernorat.

On constate que 36 % des exploitants disposeraient d'un revenu brut inférieur à 100 dinars. Ce chiffre semble exagéré dans la mesure où les intéressés ont tendance à sous-déclarer leur revenu. Il est inconcevable que ces micro-exploitants puissent vivre des revenus aussi insignifiants de leur exploitation; ils sont obligés de ce fait de chercher un travail en dehors de leur exploitation pour assurer leur survie. On ne peut considérer cette population dont l'essentiel du revenu est d'origine extra-agricole comme appartenant encore à la paysannerie : ils constituent la masse des ruraux sans terre.

La fourchette de la tranche supérieure des revenus agricoles est trop large : cependant elle s'arrête au revenu maximum de 500 dinars. Même dans ce dernier cas, il s'agit donc des exploitants dont le revenu correspond presque au salaire agricole minimum garanti, soit 438 D/an. Ils représentent encore 44% des exploitants. Eux aussi, ou du moins la plus grande partie d'entre eux, doivent chercher un revenu extra-agricole.

#### 9.4. DE LA POPULATION PAYSANNE A LA POPULATION RURALE

##### 9.41. De l'importance du travail extra-agricole

Déjà d'après l'enquête sur les exploitations agricoles en 1962, moins de la moitié des exploitants consacraient la majeure partie de leur temps à leur exploitation et le tiers seulement vivait uniquement de leur exploitation agricole. Pendant cette période de sécheresse mais aussi de mise en valeur, la moitié des exploitants agricoles, soit 30 000 personnes étaient

mobilisées dans les chantiers de lutte contre le sous-développement. La part du revenu d'exploitation dans le revenu total par personne restait inférieure à 45 % dans le cas des petits exploitants et atteignait les 4/5 chez les gros exploitants de plus de 50 hectares (1).

Depuis, l'évolution des structures sociales dans les campagnes des hautes steppes s'est traduite par la diversification des besoins, la *paupérisation* relative d'une grande partie des petits exploitants et même d'une partie de la moyenne paysannerie : le nombre de ceux qui ne peuvent plus vivre uniquement du travail de la terre a gonflé considérablement.

L'importance des revenus extra-agricoles est telle dans l'économie régionale que même dans le cas des périmètres irrigués de la région de Sidi Bou Zid, la part des revenus extra-agricoles représente le tiers du revenu moyen familial (800 D) (2). Cette diversification croissante des sources de revenu permet d'appréhender l'ampleur des changements qui affectent la société. Au moins la moitié des petits exploitants doivent chercher en dehors de leur exploitation l'essentiel des revenus nécessaires à leur survie. De pastorale devenue paysanne, la société des hautes steppes est de plus en plus une population rurale constituée de pasteurs sans troupeau et de paysans sans terre, ou presque.

(1) H. ATTIA. L'évolution des structures sociales et économiques dans les Hautes Steppes. Revue du C.E.R.E.S (p. 5 à 41).

(2) "Aspects socio-économiques et culturels des populations de la steppe tunisienne face à un programme de développement". Les périmètres irrigués du Gouvernorat de Sidi Bou Zid. Tome I Projet F.a.o-Sida/TF/TUN/12/S.W.E (1976) (p. 100), avec l'assistance scientifique de H. ATTIA.

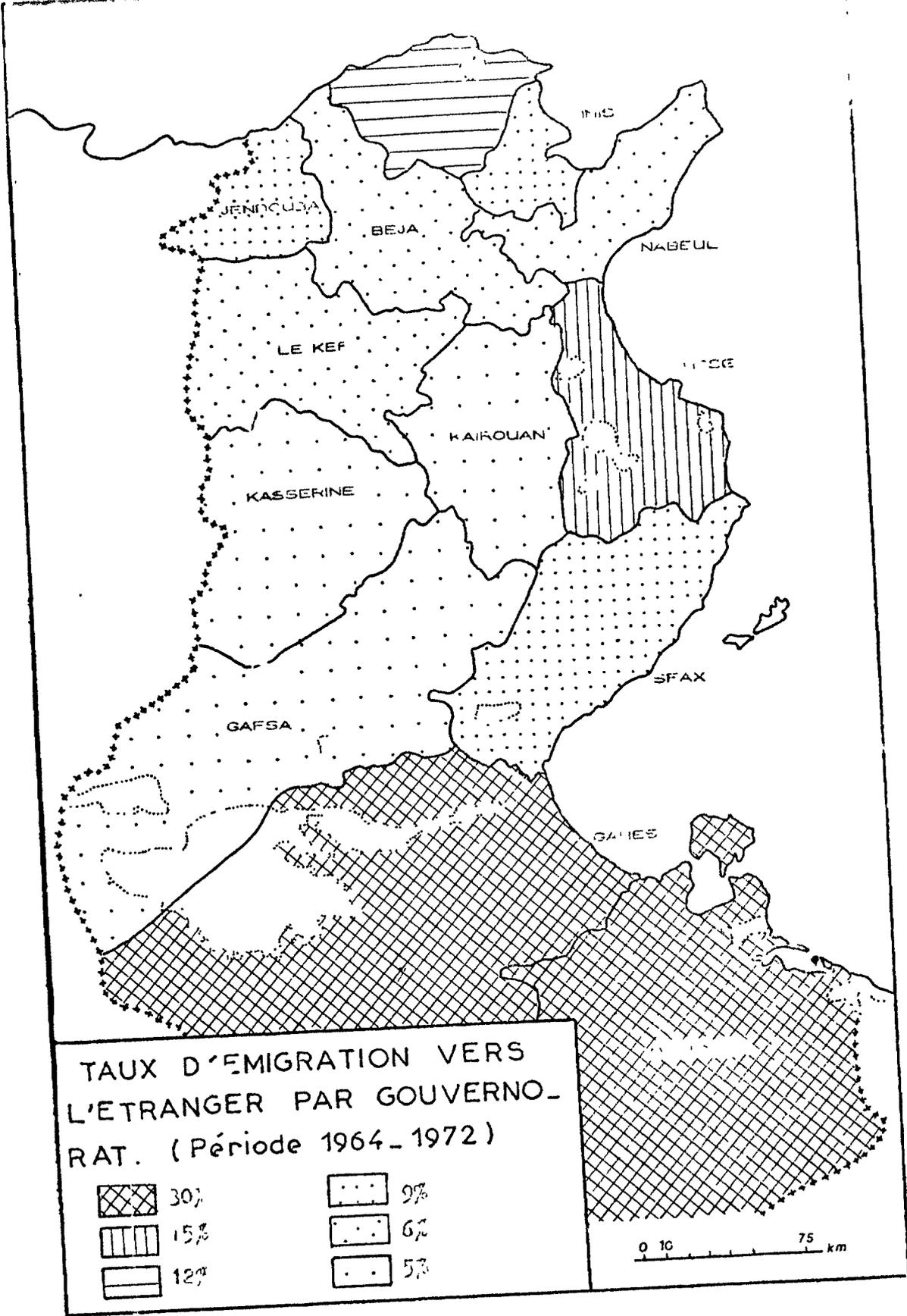
La part de la population masculine (1) active dans l'agriculture qui était de 95 % en 1956 est tombée à 75 % en 1966 et évoluée actuellement entre 55 et 60 %. En fait l'importance du travail extra-agricole est bien supérieure à ce que suggère l'analyse de la population active.

Cette recherche de travail complémentaire en dehors de l'agriculture crée parfois une ambiance de pénurie de main d'oeuvre dans l'agriculture alors que le chômage et le sous-emploi sont à l'état endémique ; d'après le recensement de 1975, il y aurait 15 % de la population active à ne pas avoir d'emplois déterminés ou bien à se déclarer sans travail pour la première fois.

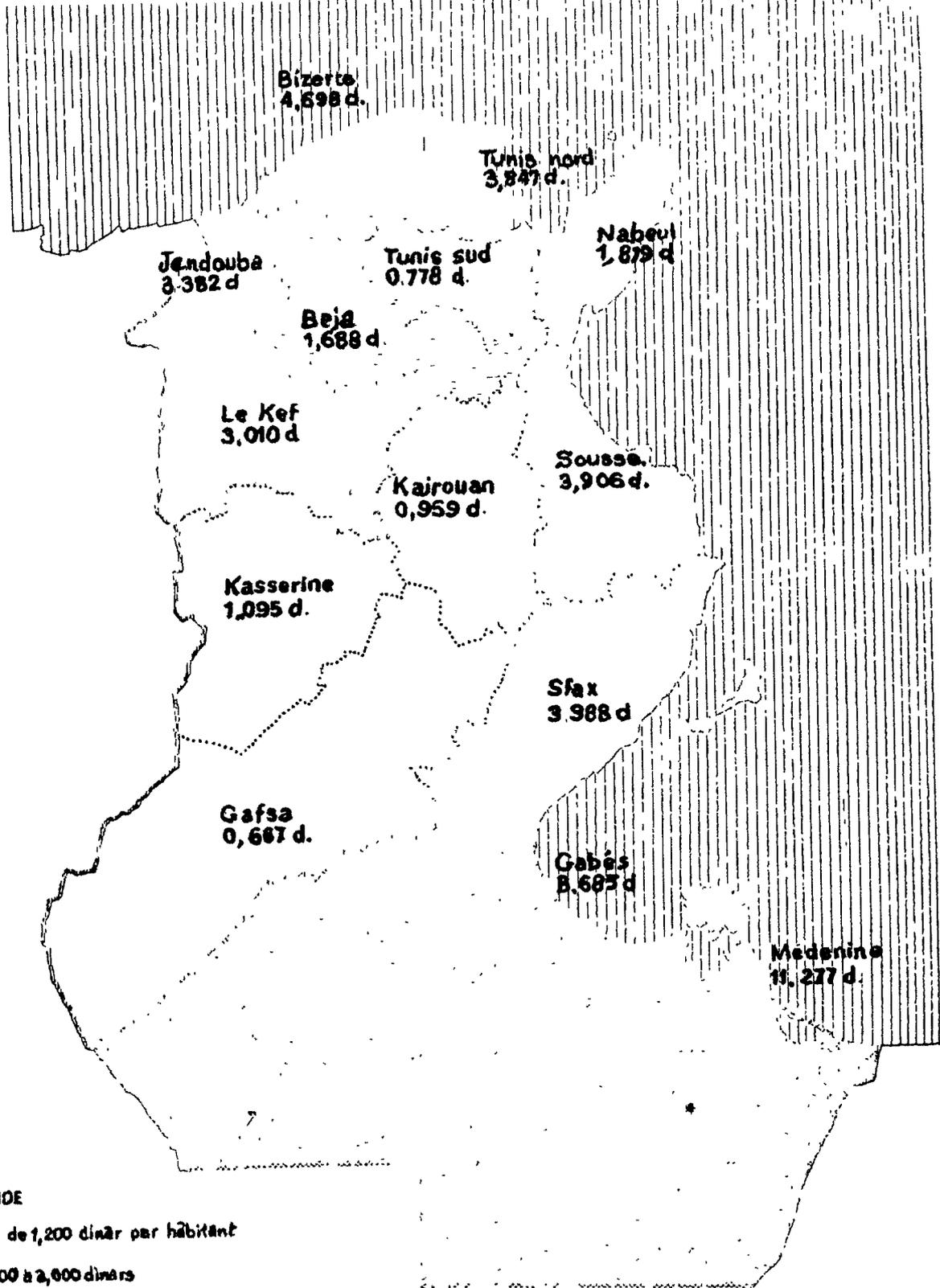
#### 9.42. *Sous-emploi : pénurie de main d'oeuvre agricole et émigration.*

Cette co-existence de pénurie conjoncturelle de travailleurs agricoles disponibles et de sous-emploi et de chômage larvés est apparemment abérrante. En fait elle traduit une désaffection croissante vis à vis du travail agricole pénible et très faiblement rémunéré. Aussi, nombreux sont ceux qui préfèrent chercher à gagner leur vie ailleurs, en travaillant beaucoup moins que dans l'agriculture et en gagnant beaucoup plus

(1) La comparaison a été limitée à la population active masculine du fait que les critères d'estimation concernant la population active féminine varient énormément d'un recensement à l'autre. L'évolution récente du travail agricole, en particulier l'importance prise par la mécanisation des labours et l'importance du travail masculin extra-agricole renforce énormément le travail de la femme dans l'agriculture où elle assure la plus grande partie des travaux de désherbage, elle participe à la moisson, à la récolte des olives et autres arbres fruitiers, et joue enfin un rôle de premier plan dans la cueillette de l'alfa.



N.B. POURCENTAGE D'EMIGRANT PAR ZAPPO ET AU TOTAL DE LA POPULATION ACTIVE ET DES EMIGRÉS



REPARTITION PAR HABITANT ET PAR GOUVERNORAT DES MANDATS 1972

Le problème du travail pour les intéressés est perçu à juste titre non pas en terme de plein-emploi mais en terme des revenus obtenus. Cette fuite du travail agricole s'est amplifiée pendant ces dernières années à cause d'un début d'émigration vers l'Europe et surtout du travail saisonnier ou permanent en Lybie. L'émigration toute récente vers l'Europe (1) est en majorité le fait de fils de moyens et gros exploitants, force de travail devenue inutile à l'exploitation familiale à la suite de la mécanisation des travaux agricoles. L'épargne importante envoyée contribue à renforcer l'exploitation familiale par l'achat de terres, de tracteurs, de cheptel... Cette émigration intéresse surtout la région de Thala-Fous-sana ainsi que les *ouled Asker* dans la région de Sbeitla.

L'émigration vers la Lybie est beaucoup plus diffuse (2), elle touche les différentes régions de la steppe et concerne une population beaucoup plus importante. Il s'agit d'une émigration essentiellement saisonnière (3) qui intéresse surtout des jeunes célibataires ou mariés qui travaillent soit dans les chantiers de bâtiment ou dans l'agriculture ; grâce au travail à la tâche, ils obtiennent des salaires quotidiens beaucoup plus élevés et reviennent au bout de quelques deux ou quatre mois de travail avec des économies de l'ordre de 2 à 500 dinars, donc beaucoup plus importantes que ce qu'ils auraient pu gagner en travaillant toute l'année dans leur exploitation agricole.

(1) les revenus importants envoyés par les travailleurs en France évoluent entre 500 et 1 000 Dinars par an.

(2) G. SIMON - Mars 77. Rapport de Consultation.

(3) 93 % des émigrants dans la région de Maknassy sont des travailleurs saisonniers et 70 % dans la région, plus éloignée, de Thala-Sbiba.

Cette émigration n'est pas seulement le fait de paysans pauvres ni de paysans sans travail. Nombreux sont ceux des exploitants moyens et des fils de paysans aisés qui profitent de la saison morte pour aller gagner un surplus de revenu et améliorer leur niveau de vie, échapper ainsi à la médiocrité de leur existence et espérer enfin réaliser leur rêve de promotion sociale.

Ainsi, chômage et pénurie de main d'oeuvre agricole ne sont pas seulement l'expression d'un déséquilibre entre la force de travail disponible et l'emploi local : elle est aussi l'expression d'un déséquilibre entre des besoins variés et croissants et les possibilités de revenus qu'offre l'emploi local, en particulier le plus déshérité et le plus dévalorisé de tous : l'emploi agricole.

L'ampleur de désaffection vis à vis du travail agricole préoccupe les responsables : "... il est inconcevable que l'on dé - laisse le travail de la terre à l'heure où nous nous employons à assurer notre auto-suffisance alimentaire" (1). Les revenus trop faibles et précaires, les conditions de vie trop frustrées expliquent la désaffection vis à vis du travail agricole alors que les hommes aspirent à une vie plus digne.

(1) Discours du Premier Ministre H. NDIRA, lors de sa tournée à Kasserine, paru dans La Presse, le 7 mai 1977.

#### 9.5. DE L'AUSTERITE A LA CONSOMMATION

L'explosion démographique a été en effet démultipliée par l'explosion des besoins. L'un des aspects de la remise en cause des normes de vie et des valeurs traditionnelles est la rupture avec la vie d'austérité et même d'ascétisme dans laquelle baignait la société pastorale. Cette rupture a été favorisée par l'importance des chantiers de chômage qui a transformé brusquement cette paysannerie aux revenus monétaires rares et épisodiques en une foule de salariés. De même la scolarisation massive de milliers d'enfants, nourris dans les cantines scolaires, a provoqué en eux des exigences alimentaires nouvelles.

J'ai eu l'occasion, pendant les vacances estivales, d'assister à des scènes où enfants et mères s'affrontaient parce que les enfants ne voulaient plus se contenter de l'éternel couscous ou *Kessra* (galette) et exigeaient une alimentation aussi variée que celle qu'on leur avait servi à la cantine scolaire.

Aussi curieux que cela puisse paraître, les chantiers de travail et les écoles ont eu une conséquence commune, celle d'élargir l'horizon de l'individu, d'exacerber ses besoins et ses exigences. On parle souvent de l'explosion démographique mais il faut parler de *l'explosion des besoins*. Le père porte encore le burnous tissé à la maison, se contente de couscous et de galette à condition d'avoir son verre de thé... Les enfants portent chaussettes, chaussures, tabliers, achètent livres et cahiers et acceptent de moins en moins de garder les moutons ; ils ignorent tout des noms des plantes et des sols... Quelle importance quand on vit

déjà dans le monde du livre : un monde où l'on mange à table dans des maisons propres, qui ont des portes, des lavabos... un monde où les enfants sont bien habillés... bien soignés... achètent des gourmandises... jouent au train électrique ou à la poupée... achètent des costumes neufs... vont en excursion (1).

La population augmente, les besoins et les ambitions s'amplifient, c'est là un signe de progrès et dynamisme mais qui suppose un dynamisme plus accéléré : celui de la production (2).

Dans quelle mesure la diversification des structures économiques et le développement régional permettent-ils de répondre à cet impératif et d'offrir des possibilités d'emplois productifs en dehors de l'agriculture ?

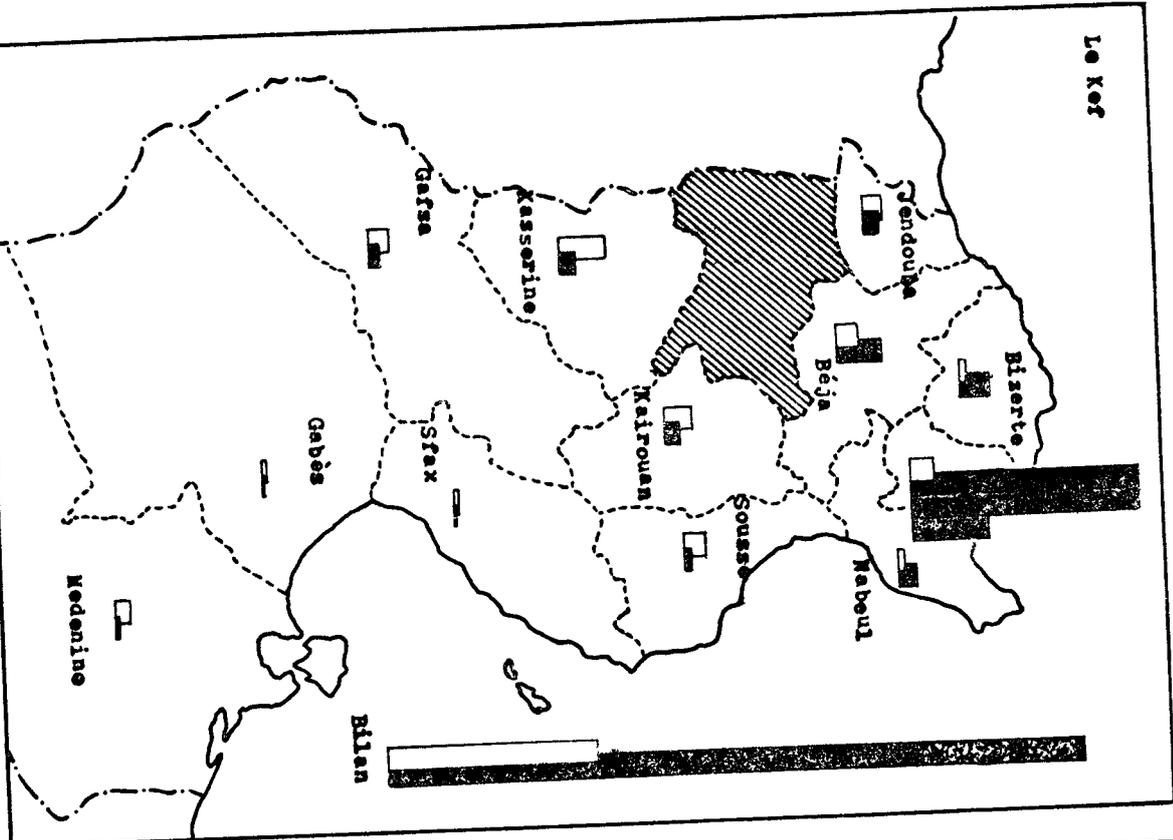
## 10. SOCIÉTÉ ET AMORCE D'URBANISATION

On peut se demander si cette région où le taux de croissance de la population au cours de la dernière décennie est l'un des plus élevés de la Tunisie (3.5 %) mais où jusqu' à présent l'exode rural est resté l'un des plus faibles, ne risque pas de devenir le principal foyer d'exode rural à défaut de développement régional et de créations d'emplois extra-a-

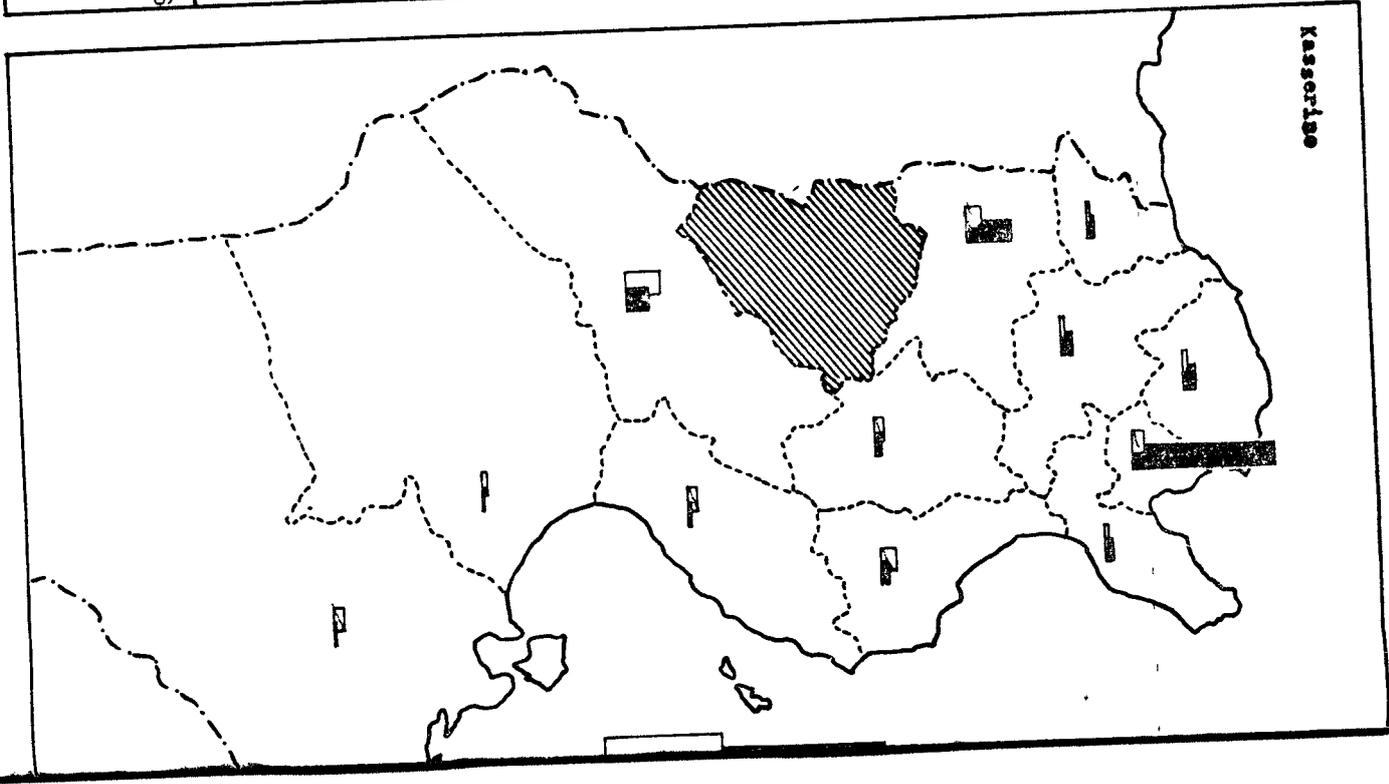
(1) Ce sont là les thèmes des textes et illustrations du livre de lecture arabe de la seconde année de l'enseignement primaire. Volume 2.

(2) H. ATTIA \_ L'Evolution des structures sociales et économiques dans les hautes steppes.

Le Kef



Kasserine



L'exode rural est resté jusqu'à présent l'un

✓

gricoles. Dans cette région, les possibilités d'intensification de l'emploi agricole restent limitées et fluctuantes. Il n'y a eu, exception faite de l'usine de pâtes à papier de Kasserine, aucune autre création industrielle d'envergure susceptible de créer des emplois (1). C'est ce que montre l'analyse des structures socio-professionnelles où l'on constate que les seules activités extra-agricoles sont représentées par des petites activités semi-artisanales (10 %) où domine l'artisanat féminin (33 %).

Les analyses consacrées à l'évolution des structures socio-professionnelles de la population insistent toujours sur le fait que l'emploi agricole reste l'activité dominante dans la région (55 % en 1975). Cette façon de présenter l'évolution des structures socio-économiques en cours donne l'impression d'une certaine permanence, celle de la prépondérance de l'emploi agricole alors que le fait nouveau est le développement des activités extra-agricoles jusque-là quasiment insignifiantes : en 1956, ce secteur représentait 3.4 % ; il a décuplé depuis l'Indépendance du pays. C'est là le fait nouveau et significatif qui doit être souligné.

L'analyse comparative de l'emploi extra-agricole montre que dans le secteur industriel, si l'on excepte l'emploi induit par l'usine de Kasserine (2), la croissance reste dérisoire

(1) Depuis, il y a eu l'installation d'huileries ainsi que d'une petite conserverie alimentaire à Sidi Bou Zid en 1976. Cette région, à l'exception d'une usine de jouets à Sidi Bou Zid et celle plus récente de montage de montres à Kasserine, n'a guère "profité" de la loi de 1972 pour la Promotion industrielle en Tunisie.

(2) L'usine de pâte à papier créée en 1963 a été doublée en 1968 par une usine de fabrication de papier assurant toutes les deux un emploi direct à 900 personnes.

	<u>salariés</u>	<u>salaires distribués</u>	
. pâte à papier	555	915 000 dinars	en 1974
. papier	331	377 300 dinars	

STRUCTURE DE LA POPULATION ACTIVE MASCULINE

gouvernorat/année secteurs	KASSERINE-GAFSA nord		SIDI BOU ZID 1975		KASSERINE 1975		TOTAL TUNISIE
	1956	1966	chiffre absolu	%	chiffre absolu	%	
AGRICULTURE	92.5 %	75 %	31000	61 %	29600	55 %	32.4 %
BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS	0.2	2.5	4250	8.5	6460	12	8.7
ADMINISTRATION	4.0	10.0 (1)	3900	8	4350	8	9.5
AUTRES SERVICES	0.7	6.6	870(2)	1.5	3020	4.5(3)	13.2
SEMI-INDUSTRIES ET ARTISANAT	4.0	6.0	7420	15.0	7320	13.5	17.0
NON DECLARES et SANS TRAVAIL POUR LA 1ère FOIS							
TOTAL			50100		54600		

(1) Les travailleurs des chantiers contre le sous-développement ont été classés dans le recensement dans le Secteur "Service" ; ils apparaissent ainsi beaucoup plus importants, soit 21.7 % au lieu des 10 %.

(2) La section textile féminine représente 11 % par rapport au total de la population active de Kasserine : 5 %.

(3) Usine de cellulose = 2 % de la population active est employé à l'usine.

et indique le faible développement de ce secteur dans la région. Par contre, le secteur tertiaire privé a plus que triplé tout en restant modeste par rapport à la moyenne nationale (50 %). L'emploi dans l'administration a décuplé ; il témoigne de la prise en charge de la région par le pouvoir central et du renforcement de l'encadrement administratif et des services publics tels que l'enseignement, la santé publique, etc...

Mais, le secteur nouveau qui assure le plus d'emplois après l'Agriculture et qui connaît la croissance la plus spectaculaire est celui des travaux publics et du bâtiment.

1956	1966	1976
0.3 %	3 %	10 %

L'importance récente depuis 1966 prise par l'emploi, en particulier dans le bâtiment, est assez significative quant à la fièvre de construction qui s'est emparée du pays et surtout du déferlement urbain. Bien qu'encore modeste, parce que jusque-là presque inexistante, l'urbanisation connaît comme partout ailleurs un des taux de croissance les plus élevés de la Tunisie.

Cette urbanisation greffée par le pouvoir central dans une société et un espace de tradition pastorale est pourtant d'aboutissement logique de l'ensemble des mutations que vit la région. La renaissance d'une vie urbaine après 9 siècles de bédouinité consacre dans l'organisation spatiale ce changement structurel et fondamental de la société pastorale à la société rurale en voie d'urbanisation.



Cette urbanisation pourtant apparaît greffée par le pouvoir central ; elle symbolise dans l'espace la volonté d'intégration nationale et impose à des populations sans aucune tradition urbaine ni même villageoise, le modèle urbain de couches dirigeantes d'origine tunisoise ou sahélienne ; d'où l'ensemble des distorsions entre la volonté d'urbanisation de rationalité urbaine et les *désordres* de constructions récentes qui transposent dans une trame urbaine l'ordre des *douar* ruraux.

Cette urbanisation pourtant apparaît greffée par le pouvoir central ; elle symbolise dans l'espace la volonté d'intégration nationale et impose à des populations sans aucune tradition urbaine ni même villageoise, le modèle urbain de couches dirigeantes d'origine tunisoise ou sahélienne ; d'où l'ensemble des distorsions entre la volonté d'urbanisation de rationalité urbaine et les *désordres* de constructions récentes qui transposent dans une trame urbaine l'ordre des *douar* ruraux.

Cette même volonté d'intégration se manifeste aussi par l'organisation du réseau de commercialisation, en particulier par la création des souks locaux reliés au centre régional et siège du gouvernorat, lui-même en relation directe avec la capitale, centre politique et économique du pays.

#### 11. LE SOUK, TEMOIN FIDELE DES MUTATIONS DE L'ESPACE ET DE LA SOCIETE PASTORALE.

*Le nombre réduit des souks de la société pastorale pré-coloniale correspond à la masse démographique de la population : les 5 souks, ceux de Hajeb el Aoun et Sidi Bou Zid à l'est, de Thala et Feriana à l'ouest, de Gafsa au sud desservent alors une population d'une centaine de milliers d'habitants; de nouveaux souks sont constamment en création, leur nombre est actuellement de 14 souks qui desservent une population de 500 000 habitants. Situés sur des axes de relations importantes, près de sources permanentes et accouplés le plus souvent à des zaouïa "protec-*

trices" (1), les souks échangent des produits de l'élevage, de l'agriculture et de l'artisanat des autres régions. Dans tous ces souks, la vente des produits de l'élevage (brebis ou autres, laine, beurre, etc...) occupe la place principale ; partout aussi on retrouve exposés les quelques articles de l'artisanat textile (burnous, tentes, tapis, couvertures, etc...). Cependant dans certains souks sont commercialisés des produits d'origine locale tels que les meules à moudre le grain à Gafsa, les *Ktifa* ou tapis des *ouled Bel Haj* à Sidi Bou Zid, des articles de sparterie à partir de l'alfa à Feriana, etc...

Sont apportés des autres régions et commercialisés dans ces souks des produits agricoles, surtout du blé et de l'orge de l'Ifrikyia, des dattes des oasis du Jerid, de l'huile de Sfax, du Sahel ou de l'oasis de Gafsa, du miel de Thala ... quelques rares épices du Cap Bon vendus par des Sahéliens .

Divers instruments agricoles : araires, faucilles, etc.... ainsi que des *balgha* ou chaussures ouvertes traditionnelles et des articles de parfumerie sont commercialisés par des marchands kairouannais ; confiseries, pacotilles féminines, parfums vendus par les marchands Kairouannais, Sfaxiens ou Sahéliens selon les cas.

La caractéristique qui différencie le rôle des souks dans cette période pré-coloniale est que l'essentiel des articles exposés à la vente sont d'origine locale, régionale ou nationale mais exceptionnellement étrangère (toile de malte, sucre...).

Le souk de la *Zaouia Ceddaquia* installé au centre de la riche plaine de Gamouda et en relation privilégiée avec les com -

(1) Voir supra, II<sup>e</sup> partie (p. 305 à 312).

merçants sfaxiens était de loin le plus important dans la mesure où il desservait une région plus prospère que les hautes steppes continentales.

*Actuellement, le souk de Sidi Bou Zid qui se tient deux jours par semaine le samedi et le dimanche reste le plus important de la région et l'un des plus importants dans le réseau des souks ruraux tunisiens. Il se rattache par son importance et son rôle au type "marché-plaque tournante" (1).*

*La valeur des échanges qui s'y déroule annuellement est triple des autres souks intermédiaires de la région (2). Plusieurs enquêtes approfondies nous ont permis d'analyser la structure des échanges et leurs flux. En 1975, sur un chiffre d'affaires estimé à 1 800 000 dinars, les 2/3 proviennent de la vente du cheptel, en particulier des agneaux au printemps (3 à 5000 agneaux selon les années sont vendus hebdomadairement), de s moutons en été et des brebis réformées en automne. Avec le développement de l'élevage bovin lié aux périmètres irrigués, la vente des veaux engraisés prend de plus en plus d'importance mais c'est surtout la vente des camelins dont Sidi Bou Zid a presque le monopole pour l'ensemble des steppes qui est la plus importante après la vente des ovins (3).*

*Une infime partie du cheptel est amenée sur le souk par les petits et moyens éleveurs mais aussi par des petits commerçants qui rachètent dans les autres souks de la région et revendent sur le souk de Sidi Bou Zid ; les gros commerçants acheteurs viennent surtout à Sidi Bou Zid. Il y a quelques années, l e*

(1) J.P. TROUIN - Aix en Provence 1975 ( ). 313).

(2) Voir Cartes Utilisation du sol au 1/100 000è de Sidi Bou Zid, Kasserine, MaKnassy, Feriana.

(3) 1 200 000 Dinars pour le cheptel ovin et 400 000 dinars pour les autres produits de l'élevage.

souk du bétail de Sidi Bou Zid était dominé par trois gros maquignons qui rafflaient la plus grande partie du cheptel et l'exportait par camions sur Sfax, Sousse et Tunis. Actuellement l'achat et la revente du cheptel est le fait d'un certain nombre de maquillons (20 à 30) qui selon leur firgua d'origine se sont partagés le marché tunisien :

- . les Braga exportent sur Sousse
- . les Mliket exportent sur Sfax
- . les ouled Ferhan sur Tunis...

Par ailleurs, de nombreux bouchers et commerçants, originaires surtout du Sahel et de Sfax, viennent avec leurs camionnettes 404 et achètent 25 à 30 agneaux par marché. Mais de plus en plus, les gros éleveurs et les gros acheteurs évitent le souk et les taxes qui y sont afférentes ; ainsi les transactions les plus importantes, soit la moitié ou les 2/3 des agneaux échappent au souk. Malgré cette concurrence des ventes directes qui réduisent sensiblement le trafic du souk hebdomadaire, c'est toujours la plus ou moins grande activité du souk du cheptel qui détermine celle des autres secteurs.

. parmi les autres produits de l'agriculture régionale les légumes et les fruits provenant des périmètres irrigués, en extension continue, prennent de plus en plus d'importance ; parfois même, en hiver, des petits producteurs d'olives, faute de pouvoir vendre leurs récoltes sur pied, viennent vendre leur maigre récolte (18 T. environ) à la guelba (18kg) sur la place du souk. D'autres légumes non produits dans la région et importés généralement de Tunis ainsi que des agrumes du Cap Bon et des dattes du Jerid y sont aussi revendus.

*Signe de l'évolution et des problèmes de l'élevage, des camions chargés de foin apparaissent de plus en plus nombreux sur la place du souk où viennent s'approvisionner des revendeurs pour les autres souks de la région. Ainsi Sidi Bou Zid apparaît comme un souk de collecte pour le cheptel de la région et de redistribution pour les produits importés de s autres régions.*

Depuis le monopole établi par l'Office des Céréales, la commercialisation du blé et de l'orge qui occupait la principale place après le cheptel dans le souk traditionnel devient de plus en plus rare (une trentaine de sacs sont exposés par des petits revendeurs aux consommateurs démunis). Tous les autres produits qui occupaient traditionnellement dans les souks une place importante, qu'ils soient d'origine agricoles ou autres, survivent difficilement : quelques toisons de laine et couvertures, des poteries modelées, les divers petits instruments agricoles, les traditionnelles confiseries aux couleurs multicolores... Une dizaine de commerçants d'origine locale ou sahelienne essayent de vendre sous leurs tentes des épices, des chaussures et diverses parotilles pour les toilettes féminines...

Phénomène nouveau : la plus grande partie de l'espace du souk, à part le souk du bétail, est occupée par la FRIPPE - RIE dont les étales aux couleurs éclatantes attirent une foule grouillante et intéressée; signe des temps, c'est l'es -

pace le plus animé du souk (1).

L'activité et le rôle régional des autres souks ruraux sont comparables à celui de Sidi Bou Zid mais toutefois plus réduits ; la hiérarchie de ces souks est fonction de l'espace et des richesses des populations qu'ils desservent, en particulier de l'élevage. C'est ainsi que le souk du Regueb, à l'est des basses steppes, celui de Bir el Hafey et de Jilma au nord, ont un trafic qui équivaut à peu près au 1/3 de celui de Sidi Bou Zid. Dans le gouvernorat de Kasserine, ce n'est pas le souk urbain qui est le plus important mais les souks ruraux de Feriana qui drainent les produits de l'élevage des *Afiel* et des *ouled Tlil* et qui s'animent aussi pendant l'hiver lors de la cueillette de l'alfa (1).

Au nord de Kasserine, le souk rural de *Moussana* créé en 1949 (qui fonctionne tous les dimanches) est le type même d'un centre d'échanges dans cette cuvette densément peuplée. Il est au moins aussi important que celui de Feriana. Le marché du cheptel occupe comme ailleurs la principale place. A la différence des souks des hautes steppes orientales qui desservent le littoral, ici les acheteurs sont originaires de la

(1) Il y a dans la région de Gafsa-Sidi Bou Zid, 250 fripiers dont le tiers est localisé à Sidi Bou Zid même. Le centre de vente de Gafsa a distribué en 1974 : 60000 Tonnes de fripperie, ce qui représente 20 % des quantités vendues dans la région, soit une valeur de 150 000 dinars ; les bénéficiaires étant au minimum de 300 %, le chiffre d'affaires est alors de 450 000 à 500 000 dinars.

(2) Dans le gouvernorat de Kasserine, la production de la cueillette de l'alfa qui est en régression à la suite des bas prix payés, évolue entre 60 et 80 000 T (71 000 tonnes en 1974) et représente 200 à 260 000 dinars distribués aux quelques milliers d'arracheuses. En 1973, faute de cueilleurs locaux à cause du prix extrêmement faible (5 millimes/kg) on a dû importer de l'alfa de l'Algérie, on a doublé les prix de l'alfa dans l'espoir d'améliorer la production.

région minière, du Jerid et même des gouvernorats de Gabès et de Medenine.

Parmi les articles particuliers vendus dans le souk, on trouve les produits d'origine forestière tels que le *Zgougou* (grain de pins), le goudron, le charbon de bois et surtout le miel.

Le souk rural n'est pas seulement un centre d'échanges, c'est aussi le centre de vie sociale qui permet aux populations dispersées de se rencontrer, de s'informer, de se distraire et même de festoyer. La multiplication des souks auprès de chaque centre de Délégation par exemple à *ouled Sidi Ali Ben Aoun* ou inversement l'installation d'une Délégation dans un centre important comme à Foussana } permet aux populations qui viennent au souk de faire leurs démarches administratives. Ainsi, par ses fonctions diversifiées le souk apparaît de plus en plus comme un "pôle d'appui" (1) à une éventuelle amorce d'urbanisation régionale ou mieux d'équipement des zones rurales.

La co-existence de la fonction administrative avec les fonctions traditionnelles du souk leur donne un nouveau souffle et freine le dépérissement de certains d'entre eux "dépérissement qui contient presque toujours un dépérissement des activités rurales" (2). En effet, le rôle régional des souks n'est plus exclusif : leur permanence s'accompagne de changements importants.

(1) J.P. TROUIN - Aix-en-Provence 1975 (p. 439).

(2) J.F. TROUIN - Aix-en-Provence 1975 (p. 439).

L'intégration de la région dans les structures du marché moderne se traduit par la mise en place de nouvelles structures de commercialisation. Ainsi, en ce qui concerne la vente de la production agricole régionale et en premier lieu des produits de l'élevage, la société semi-étatique El-houhoum intervient pour l'achat du cheptel. Mais le fait le plus important est que la plus grande partie du produit de l'élevage vendue directement dans les *douar* échappent au souk. Les autres principales productions agricoles de la région, les olives, abricots, pêches, amandiers, tomates... sont achetées sur pied ou livrées directement aux huileries et plus récemment aux conserveries. La commercialisation du grain et des concentrés pour le cheptel est assurée par l'Office des Céréales.

AINSI LA COMMERCIALISATION DE LA PLUS GRANDE PARTIE DE LA PRODUCTION AGRICOLE REGIONALE ECHAPPE DE PLUS EN PLUS AUX SOUKS, ceux-ci sont encore animés par les apports des petits et moyens paysans dont la production modeste ne peut guère s'insérer dans les circuits organisés.

*En ce qui concerne le rôle de redistribution des produits de commercialisation, on a vu dans le cas du souk de Sidi Bou Zid, que ce rôle est limité aux fruits et légumes, à quelques pacotilles et surtout au textile, et en particulier à la friperie. L'évolution de la société des hautes steppes et la diversification des consommations favorisent les structures de commercialisation étatiques ou privées, de type urbain.*

C'est ainsi que d'après l'enquête "consommation 1975", 25 % des dépenses des populations rurales de la Tunisie Centrale sont consacrés à l'habitation d'où l'importance du trafic et de la vente des matériaux de construction.

Structures des dépenses de la population rurale en Tunisie Centrale (1).

en dinars

Structures	Moyenne Dépenses	
	personne	%
.dépenses alimentaires	56 591	46 %
.habitation, entretien et confort	30 750	25 %
.dépenses habillement	12 150	10 %
.hygiène et soins médicaux	6 125	5 %
.transports	3 900	3 %
.culture, loisirs et scolarisation	7 850	6 %
.divers	6 000	5 %
.TOTAL	124 000 D.	100 %

Cette évolution de la consommation régionale, d'une part et la mise en place de structures de distribution au niveau national favorise l'emprise de Tunis en tant que centre de dessertes des principaux produits consommés par la région. L'emprise économique de la Capitale sur la région fragmentée en 3 gouvernorats reliés directement à Tunis symbolise la primauté du centre de décision politique dans la nouvelle organisation spatiale des hautes steppes.

(1) englobe le gouvernorat de Sousse, Mahdia, Kairouan et Kasserine. Institut National des Statistiques .

## 12. EN GUISE DE CONCLUSION : UNE RELECTURE. . .

De plus en plus envahie et intégrée dans l'économie de marché, la société pastorale aura vécu... le vieux pays des *Arouch* a perdu son nom ; on ne parle plus de pays des *Hamma*, des *Frechich* ou des *Majeur* mais des gouvernorats de Kasserine, Sidi Bou Zid ou Gafsa. Cette nouvelle identification ne signifie pas simplement un découpage administratif, elle traduit le processus en cours, de structuration de la société de l'espace par le pouvoir central, agent privilégié des changements. Les différentes actions du pouvoir central contribuent à accélérer le processus d'insertion de la région dans l'économie de marché et son intégration dans le mode de production capitaliste. Cette intégration est perçue et vécue par les élites dirigeantes comme un processus de construction et de consolidation nationale dont l'aboutissement est la réduction de toute hétérogénéité ou particularisme qui risqueraient de remettre en cause le projet de construction nationale (1).

La société pastorale et bédouine, toujours identifiée au nomadisme et à l'anarchie apparaît comme étant la principale hétérogénéité antinomique avec le projet de construction nationale qu'il fallait réduire et policer. L'ampleur et le prestige des mouvements parfois spontanés des *Fellagha* pendant les années qui ont précédé l'Indépendance, a certes suscité

(1) F. STAMBOULI et A. ZGHAL - Cahier du C.E.R.E.S. (série sociologique n° 2 ) Tunis 1974 "Nation, nationalisme et état national dans le monde arabe".

une certaine admiration pour ces arabes mais aussi un profond réflexe d'inquiétude vis à vis de ces bédouins généreux mais frustrés, si différents des sociétés citadines ou villageoises du Sahel méditerranéen. Ces dernières, quelles que soient les différences ou plutôt les nuances, se retrouvent à travers le même modèle d'existence : la sédentarité et même l'urbanité qu'elles soient citadines ou villageoises ; c'est à ce niveau entre sociétés sédentaires et sociétés bédouines qu'il faut situer la principale césure dans les sociétés maghrébines.

C'est parce qu'elle est profondément originale et apparemment homogène que la société pastorale est perçue comme étant la principale hétérogénéité dans l'espace national.

- *Espace pastoral : espace anarchique ?*

Il est souvent admis qu'aux sociétés dites traditionnelles correspondent des espaces rétrécis ; sociétés qualifiées d'autosubsistance, leur espace ne pouvait qu'être clos. Il est aussi admis que l'intégration de l'espace dans un mode de production capitaliste favorise son décloisonnement et son insertion dans des espaces plus vastes.

*Cette vision ignore la phase intermédiaire qui correspond au début du procès d'insertion des sociétés pastorales dans le système capitaliste. Cette période, dite "de transition" mais qui peut s'éterniser selon les intérêts et les enjeux, est accompagnée comme nous l'avons vu de la déstructuration de la société et de l'espace pastoral.*

- Espace pastoral : un espace polycentré

Cet espace ne correspond pas en l'occurrence à un milieu écologique forcément homogène ; il englobe certes la région steppique mais aussi les confins sahariens et les rebords de l'Ifrikya tellienne ; cette diversité permet la complémentarité nécessaire à la survie de l'économie et de la société pastorale. La relative "monotonie" apparente des paysages humains qui se répètent, des versants montagneux vers le fond des plaines, résulte du partage de l'amont vers l'aval des bassins versants par les différents groupements familiaux qui s'assurent ainsi l'occupation de terres qui recourent différents milieux écologiques, elle est surtout la cristallisation dans l'espace des rapports sociaux de production. Cette monotonie dans le paysage reflète aussi l'organisation sociale de la société pastorale dominante et exclusive. C'est autour des familles dominantes, cellules de pouvoir politique et économique, que s'organise au niveau des *henchir* l'occupation de l'espace et la répartition des groupements familiaux. La multiplicité des familles dominantes selon les différents groupements familiaux et par conséquent la multiplicité des centres de décision plus ou moins autonomes se traduit dans l'espace par une occupation discontinue et émietlée. Loin d'être un espace anarchique(1), on pourrait le qualifier d'un espace à structures poly-centrées. Le désordre apparent de l'espace pastoral reflète simplement une rationalité autre que celle des paysanneries sédentaires ; elle est une des multiples façons de répondre aux différentes contraintes écologiques.

(1) Voir nécessairement supra (p. 352-353).

- Un espace ouvert

La seconde singularité de l'espace pastoral, c'est l'absence de limites économiques ; il existe certes des limites entre les différents groupements familiaux, ces limites politiques ne sont guère étanches dans la mesure où les contraintes écologiques imposent au-delà des systèmes d'alliances affirmés la grande solidarité pastorale.

Cette même solidarité écologique qui ouvre les hautes steppes pendant les hivers rigoureux aux troupeaux de l'Ifrikya permet aussi la transhumance en sens inverse, en cas de sécheresse. De même les besoins réciproques de complémentarité économique (1) qu'il s'agisse de la transhumance pour la moisson, les olives ou les dattes, ou du commerce caravanier entre le Sahara et l'Ifrikya, ou les Basses Steppes et le Constantinien, favorisent le débordement des populations pastorales bien au-delà de leur région. LOIN D'ETRE CLOS ET FIGE, L'ESPACE PASTORAL SE DILATE ET SE RETRECIT SELON LES CONTRAINTES ET LES ENJEUX : CET ESPACE POLYCENTRE EST AUSSI UN ESPACE POLYVALENT.

A LA DIFFERENCE DE L'ESPACE URBAIN POLARISE, L'ESPACE PASTORAL EST POLYSTRUCTURE PAR LES SOUKS RURAUX, centres de vie de relations et d'échanges. Eloignés les uns des autres, les relations entre eux restent extrêmement réduites, chaque souk assurant ainsi les échanges à l'intérieur de sa région.

AINSI, LE MODE DE PRODUCTION PASTORAL DETERMINE L'ORGANISATION D'UN ESPACE PASTORAL :  
poly-centré qui reflète les rapports familiaux de production

(1) Voir plus haut, Chapitre III<sup>e</sup> Partie.

. polymorphe dans la mesure où les contraintes écologiques et les exigences de l'activité principale et la nécessité de la survie des hommes impliquent la recherche des complémentarités

. polystructuré dans la mesure où le niveau des forces productives et du procès de circulation ne favorisent guère la concentration et la centralisation.

- C'est aussi un espace polystructuré

A la différence de l'espace urbain polarisé, l'espace pastoral est polystructuré en fonction des principaux sous-ruraux qui constituent les noeuds de relations et d'échanges.

#### MODE DE PRODUCTION CAPITALISTE COLONIAL ET DESTRUCTURATION DE LA SOCIÉTÉ ET DE L'ESPACE PASTORAL.

Le fait historique de la pénétration coloniale, précédée d'ailleurs de l'intégration de la région dans l'espace capitaliste, s'est accompagnée d'une crise profonde des différentes composantes de la formation sociale tunisienne. CETTE DESTRUCTURATION EST INÉGALE :

. dans le nord céréalière où dominaient les structures agraires, le capitalisme agraire a pulvérisé la plus grande partie de la paysannerie ; déracinés, ils ont été planter leur

gourbi autour des villes littorales en pleine croissance coloniale.

Les vieilles et denses sociétés villageoises, qu'il s'agisse du vieux Sahel ou des oasis, profondément enracinées dans leur terroir où elles pratiquaient une polyculture méditerranéenne, riches de leur artisanat varié et de leur vie de relation et d'échanges, connaissent une lente et pernicieuse agonie.

. Les pasteurs des steppes ont APPAREMMENT MIEUX RESISTE A CETTE DESINTEGRATION parce que à structures sociales plus cohérentes... peut-être ; mais surtout parce que leur dépossession massive et leur désintégration n'a guère "intéressé" le système colonial dans l'immédiat du moins. Au contraire, cette population frustrée, outre qu'elle constitue un marché de consommateurs, de revenus fiscaux et surtout de réserves de soldats et de main d'oeuvre saisonnière à très bon marché, est d'autant plus intéressante à sauvegarder et à maintenir qu'elle ne "coûtait" rien à l'état colonial. Endurcie et austère, cette population de pasteurs usait leur vie "à courir derrière les nuages" pour élever les moutons dont la chair fine et délicate est achetée et vendue à des prix dérisoires aux citadins nantis et aux couches dirigeantes parmi lesquelles la colonisation occupe une place prépondérante. Mais cette "résistance" n'est qu'apparente ; en fait la pénétration coloniale dans la région a induit PROGRESSIVEMENT le cloisonnement, la fermeture et la fragmentation de l'espace pastoral. Les dépossessions coloniales, la vague de Haouz et le partage des terres de parcours, la main mise des Kbir sur les terres des firgua ont détruit toute la rationalité de l'organisation de la société et de l'espace pastoral et provoqué une avalanche de ruptures : ruptures des complémentarités

écologiques, ruptures dans la rationalité de l'utilisation des sols (on cultive la terre que l'on a pu garder qu'elle que soit sa vocation), désorganisation de la conduite des troupeaux qui s'effritent, et dévalorisation du savoir pastoral... TOUTE UNE CIVILISATION SE DEVALORISE ET S'EFFILOCHE DANS L'OUBLI...

Cette destruction de la base économique de la société pastorale s'accompagne de la lente et insidieuse dissolution des groupements familiaux; familles et douar éclatent, les ménages se multiplient, les gourbis jusqu'alors absents se substituent à la tente, envahissent la steppe et témoignent de l'appauvrissement des populations, d'ailleurs de plus en plus nombreuses. L'irruption de l'olivier, symbole de la culture spéculative introduite par la colonisation dans le centre semi-aride accélère le processus de fragmentation de la terre et des familles, participe à l'aggravation des inégalités sociales.

. quelques Kbirs, déjà gros éleveurs et gros céréaliculteurs créent des grandes plantations, installent dans certains cas des huileries, échappent à la précarité et font déjà figure de petits capitalistes : leurs "Haouch" imposants aux alentours encombrés de tracteurs, au milieu d'énormes plantations, est à l'image des fermes des colons au centre de leurs domaines. Des Khammès survivent encore au tracteur, les bergers continuent à conduire leurs gros troupeaux sur leurs parcours ; certains membres pauvres de la famille "aident" encore à rentrer la moisson ; nombreux déjà ceux d'entr'eux qui exigent une compensation en nature ou un salaire.

TOUS LES RAPPORTS SOCIAUX DE PRODUCTION SONT AINSI CO-PRESENTS. "LES PAUVRES ET LES MISERABLES" MAINTENUS DANS DES RAPPORTS DE CLIENTELE ET DE PATERNALISME PRENNENT CONSCIENCE D'UNE INEGALITE JUSQU'ALORS PLUS VECUE QUE RESSENTIE.

La parenté - support idéologique - à cet édifice social elle-même est remise en cause. De même que la base matérielle, l'univers superstructurel se désagrège. Les valeurs admises sont progressivement remises en cause (l'autorité paternelle), les comportements se modifient en fonction de normes nouvelles surgies avec la colonisation; le droit de l'individu bouscule la solidarité du groupe. La lente décomposition de la société pastorale se poursuit dans le silence et la complicité. Les valeurs de la société nouvelle, produit du système capitaliste bousculent celles de la société pastorale, mais ne les éliminent guère : tout baigne dans une ambivalence caractéristique de cette longue période de destruction et de restructuration. La propriété privée, le salariat, le développement de la consommation et de l'économie monétaire... co-existent encore avec les parcours laissés en commun, les khammès, les bergers, les traditions d'entraides et d'échanges. Mais de plus en plus, les pratiques, les normes et les valeurs de la société pastorale sont supplantées par celles induites par le système capitaliste dominant. Elles se substituent aux normes et aux valeurs anciennes : même si les discours continuent à reproduire la même idéologie, de plus en plus discours et pratiques sociales divergent (dans tout abandon, même vers un meilleur, il y a toujours un sentiment de nostalgie, parfois de lâcheté...).

Cette mutation de la société et de l'espace pastoral s'est pro-

longée pendant presque un siècle ; au cours de cette longue période "de transition", la dislocation de l'espace, la destruction de la société pastorale s'est accompagnée de celle de l'espace jusque-là solidaire et homogène.

Au cours de cette phase dominée par le procès de destruction, tout est remis en cause aussi bien la base économique, les rapports familiaux de production que leurs supports idéologiques. De même les valeurs du monde capitaliste envahissent et bouscoulent les normes traditionnelles (austérité et consommation), le savoir traditionnel ignoré tombe dans l'oubli (les sols, les plantes, les techniques de conduite du troupeau, etc...); la rupture est profonde entre les élites dirigeantes et les dirigés : C'EST TOUT CELA QU'ON APPELLE LE SOUS-DEVELOPPEMENT.

L'Indépendance du pays, en déchirant le discours colonial a dévoilé l'ampleur de la crise profonde que connaît la société pastorale ; l'héritage était bien lourd pour le jeune état national.

= L'ETAT NATIONAL A LA RECHERCHE D'UNE RESTRUCTURATION DANS LES HAUTES STEPPES : SOCIALISME OU CAPITALISME PERIPHERIQUE...

Avec l'Indépendance, les relations entre l'état central et les régions "périphériques" (1) de la Tunisie Centrale se traduisent par la primauté du "social sur l'économique". C'est le début de la scolarisation massive, des énormes chantiers de lutte contre le sous-développement, c'est aussi la pé-

(1) J.P DELER - Espace Géographique n° 3 - Paris 1975

riode de l'utopie des cellules de mise en valeur : pôles de développement. C'est la période où l'ensemble du pays baignait dans une ambiance de nationalisme généreux, refusait l'impossible; c'est aussi le début de la souveraineté retrouvée, de la prospérité et de la justice sociale.

Cette vision utopique de la petite bourgeoisie nationaliste au lendemain de l'Indépendance ne put résister longtemps face aux dures réalités et à l'ampleur des problèmes aggravés par la sécheresse persistante des années 61... C'est dans ces circonstances que le pays fut appelé à adhérer à une certaine forme de socialisme destourien et que l'on opta pour un développement planifié.

AU COURS DE LA DECENNIE DE PLANIFICATION, le modèle de développement national répercuté au niveau régional se propose de lutter contre les principaux déséquilibres préalablement identifiés : déséquilibres des structures sociales, déséquilibres entre la ville et la campagne, déséquilibres des structures régionales, etc... (1).

Pour réaliser ce projet ambitieux, une réforme des différentes structures sociales de production touchant aussi bien le secteur agricole que le secteur commercial est entreprise avec la mise en place de coopératives de production et l'organisation du travail collectif (2). C'est dans

(1) Perspectives décennales - Ministère du Plan, Tunis 1976-1981.

(2) H. ATTIA - Réformes des structures agraires depuis 1962  
Revue C.E.R.E.S. - Tunis 1967 -



*L'agriculture moderne agro combinat de O Derb  
préparation de billon*

ce contexte et dans le but de définir la stratégie de développement de la Tunisie Centrale que fut conçu et mis sur pied le projet de Planification et de Développement Rural Intégré de la Tunisie Centrale avec l'aide de la F.a.o. Le programme d'actions élaboré par le projet s'intégrait dans l'idéologie socialisante de l'époque, concevait un projet de restructuration et de mise en valeur qui se promettait de réduire la misère, d'intensifier et de revaloriser la production, et de réconcilier l'homme avec son milieu.

Tout l'espace rural des hautes steppes fut découpé en énormes coopératives de polycultures et de production, restructurant l'espace fragmenté et ressuscitant la vieille complémentarité écologique. La société de tradition pastorale, émiettée et pulvérisée, renouerait ainsi avec "ses traditions collectivistes et communautaires" ; c'était la vision de certains parmi les principaux dirigeants.

Pour briser le dualisme littoral intérieur et exorciser le sous-développement, la création de Kasserine "... symbolise la volonté de doter ces régions déshéritées de l'intérieur de centres régionaux viables et dynamiques et d'atténuer par là le déséquilibre régional jusqu'alors trop flagrant. Kasserine a bénéficié aussi de l'implantation d'une infrastructure scolaire, sanitaire, agricole et administrative extrêmement dense. D'autre part l'implantation d'une usine de cellulose (500 ouvriers) qui est en passe d'être doublée par une papeterie, permet l'existence d'un secteur secondaire qui utilise 30 % d'actifs, 58% dans le tertiaire et 10 % seulement dans le secteur marginal et le chômage" (1).

(1) H. ATTIA - Revue Tunisienne de Sciences Sociales. CERES - Tunis 1972. Extrait du n° 28/23 (p. 30).

Ce projet de lutte contre les déséquilibres ne put continuer: les intérêts énormes qu'un tel projet bouscule, les contraintes multiples qu'il implique, le décalage entre le discours et la pratique d'une bureaucratie parfois malveillante, parfois enthousiaste mais maladroite, en plus la coïncidence avec la décennie de sécheresse, tout cela permit aux couches sociales menacées et aux puissances "amies" intéressées de mobiliser un mécontentement latent et d'imposer le retour au libéralisme (1).

EN 1969, LE RETOUR AU LIBERALISME remet en cause le projet de réforme des structures. De nouveau dans la steppe, la terre s'émiette et se fragmente, chacun récupère ses parcelles. Les actions de développement baignent dans une certaine incohérence :

. dans le centre, le plan prévoit l'arrêt des plantations mais finance le projet P.a.m qui en plante des dizaines de milliers d'hectares

. le plan prévoit la limitation du cheptel en vue de l'allègement des parcours : le plan autorise des prêts et des subventions pour la distribution de cheptel

. on investit des millions de dinars pour la lutte contre l'érosion et on accorde des crédits pour l'achat des tracteurs d'où l'accélération dramatique et la destruction du couvert végétal et de l'érosion.

Cette distorsion entre les projets des planificateurs et la pratique au niveau régional est significative quant à l'inefficacité de projets élaborés sans relation consistante avec

[1] Ce mécontentement a été aussi nourri par l'excès d'autoritarisme et les abus des lourdeurs bureaucratiques étouffantes. Mais une des principales faiblesses est d'avoir voulu appliquer un modèle de coopérative de production homogène à des sociétés paysannes parfaitement hétérogènes.

les paysans, principaux intéressés et sans prendre en considération l'inévitable maîtrise de certaines structures de production, génératrices du désordre.

Le libéralisme économique s'accompagne d'un souci méticuleux d'encadrement administratif et politique. L'espace pastoral est fragmenté entre 3 gouvernorats : Kasserine, Sidi Bou Zid, Gafsa, reliés à un réseau de délégations, puis de Cheikhats, qui ne cessent de se multiplier. Les relations inter-gouvernorats sont quasiment inexistantes, chacun d'eux étant solidement ancré à la capitale, Tunis, d'où partent toutes les décisions politiques ou économiques qui concernent la vie des hautes steppes, les projets, les crédits, et même les plans de cultures des périmètres irrigués... Cette hypercentralisation du pouvoir national entre les mains des responsables politiques, entourée, souvent subjuguée par une bureaucratie politique-administrative et technocratique, reflète les exigences d'un capitalisme périphérique dont le libéralisme économique apparaît antinomique avec une expression démocratique réelle qu'elle soit d'origine sociale ou régionale. Ce monopole par l'appareil du pouvoir de la conception et de la réalisation de tout ce qui concerne la région des hautes steppes se traduit par la transposition dans cet espace d'un modèle d'urbanisation qui reste problématique parce que sans support industriel conséquent. C'est aussi à cette structure qu'incombe la responsabilité des "incohérences" signalées entre les discours des planificateurs et la pratique de l'organisation de l'espace rural. L'aggravation de la paupérisation relative, simultanément à l'explosion des besoins dans l'une des régions la moins nantie et la moins équipée de la Tunisie se traduit par la part importante des investissements prévus dans le cadre du développement rural ; mais là aussi

par ces actions, on cherche à atténuer l'inconfort et le sous-emploi dans les campagnes et à enrayer l'exode rural; les considérations d'ordre "prophylactique" ne sont guère absentes.

Dans la discontinuité et parfois l'incohérence, des actions de développement sont entreprises et réalisées quel que soit le "coût" économique et social. L'accumulation des actions depuis l'indépendance ont engendré une différenciation importante dans l'espace et la société des hautes steppes. Les populations ont de plus en plus conscience de leurs besoins et de plus en plus exigeantes préoccupent le pouvoir politique et suscitent des projets en leur faveur. Mais les réalisations quelle que soit leur importance restent insuffisantes par rapport aux besoins. L'ampleur des problèmes et des besoins ne permettent guère des solutions faciles, rapides ou miraculeuses mais exigent en raison de cela même des choix qui doivent dépasser (1) les intérêts des groupes dominants et être à la dimension des responsabilités historiques qu'implique le difficile projet de développement.

Dans cette perspective, l'imagination souvent manque. Les structures reproduisent les habitudes et ne laissent guère beaucoup de place à l'imagination créatrice : le soleil est brûlant pendant au moins les trois quart de l'année, pourquoi

(1) Dans le gouvernorat de Sidi Bou Zid à peine 5 % de la population profite de l'électricité, 2.2 % de l'eau potable alors que les moyennes nationales sont respectivement de 45 et 17.5 %

La ventilation régionale de la partie régionalisée des investissements prévus dans le Vè plan (1976-1981) - plus de 50 % des investissements prévus, permet de constater que la part de la région du centre-ouest est de 35 % alors que sa population représente 15 % de la population totale.

ne pense-t-on pas à l'énergie solaire pour l'électrification d'une région où à peine 5 % de la population bénéficie de l'électricité, où plus de 85 % de la population est dispersée ? Pourquoi néglige-t-on tellement la petite hydraulique qui a fait la prospérité des steppes antiques et médiévales ? Pourquoi le cheptel de trait est-il dévalorisé alors que tracteurs coûteux, destructeurs et créateurs de chômage sont abusivement utilisés ? simples erreurs, refus du traditionnel ou intérêts en jeu ?

Mais au-delà des possibilités régionales forcément limitées, l'avenir de la steppe est dans sa REOUVERTURE de l'est à l'ouest du MAGHREB.

En effet avant le fractionnement de l'espace maghrébin par la colonisation, l'espace pastoral reliait la Méditerranée à la vallée de La Moulouya et au-delà des hauts plateaux du Moyen Atlas à l'Atlantique. C'est dans cette ouverture et une nouvelle structuration d'espaces plus vastes, moins étriqués, que se trouve une des conditions de la lutte contre le sous-développement.

L'espace n'est guère " un réceptacle passif pour les interventions des planificateurs, visant la "croissance harmonieuse", les équilibres ou les optimisations. Aussi la stratégie de l'organisation de l'espace doit échapper à la fatalité de la domination, aux fragmentations et aux manipulations des impérialistes, des nationalismes étroits et devenir l'oeuvre des peuples (2).

(1) H. LE FEB VRE - Paris 1974 (p. 482)

(2) H. LE FEB VRE - Paris 1974 (p. 103) : "aucun espace ne disparaît au cours de la croissance et du développement ; le mondial n'abolit pas le local".

Loïn de m'inciter à une conclusion, cette relecture m'amène à m'interroger sur ce processus fondamental de la production de l'espace. Cette approche exclut la fragmentation et le découpage de l'espace en régions et sous-régions fermées, bien délimitées et dont les frontières sont complaisamment et abondamment dessinées et cartographiées, même si on intègre les fluctuations des limites selon les "variables" régionales étudiées. On aboutit alors à une sorte de "fétichisme de la région" qui devient un objet en soit qu'on dissèque, qu'on quantifie, qu'on décompose et recompose... pour finir par s'interroger sur la nature même de la région.

La haute steppe est un morceau d'un espace plus vaste, organisé par une population de tradition pastorale, quelles que soient les nuances écologiques, son unité ou sa diversité résulte de l'unité ou de la diversité des sociétés qui le "PRODUISENT. PRODUIT SOCIAL, L'ESPACE EST DONC UN RAPPORT SOCIAL. Dans la mesure où la géographie, parmi d'autres sciences, prétend à la connaissance de l'espace, pourquoi ne pas considérer alors la géographie COMME ETANT L'ETUDE SPATIALE DES DIFFERENTS MODES DE PRODUCTION et de leurs différents niveaux d'articulation (1).

(1) F. DAMETTE - Document de discussion de caractère informel. document rénéotypé - 19 pages - 1976.

(1) H. LEFEBVRE - Paris 1974 - (p. 108).

## B I B L I O G R A P H I E

*L'étude géographique d'une région est un travail de synthèse qui implique la maîtrise et l'utilisation de plusieurs disciplines aussi bien celles qui concernent le milieu écologique que la société, l'économie...*

*Il serait fastidieux de citer toutes les lectures faites qui touchent différentes disciplines et qu'on retrouve dans les ouvrages spécialisés. Ainsi, la bibliographie établie est sélective et limitée généralement aux articles et ouvrages les plus récents - cités en notes infra-paginales - ainsi que les principaux ouvrages de référence qui ont servi de base théorique ou qui présentent un intérêt dans une perspective comparative.*

*De nombreuses publications concernant la société maghrébine reproduisent des idées acquises depuis la période coloniale dont les conclusions scientifiques méritent d'être vérifiées et confrontées avec la pratique. Aussi l'essentiel de notre information est le résultat de notre propre travail sur le terrain.*

*De même, le dépouillement de la documentation émanant de différents services administratifs, politiques et techniques régionaux s'est révélée d'un grand intérêt.*

DOCUMENTS CARTOGRAPHIQUES ET PHOTOS AERIENNES

- Carte de relief au 1/500 000è
- Carte d'Etat Major au 1/100 000è - 1933 -
- Carte d'Etat Major au 1/ 50 000è
- Carte Géologique de la Tunisie au 1/500 000è
- Carte Pédologique de la Tunisie au 1/500 000è
- Carte Phyto-écologique de la Tunisie Centrale et Méridionales au 1/500 000è
- Carte des nappes alfatières - 1973 -  
Service des Forêts, Ministère de l'Agriculture
- Atlas Climatologique de la Tunisie Centrale  
Projet et Planification Rurale Intégrée de la Tunisie Centrale - F.a.o. - Secrétariat d'Etat à l'Agriculture
- Carte Géologique de la Tunisie au 1/500 000è - G.Castany
- Carte au 1/1000 000 - Evolution de la Population 1956/1956.  
établie à l'Institut de Planification, de Statistiques et d'études économiques et sociales, par H. Attia.
- Carte de densité au 1/1000 000è. La répartition géographique de la population tunisienne à partir du Recensement 1966 par H. Attia.
- Atlas d'Armature Urbaine Tunisienne "Villes et Développement"  
Ministère de l'Economie Nationale, Direction de l'Aménagement du Territoire. Groupe Huit.- 1972 -.
- Couverture Aérienne - Mission Tunisie 1963. au 1/25 000è
- Couverture Aérienne - Mission Tunisie 1973. au 1/12 500è

## DOCUMENTS D' ARCHIVES

- AGIT - Archives Générales du Gouvernement Tunisien
  - . correspondance des Caïds
  - . registres "Recettes et Dépenses"
  - . registres Mejba
- Archives du Ministère de la Guerre, château de Vincennes
  - La population des Hautes Steppes (cartons 28. 29. 30).
- Archives de la Direction des Affaires Foncières, Ministère de l'Agriculture.

## REVUES

- Annales de Géographie
- Cahier des Arts et Techniques de l'Afrique du Nord
- Cahiers de Tunisie
- Espace Géographique
- Etudes rurales
- - Hespéris
- L'homme
- I.B.L.A. Institut des Belles Lettres Arabes - Tunis.
- Libya
- Population
- Revue Tunisienne
- Revue Tunisienne des Sciences Sociales : C.E.R.E.S.

## RECUEILS STATISTIQUES

- Annuaire Statistique de la Tunisie ( 1909 - 1972)
- Différentes publications de l'Institut National de la Statistique : en particulier le Recensement Général de la Population et du Logement, - 3 mai 1966 et mai 1975.
- Enquête "Consommation 1968"
- Enquête sur les Structures Agraires par gouvernorat - 1962 -
- Publication Statistiques, par la Division des Analyses Statistiques et de l'Emploi - Direction du Plan, des Analyses économiques et de l'évaluation des Projets - Ministère de l'Agriculture : Enquête agricole de base - 1976 -.
- Rapports annuels de la Banque Centrale de Tunisie 1967/1976.
- Perspective décennales de développement 1962/1971
- Rétrospectives décennales 1962/1971 - Tunis 1972
- IV<sup>e</sup> Plan de Développement économique et social 1973/1976 volumes 1 et 2.
- V<sup>e</sup> Plan de Développement économique et social

## OUVRAGES GÉNÉRAUX

- P. Birot - J. Dresch - "La Méditerranée et le Moyen Orient" -
- J. Bonnamour "Géographie rurale" Méthodes et Perspectives. Paris 1973.
- J. Despois - "L'Afrique du Nord", 2<sup>e</sup> édit. 1958
  - "La Tunisie," A. Colin - Paris 1961
- X. de Planhol "Les fondements géographiques de l'Histoire de l'Islam" - Paris 1968.
- J. Poncet - "La colonisation et l'agriculture européenne en Tunisie depuis 1881" - Paris 1961.
- P. Sebag - "La Tunisie" - 1951

ment de 14 et 40 mechia anciennement emblavées, sont actuellement menacées par l'extension de ce chott (1).

Ainsi, la diversité des types et des formes des travaux hydrauliques effectués par les populations elles-mêmes, dans le cadre de leurs groupements familiaux traditionnels, révèle, au contraire du fatalisme et de la nonchalance, un extraordinaire sens de l'effort et de la persévérance pour lutter contre la violence du milieu, maîtriser des eaux autrement dangereuses et les utiliser pour réduire l'agressivité d'une aridité toujours menaçante.

L'ignorance de cette véritable civilisation de la petite hydraulique n'est pas le fait du hasard. Elle traduit les préjugés fortement enracinés contre ces *descendants des nomades hilaliens* ...

Actuellement, l'administration s'est substituée aux populations locales pour l'aménagement des grands oueds. Bien que les dépenses soient énormes, les travaux se révèlent soit vulnérables (2), soit franchement catastrophiques comme ce fut le cas de l'oued Nadhour lors des inondations de 1969 : les eaux mal orientées par le barrage de dérivation déferlèrent sur les *douar*, détruisant tout, emportant hommes et bêtes.

La substitution récente des pouvoirs publics aux populations locales témoigne de la dislocation des rapports de production

(1) P. PENET : "Les irrigations dans la plaine de Gamouda". Bulletin de la direction de l'Agriculture, du Commerce et de la colonisation, - Tunis 1910 -.

(2) Comme c'est le cas du barrage de l'oued Hachim, affluent de l'oued Fekka.

## ETUDES REGIONALES

- P. Bardin "Les Jebalia de la région de Gafsa" - 1939  
R.T - 1er trimestre. N° 30/87/126
- A. Bessis, P. Marthelot, H. de Montety, D. Pauphilet - "Le territoire des ouled Ali ben Aoun" - Paris 1966 -
- J. Despois - "La Tunisie Orientale - Sahel et Basses Steppes" - 2<sup>e</sup> édit. Paris 1955
- Ch. Monchicourt - "La région du Haut Tell en Tunisie" - Paris 1913.  
" La Steppe Tunisienne chez les Frechich et les Majeur"  
Bulletin de la Direction des Affaires Economiques.Tunis - 1906  
p. 38/76) et(156/199)

## ETUDES SOCIOLOGIQUES ET ANTHROPOLOGIQUES

- J. Berque- "Etudes d'histoire rurale maghrébines" Tanger-Fez 1938. et "Structures sociales du Haut Atlas" - Paris 1955 -
- P. Bourdieu - "Esquisse d'une théorie de la pratique" Paris - Genève 1970.
- E. E. Evans-Pritchard - "Les nuér, description des modes de vie et des institutions politiques d'un peuple nilote" Paris 1968 -
- E. Gellner - "Saints of Atlas" - London 1969
- M.D. Sahlins - "The Segmentary lineage : an organization of predatory expansion" American Anthropologist. n° 2 (p. 322/45) Tribesmen. Printice Hall 1968.

## ETUDES HISTORIQUES

- H. Timouni "Paysannerie tribale et capitalisme colonial"Univ.Tunis 1971
- L. Valensi "Fellahs tunisiens- L'économie rurale et la vie des campagnes aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècle" - Lille 1975.